DAKAR 2017-2018

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DU PLAN ET DE LA COOPERATION

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE

Service Régional de la Statistique et de la Démographie de Dakar

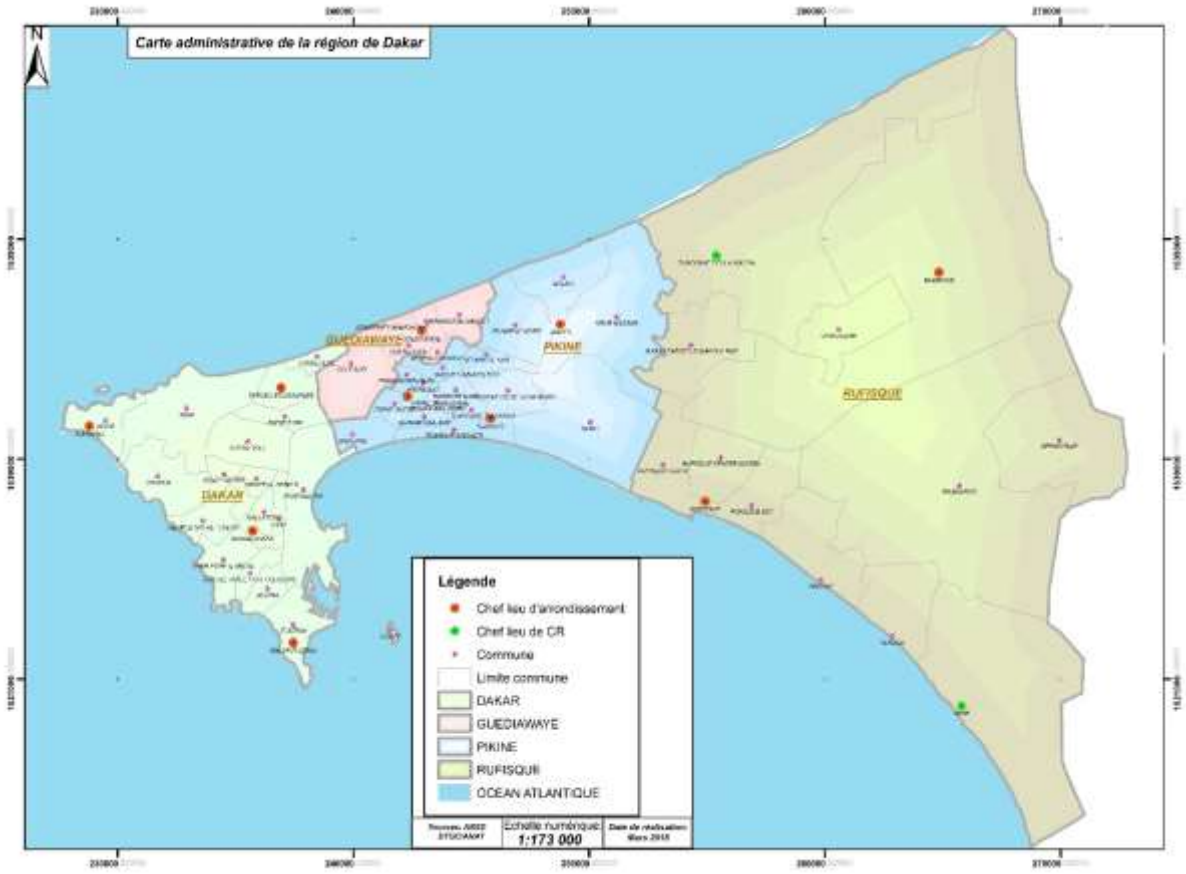

SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE REGIONALE 2017-2018

Juillet 2020

COMITE DE DIRECTION	
Directeur Général	Babacar NDIR
Directeur Général Adjoint	Allé Nar DIOP
Conseiller à l'Action Régionale	Saliou MBENGUE
Président du Comité de Lecture et Validation (CLV)	Assane THIOUNE

COMITE DE REDACTION	
Cheffe du Service Régional	Khoudia WADE
Experte	Arame LAYE NGOM
Agents d'appui	Ndèye Awa MARONNE
	Marie Séga NDIAYE

COMITE DE LECTURE ET DE VALIDATION DES SES	
Assane THIOUNE	Direction Générale
Saliou MBENGUE	Direction Générale
Momath CISSE	CGP
El Hadji Malick GUEYE	DMIS
Alain François DIATTA (Rapporteur)	DMIS
Djiby DIOP	DSDS
Serge MANEL	DSDS
Awa Cissokho FAYE	DSDS
Samba NDIAYE	DSDS
Macoumba DIOUF	DSDS
Jean P. D. BAHOUM	DSDS
Wouddou DEME KEITA	DSECN
Ramlatou Diallo BA	DSECN
Mamadou DAFFE	DSECN
Insa SADIO	DSECN
Oumy DIOP	DSECN
Jean Paul DIAGNE	DSECN
Omar SENE	ENSAE
Mamadou BALDE	ENSAE

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE
Rocade Fann – Bel-air – Cerf-volant – Dakar Sénégal. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal
Téléphone (221) 33 869 21 39 - Fax (221) 33 824 36 15
Site web : www.ansd.sn ; Email: statsenegal@ansd.sn
Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers

Service Régional de la Statistique et de la Démographie de Dakar
Adresse : Ouest Foire, Cité SAGEF villa n°54-Dakar
Tél : 338205321
BP : 116 R

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES iii

LISTE DES TABLEAUX xvii

LISTE DES GRAPHIQUES xxiv

SIGLES ET ACRONYMES xxv

AVANT-PROPOS xxix

RESUME EXECUTIF xxx

INTRODUCTION GENERALE xxvi

Chapitre I : PRESENTATION DE LA REGION 28

INTRODUCTION 28
I.1. HISTOIRE DE LA REGION DE DAKAR 28
I.2. ORGANISATION ADMINISTRATIVE 29
I.3. GEOGRAPHIE PHYSIQUE DE LA REGION 30
I.3.1. Climat 30
I.3.1.1. Température et humidité 30
I.3.1.2. Vents 30
I.3.1.3. Pluviométrie 31
I.3.1.4. Ensoleillement 31
I.3.2. Relief, types de sol, végétation, faune et hydrographie 32
I.3.2.1. Relief et types de sol 32
I.3.2.2. Végétation et faune 33
I.3.2.3. Hydrographie 34
I.4. Situation économiques de la région 34
Conclusion 36

Chapitre II : DEMOGRAPHIE 37

Introduction 37
II.1. ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION 37
II.1.1. Niveau et évolution de la population 37
II.1.2. Structure par âge et par sexe 38
II.1.2.1. Analyse de la pyramide des âges 38
II.1.2.2. Rapport de masculinité par groupe d'âge 40
II.2. REPARTITION SPATIALE DE LA POPULATION ET DENSITE 41
II.2.1. Répartition spatiale 41
II.2.2. Densité 42
Conclusion 43

Chapitre III : URBANISATION, CONSTRUCTION ET HABITAT 44

Introduction 44
III.1. URBANISATION 44
III.1.1. Taux d'urbanisation 44

III.1.2. Lotissements et distributions de parcelles 45
III.2. CONSTRUCTION ET HABITAT 46
III.2.1. Autorisations de construire 46
III.2.2. Réalisations de l'Etat en matière d'habitat social 47
Conclusion 48

Chapitre IV : EDUCATION 49

Introduction 49
IV.1. LA PETITE ENFANCE 50
IV.1.1. Les infrastructures 50
IV.1.2. Le personnel 52
IV.1.3. les effectifs 55
IV.1.4. Intensité de la préscolarisation 58
IV.2. L'ELEMENTAIRE 59
IV.2.1. Les infrastructures 59
IV.2.2. Le personnel 61
IV.2.3. Les effectifs 64
IV.2.4. L'intensité de la fréquentation et performances dans l'élémentaire 66
IV.3. LE MOYEN SECONDAIRE GENERAL 71
IV.3.1. La transition 71
IV.3.2. Les infrastructures 73
IV.3.3. Le personnel 74
IV.3.4. Les effectifs 77
IV.3.5. L'intensité de la fréquentation et performances du moyen et du secondaire 81
IV.4. L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE 84
IV.4.1. Les infrastructures 84
IV.4.2. Le personnel 86
IV.4.3. Les effectifs 86
IV.5. L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR 87
IV.5.1. Les infrastructures 88
IV.5.2. Le personnel enseignant 88
IV.5.3. les effectifs des étudiants 89
Conclusion 91

Chapitre V : SANTE ET HYGIENE PUBLIQUE 92

Introduction 92
V.1. SANTE PUBLIQUE 92
V.1.1. Les infrastructures 93
V.1.2. Le personnel de santé 96
V.1.3. Bilan des programmes de santé 99
V.1.3.1. Santé de la reproduction 99
V.1.3.2. Programme Elargi de Vaccination (PEV) 103
V.1.3.3. Programme National de Lutte contre le Paludisme 104
V.1.3.4. Programme de Lutte contre la Tuberculose 107
V.1.3.5. Programme de Lutte contre le VIH/SIDA 109
V.1.3.6. Surveillance des maladies à potentiel épidémique 110
V.1.3.7. Activités de nutrition 112
V.2. HYGIENE PUBLIQUE 113
V.2.1. Les visites domiciliaires 114
V.2.2. Les inspections des Etablissements Recevant du Public (ERP) 116
V.2.3. Les activités d'Information, d'Education et de Communication 118
Conclusion 119

Chapitre VI : ASSISTANCE SOCIALE 120

Introduction 120

VI.1. ACTIONS SOCIALES 121
VI.1.1. Appui, conseil et orientation 121
VI.1.2. La promotion sociale des personnes en situation de handicap et des personnes âgées 122
VI.2. LES SAPEURS-POMPIERS 123
VI.2.1. Les sorties 124
VI.2.2. Les secours aux victimes 125
VI.2.3. L'assistance aux personnes 126
VI.2.4. Les sorties pour opérations diverses 126
VI.2.5. La lutte contre les incendies 127
Conclusion 127

Chapitre VII : JUSTICE 128

Introduction 128
VII.1. SITUATION CARCERALE 128
VII.1.1. La population carcérale 129
VII.1.1.1. Les écroués 129
VII.1.1.2. Les détenus provisoires 131
VII.1.2. Les conditions de détention 132
VII.2. EDUCATION SURVEILLEE 133
VII.2.1. Infrastructures et personnels 133
VII.2.2. Enfants en conflit avec la loi et enfants en danger 136
VII.2.3. L'effectif scolaire 138
Conclusion 139

Chapitre VIII : EAU ET ASSAINISSEMENT 140

Introduction 140
VIII.1. L'EAU 140
VIII.1.1. Les services techniques, autres intervenants et infrastructures 141
VIII.1.1.1. Les services techniques 141
VIII.1.1.2. Les autres intervenants 141
VIII.1.2. Les ressources en eau 142
VIII.1.2.1. Les eaux de surface 142
VIII.1.2.2. Les eaux souterraines 142
VIII.1.3. L'accès à l'eau 142
VIII.1.4. La qualité de l'eau 145
VIII.2. L'ASSAINISSEMENT 145
VIII.2.1. Les services techniques, autres intervenants et infrastructures 145
VIII.2.1.1. Les services techniques 145
VIII.2.1.2. Les autres intervenants 146
VIII.2.2. L'accès 146
Conclusion 147

Chapitre IX : AGRICULTURE 148

Introduction 148
IX.1. LES SERVICES TECHNIQUES 148
IX.2. LA PREPARATION DE LA CAMPAGNE AGRICOLE 149
IX.2.1. La mise en place des semences 149
IX.2.2. La mise en place des engrais et autres fertilisants 150
IX.3. BILAN DE LA CAMPAGNE AGRICOLE 151
IX.3.1. Les cultures vivrières 151
IX.3.2. Les cultures industrielles 152
IX.3.3. Les cultures maraîchères 153
Conclusion 156

Chapitre X : ELEVAGE 157

Introduction 157

X.1. LES SERVICES TECHNIQUES, AUTRES INTERVENANTS ET INFRASTRUCTURES ES SERVICES TECHNIQUES, AUTRES INTERVENANTS ET INFRASTRUCTURES 157

X.1.1. Les services techniques 157
X.1.2. Les autres intervenants 159
X.1.3. Les infrastructures et équipements 159

X.2. LE CHEPTEL ET LA VOLAILLE 160

X.3. LES PRODUCTIONS 161

X.3.1. La production de viande et d'œufs 161
X.3.2. La production contrôlée de lait 162

X.4. LES IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS 163

X.4.1. Les importations et exportation de bétail et volaille sur pied 163
X.4.2. Les importations et exportations de viande 163
X.4.3. Les importations et exportations de lait 164
X.4.4. La production contrôlée des cuirs et peaux 164

X.5. LES MOUVEMENTS DU BETAIL : LES ENTREES ET LES SORTIES 164

X.6. LA SITUATION ZOO SANITAIRE 165

X.6.1. Les foyers déclarés 165
X.6.2. Les résultats des campagnes de vaccination 166

X.7. LES RESULTATS DE LA CAMPAGNE D'INSEMINATION BOVINE 167

Conclusion 168

Chapitre XI : PECHE 169

Introduction 169

XI.1. LES SERVICES TECHNIQUES, LES AUTRES INTERVENANTS ET LES INFRASTRUCTURES 169

XI.1.1. Les services techniques 169
XI.1.2. Les autres intervenants 171
XI.1.3. Les infrastructures 171

XI.2. LA PECHE ARTISANALE 172

XI.2.1. Les sites et l'armement de la pêche 172
XI.2.2. La production 175
XI.2.3. La ventilation de la production 178
XI.2.4. La transformation des produits de la pêche artisanale 180

XI.3. LA PECHE INDUSTRIELLE 181

XI.3.1. La flotte 181
XI.3.2. La production 182

XI.4. L'AQUACULTURE 184

XI.4.1. Les infrastructures et producteurs ou promoteurs aquacoles 184

XI.5. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 186

XI.5.1. Atouts 186
XI.5.2. Contraintes 186

Conclusion 187

Chapitre XII : RESSOURCES NATURELLES 188

Introduction 188

XII.1. LES SERVICES TECHNIQUES ET LES AUTRES INTERVENANTS 188

XII.1.1. Les services techniques 188
XII.1.2. Les autres intervenants 190

XII.2. GESTION DU DOMAINE FORESTIER 191

XII.2.1. Présentation du domaine forestier régional 191
XII.2.2. La lutte contre les feux de brousse 192
XII.2.2.1. La lutte préventive 192
XII.2.2.2. La lutte active 193

XII.2.3. Reboisement et conservation des sols 194
XII.2.4. Production de plants 194
XII.2.5. Plantation réalisées 197
XII.3. EXPLOITATION FORESTIERE 198
XII.4. GESTION DE LA FAUNE ET CHASSE 198
XII.4.1. Potentiel faunique 198
XII.4.2. Résultats des campagnes de chasse 198
XII.5. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 199
XII.5.1. Atouts 199
XII.5.2. Contraintes 199
XII.5.3. Perspectives 199
Conclusion 200

Chapitre XIII : ENVIRONNEMENT 201

Introduction 201
XIII.1. PRESERVATION ET AMELIORATION DU CADRE DE VIE 201
XIII.1.1. La collecte et l'évacuation des déchets 201
XIII.1.2. La gestion de déchets 202
XIII.2. GESTION DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE) 202
XIII.3. ETUDES D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL (EIE) 204
XIII.4. GESTION DE L'ENVIRONNEMENT FLUVIAL/MARITIME ET DE LA DEGRADATION DES SOLS 205
XIII.5. GESTION DES INSTALLATION CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE) 206
Conclusion 207

Chapitre XIV : EMPLOI ET TRAVAIL 208

Introduction 208
XIV.1. LA FORCE DE TRAVAIL 208
XIV.2. L'ACTIVITE ECONOMIQUE 209
XIV.3. LES CONTRATS DE TRAVAIL 212
XIV.4. LES CONFLITS DE TRAVAIL 213
Conclusion 215

Chapitre XV : TRANSPORT 216

Introduction 216
XV.1. LES TRANSPORTS TERRESTRES 216
XV.1.1. Le transport routier 216
XV.1.1.1. Le réseau routier 216
XV.1.1.2. Le parc automobile 218
XV.1.1.3. Les nouvelles immatriculations et autres opérations sur les véhicules 220
XV.1.1.4. Les permis de conduire 222
XV.1.1.5. Les types de transport routiers 223
XV.1.2. Le réseau ferroviaire 223
XV.2. LE TRANSPORT FLUVIAL ET/OU MARITIME 224
XV.2.1. Les infrastructures portuaires 224
XV.2.2. Les mouvements de navires et/ ou d'autres embarcations 225
XV.2.3. Le transport des marchandises 225
XV.2.3.1. Structure du trafic global par type de conditionnement 225
XV.2.3.2. Structure du trafic global par sens 226
Conclusion 227

Chapitre XVI : MINES ET ENERGIE 229

INTRODUCTION 229
XVI.1. MINES 229

XVI.1.1. Situation des carrières et des mines 229
XVI.1.2. Production des mines et carrières 230
XVI.2. ENERGIE 231
XVI.2.1. Energie électrique 231
XVI.2.2. Les abonnés 231
XVI.2.3. La consommation 232
Conclusion 234

Chapitre XVII : COMMERCE ET ARTISANAT 235

Introduction 235
XVII.1. LE COMMERCE 235
XVII.1.1. Les marchés 235
XVII.1.2. Les commerçants 236
XVII.1.3. Le commerce des principales denrées consommées 237
XVII.1.3.1. Les stocks 237
XVII.1.3.2. Les prix 238
XVII.1.4. La vérification des instruments de mesure et de la qualité des produits 239
XVII.2. ARTISANAT 240
XVII.2.1. Les infrastructures 240
XVII.2.2. Les artisans inscrits à la chambre de métier 240
Conclusion 242

Chapitre XVIII : JEUNESSE ET SPORT 243

Introduction 243
XVIII.1. JEUNESSE 243
XVIII.1.1. Les infrastructures de jeunesse 243
XVIII.1.2. Les associations de jeunes 244
XVIII.1.3. Service régional de la jeunesse de Dakar 246
XVIII.2. SPORT 246
XVIII.2.1. Les disciplines sportives pratiquées 246
XVIII.2.2. Les infrastructures sportives 247
XVIII.2.3. Les associations et centres de formation sportives 248
XVIII.2.4. Les pratiquants 249
Conclusion 251

Chapitre XIX : TOURISME, CULTURE ET LOISIRS 252

Introduction 252
XIX.1. TOURISME 252
XIX.1.1. Situation des réceptifs 252
XIX.1.2. Les entrées de touristes 253
XIX.1.3. L'occupation des réceptifs 253
XIX.1.4. Circuits Touristique 254
XIX.1.5. Les types de tourisme 254
XIX.1.5.1. Le balnéaire 254
XIX.1.5.2. Le tourisme d'affaires 254
XIX.1.5.3. Le tourisme de découverte 255
XIX.1.5.4. La pêche sportive 255
XIX.1.5.5. Le tourisme culturel 255
XIX.2. CULTURE ET LOISIRS 256
XIX.2.1. Infrastructures culturelles 256
XIX.2.2. Patrimoine culturel 257
XIX.2.2.1. Patrimoine matériel 257
XIX.2.2.2. Patrimoine immatériel 258
XIX.2.3. Activités culturelles 259
Conclusion 261

Chapitre XX : POSTE, SYSTEME FINANCIER DECENTRALISE, BANQUES 262

Introduction 262
XX.1. POSTES ET AUTRES SOCIETES DE TRANSFERT D'ARGENT 262
XX.1.1. Couverture 262
XX.1.2. XX.1.2. Mandats émis 264
XX.1.3. Mandats payés 265
XX.1.4. Origine et destination des mandats 266
XX.1.5. Trafic postal 267
XX.2. SYSTEMES FINANCIERS DECENTRALISES (SFD) 268
XX.2.1. Couverture de la région en SFD 269
XX.2.2. Epargnes et crédits 270
XX.2.3. Objet et secteurs d'activité bénéficiaires des crédits accordés 272
Conclusion 274

Chapitre XXI : TELECOMMUNICATIONS ET MEDIAS 275

Introduction 275
XXI.1. TELECOMMUNICATIONS 275
XXI.1.1. L'accès aux réseaux des télécommunications 275
XXI.1.2. La clientèle 276
XXI.2. MEDIAS 278
XXI.2.1. La télévision 278
XXI.2.2. L'accès aux chaînes de télévision nationales et locales 278
XXI.2.3. L'accès aux chaînes radios nationales et locales 279
XXI.2.4. Accès aux journaux nationaux et locaux 281
Conclusion 281

CONCLUSION GENERALE 282

Chapitre XXII : ANNEXES 284

Chapitre XXIII : REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES 299

LISTE DES TABLEAUX

Tableau I-1 : Liste des communes de la région de Dakar par département 30
Tableau I-2 : Evolution de la pluviométrie de 2008 à 2018 durant la période hivernale (en millimètre) 31
Tableau II-1 : Densité des populations selon les départements 42
Tableau III-1 : Situation des lotissements et des attributions de parcelles en 2017 et 2018 par circonscription administrative 46
Tableau III-2 : Evolution du traitement des demandes d'autorisation de construire 47
Tableau IV-1 : Répartition des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type, par circonscription administrative en 2017 et 2018 50
Tableau IV-2 : Evolution des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type et la circonscription administrative 51
Tableau IV-3 : Répartition du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement, le sexe et la circonscription administrative 52
Tableau IV-4 : Evolution du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement et la circonscription administrative 53
Tableau IV-5 : Répartition du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance selon la fonction, le diplôme académique, par circonscription administrative 54
Tableau IV-6 : Répartition du personnel enseignant des établissements d'accueil de la petite enfance selon le diplôme professionnel et le statut, par département en 2017 et 2018 55
Tableau IV-7 : Répartition des effectifs des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement, le sexe et le département 56
Tableau IV-8 : Evolution des effectifs des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement et le département 57
Tableau IV-9 : Evolution du Taux Brut de Préscolarisation (TBPS) selon le sexe, par département 58
Tableau IV-10 : Evolution du nombre d'établissements d'enseignement élémentaire selon le statut et la circonscription administrative 59
Tableau IV-11 : Répartition du nombre de classes selon le type de groupe pédagogique et le statut des établissements, par circonscription administrative entre 2017 et 2018 60
Tableau IV-12 : Structure et évolution des effectifs du personnel des établissements d'enseignement élémentaire selon le sexe et le statut de l'établissement 62
Tableau IV-13 : Evolution des effectifs du personnel enseignant des établissements d'enseignement élémentaires publics selon le statut, par circonscription administrative 63
Tableau IV-14 : Répartition du personnel enseignant de l'élémentaire selon le diplôme académique en 2017 et 2018 64
Tableau IV-15 : Structure et évolution des effectifs d'élèves de l'enseignement élémentaire dans la région de Dakar selon le statut de l'établissement et le sexe par circonscription administrative 65
Tableau IV-16 : Evolution du nombre d'élèves de l'enseignement élémentaire par classe et celui des élèves par enseignant selon le sexe, par circonscription administrative 66
Tableau IV-17 : Evolution du Taux Brut d'Accès (TBA) selon le sexe, par circonscription administrative 67
Tableau IV-18 : Evolution du Taux Brut de Scolarisation (TBS) selon le sexe, par circonscription administrative 68
Tableau IV-19 : Répartition des flux selon le niveau d'étude par circonscription administrative 70
Tableau IV-20 : Evolution du Taux d'Achèvement du Primaire (TAP) selon le sexe, par circonscription administrative 71
Tableau IV-21 : Évolution du taux de transition selon le cycle et le sexe au cours des années scolaires 2016-2017 et 2017-2018 dans les départements de la région de Dakar 72

Tableau IV-22 : Répartition et évolution du nombre d'établissements et de Groupes Pédagogiques (GP) dans les cycles moyen et secondaire selon le statut et le département 74
Tableau IV-23 : Répartition du personnel enseignant du cycle moyen selon le corps, le statut des établissements et le sexe, par circonscription administrative 75
Tableau IV-24 : Répartition du personnel enseignant du secondaire général selon le corps, le statut des établissements et le sexe, par circonscription administrative 76
Tableau IV-25 : Répartition du corps enseignant du moyen secondaire général par sexe et selon le diplôme académique 77
Tableau IV-26 : Evolution et Répartition des effectifs d'élèves de l'enseignement du moyen secondaire général selon le Statut de l'établissement, le cycle et le sexe, par circonscription administrative 78
Tableau IV-27 : Répartition des élèves de l'enseignement secondaire selon le Statut de l'établissement, le sexe, la série et le niveau, par circonscription administrative en 2018 80
Tableau IV-28 : Evolution des TBS et de l'Indice de parité du moyen et du secondaire selon le sexe, par circonscription administrative 81
Tableau IV-29 : Répartition des flux selon le niveau d'étude par circonscription administrative 83
Tableau IV-30 : Évolution de la proportion des admis au BFEM et au BAC selon le sexe et par circonscription administrative 84
Tableau IV-31 : Répartition et évolution des structures de l'ETFP selon le type et le statut 85
Tableau IV-32 : Liste des structures publiques de formation professionnelle. 85
Tableau IV-33 : Répartition du personnel enseignant de l'ETFP selon le statut, le sexe en 2016. 86
Tableau IV-34 : Répartition et évolution des effectifs d'élèves de l'ETFP selon le statut, le sexe en 2016 87
Tableau IV-35 : Répartition et évolution du nombre d'établissements d'enseignement supérieur selon le type et le statut 88
Tableau IV-36 : Répartition et évolution du nombre d'enseignants dans les établissements d'enseignement supérieur selon le type et le statut 89
Tableau IV-37 : Répartition et évolution du nombre d'étudiants dans les établissements d'enseignement supérieur selon le type et le statut 89
Tableau IV-38 : Répartition et évolution des effectifs d'étudiants de l'UCAD selon le sexe 90
Tableau IV-39 : Répartition des effectifs d'étudiants de l'UCAD selon le niveau d'étude en 2017 90
Tableau V-1 : Répartition du nombre d'infrastructures sanitaires publiques et parapubliques selon le type, par département 93
Tableau V-2 : Liste des EPSNH rattachés selon les domaines techniques de compétences 94
Tableau V-3 : Partenaires de la région et les domaines d'interventions 95
Tableau V-4 : Indicateurs de couverture sanitaire des populations 96
Tableau V-5 : Répartition du personnel de santé des établissements de santé selon la qualification professionnelle et la circonscription administrative en 2018 96
Tableau V-6 : Répartition du personnel de santé des établissements Publics de santé selon la qualification professionnelle et la circonscription administrative en 2017 97
Tableau V-7 : Répartition et évolution des effectifs personnel clé des structures de santé selon la qualification professionnelle et le niveau de couverture 99
Tableau V-8 : Evolution des principaux indicateurs de santé de la reproduction de la région selon les districts(%). 101
Tableau V-9 : Evolution du nombre d'accouchements suivant le type et le district au niveau des départements 102
Tableau V-10 : Evolution des Taux de couverture vaccinale et d'abandon selon l'antigène le district sanitaire et les objectifs fixés en années 2017 et 2018 104
Tableau V-11 : Evolution de la situation des Malades vus en Consultation Externe selon la catégorie de malades, par district 105
Tableau V-12 : Récapitulatif et évolution des efforts de lutte contre le paludisme 107

Tableau V-13 : Evolution du Taux de détection de la tuberculose selon le district 108
Tableau V-14 : Evolution des indicateurs VIH/sida en 2017 et 2018 110
Tableau V-15 : Les résultats de la surveillance des maladies à potentiel épidémique, des maladies à éradiquer et des MAPI dans la région de Dakar selon la circonscription administrative et le district 111
Tableau V-16 : Evolution des résultats des campagnes de supplémentations en vitamine A et de déparasitage menées dans la région de Dakar 112
Tableau V-17 : Niveau de couverture, d'adéquation des systèmes d'assainissement et les infractions relevées en 2018 116
Tableau V-18 : Répartition des activités d'IEC menées selon la nature, par département au cours de l'année 2017 118
Tableau VI-1 : Répartition et évolution du nombre de consultations sociales effectuées par le SRAS dans la région de Dakar selon le type de demande 122
Tableau VI-2 : Programme d'appui aux personnes âgées 123
Tableau VI-3 : Répartition des interventions de la BNSP selon la nature de l'accident 126
Tableau VI-4 : Répartition du nombre de sorties pour la lutte contre les incendies selon la nature des interventions 127
Tableau VII-1 : Répartition et évolution du nombre des écroués selon le sexe et la circonscription administrative 130
Tableau VII-2 : Répartition des détenus selon le sexe et la circonscription administrative en 2017 et 2018 132
Tableau VII-3 : Répartition des structures de prise en charge de l'éducation surveillée dans la région de Dakar en 2018 134
Tableau VII-4 : Evolution des effectifs du personnel de l'éducation surveillée dans la région de Dakar selon la formation et le sexe, par circonscription administrative 135
Tableau VII-5 : Evolution des effectifs du personnel de l'éducation surveillée selon la structure, par circonscription administrative 136
Tableau VII-6 : Evolution des effectifs pris en charge dans les structures d'éducation surveillée selon la catégorie et le sexe, par circonscription administrative 137
Tableau VII-7 : Répartition et évolution des effectifs scolaires de l'éducation surveillée selon la structure et le sexe, par circonscription administrative 138
Tableau VIII-1 : Evolution de la situation de l'hydraulique urbaine selon divers indicateurs, par circonscription administrative 143
Tableau VIII-2 : Répartition et évolution du nombre d'abonnés et de la consommation d'eau potable en milieu urbain selon le type d'abonnés, par circonscription administrative 144
Tableau VIII-3 : Evolution des principaux indicateurs d'assainissement selon la circonscription administrative 147
Tableau IX-1 : Situation et évolution des quantités de semences distribuées dans la région de Dakar 150
Tableau IX-2 : Situation et évolution des quantités d'engrais et autres fertilisants distribuées dans la région de Dakar 151
Tableau IX-3 : Répartition et évolution des cultures vivrières selon les superficies, les rendements et les productions par circonscription administrative 152
Tableau IX-4 : Répartition et évolution des cultures industrielles selon les superficies, rendements et productions, par circonscription administrative 152
Tableau IX-5 : Répartition et évolution de la production des cultures maraîchères (Tonnes) 154
Tableau IX-6 : Répartition et évolution des cultures maraîchères destinées à l'exportation 155
Tableau IX-7 : Répartition et évolution des cultures maraîchères destinées à l'importation 156
Tableau X-1 : Services Vétérinaires selon le diplôme, par Inspection 158
Tableau X-2 : Liste des autres intervenants 159
Tableau X-3 : Répartition et évolution du nombre d'infrastructures pastorales et avicoles par circonscription administrative 160

Tableau X-4 : Evolution des effectifs du cheptel et de la volaille selon l'espèce par circonscription administrative 161
Tableau X-5 : Evolution des statistiques des abattages contrôlés de viande dans les abattoirs de la région de Dakar selon les espèces, par circonscription administrative 162
Tableau X-6 : Evolution de la production de lait par circonscription administrative 163
Tableau X-7 : Répartition et évolution des mouvements du bétail selon l'espèce dans la région 165
Tableau X-8 : Evolution des résultats des campagnes de vaccination et de déparasitage du bétail par circonscription administrative 166
Tableau X-9 : Répartition et évolution des résultats des campagnes de vaccination selon l'affection, par circonscription administrative 167
Tableau X-10 : Evolution des résultats des campagnes d'insémination artificielle (CIA) bovine par circonscription administrative 168
Tableau XI-1 : Répartition et évolution des effectifs du personnel des services de pêche selon le diplôme, par service 170
Tableau XI-2 : Autres intervenants selon le statut, les domaines et zones d'intervention dans la région 171
Tableau XI-3 : Répartition et évolution du nombre d'infrastructures de pêche par circonscription administrative 172
Tableau XI-4 : Evolution des sites, des pêcheurs et de l'armement selon le type de pêche, par circonscription administrative 173
Tableau XI-5 : Evolution de l'armement de la pêche artisanale selon le type, par circonscription administrative 175
Tableau XI-6 : Evolution de la production de la pêche artisanale selon le type de pêche, par circonscription administrative 176
Tableau XI-7 : Evolution des quantités produites par la pêche artisanale selon l'espèce, par circonscription administrative 178
Tableau XI-8 : Ventilation de la production artisanale(Tonnes) selon la destination et l'année, par circonscription administrative 178
Tableau XI-9 : Ventilation de la production (tonnes) de la pêche artisanale selon l'espèce, l'année et la destination 179
Tableau XI-10 : Répartition et évolution des quantités (tonne) et valeurs des produits transformés selon le type 180
Tableau XI-11 : Répartition et évolution des produits de la pêche artisanale selon la destination finale, par circonscription administrative 181
Tableau XI-12 : Répartition et évolution des débarquements de la pêche industrielle selon le type de bateau de pêche 183
Tableau XI-13 : Répartition et évolution des débarquements de la pêche industrielle selon l'espèce 183
Tableau XI-14 : Evolution de la situation de la production aquacole dans la région de Dakar 185
Tableau XII-1 : Evolution des effectifs du personnel des services des Eaux et Forêts selon le diplôme, par service 189
Tableau XII-2 : Autres intervenants selon le statut, les domaines et zones d'intervention dans la région 190
Tableau XII-3 : Situation du domaine classé, par circonscription administrative 191
Tableau XII-4 : Evolution du nombre de séances d'animation et de personnes touchées par celles-ci par circonscription administrative 192
Tableau XII-5 : Evolution de la situation des feux de brousse par circonscription administrative 194
Tableau XII-6 : Répartition et évolution du nombre de pépinières et de plants produits par circonscription administrative 195
Tableau XII-7 : Répartition et évolution du nombre de plants produits selon l'espèce, par circonscription administrative 196

Tableau XII-8 : Situation et évolution des plantations réalisées par circonscription administrative.. 197
Tableau XIII-1 : Evolution des ICPE selon la nature et la classe..... 204
Tableau XIII-2 : Evolution du nombre d'études d'impact environnemental réalisées par circonscription administrative..... 205
Tableau XIII-3 : Situation des installations classées de deuxième classe 206
Tableau XIV-1 : Répartition de la population en âge de travailler selon le sexe..... 209
Tableau XIV-2 : Répartition des emplois créés par ouvertures d'établissements au niveau de l'IRTSS de Dakar selon la branche d'activité (activité principale) en 2017 et 2018..... 210
Tableau XIV-3 : Répartition des emplois créés par ouvertures d'établissements au niveau de l'IRTSS de Dakar et des emplois fermés selon le régime juridique en 2017 et 2018..... 211
Tableau XIV-4 : Récapitulatif des variations sur le marché du travail en 2017 et 2018..... 212
Tableau XIV-5 : Evolution du nombre de contrats de travail enregistrés dans les ITSS selon le type de contrat et le sexe..... 213
Tableau XIV-6 : Evolution de la situation du nombre de conflits de travail..... 214
Tableau XIV-7 : Répartition des conflits individuels de travail transmis au tribunal par ITSS, selon le motif..... 215
Tableau XV-1 : Situation et évolution du réseau routier par circonscription administrative 217
Tableau XV-2 : Projets en cours dans la région 218
Tableau XV-3 : Evolution du parc automobile selon le type de voiture, par circonscription administrative..... 219
Tableau XV-4 : Evolution du parc automobile selon le type de voiture et l'âge des véhicules..... 220
Tableau XV-5 : Evolution du nombre de véhicules nouvellement immatriculés selon le type..... 221
Tableau XV-6 : Evolution du nombre de véhicules nouvellement immatriculés selon l'état 221
Tableau XV-7 : Evolution des opérations sans attribution de nouveau numéro 222
Tableau XV-8 : Evolution du nombre d'inscrits et d'admis aux examens du code de la route et de la conduite selon le type de permis 222
Tableau XV-9 : structure du trafic global par sens en 2018 227
Tableau XVI-1 : Situation des carrières 230
Tableau XVI-2 : Evolution de la production des carrières selon le volume et la valeur 231
Tableau XVI-3 : Evolution du nombre d'abonnés selon le type d'abonnement, par circonscription administrative..... 232
Tableau XVI-4 : Evolution de la consommation d'énergie électrique selon le type d'abonnement, par circonscription administrative..... 233
Tableau XVII-1 : Evolution du nombre de marchés selon le type, par circonscription administrative 236
Tableau XVII-2 : Evolution du nombre de commerçants selon le type, par circonscription administrative..... 237
Tableau XVII-3 : Evolution des stocks des principales denrées consommées selon le produit, par circonscription administrative..... 238
Tableau XVII-4 : Evolution des prix des principales denrées consommées selon le produit, par circonscription administrative..... 239
Tableau XVII-5 : Evolution des résultats de la vérification des instruments de mesure 240
Tableau XVII-6 : Evolution du nombre de villages artisanaux par circonscription administrative..... 240
Tableau XVII-7 : Evolution du nombre d'artisans inscrits à la chambre de métiers selon la section et la forme juridique, par circonscription administrative 241
Tableau XVIII-1 : Evolution du nombre d'infrastructures de jeunes selon le type, par circonscription administrative..... 244
Tableau XVIII-2 : Evolution du nombre d'associations de jeunes selon le type, par circonscription administrative..... 245
Tableau XVIII-3 : Situation des disciplines sportives pratiquées dans la région..... 247
Tableau XVIII-4 : Evolution du nombre de stades selon le statut, par circonscription administrative 248

Tableau XVIII-5 : Evolution du nombre d'associations et centres de formation sportive selon le type, par circonscription administrative 249
Tableau XVIII-6 : Evolution du nombre de licenciés selon la discipline et le sexe 250
Tableau XIX-1 : Evolution du nombre de réceptifs par circonscription administrative 253
Tableau XIX-2 : Evolution des arrivées de touristes 253
Tableau XIX-3 : Evolution de l'occupation des réceptifs 254
Tableau XIX-4 : Evolution du nombre d'infrastructures culturelles par circonscription administrative 256
Tableau XIX-5 : Liste des sites historiques de la région, par département 257
Tableau XX-1 : Evolution du nombre de bureaux de poste et de boites postales par circonscription administrative..... 262
Tableau XX-2 : Evolution du nombre de bureaux de transferts d'argent autres que la poste selon la structure, par circonscription administrative..... 263
Tableau XX-3 : Evolution du montant des mandats émis par la poste selon la structure de transfert d'argent, par circonscription administrative (en millions de FCFA) 264
Tableau XX-4 : Evolution du montant des mandats payés par la poste selon la structure de transfert d'argent, par circonscription administrative (en millions de FCFA) 265
Tableau XX-5 : Evolution du montant des mandats payés par les structures de transfert d'argent autres que la Poste selon la structure, par circonscription administrative (en millions de FCFA)..... 266
Tableau XX-6 : Evolution du montant des mandats émis et payés par la Poste selon la provenance et la destination, par circonscription administrative (en millions de FCFA)..... 267
Tableau XX-7 : Evolution du trafic postal selon la nature, par circonscription administrative 268
Tableau XX-8 : Evolution du nombre de SFD inscrits selon la nature, par circonscription administrative 269
Tableau XX-9 : Evolution du nombre de sociétaires des SFD, par circonscription administrative..... 270
Tableau XX-10 : Evolution du nombre d'épargnants, de crédits en cours et de crédits accordés selon le sexe et la nature du sociétaire 270
Tableau XX-11 : Evolution des montants de l'épargne collectée, de l'encours de crédit et des crédits accordés selon le sexe/nature du sociétaire et le milieu de résidence 271
Tableau XX-12 : Evolution de la valeur des encours de crédit, d'épargne et des emprunts selon leur type..... 272
Tableau XX-13 : Evolution de la production de crédits selon l'objet et le secteur d'activités 273
Tableau XXI-1 : Evolution du nombre de localités (communes) desservies par les 3 opérateurs de télécom selon le type de service, par circonscription administrative..... 276
Tableau XXI-2 : Evolution du nombre de localités (commune) couvertes par les chaines de télévision nationales et locales..... 279
Tableau XXI-3 : Evolution du nombre de localités (commune) couvertes par les chaines de radio nationales et locales..... 280
Tableau XXI-4 : Evolution du nombre de localités (commune) servies en journaux nationaux et locaux 281
Tableau XXII-1 : Répartition de la population de la région de Dakar selon le département de résidence en 2017 et 2018..... 284
Tableau XXII-2 : Répartition de la population de la région de Dakar selon le milieu de résidence en 2017 et 2018..... 284
Tableau XXII-3 : Répartition de la population du département de Dakar selon la localité de résidence en 2017 et 2018..... 285
Tableau XXII-4 : Répartition de la population du Département de Guédiawaye selon la localité de résidence en 2017 et 2018 286
Tableau XXII-5 : Répartition de la population du Département de Pikine selon la localité de résidence en 2013..... 286

Tableau XXII-6 : Répartition de la population du Département de Pikine selon la localité de résidence en 2013 287
Tableau XXII-7 : Répartition des élèves de l'enseignement secondaire selon le Statut de l'établissement, le sexe, la série et le niveau, par circonscription administrative en 2017 288
Tableau XXII-8 : Evolution des principaux indicateurs de santé de la reproduction de la région selon les districts 290
Tableau XXII-9 : Situation des accouchements dans les districts sanitaires 2017 291
Tableau XXII-10 : Evolution des importations de viande selon l'espèce 292
Tableau XXII-11 : Evolution des importations des produits laitiers 292
Tableau XXII-12 : Importations d'animaux vivants domestiques 2017 293
Tableau XXII-13 : importations d'animaux vivants sauvages en 2017 293
Tableau XXII-14 : Rentrée de charbon de bois dans la région de Dakar en 2017 294
Tableau XXII-15 : Répartition du personnel des eaux et forêts selon le diplôme ou le titre 294
Tableau XXII-16 : Répertoire des activités culturelles de la région en année 2017 296
Tableau XXII-17 : Répertoire du patrimoine culturel immatériel (expressions culturelles et rites) de la région de Dakar 298

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique I-1 : Evolution du nombre d'heures d'ensoleillement à Dakar en 2017 et 2018 selon les mois 32

Graphique II-1 : Evolution de la population de la région de Dakar entre 1976 et 2018 38

Graphique II-2 : Pyramide des âges de la population dakaroise en 2017 39

Graphique II-3 : Pyramide des âges de la population dakaroise en 2018 39

Graphique II-4 : Rapport de masculinité par groupe d'âge en 2017 et 2018 (%) 40

Graphique II-5 : Répartition de la population de la région de Dakar par département 42

Graphique V-1 : répartition du nombre de concessions visitées par département en 2017 et en 2018 115

Graphique V-2 : Répartition des ERP visités selon les départements 117

Graphique V-3 : Répartition des infractions commises lors des visites de contrôle de la salubrité des ERP selon le type 2017 117

Graphique VI-1 : Répartition des sorties effectuées par le Groupement national des Sapeurs-Pompiers selon la nature en 2018 124

Graphique VI-2 : Comparaison des sorties effectuées selon la nature de l'intervention au cours des deux dernières années 125

Graphique VII-1 : Répartition des écroués dans les prisons de la région de Dakar selon la classe d'âges en 2017 131

Graphique XI-1 : Evolution du nombre d'infrastructures de production de poissons selon le type ... 184

Graphique XI-2 : Evolution du nombre de producteurs ou promoteurs aquacoles selon le type 185

Graphique XV-1 : Structure du trafic global de marchandises du port de Dakar par type de conditionnement 226

Graphique XXI-1 : Evolution et Part de marché des opérateurs sur la téléphonie Mobile 277

Graphique XXI-2 : Evolution et part de marche des opérateurs sur la téléphonie fixe 277

Graphique XXI-3 : Part de marche des opérateurs sur l'internet global 278

SIGLES ET ACRONYMES

Sigle ou acronyme	Signification
AEMO	Action Educative en Milieu Ouvert
AEP	Adduction à l'Eau Potable
AFD	Agence française de Développement
ANA	Agence Nationale de l'Aquaculture
ANACIM	Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie
ANSD	Agence Nationale de Statistique et de la Démographie
ARTP	Autorité de Régulation des Télécommunications et des Postes
ARV	Antirétroviral
ASC	Association Socio-Culturelle
BAD	Banque Africaine de Développement
BAD	Banque africaine de développement
BADA	Banque Arabe pour le Développement en Afrique
BEI	Banque Européenne d'investissement
BFEM	Brevet de Fin d'Etudes Moyennes
BID	Banque Islamique de Développement
BM	Banque Mondiale
BREIPS	Bureau Régional de l'Education et de l'Information pour la Santé
BRH	Brigade Régionale d'Hygiène
BRTT	Bureau Régional du Transport Terrestre
CAP	Centre Anti Poison
CAP	Certificat d'Aptitude Pédagogique
CAS	Centre d'Adaptation sociale
CCA	Centre Conseil Adolescents
CDD	Contrat à Durée Déterminée
CDEPS	Centre Départemental d'Education Populaire et Sportive
CDFP	Centre Départemental de Formation Professionnelle
CDI	Contrat à Durée Indéterminée
CDMA	Code Division Multiples Access
CEAP	Certificat Elémentaire d'Aptitude Pédagogique
CERER	Centre d'Etudes et de Recherches sur les Energies Renouvelables
CESTI	Centre d'Etude des Sciences et Techniques de l'Information
CETF	Centre d'Enseignement Technique Féminin
CF	Code de la Famille
CFA	Centre de Formation Artisanale
CFEE	Certificat de Fin d'Etudes Elémentaires
CFP	Centre de Formation Professionnelle
CGP	Cellule de Gestion des Partenariat

CICES	Centre International du Commerce Extérieur du Sénégal
CLAD	Centre de Linguistique Appliquée de Dakar
CMG	Classe Multigrade
CNAO	Centre National d'Appareillage orthopédique
CNLS	Conseil National de Lutte contre le SIDA
CNTS	Centre National de Transfusion Sanguine
CP	Camp Pénal
CP	Centre Polyvalent
CPA	Centre de Premier Accueil
CPAR	Centre de Perfectionnement des Artisans Ruraux
CPN	Consultations Prénatales
CPON	Consultations Post Natales
CPP	Code de Procédure Pénale
CPRS	Centres de Promotion et de Réinsertion Sociale
CRD	Comité Régional de Développement
CRFP	Centre Régional de Formation Professionnelle
CS	Centre de Sauvegarde
CSE	Centre Socio-Educatif
CTA	Combinaisons Thérapeutiques à base d'Artémisinine
CTD	Centre Talibou Dabo
DA	Direction de l'Assainissement
DESPS	Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale
DIPE	Développement Intégré de la Petite Enfance
DMIS	Direction du Management de l'Information Statistique
DPRE	Direction de Planification et de Réforme de l'Education
DREEC	Division Régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés
DRS-SFD	Direction de la Règlementation et de la Supervision des Systèmes financiers décentralisés
DRUD	Division Régionale de l'Urbanisme de Dakar
DSDS	Direction des Statistiques Démographiques et Sociales
DSECN	Direction des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale
DSTE	Direction des Statistiques du Travail et des Etudes
EBAD	Ecole des Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes
ECL	Enfant en Conflit avec la Loi
EES	Etablissement d'Enseignement Supérieur
EJ	Espace Jeunes
ENSEPT	Ecole Normale Supérieure d'Enseignement Technique et Professionnel
EPSNH	Etablissement Public de Santé Non Hospitalier
ERP	Etablissements Recevant du Public
ESP	Ecole Supérieure Polytechnique
ETFP	Enseignement Technique et Formation Professionnelle
FDN	Fonds de Développement Nordique

FEMP	Foyers d'Enseignement Moyen Pratique
FJ	Foyer de Jeunes
GAR	Gestion Axée sur les résultats
GATPA	Gestion Active de la Troisième Période d'Accouchement
GP	Groupe Pédagogique
IA	Inspection d'Académie
ICPE	Gestion des installations classées pour la protection de l'environnement
IDSV	Inspection Départementale des Services Vétérinaires
IEC	Information Education Communication
IEF	Inspection de l'Education et de la Formation
IFAN	Institut Fondamental d'Afrique Noire
IFEE	Institut de Français pour les Etudiants Etrangers
INSEPS	Institut National Supérieur de l'Education Populaire et du Sport
IPDSR	Institut de formation et de recherche en Population Développement et Santé de la reproduction
IPS	Institut de Pédiatrie Sociale
IREF	Inspection Régionale des Eaux et Forêts
IREMPT	Institut de Recherches sur l'Enseignement de la Mathématique, de la Physique et de la Technologie
IRSV	Inspection Régionale des Services Vétérinaires
IRTSS	Inspection Régionale du Travail et de la Sécurité Sociale
ISE	Institut des Sciences de l'Environnement
ISED	Institut de Santé et Développement
IST	Centre de traitement des Infections Sexuellement Transmissibles
ITEF	Ingénieur des Travaux des Eaux et Forêts
ITPN	Ingénieur des Travaux de la Protection de la Nature
ITSS	Inspection du Travail et de la Sécurité Sociale
IUPA	Institut Universitaire de Pêche et d'Aquaculture
MAC	Maison d'Arrêt et de Correction
MAF	Maison d'Arrêt pour Femmes
MAPI	Manifestations Post vaccinales Indésirables
MAR	Maison d'Arrêt
MC	Maison de Correction
MTN	Maladies Tropicales Négligées
MVNO	Opérateurs de réseau mobile virtuel
NFD	Fonds de développement nordique
ODD	Objectifs de Développement Durable
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONAS	Office National de l'Assainissement du Sénégal
PAD	Port Autonome de Dakar
PADDUS	Projet d'Appui à la Décentralisation et au Développement Urbain au Sénégal
PAPA	Projet d'Appui à la Promotion des Aînés

PAQUET-EF	Programme d'Amélioration de la qualité, de l'Equité et de la Transparence du secteur de l'Education et de la Formation
PEPAM	Programme Eau Potable et Assainissement pour le Millénaire
PEV	Programme Elargi de Vaccination
PFA	Paralysies flasques aiguës
PLHA	Plan Local d'Hydraulique et d'Assainissement
PNLP	Programme National de Lutte contre le Paludisme
PRA	Pharmacie Régionale d'Approvisionnement
PRN	Programme de Renforcement de la Nutrition
PUP	Programme d'Urgence de Propreté
RGE	Recensement Général des Entreprises
RGPHAE	Recensement Général de Population de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage
SA	Société Anonyme
SAMU	Service d'Assistance Médicale d'Urgence
SARL	Société à Responsabilité Limitée
SDE	Sénégalaise Des Eaux
SES	Situation Economique et Sociale
SFD	Système Financier Décentralisé
SICAP	Société Immobilière du Cap-Vert
SNH	Service National d'Hygiène
SNHLM	Société Nationale des Habitations à Loyer Modéré
SNPS	Stratégie Nationale de Protection Sociale
SONES	Société Nationale des Eaux du Sénégal
SRAS	Service Régional de l'Action Sociale
SREL	Service Régional de l'Elevage
SRPS	Service Régional de la Pêche et de la Surveillance
SRSD	Service Régional de la Statistique et de la Démographie
TAP	Taux d'Achèvement du Primaire
TBA	Taux Brut de d'Accès
TBPS	Taux Brut de Préscolarisation
TBS	Taux Brut de scolarisation
TDR	Test de Diagnostic Rapide
TPM	Tuberculose Pulmonaire à la Microscopie
UCG	l'Unité de Coordination de la Gestion des déchets
UCAD	Université Cheikh Anta Diop de Dakar
UE	Union Européenne
UNICEF	Fond des Nations Unies pour l'Enfance
VD	Valeur Déclarée
ZAC	Zone d'aménagement Concertée

AVANT-PROPOS

Le Service régional de la Statistique et de la Démographie (SRSD) assure au niveau régional le service déconcentré de l'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD). Sa mission qui s'inscrit ainsi dans le cadre global de celle dévolue à l'ANSD, consiste au niveau local à :

i. collecter, centraliser, traiter, analyser et diffuser les informations statistiques nécessaires à l'élaboration de la politique économique et sociale ainsi qu'à l'appréciation des résultats de cette politique ;
ii. assurer la coordination technique des activités statistiques ;
iii. mener des études et recherches sectorielles, macro-économiques et sociodémographiques utiles à la conduite de la politique économique, financière et sociale ;
iv. assurer la coordination des travaux conduisant aux choix de politique économique et financière à court terme, en relation avec d'autres services déconcentrés de l'administration ;
v. préparer et suivre des programmes économiques et financiers de court terme en relation avec d'autres services et organisations sous régionales.

Dans ce cadre, les SRSD dressent chaque année un panorama de la situation économique et sociale des régions du Sénégal, en mettant en exergue les atouts, les contraintes et les perspectives.

Cet exercice d'analyse de la conjoncture n'a évidemment pas l'ambition d'être exhaustif et complet, mais se veut une présentation synthétique des caractéristiques et des modes de fonctionnement essentiels de l'économie régionale. Il met en relief l'information quantitative et tente, par des analyses sommaires, de décrire la situation de chaque secteur d'activité au niveau régional.

La présente édition essaie d'embrasser la quasi-totalité des secteurs de l'activité économique et sociale de la région. Cependant, contrairement à celles qui l'ont précédée, elle traite des performances enregistrées au cours des années 2017 et 2018 et analyse leurs évolutions au regard de la situation de l'année 2016.

Que les responsables des services techniques et des partenaires de la région trouvent ici l'expression de nos vifs remerciements pour leur précieuse collaboration et la qualité de leurs informations. Tout le mérite de ce document leur revient et les imperfections sont à inscrire au passif des rédacteurs. Les remarques et suggestions en vue d'améliorer le document sont les bienvenues.

Babacar NDIR
Directeur Général de l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie

RESUME EXECUTIF

La région de Dakar, par sa position stratégique et son histoire géopolitique, concentre la quasi-totalité des infrastructures économiques et administratives du pays. Malgré sa faible superficie, elle abrite un fort poids démographique avec une grande densité de peuplement de 6 601 hbts/km^2 en 2018. Ainsi, sa population a été estimée à 3 630 324 habitants en 2018, marquée par une forte proportion de la population active (62%). Au niveau de la répartition spatiale, ses habitants sont plus concentrés dans les départements de Dakar et Pikine. Néanmoins, entre 2017 et 2018, une forte affluence est observée vers le département de Rufisque où il y a eu un très grand nombre de parcelles attribuées (7 640 en 2017 et 6 769 en 2018).

Sur le plan de l'éducation, malgré les importants progrès réalisés, beaucoup d'efforts restent à fournir afin de permettre un meilleur accès et une amélioration de la qualité de l'enseignement. Le système éducatif de la région de Dakar est très instable au vu de l'évolution des indicateurs étudiés. Il s'agit notamment des infrastructures, du personnel, des effectifs et de la performance éventuellement au niveau des cycles scolaires. En outre, l'intensité de la scolarisation et la performance du système scolaire demeurent un défi. En effet, les niveaux des taux de scolarisation sont encore faibles et les structures privées dominent très largement le paysage scolaire dans tous les cycles.

Sur le plan de la santé, la région est confrontée à un déficit en matière d'infrastructures sanitaires et ceci engendre davantage un surpeuplement dans les structures de santé. Au total, la région a comptabilisé 177 structures de santé et 7 053 agents pour le personnel en 2018. D'après les statistiques de la santé de 2017 et 2018 à Dakar, une amélioration notoire a été enregistrée au niveau des indicateurs de couvertures sanitaires en rapport avec les normes de l'OMS. En plus, avec les multiples programmes sanitaires, la santé des populations de la région s'améliore davantage et diminuant alors le risquant de morbidité et de mortalité face à certaines maladies.

Le sous-secteur de la justice, en 2018, a dénombré 4 018 personnes écrouées dans la région, soit 8% de plus par rapport à 2017. Le nombre de mineurs en conflit avec la loi ou ceux en danger a été estimé à 2 046 en 2018.

L'hydraulique demeure un grand défi dans la région de Dakar surtout en matière d'accessibilité d'une eau de qualité et des systèmes d'évacuation d'assainissement de base. De 2017 à 2018, la production d'eau est passée de 114 799 595 m^3 à 82 789 094

m^3 expliquant ainsi les nombreuses pénuries d'eau. Quant à l'assainissement, le taux d'accès de la population était évalué à 67% en 2017.

Concernant l'agriculture au sens large (agriculture, élevage et pêche), les activités menées dans la région n'ont pas été trop rentables. Les rendements des cultures sont faibles. Parallèlement, l'analyse des performances du secteur de l'élevage laisse apparaître un potentiel insuffisamment exploité. Pour la pêche, le secteur a enregistré une baisse de productions surtout au niveau de la pêche artisanale.

S'agissant des ressources naturelles et de l'environnement, il ressort des résultats des campagnes de 2017 et 2018, une amélioration par rapport aux années précédentes. Cependant, avec l'occupation progressive des terres de la région, le domaine classé de Dakar reste menacé et il y a de plus en plus une raréfaction des ressources naturelles, celles forestières en particulier. Par rapport à l'environnement, la gestion des déchets demeure un défi majeur.

La question de l'emploi demeure une problématique majeure du gouvernement. Ainsi, entre 2017 et 2018, la branche des activités de services administratifs et d'appui a accueilli plus de nouveaux employés que le commerce, secteur par excellence pourvoyeur d'emplois dans la région.

Pour le transport, il constitue un secteur clé dans la dynamique socio-économique de la région. Ainsi, des investissements conséquents ont été faits dans le secteur du transport notamment pour la réalisation des infrastructures comme l'autoroute à péage, la construction de routes de connectivité de l'autoroute à péage et d'aménagement de la RN1, la VDN section 3, la construction de l'échangeur de l'émergence etc. Le parc des bus et minibus s'étoffe et les véhicules desservent des zones très reculées. Les transports maritimes sont très développés à Dakar.

Concernant le secteur minier et énergétique à Dakar, il est en pleine expansion. En effet, avec la forte demande, l'exploitation du calcaire et du sable est en hausse de même que le nombre d'abonnés de la Senelec.

Le commerce et l'artisanat occupent une place importante dans le tissu économique dakarois. En 2017, le secteur du commerce a connu une stabilisation des prix de la plupart des produits de base. Quant à l'artisanat, second secteur pourvoyeur d'emplois après l'agriculture, est confrontée au problème de la formation.

S'agissant de la jeunesse et du sport, ils constituent les atouts de charme de la région, car l'une est porteuse de développement et l'autre est vecteur de développement. Néanmoins, les attentes demeurent malgré les importantes avancées réalisées dans ce secteur.

Le tourisme, la culture et les loisirs occupent une place centrale dans les activités socio-économiques et culturelles de la région. Cependant, c'est un secteur confronté à un défi majeur à savoir rendre attrayant la destination Sénégal, en l'occurrence Dakar.

Les secteurs de la poste, des banques et du Système Financier Décentralisé (SFD) occupent une place importante dans les services en général et en particulier le secteur financier de l'économie nationale. Toutefois, entre 2017 à 2018, il n'y a eu qu'un bureau postal qui a été créé. En plus, s'agissant des SFD, une diminution de la couverture est notée entre 2017 et 2018 même si le nombre d'épargnants et celui des crédits accordés ont fortement augmenté.

Le Sénégal est en pointe dans le secteur des télécommunications. En effet, la forte augmentation du taux de pénétration du téléphone mobile puis de l'accès à internet ont dynamisé ce secteur. Ainsi, les télécommunications sont occupées par les opérateurs tels que SONATEL, SUDATEL, ET SENTEL. Et pour les médias de masse, la prolifération de radios à travers la région, a octroyé à celle-ci le monopole du canal d'information le plus fréquent dans la capitale.

INTRODUCTION GENERALE

Le document de la Situation Economique et Sociale (SES) de la région de Dakar est le résultat de la compilation d'un ensemble de chapitres traitant chacun d'un thème des différents sous-secteurs de l'activité économique et sociale de la région. Plus précisément, il représente l'aboutissement d'un travail qui a nécessité la collaboration de l'ensemble des services déconcentrés et décentralisés de Dakar. Ainsi, ce document constitue un rapport descriptif rédigé sur la base des informations collectées au niveau des structures sectorielles de la région. A cet effet, il ne fait aucune analyse approfondie. Son élaboration passe par plusieurs phases dont la première est celle administrative. Il s'agit notamment de la demande des données au niveau des structures sectorielles par le biais d'une lettre signée par le Directeur Général de l'ANSD et appuyée par une circulaire du Gouverneur de la région de Dakar pour les structures qui sont sous sa tutelle. Après cette phase, une relance est effectuée si jamais la structure ne réagit pas à la requête au-delà de la date limite indiquée sur la lettre. Ensuite, les phases de traitement, d'analyse et de rédaction du rapport sont entièrement assurées par le SRSD. Il s'en suit alors le processus de validation après la production du premier draft qui est soumis à un comité de lecture de l'ANSD pour validation à l'interne. Maintenant pour la validation définitive, le gouverneur convoque le Comité Régional de Développement (CRD).

Toutefois, toutes les données demandées ne sont pas toujours disponibles. Très souvent, certaines structures d'envergure nationale ne fournissent pas des données désagrégées au niveau régional ou départemental, comme c'est le cas de la Brigade Nationale des Sapeurs-Pompiers (BNSP), des télécommunications, de la Senelec pour l'année 2018, etc. Aussi, pour d'autres, les données fournies ne sont pas conformes avec notre demande puisque que le document de la SES est rédigée sur la base d'un canevas. Par contre, les données restent obsolètes pour les secteurs comme l'artisanat et le tourisme.

Contrairement aux éditions précédentes qui ne concernaient qu'une année (l'année n-1)[1], cette édition de la SES couple les années 2017 et 2018. Elle compte 21 chapitres à savoir :

- Présentation de la région ;
- Démographie ;
- Urbanisation, construction et habitat ;
- Education ;
- Sante et hygiène publique ;
- Assistance ;
- Justice ;
- Eau et assainissement ;
- Agriculture ;
- Elevage ;
- Pêche ;
- Ressources naturelles ;
- Environnement ;
- Emploi et travail ;
- Transport ;
- Industrie, mines et énergie ;
- Commerce et artisanat ;
- Jeunesse et sports ;
- Tourisme, culture et loisirs ;
- Poste, banques et Systèmes Financiers Décentralisés (SDF) ;
- Télécommunications et media.

Et pour chaque secteur, sa situation sur la période étudiée sera analysée ainsi que les principales activités menées.

[1] n : année actuelle

Chapitre I : PRESENTATION DE LA REGION

INTRODUCTION

La région de Dakar est l'une des 14 régions administratives du Sénégal. Elle représente la capitale politique, économique et culturelle du pays et abrite plus du tiers (40%) du tissu économique national (cf. Rapport RGE 2016). Comparativement aux autres régions du pays, elle représente la région la plus petite et celle ayant la plus grande densité de peuplement (6 601 hbts/km2 en 2018)2.

Cette région a une position géographique très stratégique car se situant à l'extrême ouest de la presqu'île du Cap-Vert, tout au bord de l'océan atlantique. Elle est comprise entre les 17° 10 et 17° 32 de longitude Ouest et les 14° 53 et 14° 35 de latitude Nord. Elle est limitée à l'Est par la région de Thiès et par l'Océan Atlantique dans ses parties Nord, Ouest et Sud. Ainsi, sa position géographique, son statut administratif et la diversité de ses activités économiques lui confèrent plus d'atouts par rapport au reste du pays.

Cette présentation abordera l'histoire de la région, l'organisation administrative, la géographie physique (climat, végétation, faune, relief, hydrographie) et enfin l'économie de la région.

I.1. HISTOIRE DE LA REGION DE DAKAR

La presqu'île du Cap Vert a été habitée dans les zones occidentales, dès les temps paléolithiques (soit près de 100 000 ans avant Jésus-Christ) avant d'être occupée dans son entier, aux temps néolithiques.
En 1444, le navigateur portugais Denis DIAS découvre le Cap Vert, d'une étendue de 100 km2. En ce temps-là, la presqu'île était peuplée de Mandingues.
Entre 1580 et 1617, s'est déroulée l'installation des Lébous originaires du royaume du Tekkrour, au Nord Est du fleuve Sénégal.
Entre 1765 et 1766, le Gouverneur Poncet de la Rivière s'était fait céder les pointes de Daccard et Bin et même toute la Presqu'île jusqu'au ruisseau de Mbao et au village de Yoff exclus.
En 1845, Gorée devient le chef-lieu de la division navale des côtes occidentales d'Afrique.
Le 25 mai 1857, est officiellement fondée la Ville de Dakar par Pinet LAPRADE et le pavillon français est hissé.
En juin 1858, on assiste à l'Élaboration du 1er plan cadastral de Dakar.
En 1859, ce fut le début de construction d'un phare sur le mont le plus élevé des mamelles (cônes volcaniques du nord-ouest). Les travaux ont duré quatre ans.
En Juin 1862, on élabora un nouveau plan d'alignement de la ville car Dakar est " un véritable labyrinthe de rues et d'impasses, de tours et de détours " dont l'initiateur de ce cadastre est Pinet LAPRADE.
En 1872, La commune de Gorée est créée.
En 1875, Dakar devient centre d'arrondissement à la place de Gorée.
En 1876, intervient le nouveau plan cadastral de Dakar.

En 1878, Dakar compte environ 1600 habitants.
Le 17 Juin 1887, Dakar devient une commune distincte et moins dépendante de Gorée.
Le 9 Décembre 1887, Jean Alexandre est le premier Maire de Dakar.
En 1891, Gorée compte 2100 habitants, Dakar 8737.
En 1902, Dakar devient la capitale de l'Afrique Occidentale Française.
De 1903 à 1908, le gouverneur Général ROUME transforme Dakar par un très gros effort d'urbanisation.
En 1904, Dakar compte 18 500 habitants environ.
En 1910, Dakar est déjà le premier port du Sénégal.
En 1920, Blaise DIAGNE est élu Maire de Dakar, il le restera jusqu'en 1934, date de sa mort. C'est cette même année, que le cours secondaire est ouvert. Il est devenu en 1936 le lycée Van Vollenhoven (Gouverneur qui s'oppose au recrutement d'indigènes pour la Première Guerre mondiale).
En 1921, Dakar compte 32440 habitants dont 1661 Européens. C'est cette même année que les premiers Libanais sont arrivés.
En 1926, Dakar compte 33 679 habitants dont 2 939 Européens, tandis que Gorée ne compte plus que 700 habitants.
En 1929, Gorée est rattachée à Dakar.
Le 2 Avril 1946, SENGHOR, député du Sénégal, réclame l'égalité des droits pour tous (populations colonisées comme métropolitaines).
En 1947, Dakar compte 135 000 habitants environ.
En 1950, Inauguration de l'Institut des Hautes Études (I.H.E) qui deviendra en 1957, l'université de Dakar.
Le 26 Août 1958, Le Général DE GAULLE, est accueilli par des manifestations réclamant l'indépendance du Sénégal.
Le 11 Juin 1958, le transfert de la capitale de Saint Louis vers Dakar est réalisé.

Source : SES 2016

I.2. ORGANISATION ADMINISTRATIVE

L'organisation administrative de la région de Dakar a connu de nombreuses mutations depuis l'époque coloniale. Notamment avec le décret n° 2002-166 du 21 février 2002 fixant le ressort territorial et le chef de lieu des régions et des départements et le décret n° 2011-427 du 29 mars 2011, abrogé au profit du décret n° 2011- 706 qui a organisé et créé de nouvelles communes et communautés rurales dans le département de Rufisque.

Aujourd'hui, c'est l'aboutissement d'un long processus de décentralisation (1972) qui s'est traduit par l'entrée en vigueur de l'Acte-III de la décentralisation en 2014. Ceci est marqué par la communalisation universelle et l'érection des départements en collectivité locale. La région de Dakar est organisée administrativement en :

- quatre (4) départements : Dakar, Pikine, Guédiawaye, Rufisque ;
- dix (10) arrondissements : Almadies, Dakar-Plateau, Grand-Dakar, Parcelles-Assainies (département de Dakar), Guédiawaye (département de Guédiawaye), Dagoudane, Niayes, Thiaroye (département de Pikine), Rufisque-Est, Bambilor (département de Rufisque).

La région compte 57 collectivités territoriales ainsi réparties :

- 1 conseil départemental (département Rufisque) ;
- 4 villes (Dakar, Pikine, Guédiawaye, Rufisque) ;
- 52 communes réparties comme suit (voir tableau I.1).

Tableau I-1 : Liste des communes de la région de Dakar par département

Départements	Communes
Dakar (19)	Mermoz/Sacré Cœur, Ngor, Ouakam, Yoff, Biscuiterie, Dieuppeul/Derklé, Grand-Dakar, Hann Bel air, HLM, Sicap Liberté, Cambérène, Grand-Yoff, Parcelles-Assainies, Patte d'Oie, Fann/Point E/Amitié, Gueule Tapée/Fass/Colobane, Médina, Dakar-Plateau, Gorée
Pikine (16)	KeurMassar, Malika, Yeumbeul-Nord, Yeumbeul-Sud, Dalifort, DjiddahThiaroye Kao, Guinaw-Rail-Nord, Guinaw-Rail-Sud, Pikine-Est, Pikine-Nord, Pikine-Ouest, Diamaguène/Sicap-Mbao, Mbao, Thiaroye-Gare, Thiaroye-sur-Mer, Tivaouane/Diacksao
Guédiawaye (5)	Golf-Sud, Médina-Gounass, Ndiarème/Limamoulaye, Sam-Notaire, Wakhinane/Nimzatt
Rufisque (12)	Bargny, Diamniadio, Sébikotane, Jaxaay/Niakoulrab/Parcelles-Assainies, Sendou, Sangalkam, Rufisque-Est, Rufisque-Ouest, Rufisque-Nord, Yenne, Bambilor, Tivaouane-Peulh/Niagha.

Source : ANSD

I.3. GEOGRAPHIE PHYSIQUE DE LA REGION

I.3.1. CLIMAT

I.3.1.1. Température et humidité

A Dakar, la température varie entre 17 et 25° C (degrés Celsius) de décembre à avril et de 27 à 30 ° C de mai à novembre.

I.3.1.2. Vents

La capitale sénégalaise est caractérisée, pendant une bonne période de l'année, par un microclimat marqué par l'influence de l'alizé maritime issu de l'anticyclone des Açores, d'où l'existence d'une fraîcheur et d'une humidité quasi permanente et relativement forte de l'ordre de 25%. Toutefois, l'harmattan, qui est un alizé continental saharien, se fait sentir faiblement en saison sèche et au fur et à mesure que l'on s'éloigne des côtes.

I.3.1.3. Pluviométrie

La pluviométrie est caractérisée par une durée relativement courte de l'hivernage, variant entre trois et quatre mois : de juin à octobre. Elle est marquée, d'une part, par une inégale répartition dans le temps et dans l'espace et, d'autre part, par une faiblesse des quantités d'eau enregistrées. Il est important de souligner que la région de Dakar se situe entre les isohyètes 300 et 600 mm et les normes saisonnières (1930 – 1960 et 1951 – 1980) sont respectivement de 552et 473mm.

La pluviométrie enregistrée en 2018 est relativement déficitaire par rapport à la valeur normale et celle eu en 2017. En effet, d'après le bulletin décadaire de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie (ANACIM) d'octobre 2018, un cumul de 232 mm est enregistré alors que la valeur normale s'élève à 379mm (cf. Tableau ci-dessous).

Tableau I-2 : Evolution de la pluviométrie de 2008 à 2018 durant la période hivernale (en millimètre)

Mois/Années	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Variation 2018-2017 %
Juin	1	3	24	2,5			-		-	-	-	-
Juillet	61,5	78	57	20	53	49	-	73,3	88,4	50	0	-100,00
Août	165,5	251,5	148,5	142,5	314	293	98	193,2	123,3	193,3	73,4	-62,03
Septembre	148,5	99	187	73,5	105,5	249,5	89	173,2	104,3	97,3	137	40,80
Octobre	17,5	50	30	4,5	-	18,5	-	12,5	0	15,7	21,6	37,58
Total	**394**	**481,5**	**446,5**	**243**	**472,5**	**610**	**187**	**452,2**	**316**	**356,3**	**232**	-34,89

Source : Bulletins agro météorologique décadaire de l'ANACIM (disponible sur http://www.anacim.sn)

I.3.1.4. Ensoleillement

En moyenne, la durée d'ensoleillement à Dakar est de huit heures[3] par jour (avec précisément 8,3 et 7,5 heures par jour au cours des années 2017 et 2018). Ainsi, le nombre d'heures de soleil à Dakar est estimé à plus de 2500 heures par an. Les pics d'ensoleillement sont obtenus généralement durant les mois d'avril et de mai.

[3] www.infoclimat.fr

Graphique I-1 : Evolution du nombre d'heures d'ensoleillement à Dakar en 2017 et 2018 selon les mois

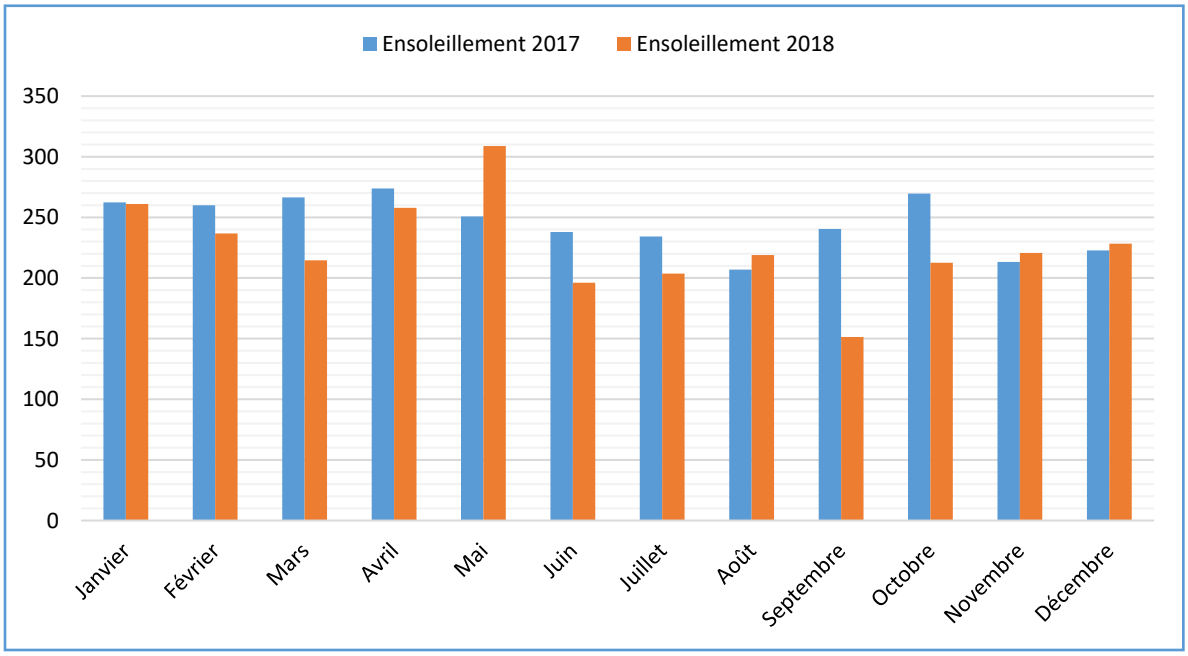

Source : https://www.infoclimat.fr/climatologie (visité le 06/09/2019)

I.3.2. RELIEF, TYPES DE SOL, VEGETATION, FAUNE ET HYDROGRAPHIE

I.3.2.1. Relief et types de sol

Sur le plan géomorphologique, la région de Dakar peut être divisée en trois (3) grandes parties d'Ouest en Est :

- **L'extrémité occidentale qui se divise elle–même en trois zones :**

La zone Sud-est, d'altitude comprise entre 15 m et 40 m, est formée de coulées volcaniques et d'affleurements du substratum (limons, marnes et calcaires) recouvert au centre d'une cuirasse latéritique. Cette zone correspond aux quartiers du Plateau dans le département de Dakar ;

La zone centrale qui présente une altitude inférieure à 10m. Elle est constituée de sables reposant sur un substratum argilo calcaire avec quelques affleurements. Cette zone abrite les quartiers de la Médina et les quartiers de Fann Résidence, Fenêtre Mermoz, Point E et la zone industrielle ;

La partie Nord-Ouest qui correspond au second massif d'origine volcanique dont l'altitude moyenne est la plus élevée de la région (plus de 60m). Cette zone abrite les

villages traditionnels de Ouakam, Ngor et Yoff ainsi que l'ancien l'aéroport international de Dakar.

- **La deuxième grande partie de la presqu'île du Cap Vert** :

Elle comprend un ensemble de cordons dunaires reposant sur un substratum marneux et sur lesquels sont bâties les villes de Pikine et de Guédiawaye. Entre ces dunes, s'est établie une série de lacs asséchés et de bas-fonds très fertiles appelés « Niayes ». C'est le domaine de la culture maraîchère et de la floriculture. Les sables aquifères qui sont sous les sables superficiels abritent la nappe infra basaltique et la nappe de Thiaroye.

- **La partie orientale de la région**

Elle comprend un ensemble de collines et de plateaux d'altitudes inférieures à 50 m. Elle abrite le territoire du département de Rufisque. Sa couverture géologique comprend une alternance de marnes et de calcaires dont les plus perméables, les calcaires paléocènes de Sébikotane, les sables et les grès du Mæstrichien, renferment des nappes aquifères importantes. On y observe le prolongement des bas-fonds fertiles et des sols aptes au maraîchage et à l'arboriculture particulièrement dans la zone rurale.

I.3.2.2. Végétation et faune

Le couvert végétal de la région de Dakar a connu un grand changement au profit du bâti. Ce phénomène est plus marqué à l'extrême nord-ouest de la région, sur le littoral dans le département de Guédiawaye. La zone des Niayes de Pikine, qui était une zone de maraîchage par excellence, a évolué dans une très large mesure vers le bâti. Dans toute la partie périurbaine et rurale, les formations naturelles sont converties en zones de culture. Par conte au niveau des massifs classés (forêts classées et périmètres de reboisement), bien qu'étant agressés, on peut noter les formations végétales. Les périmètres de reboisement sont des plantations mono- spécifiques de filao. Les essences exotiques ont pris la relève grâce aux plantations effectuées, qui concernent essentiellement Anacardium occidentale (Darcassou), Eucalyptus sp et Casuarina equisetifolia (Filao).

Les ressources fauniques sont quasi-inexistantes du fait de la dégradation du couvert végétal suite à l'accroissement considérable de la population et de l'urbanisation. Les quelques spécimens que l'on rencontre sont localisés dans la zone rurale du Département de Rufisque et dans la forêt de Mbao où ils sont confinés dans les reliques de végétation et autour des points d'eau existants. La faune répertoriée, se résume à de rares espèces constituées essentiellement de lézards, de gibier à poils : les singes, les chacals communs, de gibier à plumes : les canards à plumes et de gibier d'eau, les pigeons maillés et verts et les francolins.

I.3.2.3. Hydrographie

La région de Dakar dispose de ressources en eau. En plus du marigot qui longe le village de Kamb (Commune de Mbao) en passant par Keur Mbaye Fall, puis sous la RN1, pour se jeter dans la mer, il existe des mares et des zones dépressionnaires à inondation temporaire. Dans la forêt classée de Mbao, l'on note l'existence d'un réseau de puits hérité du système de captage des eaux de pluies mis en place avant l'indépendance. Ce réseau n'est plus opérationnel, du fait de la diminution de la pluviométrie mais, aussi de l'absence de suivi et d'entretien.

On note aussi l'existence de certains lacs dont ceux de Ourouway et Thiourour dans le département de Guédiawaye, de Mbeubeuss dans le département de Pikine et du lac Retba, communément appelé lac rose dans le département de Rufisque.

I.4. SITUATION ECONOMIQUES DE LA REGION

La région de Dakar représente le cœur du territoire sénégalais. Elle dépasse de loin l'ensemble des régions sur tous les plans et concentres-en son sein près du quart de la population sénégalaise (3 630 324 habitants soit 23% en 2018).

Sur le plan économique, la capitale sénégalaise engorge plus du tiers des entités économiques dénombrées lors du Recensement Général des Entreprises (40% ; RGE 2016). Aussi, toujours d'après le RGE, la région de Dakar réalise 92% du chiffre d'affaires des entreprises du secteur formel et 50% de celles du secteur informel. Outre ceci, Dakar concentre 52% des travailleurs du pays dont 87% dans le formel et 36% dans l'informel tandis que le niveau de l'emploi est inférieur à 10% partout ailleurs dans les autres régions du Sénégal (moins de 6% dans le formel et moins de de 12% dans l'informel).

Depuis juin 1958, la région est devenue le siège du Gouvernement en devenant la capitale du pays, elle concentre de ce fait l'essentiel du tissu industriel, des établissements commerciaux ainsi que financiers.

Malgré la mise en œuvre de la politique nationale d'aménagement du territoire, ainsi que celle de développement régional et de décentralisation, la région de Dakar regroupe la plupart des emplois permanents du pays. La capacité polarisatrice de la région de Dakar a été et reste encore favorisée par la faiblesse de la densité du réseau routier du pays. En outre, celui-ci favorise les liaisons verticales nécessaires à l'économie d'exportation. Ainsi, 75% des trajets intérieurs de marchandises ont pour origine ou pour destination Dakar ; ceci résulte du poids économique de la région. Cette situation est fortement renforcée par le tracé des réseaux routiers et des voies ferrées.

Aire d'influence de la région

Elle se définit comme étant la zone où les échanges de produits agricoles et halieutiques, en particulier, se déroulent sous le contrôle direct de la capitale.

Rufisque, dont une grande partie des habitants travaille quotidiennement à Dakar et dont la petite zone industrielle est en fait un prolongement de la grande zone industrielle dakaroise, peut être considérée comme un satellite de la capitale. Dans les environs de l'agglomération dakaroise, les activités des producteurs sont tournées vers la satisfaction des besoins des populations de la région (cas des maraîchers de Sangalkam, Sébikotane, des pêcheurs de la Petite Côte jusqu'à Yenne).

La région de Thiès, et plus particulièrement les départements de Thiès et Mbour entretiennent avec la région de Dakar des relations quotidiennes, mais de natures différentes. Thiès est une région qui approvisionne Dakar en fruits et légumes mais aussi en produits halieutiques. Quant au département de Mbour, il approvisionne Dakar en produits halieutiques et reste une zone d'attraction pour le tourisme local, les séminaires nationaux et internationaux.

Les régions de Diourbel, Saint-Louis, Kaolack, Fatick et Louga approvisionnent la capitale en céréales et en bétail. Il faudrait aussi signaler que, malgré les longues distances qui les séparent de la capitale, les régions de Kolda, Tambacounda et Ziguinchor ont tissé avec Dakar des relations privilégiées. Elles ravitaillent la capitale en charbon de bois, en bois et autres produits forestiers.

Ainsi, la région de Dakar voit son influence s'étendre sur l'ensemble du pays, voire au-delà de ses frontières.

CONCLUSION

Au-delà de sa position géographique très stratégique, Dakar a une histoire très riche. Le cadre géophysique et administratif ont tellement valorisé cette région au point qu'elle concentre l'essentiel du tissu industriel, des administrations de la république et c'est aussi la région la plus peuplée malgré sa faible superficie.

Chapitre II : DEMOGRAPHIE

INTRODUCTION

Ce chapitre traite les questions démographiques portant sur la région de Dakar. Les données utilisées sont issues des dernières projections de la population de la région de Dakar réalisées pour les années 2017 et 2018, à partir des données du dernier Recensement Général de la Population de l'Habitat de l'Agriculture et de l'Elevage (RGPHAE) de 2013. Les données se rapportent à la population résidente, c'est-à-dire les résidents présents et les résidents absents.

Ce chapitre est présenté en deux parties : (1) la première porte sur l'état et la structure de la population de la région de Dakar et (2) la seconde partie sur sa répartition spatiale.

II.1. ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION

II.1.1. NIVEAU ET EVOLUTION DE LA POPULATION

Le poids démographique de la région de Dakar ne cesse d'augmenter d'année en année. D'ailleurs, elle demeure la région la plus peuplée du pays. Entre le premier recensement de 1976 et le dernier de 2013 réalisé au Sénégal, la population dakaroise est passée de 892 127 à 3 137 196 puis à 3 429 370 en 2016 (cf. Graphique II.1). Le niveau de croissance de cette population a été plus élevé entre les années 1976, 1988 et 2002. Ceci pourrait être dû à l'exode rural massif causé par la longue sécheresse et les difficultés économiques qu'avait connues le pays durant ces années. Aussi, entre 2017 et 2018, la population de la région de Dakar est passée de 3 529 300 habitants à 3 630 324 habitants soit un taux d'accroissement de 2,86%, avec une légère diminution d'année en année (3,07% en 2014 ; 3,01% en 2015 ; 2,96% en 2016 et 2,97% en 2017).

Graphique II-1 : Evolution de la population de la région de Dakar entre 1976 et 2018

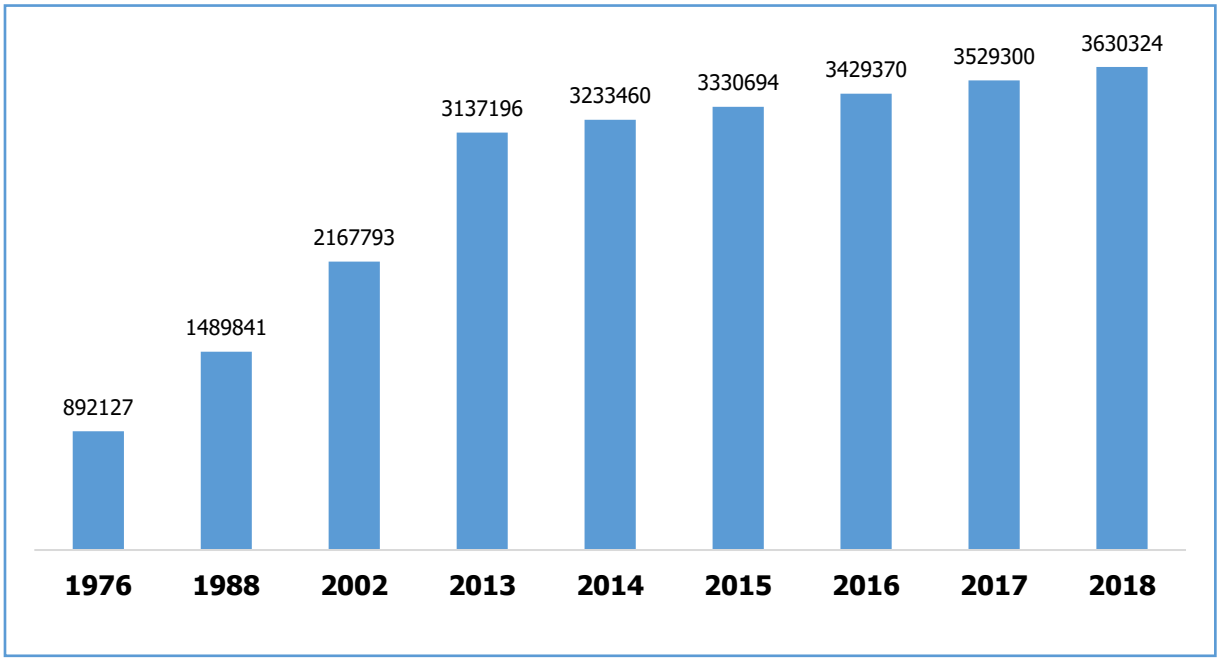

Source : SRSD de Dakar à partir des données des Recensements de la population de 1976, 1988, 2002 et 2013 ; rapport de projection de la population du Sénégal 2016

II.1.2. STRUCTURE PAR AGE ET PAR SEXE

II.1.2.1. Analyse de la pyramide des âges

En forme triangulaire, la pyramide des âges de la région de Dakar est caractérisée par une base très large et un rétrécissement avec l'âge (cf. Graphiques II.2 et II.3). Ceci est synonyme d'une population très jeune avec un taux de natalité élevé et un niveau de mortalité qui augmente en fonction de l'âge (une espérance de vie faible).

Au cours des années 2017 et 2018, la structure par âge de la population de Dakar est quasiment la même. En effet, l'analyse de cette structure montre que durant ces années, les jeunes (0-14 ans) ont représenté en moyenne 34%, les adultes (15-64 ans) 62% et les personnes âgées (65 ans et plus) 4%. Ainsi remarque-t-on une forte proportion de la population active qui peut s'expliquer par le fait que la région de Dakar est le cœur du Sénégal ; étant donné qu'elle a la même structure que le Sénégal qui est un pays en développement. Or les pyramides des âges des pays en développement ont en général une base large et rétrécissent avec l'âge. Par ailleurs, l'on note que 43% de la population Dakaroise sont âgées entre 15 et 39 ans ce qui implique qu'en moyenne 70% de la population active ont moins de 40 ans entre 2017 et 2018. Ce fort effectif des jeunes pourrait être aussi expliqué par l'afflux de personnes venant des autres régions du Sénégal pour travailler à Dakar. Outre ceci, le sommet rétréci de la

pyramide indique que les individus d'âges avancés représentent une faible proportion. Enfin, il est important de signaler un déplacement des anciens immigrés qui, lorsqu'ils atteignent un âge avancé, ont tendance à retourner dans leurs régions d'origine.

Graphique II-2 : Pyramide des âges de la population dakaroise en 2017

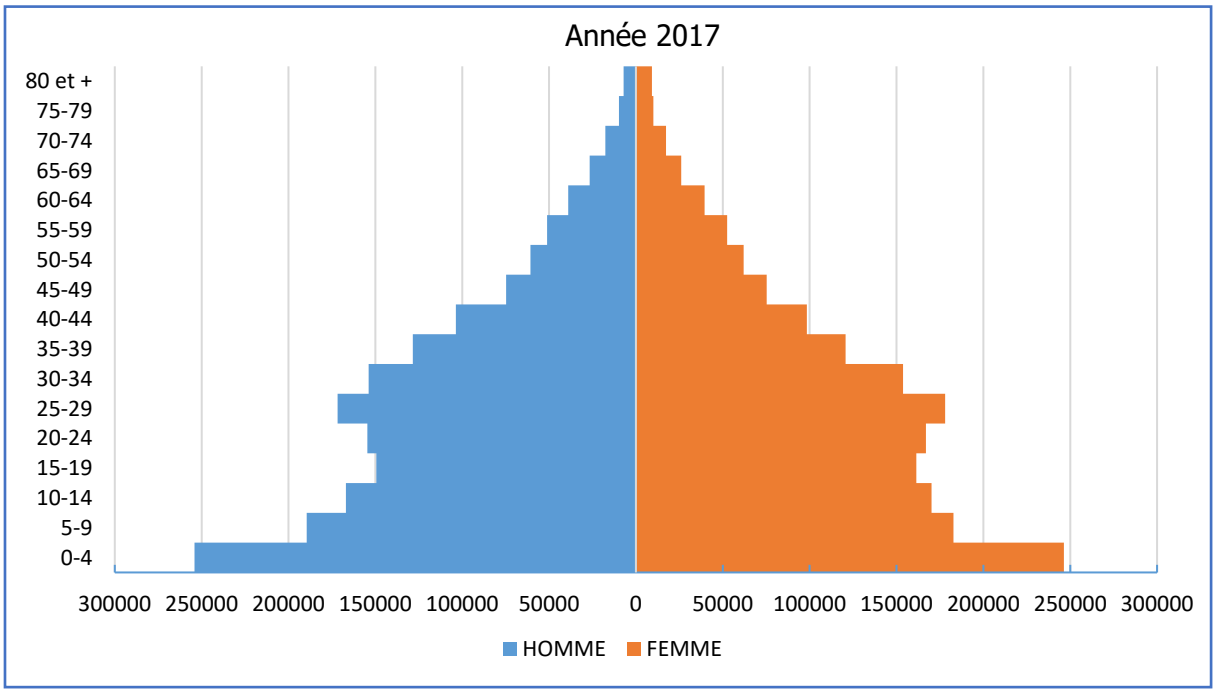

Source : SRSD de Dakar à partir des données projections démographiques, ANSD

Graphique II-3 : Pyramide des âges de la population dakaroise en 2018

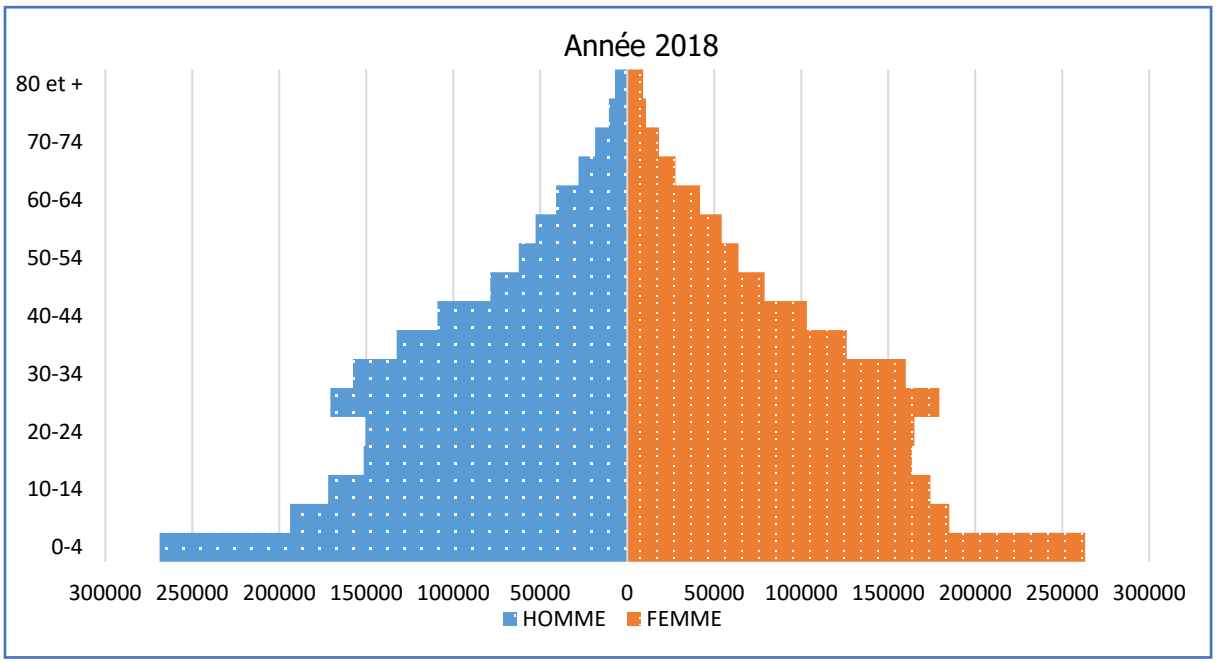

Source : SRSD de Dakar à partir des données projections démographiques, ANSD

II.1.2.2. RAPPORT DE MASCULINITE PAR GROUPE D'AGE

Le rapport de masculinité ou encore sex-ratio permet d'évaluer le poids numérique des hommes par rapport aux femmes. Il donne une indication sur le nombre d'hommes pour 100 femmes. Le graphique II.4 révèle que la structure du rapport de masculinité n'a pas changé durant ces dernières années. Globalement, dans la région de Dakar, les hommes sont un peu moins nombreux que les femmes avec un sex-ratio moyen de 99,15% pour les années 2017 et 2018. Mais, en considérant les groupes d'âges, la situation est toute autre. En effet, sur 10 parmi les 17 groupes d'âges définis, les femmes ont prédominé (rapport de masculinité inférieur à 100). Dès la naissance, une supériorité numérique des garçons sur les filles a été remarquée et ceci jusqu'à l'âge de 9 ans révolus. Ce constat indique une surmortalité masculine observée chez les enfants de moins de 10 ans conduisant à une égalisation voire une prédominance des filles sur les garçons à partir de l'âge de 10 ans. En revanche, à partir de 10 ans, les femmes deviennent plus nombreuses sur toutes les tranches d'âges sauf celles de 35-44 ans et celles de 65-74 ans. A partir de 75 ans et plus il y a eu une faible présence des hommes et ceci s'explique par le fait que les femmes ont une espérance de vie plus élevée que les hommes, ce qui fait que la population Dakaroise n'échappe pas à la loi naturelle de la prédominance féminine aux derniers âges.

Graphique II-4 : Rapport de masculinité par groupe d'âge en 2017 et 2018 (%)

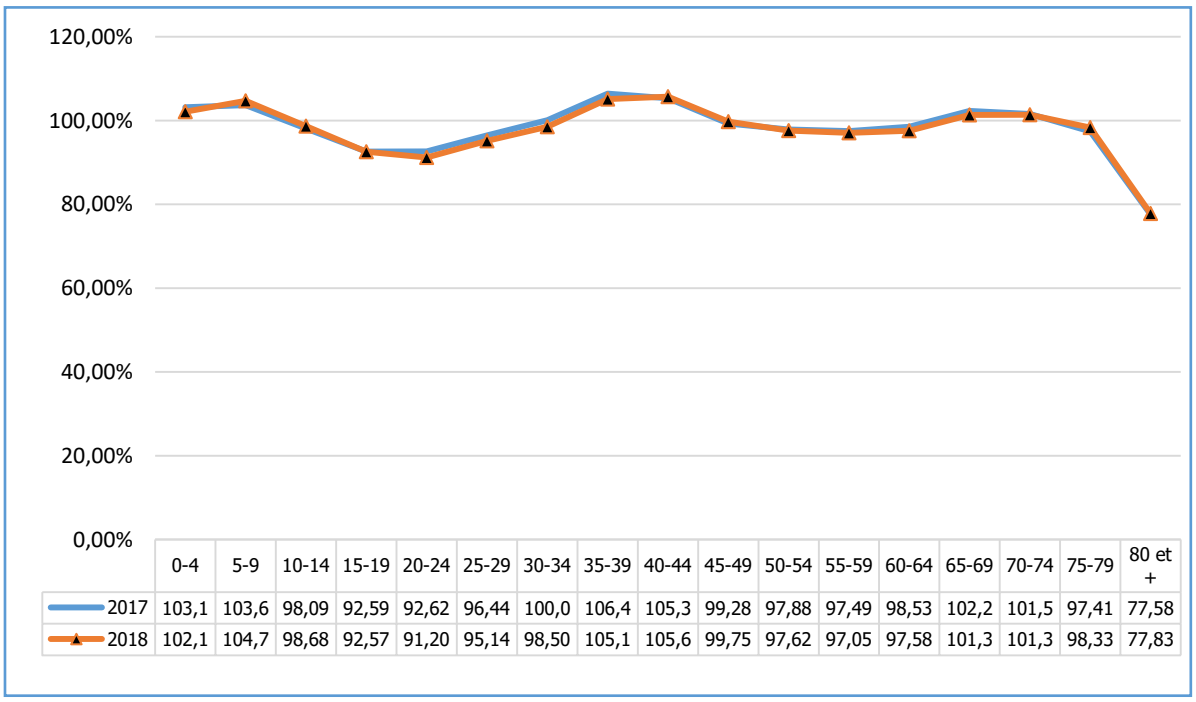

	0-4	5-9	10-14	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64	65-69	70-74	75-79	80 et +
2017	103,1	103,6	98,09	92,59	92,62	96,44	100,0	106,4	105,3	99,28	97,88	97,49	98,53	102,2	101,5	97,41	77,58
2018	102,1	104,7	98,68	92,57	91,20	95,14	98,50	105,1	105,6	99,75	97,62	97,05	97,58	101,3	101,3	98,33	77,83

Source : SRSD Dakar à partir des données projections démographiques, ANSD

A l'échelle départementale, le rapport de masculinité est supérieur à 100 pour tous les départements sauf celui de Guédiawaye où il s'élève à 98% en moyenne pour les années 2017 et 2018.

Tableau II. 1: Rapport de masculinité suivant les départements de la région de Dakar

Circonscription administrative	Rapport de masculinité moyen en 2017 et 2018 (%)
Département de Dakar	101,75
Département de Pikine	102,22
Département de Guédiawaye	98,28
Département de Rufisque	100,37
Région de Dakar	99,36

Source : SRSD Dakar à partir des données projections démographiques, ANSD

II.2. REPARTITION SPATIALE DE LA POPULATION ET DENSITE

II.2.1. REPARTITION SPATIALE

Dakar est la région la plus peuplée du Sénégal avec une population de 3 529 300 habitants en 2017 et 3 630 324 habitants en 2018, sur une superficie de 550 km^2 soit 0,28% de la superficie totale du pays. La forte concentration de la population dans cette région est due à divers facteurs tels que les migrations internes et internationales, son statut de capitale, la concentration des grandes industries, etc.

Les données sur la répartition spatiale révèlent que le département de Pikine est celui le plus peuplé de la région et du pays avec une population de 1 317 123 habitants en 2017 et 1 354 825 en 2018, soit 37,3% de la région. Il est suivi de près par le département de Dakar qui a abrité 1 289 292 habitants en 2017 et 1 326 197 habitants en 2018, soit 36,53% en moyenne. Rufisque et Guédiawaye arrivent très loin derrière, avec respectivement 567 826 habitants (15,64%) et 381 476 habitants (10,51%) en 2018 (voir Graphique II.5).

Graphique II-5 : Répartition de la population de la région de Dakar par département

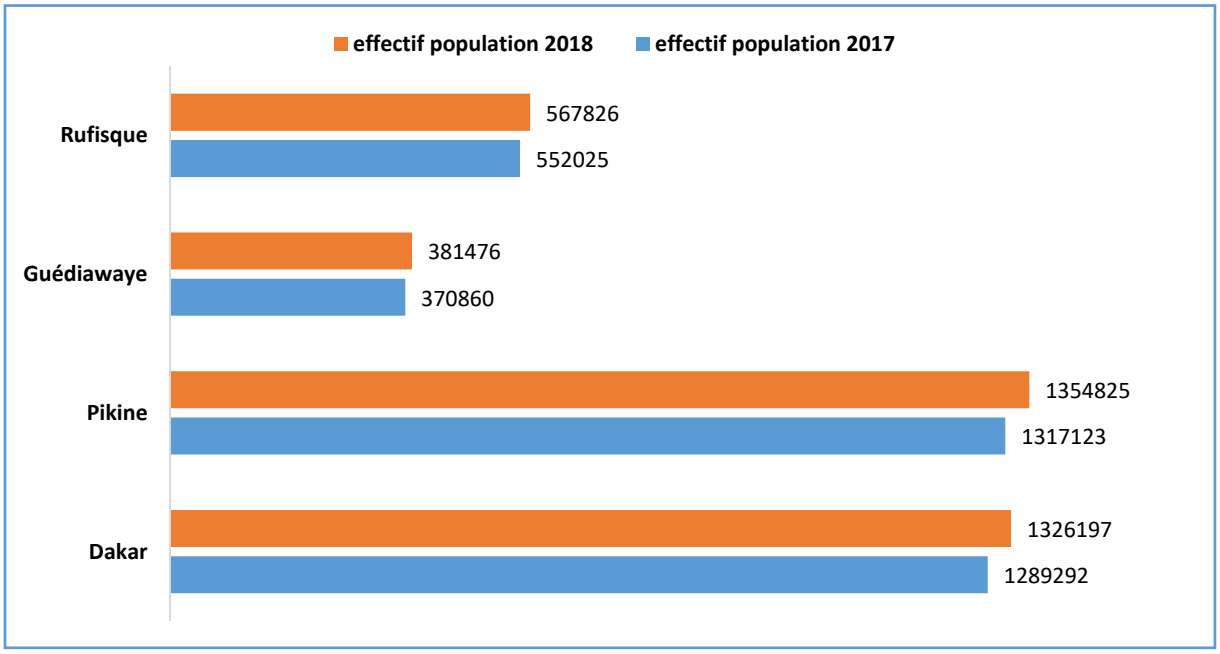

Source : SRSD de Dakar à partir des données projections démographiques, ANSD

II.2.2. DENSITE

La forte densité de population de la région de Dakar (6601 hbts/km² en 2018) cache des disparités importantes entre les différents départements. En effet, sur une superficie de 13 km², le département de Guédiawaye abrite une population de 381 476, soit une densité de 29 344 habitants au km². Il est suivi par les départements de Dakar (17 223 habitants par km²) et de Pikine (15 573 hbts/km²). En revanche, le département de Rufisque a la plus faible densité de population de la région avec 1 526 habitants au km².

Tableau II-1 : Densité des populations selon les départements

Départements	Superficie (km²)	Population 2017	Densité 2017	Population 2018	Densité 2018
Dakar	77	1 289 292	16744,05	1 326 197	17 223,34
Pikine	87	1 317 123	15139,34	1 354 825	15 572,70
Guédiawaye	13	370 860	28527,69	381 476	29 344,31
Rufisque	372	552 025	1483,94	567 826	1 526,41
Région	550	3 529 300	6416,91	3 630 324	6 600,59

Source : ANSD

CONCLUSION

Dakar est la région la plus peuplée du Sénégal avec une densité très forte, du fait des effets combinés de l'accroissement naturel de la population et de la migration. Elle a une population jeune et la plus grande part de sa population sont des personnes en âge de travailler (62%). Les femmes y sont légèrement plus nombreuses que les hommes et ceci depuis l'année 2016[4]. Outre ceci, La population dakaroise est inégalement répartie avec plus des trois quarts des habitants qui sont concentrés dans les départements de Dakar et Pikine. Globalement, la structure de la population de Dakar est quasiment la même durant les années 2017 et 2018.

[4] Une supériorité masculine a été observée de 2013 à 2015.

Chapitre III : URBANISATION, CONSTRUCTION ET HABITAT

INTRODUCTION

L'urbanisation désigne le processus de croissance de la population urbaine et d'extension des villes. Aujourd'hui, l'acte III de la décentralisation accentue cette notion d'urbanisation puisque le statut communal se renforce avec la communalisation intégrale, et donc la « communauté rurale » disparait dans l'architecture de notre décentralisation.

Ainsi, la région de Dakar se caractérise par une urbanisation croissante marquée par une croissance démographique élevée. De ce fait, l'effet combiné de cette croissance démographique et de l'exode rural a favorisé une forte concentration dans les zones urbaines et a accru les besoins d'habitat, avec comme résultat immédiat, un déficit de l'offre en terrains aménagés pour la population et une recrudescence de quartiers spontanés et irréguliers.

Mais, pour pallier à ces difficultés, l'État du Sénégal a entrepris une politique de promotions immobilières et foncières avec la collaboration des sociétés comme la Société Nationale des Habitations à Loyer Modéré (SNHLM) et la Société Immobilière du Cap-Vert (SICAP), pour favoriser la restructuration urbaine avec la mise en place d'un système de financement qui permet aux ménages les plus modestes notamment, d'accéder à une maison par l'épargne.

C'est dans ce contexte que s'inscrit la rédaction de ce présent chapitre qui aborde en premier lieu la situation de l'urbanisation, les lotissements et les distributions de terrain. Et, dans un second temps, il s'agira d'évoquer la situation sur les constructions notamment les autorisations de construire et les réalisations de l'Etat en matière de construction d'habitations sociales.

III.1. URBANISATION

III.1.1. TAUX D'URBANISATION

L'arrivée de l'acte III de la décentralisation marque la disparition totale de l'entité administrative « communauté rurale », ce qui implique une urbanisation intégrale de la région de Dakar depuis l'année 2013 suite à l'adoption de la loi 2013-10 portant sur l'acte III de la décentralisation. De nos jours, l'avancement rapide des espaces urbains

est devenu un fait planétaire. Avant, cette réforme, il a été constaté une forte croissance urbaine depuis le premier recensement de la population et de l'habitat (1976) et ceci a été dû à son rayonnement économique et à sa position géographique. Pratiquement, seul le département de Rufisque a présenté des espaces ruraux et cette situation n'a pas trop évolué puisque le taux d'urbanisation de ce département est passé seulement de 77,30% à 77,40% de 1976 à 2013. Les autres départements de la région de Dakar ont toujours été intégralement urbanisés depuis 1976.

III.1.2. LOTISSEMENTS ET DISTRIBUTIONS DE PARCELLES

D'après la loi n°2008-43 du 20 aout 2008 portant code de l'urbanisme (article 41), constitue un lotissement, au sens du présent code, l'opération ayant pour effet l'aménagement, l'équipement et la division en lots d'une ou plusieurs propriétés foncières pour la vente ou la mutation à titre gratuit ou la location. Aussi, d'après l'article 42 qui suit, les lotissements peuvent être entrepris :

- soit en vue de la réalisation de logements, avec ou sans équipements commerciaux et administratifs ;
- soit en vue de l'implantation d'établissements industriels, artisanaux, commerciaux ou touristiques ;
- soit en vue de la création de jardins, de zones de cultures maraîchères et pépinières ;
- soit en vue de la création d'équipements.

Dans ce dernier cas, ne pourra être autorisée que la construction de locaux nécessaires à l'exploitation.

Globalement, dans la région de Dakar ainsi qu'au sein de ses départements toutes les parcelles loties ont été attribuées. De 2017 à 2018, il a été noté une diminution du nombre de parcelles loties et attribuées dans toutes les circonscriptions administratives de Dakar : 7 640 parcelles en 2017 et 6 769 en 2018. De plus, le tableau III.1 indique que la quasi-totalité de ces parcelles sont dans le département de Rufisque qui a engorgé plus de 97% des parcelles loties dans la région (98,56% en 2017 et 97,16% en 2018).

Par contre, en 2018, aucune parcelle lotie n'a été enregistrée dans les départements de Dakar et de Guédiawaye. Le département de Rufisque est suivi par celui de Pikine où 192 parcelles ont été attribuées en 2018 contre 100 parcelles en 2017. Cette affluence au niveau des sites de Rufisque pourrait être expliquée par la création du

pôle urbain de Diamniadio, une création effectuée dans un contexte de désengorgement du centre Plateau de Dakar qui concentre l'essentiel des activités économiques, infrastructurelles et institutionnelles du pays.

Tableau III-1 : Situation des lotissements et des attributions de parcelles en 2017 et 2018 par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Nb de parcelles loties	Nb de parcelles attribuées	Nombre de localités concernées
Dakar	2017	17	17	ND
	2018	0	0	ND
Pikine	2017	100	100	ND
	2018	192	192	ND
Guédiawaye	2017	10	10	ND
	2018	0	0	ND
Rufisque	2017	7530	7530	ND
	2018	6577	6577	ND
Région	2017	**7640**	**7640**	ND
	2018	**6769**	**6769**	ND

Source : Données 2017-2018, Division Régionale de l'Urbanisme de Dakar (DRUD)

III.2. CONSTRUCTION ET HABITAT

III.2.1. AUTORISATIONS DE CONSTRUIRE

En 2018, la Division Régionale de l'Urbanisme de Dakar (DRUD) a enregistré 3 754 dossiers de demandes d'autorisation de construire (bâtiments particuliers et publics confondus), soit 243 dossiers de plus qu'en 2017. Ces dossiers sont déposés au niveau départemental et l'on remarque que plus de la moitié de ces demandes sont effectuées dans le département de Dakar (55% en 2017 et 52% en 2018). Ensuite, vient le département de Rufisque (22% et 25% respectivement en 2017 et 2018) puis celui de Pikine (19% en 2017 et 20% en 2018). Le département de Guédiawaye arrive en dernier lieu avec 5% en moyenne (cf. Tableau III.2).

Par rapport à la délivrance des autorisations de construction, l'on constate que seuls 56% des demandes ont eu un avis favorable contre 71% en 2017. Or voyant les nombreux chantiers à Dakar, il apparait qu'une bonne partie de la population n'accorde pas une importance aux normes construction. Au sein du département de Dakar, 88% des demandes de construire ont eu une autorisation en 2017 et 74% en 2018. Pour les autres départements, les taux de délivrance ont dépassé 45% au cours de l'année 2017 mais en 2018, seul le département de Pikine a fait plus de 45% (58%). Néanmoins, un retard est observé dans la délivrance des autorisations au niveau du

département de Rufisque qui affiche un taux de 17% en 2018. Ainsi, une baisse drastique est notée à Rufisque avec une diminution des taux de délivrance de 60 par rapport à 2017.

Tableau III-2 : Evolution du traitement des demandes d'autorisation de construire

Circonscription administrative	Année	Demandes enregistrées	Autorisations délivrées	Autorisations délivrées (en %)
Dakar	**2017**	1924	1700	88,36
	2018	1956	1450	74,13
	Variation en %	1,66	-14,71	-16,10
Guédiawaye	**2017**	175	79	45,14
	2018	171	75	43,86
	Variation en%	-2,29	-5,06	-2,84
Pikine	**2017**	655	327	49,92
	2018	748	432	57,75
	Variation en %	14,20	32,11	15,69
Rufisque	**2017**	757	381	50,33
	2018	879	153	17,41
	Variation en %	16,12	-59,84	-65,41
Région	**2017**	**3511**	**2487**	70,83
	2108	**3754**	**2110**	56,21
	Variation en %	6,92	-15,16	-20,65

Source : Données 2017-2018, Division Régionale de l'Urbanisme de Dakar (DRUD)

Quant aux informations sur la destination du bâtiment à construire, c'est-à-dire si la future construction concerne un lieu d'habitation, un établissement commercial, un lieu de culte, un établissement touristique, etc., elles sont pour le moment indisponibles d'après la DRUD[5].

III.2.2. REALISATIONS DE L'ETAT EN MATIERE D'HABITAT SOCIAL

Pourtant, pour prévenir l'occupation irrégulière et anticiper sur les taudis, les services de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire ont eu recours depuis l'époque coloniale, à des aménageurs parapublics et privés (SNHLM, SICAP, SCAT-URBAM, etc.) puis à l'option d'aménagement concerté, cette première option excluant totalement les populations les plus démunies.

[5] Malheureusement, leur système d'archivage ne permet pas de sortir les statistiques concernant ce point.

Après une phase pilote de 10 ans dans le cadre du « Projet Appui à la Décentralisation et au Développement Urbain au Sénégal » (PADDUS), financé par la coopération française, la procédure « Zone d'Aménagement Concertée » (ZAC) est entrée dans sa phase opératoire avec une première expérience à Mbao/Gare, dans la région de Dakar. Aujourd'hui, un grand programme de ZAC est en cours sur l'initiative du Ministère de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire à Diamniadio. En ce qui concerne les réalisations de 2017 et 2018, les données ne sont pas disponibles, mais il faut noter que des constructions sont en cours d'exécution dans la commune de Diamniadio, celle de Bambilor et environs.

CONCLUSION

L'urbanisation est un enjeu capital de développement. Aujourd'hui, avec le Plan Directeur d'Urbanisme de Dakar et ses Environs horizon 2035, beaucoup de travaux de construction sont en train d'être effectués. Mais, de plus en plus, le peuple fait face à une cherté exorbitante des terrains et de tous les services immobiliers d'ailleurs. Malgré ceci, il y a une forte affluence au niveau du département de Rufisque qui abrite la quasi-totalité des parcelles loties au cours de ces deux dernières années.

Chapitre IV : EDUCATION

INTRODUCTION

L'éducation et la formation jouent un rôle crucial dans le développement d'un pays et constituent d'ailleurs des moteurs de croissance économique. Au Sénégal, depuis la rencontre de Jomtien en 1990[6] et le forum de Dakar en 2000, des cadres d'opérationnalisation pour la politique éducative ne cessent d'être mis en œuvre à travers des programmes décennaux. En ce sens, notre pays, avec l'appui des partenaires techniques et financiers, a élaboré son premier Programme Décennal de l'Education et de la Formation (PDEF) sur la période 2001-2011.

Aujourd'hui, le système éducatif est orienté par le Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Equité et de la Transparence du secteur de l'Education et de la Formation (PAQUET-EF) couvrant la période 2013-2025. Le but de ce programme se résume à la vision de l'Etat en matière d'éducation et de formation à savoir : « *Un système d'Éducation et de Formation équitable, efficace, efficient, conforme aux exigences du développement économique et social, plus engagé dans la prise en charge des exclus, et fondé sur une gouvernance inclusive, une responsabilisation plus accrue des Collectivités locales et des acteurs à la base* ». Le PAQUET repose sur une Gestion Axée sur les Résultats (GAR) dans laquelle les Inspections d'Académie (IA) et les Inspections de l'Education et de la Formation (IEF) réalisent des contrats de performances sur la base de la politique éducative de la région, avec des indicateurs clairs à atteindre. Ainsi, il est important de disposer de statistiques détaillées sur le secteur de l'éducation et de la formation.

A cet effet, ce présent chapitre fait une analyse globale de l'ensemble des niveaux d'enseignement notamment le préscolaire, le primaire, le moyen secondaire général, l'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle (ETFP) et l'enseignement supérieur. A chaque niveau, il abordera précisément les infrastructures, le personnel, les effectifs et l'intensité de fréquentation et/ou les performances.

[6] Conférence mondiale sur l'éducation pour tous, Jomtien, Thaïlande, 5-9 mars 1990

IV.1. LA PETITE ENFANCE

Le Sénégal s'est doté d'une Politique Nationale de Développement Intégré de la Petite Enfance (DIPE) dans laquelle toutes les structures préscolaires doivent développer une approche holistique et intégrée pour les enfants dès la naissance et jusqu'à l'âge de 6 ans. Cependant, la demande potentielle préscolaire est constituée généralement des enfants âgés de 3 à 5 ans.

IV.1.1. LES INFRASTRUCTURES

Les différents types d'infrastructures accueillant la petite enfance sont les cases communautaires, les cases des tout-petits, les écoles maternelles et les garderies d'enfants. La première catégorie est plus présente en milieu rural donc elle est rare dans la capitale sénégalaise. Au total, le nombre d'infrastructures en charge de la petite enfance a été de 979 en 2017 et de 1 004 en 2018. La majorité d'entre elles sont dans le secteur privé, 928 établissements soit une proportion de 92 en 2018. Ainsi, les structures publiques de la petite enfance n'ont représenté que 6% durant ces deux années (seules 67 ont été dénombrées en 2018). Les écoles maternelles s'affichent comme le type d'établissement préscolaire le plus dominant (79% en 2017 et 86% en 2018). Elles sont suivies des garderies d'enfants qui sont exclusivement de propriété privée et qui sont passées de 182 à 88 de 2017 à 2018. Les cases des tout-petits, quant à elles, n'ont été que 33 en 2018 soit 3% (voir tableau IV.1).

Tableau IV-1 : Répartition des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type, par circonscription administrative en 2017 et 2018

Type d'établissement	Statut	Dakar		Pikine		Guédiawaye		Rufisque		Région de Dakar		
		2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	Variation 2018-2017
Case communautaire	Public	9	1	0	0	0	0	0	2	0	12	-
	Privé	0	3	0	0	0	0	0	0	0	3	-
	Total	9	4	0	0	0	0	0	2	9	15	66,67
Case des Tout-Petits	Public	6	9	4	6	4	4	13	12	27	31	14,81
	Privé	0	2	0	0	0	0	0	0	0	2	-
	Total	6	11	4	6	4	4	13	12	27	33	22,22
École Maternelle	Public	15	13	8	10	4	4	5	6	32	33	3,13
	Privé	319	347	261	286	42	54	116	148	738	835	13,14
	Total	334	360	269	296	46	58	121	154	770	868	12,73
Garderie d'enfants	Public	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-
	Privé	22	17	61	9	71	32	28	30	182	88	-51,65
	Total	22	17	61	9	71	32	28	30	182	88	-51,65
TOTAL	**Public**	21	23	12	16	8	8	18	20	59	76	28,81
	Privé	341	369	322	295	113	86	144	178	920	928	0,87
	Total	371	392	334	311	121	94	162	198	979	1004	2,55

Source : Données 2017-2018, DPRE, inspections d'académie de Dakar, de Rufisque et de Pikine/Guédiawaye

A l'échelle départementale, les infrastructures préscolaires se répartissent de la même manière que dans la région de Dakar. Par contre, en analysant le tableau IV.1, il faut noter que le département de Dakar, bien qu'étant un peu moins peuplé que celui de Pikine, regorge plus d'infrastructures préscolaires (37% en 2017 et 39% en 2018). A Pikine, 311 établissements ont été recensés en 2018 soit 31%. Ensuite, vient celui de Rufisque (20%) puis celui de Guédiawaye (10%).

Par ailleurs, concernant l'évolution des établissements d'accueil de la petite enfance, une diminution a été observée dans certains départements notamment Guédiawaye et Pikine. En effet, il y a eu une baisse drastique du nombre de garderies d'enfants dans tous les départements excepté celui de Rufisque. Entre 2017 et 2018, le nombre de garderies est passé de 22 à 17 dans le département de Dakar ; 61 à 9 dans Pikine et 71 à 32 dans Guédiawaye. Ces baisses ont beaucoup impacté le taux d'évolution des établissements préscolaires au niveau départemental (taux négatif à Pikine et à Guédiawaye ; voir tableau ci-dessous).

Tableau IV-2 : Evolution des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type et la circonscription administrative

Type d'établissement	Période/variation	Dakar	Pikine	Guédiawaye	Rufisque	Région de Dakar
Case communautaire	2015 – 2016	3	2	0	1	6
	2016 – 2017	0	0	0	2	2
	2017 – 2018	4	0	0	2	6
Case des tout petits	2015 – 2016	8	4	4	11	27
	2016 – 2017	6	4	4	13	27
	2017 – 2018	11	6	4	13	34
École maternelle	2015 – 2016	314	262	21	127	724
	2016 – 2017	334	269	46	122	771
	2017 – 2018	360	296	58	154	868
Garderie d'enfants	2015 – 2016	30	24	94	20	168
	2016 – 2017	22	61	71	28	182
	2017 – 2018	17	9	32	30	88
Total	2015 – 2016	**355**	**292**	**119**	**159**	**925**
	2016 – 2017	**371**	**334**	**121**	**165**	**991**
	2017 – 2018	**392**	**311**	**94**	**198**	**995**
	Variation (%) 2017-2016	**4,51**	**14,38**	**1,68**	**3,77**	**7,14**
	Variation (%) 2018-2017	**5,66**	**-6,89**	**-22,31**	**20**	**0,4**

Source : Données 2017-2018, DPRE, inspections d'académie de Dakar, de Rufisque et de Pikine/Guédiawaye

IV.1.2. LE PERSONNEL

La répartition du personnel dans les établissements d'accueil de la petite enfance de la région de Dakar en 2018, révèle que 4338 agents y officient dont 3626 de sexe féminin et 713 de sexe masculin. Les femmes dominent largement dans tous les types d'établissements préscolaires. La majorité de ces personnes sont évidemment dans les écoles maternelles (3866 agents soit 89,12% en 2018) puisqu'elles représentent le type d'établissement le plus fréquent.

Tableau IV-3 : Répartition du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement, le sexe et la circonscription administrative

Type d'établissement	Sexe	Dakar		Pikine		Guédiawaye		Rufisque		Région de Dakar	
		2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
Case communautaire	Masculin	12	2	2	0	0	0	0	0	**14**	**2**
	Féminin	40	16	2		0	0	0	0	**42**	**16**
	Total	**52**	**18**	**4**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**56**	**18**
Case des tout petits	Masculin	5	9	1	3	3	2	14	4	**23**	**18**
	Féminin	31	53	17	24	16	15	35	33	**99**	**125**
	Total	**36**	**62**	**18**	**27**	**19**	**17**	**49**	**37**	**122**	**143**
École maternelle	Masculin	237	239	140	235	8	55	32	110	**417**	**639**
	Féminin	1637	1703	403	886	26	223	94	415	**2160**	**3227**
	Total	**1874**	**1942**	**543**	**1121**	**34**	**278**	**126**	**525**	**2577**	**3866**
Garderie d'enfants	Masculin	17	9	48	12	64	32	18	1	**147**	**54**
	Féminin	99	101	149	43	357	106	23	7	**628**	**257**
	Total	**116**	**110**	**197**	**55**	**421**	**138**	**41**	**8**	**775**	**311**
Total	Masculin	**281**	**259**	**191**	**250**	**75**	**89**	**64**	**115**	**611**	**713**
	Féminin	**1837**	**1873**	**571**	**953**	**399**	**344**	**152**	**455**	**2959**	**3625**
	Total	**2078**	**2132**	**762**	**1203**	**474**	**433**	**216**	**570**	**3530**	**4338**

Source : Données 2017-2018, DPRE, inspections d'académie de Dakar, de Rufisque et de Pikine/Guédiawaye

Au niveau départemental, Dakar occupe toujours la première position, suivi de Pikine, Rufisque puis Guédiawaye. Le département de Dakar a regroupé en moyenne près de la moitié du personnel des infrastructures de la petite enfance au cours de ces deux dernières années (59% en 2017 et 49% en 2018). Ceci révèle que le personnel de ces établissements n'est pas proportionnellement réparti par rapport au nombre d'infrastructures. Par exemple, le département de Pikine qui a un peu moins d'infrastructures que Dakar n'a eu que 1203 agents soit 28% du personnel de la région. Néanmoins, il a à préciser que des efforts considérables ont été émis à Pikine car l'on y relève un taux d'évolution du personnel de 58% entre 2016 et 2018. Cette augmentation a été plus remarquable au niveau des écoles maternelles où le personnel

a connu une hausse de 106%. De plus, le département de Guédiawaye a dépassé très largement les autres départements en termes de personnel au niveau des écoles maternelles avec un taux d'évolution de 717%. En somme, la diminution du nombre de garderies d'enfants s'est aussi reflétée au niveau du personnel avec une baisse du personnel au niveau des trois départements concernés à savoir : Dakar, Pikine et Guédiawaye (cf. Tableau IV.4).

Tableau IV-4 : Evolution du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement et la circonscription administrative

Type d'établissement	Période/variation	Dakar	Pikine	Guédiawaye	Rufisque	Région de Dakar
Case communautaire	2015 – 2016	33	12	0	0	45
	2016 – 2017	52	4	0	0	56
	2017 – 2018	18	0	0	0	18
Case des tout petits	2015 – 2016	52	22	20	52	216
	2016 – 2017	36	18	19	49	122
	2017 – 2018	62	27	17	51	157
École maternelle	2015 – 2016	1977	472	77	119	3 079
	2016 – 2017	1874	543	34	126	2577
	2017 – 2018	1942	1121	278	135	3476
Garderie d'enfants	2015 – 2016	189	577	421	18	708
	2016 – 2017	116	197	421	41	775
	2017 – 2018	110	55	138	45	348
Total	2015 – 2016	**2251**	**1083**	**518**	**189**	**4003**
	2016 – 2017	**2118**	**762**	**474**	**216**	**3570**
	2017 – 2018	**2132**	**1203**	**433**	**231**	**3999**
	Variation (%) 2017/2016	**-5,91**	**-29,64**	**-8,49**	**14,29**	**-10,82**
	Variation (%) 2018/2017	**0,66**	**57,87**	**-8,65**	**6,94**	**12,02**

Source : Données 2017-2018, DPRE, inspections d'académie de Dakar, de Rufisque et de Pikine/Guédiawaye

Globalement, l'évolution de l'effectif du personnel reste corrélée à celle des infrastructures d'accueil de la petite enfance. La majorité de ces agents ont uniquement le Brevet de Fin d'Etudes Moyennes (BFEM) (56% en 2017 et 58%en 2018) et en moyenne 83% d'entre eux représentent des éducateurs « craie en main ». Les Directeurs n'ont été que 657 soit 14% du personnel en 2018. Le reste est constitué des autres personnels administratifs et des assistants qui ne sont retrouvés que très rarement dans les établissements préscolaires ; d'ailleurs, les assistants n'existent que dans le département de Rufisque et ont été au nombre de 11 en 2018 alors qu'en 2017, cette fonction était inexistante. Outre ceci, observant le tableau IV.5, l'on

remarque que la situation globale de la région est retrouvée dans les départements en constatant que la plupart du personnel des établissements préscolaires n'ont eu que le BFEM et ont une fonction d'éducateur « craie en main ». Après les titulaires de BFEM, viennent les bacheliers qui sont également très fréquents (24% en moyenne dans les deux années). Les agents ayant au moins la licence n'ont représenté que 4% au cours de ces dernières années. Ceux qui ont au moins la maitrise sont plus nombreux dans les départements de Dakar et de Pikine et occupent généralement la fonction de Directeur. Enfin, il y a les individus ayant uniquement le Certificat de Fin d'Etudes Elémentaires (CFEE) et d'autres même sans aucun diplôme qui évoluent dans le système d'éducation de la petite enfance (voir tableau suivant).

Tableau IV-5 : Répartition du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance selon la fonction, le diplôme académique, par circonscription administrative

Circonscription administrative/ Fonction	Maitrise et +		Licence		DEUG		BAC		BFEM		CFEE		Sans Diplôme		Total	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
Département de Dakar																
Directeur	18	16	18	20	8	11	115	99	92	92	1	3	13	4	265	**245**
Educateur " craie en main"	15	17	40	37	12	18	351	355	933	1022	122	108	60	63	1533	**1620**
Assistant	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**
Autre personnel administratif	10	13	10	11	1	1	61	57	119	145	38	42	81	49	320	**318**
Total Dakar	**43**	**46**	**68**	**68**	**21**	**30**	**527**	**511**	**1144**	**1259**	**161**	**153**	**154**	**116**	**2118**	**2183**
Département de Pikine																
Directeur	16	16	18	8	9	9	112	124	123	103	5	2	2	0	285	**262**
Educateur " craie en main"	8	4	11	13	2	3	177	204	597	642	95	91	30	33	920	**990**
Assistant	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**
Autre personnel administratif	4	3	1	3	2		14	16	16	39	12	8	12	10	61	**79**
Total Pikine	**28**	**23**	**30**	**24**	**13**	**12**	**303**	**344**	**736**	**784**	**112**	**101**	**44**	**43**	**1266**	**1331**
Département de Guédiawaye																
Directeur	1	0	0	2	1	2	18	37	27	34	1	2	4	2	52	**79**
Educateur " craie en main"	0	7	3	4	1	1	62	92	199	274	46	44	44	44	355	**466**
Assistant	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**
Autre personnel administratif	1	5	1	4	1		4	4	3	18	4	3	5	15	19	**49**
Total Guédiawaye	**2**	**12**	**4**	**10**	**3**	**3**	**84**	**133**	**229**	**326**	**51**	**49**	**53**	**61**	**426**	**594**
Département de Rufisque																
Directeur	1	1	5	2	6	2	47	35	70	25	3	2	2	4	134	**71**
Educateur " craie en main"	0	1	4	0	2	2	74	79	297	304	45	29	19	26	441	**441**
Assistant	0	0	0	0	0	0	0	1	0	10	0	0	0	0	0	**11**
Autre personnel administratif	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	6	0	**8**
Total Rufisque	**1**	**2**	**9**	**2**	**8**	**4**	**121**	**115**	**367**	**341**	**48**	**31**	**21**	**36**	**575**	**531**
Région de Dakar																
Directeur	**36**	**33**	**41**	**32**	**24**	**24**	**292**	**295**	**312**	**254**	**10**	**9**	**21**	**10**	**736**	**657**
Educateur " craie en main"	**23**	**29**	**58**	**54**	**17**	**24**	**664**	**730**	**2026**	**2242**	**308**	**272**	**153**	**166**	**3249**	**3517**
Assistant	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**1**	**0**	**10**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**11**
Autre personnel administratif	**15**	**21**	**12**	**18**	**4**	**1**	**79**	**77**	**138**	**204**	**54**	**53**	**98**	**80**	**400**	**454**
Total région de Dakar	**74**	**83**	**111**	**104**	**45**	**49**	**1035**	**1103**	**2476**	**2710**	**372**	**334**	**272**	**256**	**4385**	**4639**

Source : Données 2017-2018, DPRE, inspections d'académie de Dakar, de Rufisque et de Pikine/Guédiawaye

En comparant ces statistiques des années 2017 et 2018, il apparait qu'il y a eu une diminution du nombre de Directeurs dans la région et dans tous les départements mis à part celui de Guédiawaye.

A propos du diplôme professionnel du personnel enseignant des établissements d'accueils de la petite enfance, l'observation du tableau IV.6 permet de voir que l'intégration des « sans diplôme » dans le système d'éducation préscolaire ne cesse de prendre de l'ampleur. En effet, la plupart des enseignants du préscolaire n'ont pas de diplôme professionnel : 75% en 2017 et 79% en 2018 dans la région de Dakar. Ainsi, le pourcentage des enseignants titulaires de diplôme professionnel a été de 25% en 2017 et 21% en 2018. En termes d'effectifs, les titulaires de Certificat d'Aptitude Pédagogique (CAP) ont été au nombre de 424 en 2017 et 441 en 2018, alors que les titulaires de Certificat Elémentaire d'Aptitude Pédagogique (CEAP) ont été de 448 en 2017 contre 462 en 2018. Quel que soit le type de diplôme professionnel, la majorité revient toujours aux établissements privés.

Tableau IV-6 : Répartition du personnel enseignant des établissements d'accueil de la petite enfance selon le diplôme professionnel et le statut, par département en 2017 et 2018

Circonscription administrative	Statut établissement/année	CAP		CEAP		Sans diplôme		Total	
		2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
Dakar	Public	81	99	53	58	45	34	179	191
	Privé	146	156	176	200	1617	1636	1939	1992
	Total	**227**	**255**	**229**	**258**	**1662**	**1670**	**2118**	**2183**
Guédiawaye	Public	16	18	18	13	18	5	52	36
	Privé	17	19	18	27	379	406	414	452
	Total	**33**	**37**	**36**	**40**	**397**	**411**	**466**	**488**
Pikine	Public	28	21	23	23	5	10	56	54
	Privé	56	57	101	67	106	958	263	1082
	Total	**84**	**78**	**124**	**90**	**111**	**968**	**319**	**1136**
Rufisque	Public	48	47	23	26	1	2	72	75
	Privé	32	24	36	48	435	444	503	516
	Total	**80**	**71**	**59**	**74**	**436**	**446**	**575**	**591**
Région de Dakar	Public	**173**	**185**	**117**	**120**	**69**	**51**	**359**	**356**
	Privé	**251**	**256**	**331**	**342**	**2537**	**3444**	**3119**	**4042**
	Total	**424**	**441**	**448**	**462**	**2606**	**3495**	**3478**	**4398**

Source : Données 2017-2018, DPRE, inspections d'académie de Dakar, de Rufisque et de Pikine/Guédiawaye

IV.1.3. LES EFFECTIFS

De 2017 à 2018, le nombre d'enfants fréquentant les établissements préscolaires dans la région de Dakar est passé de 65 460 à 69 054. La répartition des enfants préscolarisés au niveau départemental révèle que le département de Dakar accumule plus d'enfants préscolarisés (48% en 2017 et 49% en 2018). D'ailleurs, c'est le seul

département qui présente des classes préscolaires à l'élémentaire. Ensuite, vient celui de Pikine (26% en 2017 et 27% en 2018), Rufisque (15% en moyenne dans les deux années) puis Guédiawaye (11% en 2017 et 8% en 2018). Ainsi ressort-t-il de cette analyse une inégalité de répartition des enfants dans les infrastructures d'accueil au sein des départements.

Suivant le sexe des enfants préscolarisés, l'analyse du tableau IV.7 permet de voir que les filles restent dominantes dans tous les types d'établissements en dehors des garderies d'enfants du département de Dakar. En 2018, elles ont représenté de 34 991 soit 51% des enfants préscolarisés. De ce fait, sachant que la région de Dakar a une supériorité numérique des garçons sur les filles au Sénégal et à Dakar en particulier (de la naissance à l'âge de 9 ans), il apparait qu'une bonne partie des garçons ne fréquentent pas les établissements d'accueil de la petite enfance.

Tableau IV-7 : Répartition des effectifs des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement, le sexe et le département

Type d'établissement	Sexe	Dakar		Pikine		Guédiawaye		Rufisque		Région de Dakar	
		2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
Case communautaire	Masculin	375	98	0	0	0	0	0	0	**375**	**98**
	Féminin	444	156	0	0	0	0	0	0	**444**	**156**
	TOTAL	**819**	**254**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**819**	**254**
Case des Tout Petits	Masculin	342	489	121	185	142	117	431	435	**1036**	**1226**
	Féminin	348	525	140	243	153	167	516	454	**1157**	**1389**
	TOTAL	**690**	**1014**	**261**	**428**	**295**	**284**	**947**	**889**	**2193**	**2615**
École Maternelle	Masculin	13737	14909	6643	8431	1175	1767	3724	4682	**25279**	**29789**
	Féminin	14356	15283	7024	9026	1377	1948	3841	4921	**26598**	**31178**
	TOTAL	**28093**	**30192**	**13667**	**17457**	**2552**	**3715**	**7565**	**9603**	**51877**	**60967**
Garderie d'enfants	Masculin	782	934	1466	447	2099	756	720	59	**5067**	**2196**
	Féminin	791	845	1674	478	2236	890	803	55	**5504**	**2268**
	TOTAL	**1573**	**1779**	**3140**	**925**	**4335**	**1646**	**1523**	**114**	**10571**	**4464**
Classe préscolaire à l'élémentaire	Masculin	0	351	0	0	0	0	0	0	**0**	**351**
	Féminin	0	403	0	0	0	0	0	0	**0**	**403**
	TOTAL	**0**	**754**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**754**
TOTAL	Masculin	**15236**	**16781**	**8230**	**9063**	**3416**	**2640**	**4875**	**5176**	**31757**	**33660**
	Féminin	**15939**	**17212**	**8838**	**9747**	**3766**	**3005**	**5160**	**5430**	**33703**	**35394**
	TOTAL	**31175**	**33993**	**17068**	**18810**	**7182**	**5645**	**10035**	**10606**	**65460**	**69054**

Source : Données 2017-2018, DPRE, inspections d'académie de Dakar, de Rufisque et de Pikine/Guédiawaye

S'agissant des variations de l'effectif des enfants préscolarisés, une légère progression de 3% a été notée sur la période 2016-2018 dans toute la région. Par contre, au niveau du département de Guédiawaye, les effectifs y ont diminué de 21%. A Dakar et à Pikine, le nombre d'enfants fréquentant les établissements préscolaires ont augmenté chacun de 7% entre 2016 et 2018.

Par rapport au type de structures, de fortes baisses des effectifs ont été relevées au niveau des cases communautaires et des garderies d'enfants (69% et 49% respectivement). Cette situation est certainement liée à la forte diminution de ces structures constatée plus haut. Par ailleurs, les cases des tout-petits et les écoles maternelles ont connu une hausse dans leur effectif en corrélation avec l'augmentation notée au niveau du nombre de ces infrastructures. A l'intérieur des départements, l'évolution des effectifs des établissements préscolaires a suivi la même tendance que celle des établissements de la région. En effet, l'on observe encore une forte diminution de l'effectif des enfants dans les garderies à Pikine et à Guédiawaye. Aussi, il y a eu une affluence des enfants vers les cases des tout-petits surtout à Pikine où le taux d'évolution a été de 64% entre 2016 et 2018. Enfin, en regardant le tableau ci-dessous, l'on remarque que Rufisque est le seul département ayant des évolutions positives sur tous les types d'établissements bien que les évolutions ne sont pas si importantes (moins de 6%).

Tableau IV-8 : Evolution des effectifs des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement et le département

Type d'établissement	Période/variation	Dakar	Pikine	Guédiawaye	Rufisque	Région de Dakar
Case communautaire	2015 – 2016	216	146	0	95	457
	2016 – 2017	819	0	0	0	819
	2017 – 2018	254	0	0	0	254
Case des tout petits	2015 – 2016	769	285	293	878	2 225
	2016 – 2017	690	261	295	947	2193
	2017 – 2018	1014	428	284	989	2715
École maternelle	2015 – 2016	25 842	13 101	1 209	7 403	47 555
	2016 – 2017	28093	13667	2552	7565	51877
	2017 – 2018	30192	17457	3715	7603	58967
Garderie d'enfants	2015 – 2016	2 825	1 448	5 391	1 154	10 818
	2016 – 2017	1573	3140	4335	1523	10571
	2017 – 2018	1779	325	1646	1614	5364
Total	2015 – 2016	**29 652**	**14 980**	**6 893**	**9 530**	**61 055**
	2016 – 2017	**31799**	**17068**	**7182**	**10035**	**66084**
	2017 – 2018	**33993**	**18210**	**5645**	**10206**	**68054**
	Variation (%) 2017/2016	**7,24**	**13,94**	**4,19**	**5,30**	**8,24**
	Variation (%) 2018/2017	**6,9**	**6,69**	**-21,4**	**1,7**	**2,98**

Source : Données 2017-2018, DPRE, inspections d'académie de Dakar, de Rufisque et de Pikine/Guédiawaye

IV.1.4. INTENSITE DE LA PRESCOLARISATION

L'intensité de la préscolarisation est mesurée par le Taux Brut de Préscolarisation (TBPS). Ce dernier représente le rapport entre les effectifs des inscrits au niveau des établissements préscolaires et la population en âge de les fréquenter. Cet indicateur mesure la capacité du système éducatif à accueillir les enfants scolarisables au niveau du préscolaire.

Au cours de ces deux dernières années, le taux Brut de Préscolarisation (TBPS) dans la région de Dakar a connu des évolutions diverses. Ainsi, il est constaté que le TBPS des filles est plus important que celui des garçons quel que soit le département. D'ailleurs l'ensemble des indices de parité filles/garçons a partout dépassé 1 (voir tableau IV.9). Dans la région, le TBPS est passé de 29% à 28% de 2016 à 2018 soit un recul de 1,44 point. Ce taux est plus important dans le département de Dakar qui a préscolarisé en moyenne 40,03% entre 2016 et 2018 (41% entre 2016-2017 et 39% en 2017-2018). Après, le département de Guédiawaye s'en est suivi et a eu un TBPS de 31%. Les départements de Pikine et Rufisque ont respectivement eu un TBPS moyen de 20,60% et de 21,15% de 2016 à 2018. En outre, Paradoxalement, l'on remarque une baisse de ce taux dans tous les départements sauf au niveau de Pikine. Ces baisses se sont également reflétées au niveau régional et ont été un peu plus importantes chez les filles (1 point pour les garçons contre 5% pour les filles).

Tableau IV-9 : Evolution du Taux Brut de Préscolarisation (TBPS) selon le sexe, par département

Département	Année	TBPS Garçons (%)	TBPS Filles (%)	TBPS Global (%)	Indice de parité F/G
Dakar	2016 / 2017	38,81	42,78	40,80	1,10
	2017 / 2018	38,10	40,40	39,25	1,06
	Variation en point de %	**-0,71**	**-2,38**	**-1,55**	**-3,64**
Pikine	2016 / 2017	18,96	22,17	20,57	1,2
	2017 / 2018	19,01	22,26	20,64	1,2
	Variation en point de %	**0,05**	**0,09**	**0,07**	**0,00**
Guédiawaye	2016 / 2017	29,31	35,56	32,44	1,2
	2017 / 2018	27,65	34,65	31,15	1,3
	Variation en point de %	**-1,66**	**-0,91**	**-1,29**	**8,33**
Rufisque	2016 / 2017	21,37	24,00	22,64	1,12
	2017 / 2018	18,53	20,85	19,66	1,13
	Variation en point de %	**-2,84**	**-3,15**	**-2,98**	**0,89**
Région de Dakar	2016 / 2017	27,11	31,13	29,11	1,16
	2017 / 2018	25,82	29,54	27,67	1,17
	Variation en point de %	**-1,29**	**-1,59**	**-1,44**	**1,52**

Source : Données 2017-2018, DPRE, inspections d'académie de Dakar, de Rufisque et de Pikine/Guédiawaye

IV.2. L'ELEMENTAIRE

L'enseignement élémentaire est destiné à faire acquérir aux enfants à partir de 6 ans les connaissances de base relatives à la lecture, l'écriture, le calcul, la connaissance du milieu, les savoirs utiles et compétences indispensables pour mieux vivre en communauté et préparer l'accès aux niveaux moyens. D'une durée de 6 ans, il est sanctionné par le Certificat de Fin d'Etudes Elémentaires (CFEE) et l'examen d'entrée en sixième.

IV.2.1. LES INFRASTRUCTURES

Dans la région de Dakar, le nombre d'établissements dédiés à l'enseignement élémentaire a été de 1 440 au cours de l'année scolaire 2016-2017 et 1 469 pour l'année 2017-2018 soit une hausse de 2%. Cette hausse est due principalement à l'augmentation des structures d'enseignement élémentaire privées qui représentent le type d'établissements le plus fréquent dans la région : 70% en 2016-2017 et 71% en 2017-2018 (voir tableau IV.10). Le nombre d'établissements publics n'a augmenté que de 2 en raison de 1 dans chacun des départements de Pikine et Guédiawaye. Par contre, les établissements privés ont augmenté de 27 dont 12 à Dakar, 14 à Pikine et 12 à Rufisque. Quant au département de Guédiawaye, il a connu une fermeture de 11 de ses écoles élémentaires privées soit un taux de variation de -8%.

Par rapport aux structures publiques, elles sont plus fréquentes à Dakar qu'à Pikine (149 écoles élémentaires publiques à Dakar contre 111 à Pikine en 2017-2018) tandis que Pikine accumule plus d'écoles privées. De façon globale, le département de Pikine a 37% des établissements élémentaires et les départements de Dakar, Rufisque et Guédiawaye ont respectivement 32%, 20% et 12% de ces infrastructures élémentaires.

Tableau IV-10 : Evolution du nombre d'établissements d'enseignement élémentaire selon le statut et la circonscription administrative

Circonscription administrative	2016 / 2017			2017 / 2018			Variation (%)		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Dakar	149	305	**454**	149	317	**466**	0,00	3,93	**2,64**
Pikine	110	414	**524**	111	428	**539**	0,91	3,38	**2,86**
Guédiawaye	41	145	**186**	42	134	**176**	2,44	-7,59	**-5,38**
Rufisque	131	145	**276**	131	157	**288**	0,00	8,28	**4,35**
Région de Dakar	**431**	**1009**	**1440**	**433**	**1036**	**1469**	**0,46**	**2,68**	**2,01**

Source : Données 2017-2018, DPRE, inspections d'académie de Dakar, de Rufisque et de Pikine/Guédiawaye

Au Sénégal, pour faire face à la demande d'éducation, le gouvernement a adopté trois modes d'organisation pédagogique à savoir : les classes simples ou de type mono flux, les classes à double flux et les classes de type multigrade.

- La classe simple est l'organisation majoritaire présente dans les écoles. Elle associe un enseignant à un groupe d'élèves appartenant à l'un des six niveaux de l'élémentaire.
- Une classe à double flux désigne un local dans lequel un seul maître dispense en alternance des cours à deux cohortes d'élèves A et B. Les classes à double flux sont fortement présentes dans les zones à forte population. Elles ont été introduites au Sénégal depuis 1986 pour répondre à une expérimentation de la Banque Mondiale (BM), relayée par l'Etat du Sénégal dans le but de réduire les coûts unitaires et d'augmenter rapidement les taux de scolarisation.
- La Classe Multigrade (CMG) est un regroupement d'élèves d'au moins deux niveaux dans le même local avec un seul enseignant.

Dans la région de Dakar, comme évoqué dans les définitions, les classes simples restent majoritaires et ont été au nombre de 9 612 en 2017 et 9 731 en 2018 soit respectivement 82% et 81% des groupes pédagogiques. Ensuite, il y a les classes multigrades qui sont à près de 10% des types de groupes pédagogiques. Les classes à double flux apparaissent comme le type le moins fréquent dans la région (en moyenne 8% en 2017 et 2018).

Tableau IV-11 : Répartition du nombre de classes selon le type de groupe pédagogique et le statut des établissements, par circonscription administrative entre 2017 et 2018

Circonscription administrative	Statut des établissements	Type de Groupe pédagogique									Total		
		Simple			Double flux			Multigrade					
		2017	2018	Variation en %	2017	2018	Variation en %	2017	2018	Variation en %	2017	2018	Variation en %
Dakar	Public	1479	1477	-0,14	4	6	50,00	0	3	-	**1483**	**1486**	**0,20**
	Privé	2209	2253	1,99	8	5	-37,50	145	161	11,03	**2362**	**2419**	**2,41**
	Total	**3688**	**3730**	1,14	**12**	**11**	**-8,33**	**145**	**164**	**13,10**	**3845**	**3905**	**1,56**
Pikine	Public	796	785	-1,38	782	778	-0,51	10	8	-20,00	**1588**	**1571**	**-1,07**
	Privé	2057	2158	4,91	6	31	416,67	569	582	2,28	**2632**	**2771**	**5,28**
	Total	**2853**	**2943**	3,15	**788**	**809**	**2,66**	**579**	**590**	**1,90**	**4220**	**4342**	**2,89**
Guédiawaye	Public	500	497	-0,60	0	0	-	0	4	-	**500**	**501**	**0,20**
	Privé	732	687	-6,15	0	4	-	160	160	0,00	**892**	**851**	**-4,60**
	Total	**1232**	**1184**	-3,90	**0**	**4**	**-**	**160**	**164**	**2,50**	**1392**	**1352**	**-2,87**
Rufisque	Public	1043	1012	-2,97	148	166	12,16	74	90	21,62	**1265**	**1268**	**0,24**
	Privé	796	862	8,29	3	4	33,33	143	158	10,49	**942**	**1024**	**8,70**
	Total	**1839**	**1874**	1,90	**151**	**170**	**12,58**	**217**	**248**	**14,29**	**2207**	**2292**	**3,85**
Région de Dakar	Public	**3 818**	**3 771**	-1,23	**934**	**950**	**1,71**	**84**	**105**	**25,00**	**4 836**	**4 826**	**-0,21**
	Privé	**5 794**	**5 960**	2,87	**17**	**44**	**158,82**	**1 017**	**1 061**	**4,33**	**6 828**	**7 065**	**3,47**
	Total	**9 612**	**9 731**	1,24	**951**	**994**	**4,52**	**1 101**	**1 166**	**5,90**	**11 664**	**11 891**	**1,95**

Source : Données 2017-2018, DPRE, inspections d'académie de Dakar, de Rufisque et de Pikine/Guédiawaye

En regardant le tableau ci-dessus, l'on remarque que la répartition globale des classes a la même structure que celle des infrastructures d'enseignement à l'intérieur des départements de la région de Dakar. En effet, le département de Pikine a encore plus de classes que les autres départements (puisqu'il regroupe plus d'écoles élémentaires). Cependant, en analysant selon les groupes pédagogiques, les tendances se renversent. Le département de Dakar a plus de classes simples que Pikine qui regroupe plus d'écoles élémentaires. Par contre, les classes à double flux sont beaucoup plus abondantes à Pikine qui en a détenu en moyenne 82% au cours de ces deux dernières années. Parallèlement, le département de Rufisque comporte plusieurs classes à doubles flux : 151 en 2017 et 170 en 2018 soit une variation de 13%. Néanmoins, Dakar n'en a compté que 12 en 2017 et 11 en 2018. Dans le département de Guédiawaye, aucune classe double flux n'a été dénombrée en 2017 et il s'est finalement retrouvé avec un nombre de 4 en 2018. Quant aux classes multigrades, elles sont présentes dans tous les départements de la région et sont majoritairement privées, à l'opposé des classes à doubles flux dont la quasi-totalité est dans le public.

IV.2.2. LE PERSONNEL

Au cours des deux dernières années scolaires (2016-2017 et 2017-2018), l'effectif du personnel des établissements d'enseignement primaire est passé de 15 834 à 16 160 soit une hausse de 2%. Tout comme pour le nombre d'écoles élémentaires, le personnel employé dans le privé est plus nombreux et a représenté 62,05% du personnel global durant l'année scolaire 2017-2018. Néanmoins, le personnel des écoles élémentaires publiques a connu une augmentation de 5% en 2017-2018, ce qui fait passer son effectif de 5 864 à 6 132 de 2016 à 2018. Par rapport au sexe, il est noté que les hommes sont plus présents dans les infrastructures d'enseignement élémentaire et sont dénombrés à 8 593 contre 7 567 femmes en 2017-2018. En revanche, sur cette période, les femmes sont apparues plus dominantes dans les écoles élémentaires publiques puisque 54% du personnel public sont des femmes tandis que dans le privé, elles y ont représenté que 47%. Ainsi, les hommes sont plus fréquents dans le privé.

Au niveau des différents départements, l'observation du tableau IV.12 permet de voir que Dakar emploie plus de personnel que Pikine qui présente plus d'écoles par rapport à tous les autres départements (cf. la partie IV.2.1. Les infrastructures). Dans tous les départements, les hommes restent plus nombreux que les femmes. Aussi, les tendances de la répartition du personnel par sexe selon le statut public ou privé de

l'établissement à l'intérieur des départements sont les mêmes mis à part le cas de Rufisque où les hommes dominent quel que soit le statut.

Tableau IV-12 : Structure et évolution des effectifs du personnel des établissements d'enseignement élémentaire selon le sexe et le statut de l'établissement

Circonscription administrative	Sexe	2016/2017			2017/2018			Variation en %		
		Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Dakar	Masculin	1006	2035	3041	1005	2150	3155	-0,10	5,65	3,75
	Féminin	1312	1527	2839	1338	1601	2939	1,98	4,85	3,52
	Ensemble	**2318**	**3562**	**5880**	**2343**	**3751**	**6094**	**1,08**	**5,31**	**3,64**
Pikine	Masculin	772	2240	3012	764	2294	3058	-1,04	2,41	1,53
	Féminin	887	1417	2304	877	1504	2381	-1,13	6,14	3,34
	Ensemble	**1659**	**3657**	**5316**	**1641**	**3798**	**5439**	**-1,08**	**3,86**	**2,31**
Guédiawaye	Masculin	300	673	973	304	670	974	1,33	-0,45	0,10
	Féminin	366	572	938	365	585	950	-0,27	2,27	1,28
	Ensemble	**666**	**1245**	**1911**	**669**	**1255**	**1924**	**0,45**	**0,80**	**0,68**
Rufisque	Masculin	655	796	1451	747	659	1406	14,05	-17,21	-3,10
	Féminin	566	710	1276	732	565	1297	29,33	-20,42	1,65
	Ensemble	**1221**	**1506**	**2727**	**1479**	**1224**	**2703**	**21,13**	**-18,73**	**-0,88**
Région de Dakar	Masculin	**2733**	**5744**	**8477**	**2820**	**5773**	**8593**	**3,18**	**0,50**	**1,37**
	Féminin	**3131**	**4226**	**7357**	**3312**	**4255**	**7567**	**5,78**	**0,69**	**2,85**
	Ensemble	**5864**	**9970**	**15834**	**6132**	**10028**	**16160**	**4,57**	**0,58**	**2,06**

Source : Données 2017-2018, DPRE, inspections d'académie de Dakar, de Rufisque et de Pikine/Guédiawaye

S'agissant du personnel enseignant spécifiquement, ils ont été au nombre de 5 696 durant l'année 2016-2017 et 5 406 pour l'année suivante. Ainsi, l'effectif du personnel enseignant a accusé une baisse de 5%. Par ailleurs, le personnel peut avoir l'un des trois types de statut à savoir : permanent, contractuel et volontaire. Dans la région de Dakar, la majorité des enseignants des écoles élémentaires sont naturellement des permanents et font plus de 80% dans la région et dans chaque département. Ensuite, il y a les contractuels qui sont minimes dans la région et dont leur nombre a connu une baisse de 46%. En effet, le nombre de contractuels de la région est passé de 1 173 à 631 de 2016 à 2018. Ceci est le résultat de la diminution de l'effectif des contractuels observée au sein de tous les départements à l'exception de Rufisque. Cette diminution a été plus accentuée à Guédiawaye (-77%) et à Pikine (-69%).

Quant aux volontaires, ils n'existent que dans le département de Dakar et un seul a été dénombré au cours de l'année scolaire 2017-2018.

Tableau IV-13 : Evolution des effectifs du personnel enseignant des établissements d'enseignement élémentaires publics selon le statut, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Statut du personnel	2016 / 2017	2017 / 2018	Variation en %
Dakar	Permanents	1 638	1676	2,32
	Contractuels	226	164	-27,43
	Volontaires	2	1	-50,00
	Ensemble	**1 866**	**1 841**	**-1,34**
Pikine	Permanents	1191	1323	11,08
	Contractuels	468	147	-68,59
	Volontaires	0	0	
	Ensemble	**1 659**	**1 470**	**-11,39**
Guédiawaye	Permanents	439	563	28,25
	Contractuels	227	53	-76,65
	Volontaires	0	0	
	Ensemble	**666**	**616**	**-7,51**
Rufisque	Permanents	1253	1212	-3,27
	Contractuels	252	267	5,95
	Volontaires	0	0	
	Ensemble	**1 505**	**1 479**	**-1,73**
Région de Dakar	Permanents	**4 521**	**4 774**	**5,60**
	Contractuels	**1 173**	**631**	**-46,21**
	Volontaires	**2**	**1**	**-50,00**
	Ensemble	**5 696**	**5 406**	**-5,09**

Source : Données 2017-2018, DPRE, inspections d'académie de Dakar, de Rufisque et de Pikine/Guédiawaye

Les qualifications nécessaires pour être enseignant à l'Elémentaire sont : une formation générale correspondant au niveau d'études du BAC (à partir de 2011) et une formation pédagogique d'un an à l'issue de laquelle le maître-contractuel passe l'examen du Certificat d'Aptitude Pédagogique (CAP). Cependant, au Sénégal, la réalité est tout autre. Toute forme de diplôme académique est relevé chez les enseignants à l'élémentaire. En effet, il y a des titulaires de maitrise voire plus, des titulaires de Licences, des titulaires de DEUG, de BAC, de BFEM, ceux ayant d'autres diplômes non reconnus dans le cursus normal et enfin, des individus sans aucun diplôme. Le tableau ci-après donne les statistiques sur la répartition du personnel enseignant de l'élémentaire selon le diplôme pédagogique.

Tableau IV-14 : Répartition du personnel enseignant de l'élémentaire selon le diplôme académique en 2017 et 2018

Diplôme académique	2017		2018	
	effectif	pourcentage	effectif	pourcentage
Maîtrise et +	238	1,48	254	1,55
Licence	390	2,42	391	2,38
DEUG	270	1,68	253	1,54
BAC	6 176	38,35	6 433	39,24
BFEM	6 995	43,44	6 858	41,83
CFEE	303	1,88	311	1,90
Autre	390	2,42	460	2,81
Sans diplôme	1 342	8,33	1 435	8,75
Total	**16 104**	**100,00**	**16 395**	**100,00**

Source : Données 2017-2018, DPRE, inspections d'académie de Dakar, de Rufisque et de Pikine/Guédiawaye

Dans la région de Dakar, les enseignants sont majoritairement titulaires du BFEM (43% en 2017 et 41% en 2018). Il s'en suit ceux qui ont eu le BAC (39%) puis les « sans diplôme » faisant près de 9% du personnel enseignant. Les enseignants à l'élémentaire ayant dépassé le BAC font globalement moins de 6% et parmi eux, les titulaires de licence dominent. Le pourcentage des enseignants ayant obtenu au moins la maitrise n'atteint pas 2%.

IV.2.3. LES EFFECTIFS

Les écoles élémentaires de la région de Dakar ont accueilli 450 612 et 460 192 élèves au cours des années scolaires 2016-2017 et 2017-2018 respectivement. Les départements de Pikine et Dakar ont pris ensemble près de 70% des élèves inscrits à l'élémentaire dont 36% pour Pikine et 32% pour Dakar en 2017-2018. Le département de Guédiawaye reste en dernière position ((5,63%) derrière Rufisque (10,58%).

Par rapport au sexe, l'analyse du tableau IV.15 permet de voir que, dans tous les départements et dans la région de façon générale, les filles restent plus nombreuses que les garçons, quel que soit le statut de l'établissement d'enseignement primaire. Elles représentent partout en moyenne 51% de l'effectif des élèves.

Tableau IV-15 : Structure et évolution des effectifs d'élèves de l'enseignement élémentaire dans la région de Dakar selon le statut de l'établissement et le sexe par circonscription administrative

Circonscription administrative	Statut	2016 / 2017			2017 / 2018			Variation en %		
		Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
Dakar	Public	34 303	37 156	71 459	33 520	36 229	69 749	-2,28	-2,49	-2,39
	Privé	37 381	38 285	75 666	38 912	40 095	79 007	4,10	4,73	4,42
	Total	**71 684**	**75 441**	**147 125**	**72 432**	**76 324**	**148 756**	**1,04**	**1,17**	**1,11**
Pikine	Public	41 580	45 492	87 072	41 149	45 645	86 794	-1,04	0,34	-0,32
	Privé	35 879	37 734	73 613	38702	40915	79 617	7,87	8,43	8,16
	Total	**77 459**	**83 226**	**160 685**	**79 851**	**86 560**	**166 411**	**3,09**	**4,01**	**3,56**
Guédiawaye	Public	11 998	13 651	25 649	12 301	13724	26 025	2,53	0,53	1,47
	Privé	11 969	12 825	24 794	11275	12202	23 477	-5,80	-4,86	-5,31
	Total	**23 967**	**26 476**	**50 443**	**23 576**	**25 926**	**49 502**	**-1,63**	**-2,08**	**-1,87**
Rufisque	Public	32 139	34 028	66 167	32 806	34 664	67 470	2,08	1,87	1,97
	Privé	13 073	13 119	26 192	14 014	14 039	28 053	7,20	7,01	7,11
	Total	**45 212**	**47 147**	**92 359**	**46 820**	**48 703**	**95 523**	**3,56**	**3,30**	**3,43**
Région de Dakar	Public	**120 020**	**130 327**	**250 347**	**119 776**	**130 262**	**250 038**	**-0,20**	**-0,05**	**-0,12**
	Privé	**98 302**	**101 963**	**200 265**	**102 903**	**107 251**	**210 154**	**4,68**	**5,19**	**4,94**
	Total	**218 322**	**232 290**	**450 612**	**222 679**	**237 513**	**460 192**	**2,00**	**2,25**	**2,13**

Source : Données 2017-2018, DPRE, inspections d'académie de Dakar, de Rufisque et de Pikine/Guédiawaye

Concernant les variations observées au cours de ces deux dernières années scolaires, il faut signaler une légère diminution des effectifs des élèves dans le public (-0,12%) imputable à la baisse relevée dans les départements de Dakar et Pikine. Par contre, dans les écoles privées, il y a eu une hausse de 5%. D'ailleurs, cette hausse a été plus importante dans les départements de Pikine et de Rufisque où les effectifs sont passés de 73 613 à 79 617 à Pikine et 26 192 à 28 053 pour l'année scolaire 2017-2018.

Ces effectifs ne permettent d'appréhender que le niveau de peuplement des écoles d'enseignement élémentaire de façon globale. Ainsi, il faudrait analyser en termes d'effectif par classe ou par enseignant afin d'évaluer le peuplement à l'intérieur des classes. Dans la région de Dakar, le nombre moyen d'élèves par classe ou le ratio élèves/classe a été de 39 en 2016-2017 et 42 en 2017-2018. Ce ratio a été plus élevé dans le département de Rufisque où il a été de 53 en 2017-2018 et 52 en 2016-2017. Le département de Dakar, enregistrant le plus faible ratio comparativement aux autres départements, a connu une hausse de son ratio de 48%. Le nombre moyen d'élèves par classe y est passé de 25 à 37.

Tableau IV-16 : Evolution du nombre d'élèves de l'enseignement élémentaire par classe et celui des élèves par enseignant selon le sexe, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Statut	2016 / 2017		2017 / 2018		Variation en %	
		Nombre d'élèves /classe	Nombre d'élèves /enseignant	Nombre d'élèves /classe	Nombre d'élèves /enseignant	Nombre d'élèves /classe	Nombre d'élèves /enseignant
Dakar	**Garçons**	12	15	18	12	50,00	-20,00
	Filles	13	16	19	12	46,15	-25,00
	Ensemble	**25**	**31**	**37**	**24**	**48,00**	**-22,58**
Pikine	**Garçons**	20	25	20	14	0,00	-44,00
	Filles	22	35	21	15	-4,55	-57,14
	Ensemble	**42**	**60**	**41**	**29**	**-2,38**	**-51,67**
Guédiawaye	**Garçons**	17	25	17	12	0,00	-52,00
	Filles	18	28	18	13	0,00	-53,57
	Ensemble	**35**	**53**	**35**	**25**	**0,00**	**-52,83**
Rufisque	**Garçons**						
	Filles						
	Ensemble	**52**	**68**	**53**	**51**	**1,92**	**-25,00**
Région de Dakar	**Garçons**						
	Filles						
	Ensemble	**39**	**53**	**42**	**32**	**7,79**	**-39,15**

Source : Données 2017-2018, DPRE, inspections d'académie de Dakar, de Rufisque et de Pikine/Guédiawaye

Quant au nombre d'élèves par enseignant, des améliorations remarquables ont été faites à ce niveau. En effet, ce ratio est passé de 53 à 32 impliquant alors une forte augmentation du personnel enseignant dans la région et parallèlement dans tous les départements. D'ailleurs, les taux de variation de ce ratio sont partout négatifs et ont atteint en moyenne -52% à Pikine et à Guédiawaye et -25% à Rufisque. Des efforts restent encore à faire dans ce dernier département puisque le ratio élèves / enseignant a été de 51 durant l'année scolaire 2017-2018, battant le record face aux autres départements.

IV.2.4. L'INTENSITE DE LA FREQUENTATION ET PERFORMANCES DANS L'ELEMENTAIRE

L'accès à l'école primaire est mesuré par le Taux Brut d'Accès (TBA) en première année d'enseignement primaire et l'intensité de la fréquentation par le Taux Brut de Scolarisation (TBS).

Le TBA en première année d'enseignement primaire est défini comme le nombre total des nouveaux élèves en première année de l'enseignement primaire, sans considération d'âge, exprimé en pourcentage de la population ayant l'âge officiel

d'entrée à l'école primaire. Ainsi, il indique le niveau général d'accès au primaire de même que la capacité du système éducatif à assurer l'accès en première année à la population ayant l'âge officiel d'entrer à l'école.

Tableau IV-17 : Evolution du Taux Brut d'Accès (TBA) selon le sexe, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Années	TBA Garçons (%)	TBA Filles (%)	TBA Global (%)	Indice de parité F/G
Dakar	**2016 / 2017**	111,63	119,48	115,45	1,07
	2017 / 2018	103,05	110,73	106,86	1,07
	Variation en point de %	-8,58	-8,75	-8,59	0,00
Pikine	**2016 / 2017**	101,00	109,00	105,00	1,08
	2017 / 2018	105,00	116,00	110,00	1,1
	Variation en point de %	4,00	7,00	5,00	1,85
Guédiawaye	**2016 / 2017**	110,00	126,00	118,00	115,00
	2017 / 2018	107,00	120,00	113,00	112,00
	Variation en point de %	-3,00	-6,00	-5,00	-2,61
Rufisque	**2016 / 2017**	130,44	133,98	132,17	1,02
	2017 / 2018	130,26	136,34	133,23	1,05
	Variation en point de %	-0,18	2,36	1,06	2,94
Région de Dakar	**2016 / 2017**	**113,27**	**122,12**	**117,66**	1,08
	2017 / 2018	**111,33**	**120,77**	**115,77**	1,09
	Variation en point de %	**-1,94**	**-1,35**	**-1,88**	0,46

Source : Données 2017-2018, DPRE, inspections d'académie de Dakar, de Rufisque et de Pikine/Guédiawaye

A l'observation du tableau IV.17, l'on remarque qu'à Dakar, tous les TBA à l'enseignement primaire dépassent 100% et ceci quel que soit le sexe. La région a enregistré un TBA à la première année d'enseignement élémentaire de 117,66% durant l'année scolaire 2016-2017 et 115,77% en 2017-2018, soit une baisse du TBA global de 2 points. Ces TBA élevés peuvent indiquer un degré élevé d'accès au primaire ou une inclusion des enfants trop âgés ou trop jeunes entrant à l'école primaire pour la première fois. Par ailleurs, de 2016 à 2018, les TBA ont eu des variations de nature différentes dans tous départements. A Dakar, il est passé de 115,45% à 106,86% soit une diminution de 9 points. Parallèlement, au niveau de Guédiawaye, ce taux a diminué de 5 points. A Pikine et à Rufisque, des hausses de 5 points et de 2 points ont été notées respectivement. En faisant des comparaisons entre départements, le TBA est plus faible à Pikine ; Rufisque s'est affiché en tête avant les départements de Dakar et Guédiawaye.

Par rapport au sexe, il ressort du tableau que les TBA des filles sont partout supérieurs à ceux des garçons et de façon globale, la différence entre les TBA des filles et ceux des garçons est plus importante durant l'année scolaire 2017-2018 (9,44%) qu'en 2016-2017 (8,85%). Cette situation se matérialise à travers les indices de parité F/G qui sont supérieurs à 1.

Tableau IV-18 : Evolution du Taux Brut de Scolarisation (TBS) selon le sexe, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Années/ variations	TBS Garçons (%)	TBS Filles (%)	TBS Global (%)	Indice de parité F/G
Dakar	**2016 / 2017**	108,15	114,62	111,37	1,06
	2017 / 2018	106,60	114,00	110,30	1,07
	Variation en %	**-1,55**	**-0,62**	**-1,07**	**0,94**
Pikine	**2016 / 2017**	89,66	97,94	93,77	1,09
	2017 / 2018	89,43	99,37	94,34	1,11
	Variation en %	**-0,23**	**1,43**	**0,57**	**1,83**
Guédiawaye	**2016 / 2017**	1,04	1,17	1,11	1,12
	2017 / 2018	1,00	1,12	1,06	1,12
	Variation en %	**-4,56**	**-4,57**	**-4,60**	**0,00**
Rufisque	**2016 / 2017**	110,09	119,53	114,72	1,09
	2017 / 2018	111,24	121,39	116,19	1,09
	Variation en %	**1,15**	**1,86**	**1,47**	**0,00**
Région de Dakar	**2016 / 2017**	103,15	112,23	107,65	1,09
	2017 / 2018	101,85	111,76	106,74	1,10
	Variation en %	**-1,30**	**-0,48**	**-0,91**	**0,69**

Source : Données 2017-2018, DPRE, inspections d'académie de Dakar, de Rufisque et de Pikine/Guédiawaye

Quant au Taux Brut de Scolarisation (TBS), il correspond au rapport entre les effectifs inscrits et la population en âge scolaire. Durant les années scolaires 2016-2017 et 2017-2018, les Taux Brut de Scolarisation ont été respectivement de 107,65% et 106,74%. Ainsi apparaissent-ils plus petit que les Taux Brut d'Accès mentionnés plus haut révélant alors des abandons dès la première année à l'école primaire. Au niveau des départements, des TBS inférieurs à 100 ont été eu à Pikine. Parallèlement, il y a eu des variations négatives des TBS dans les départements de Guédiawaye (baisse de 5 points) et de Dakar (-1 point de pourcentage) et des variations positives dans les autres départements. En outre, comme pour les TBA, les TBS sont plus élevés chez les filles que chez les garçons et en regardant les variations, des diminutions ont été notées et ont été plus accentuées au niveau des garçons que chez les filles.

Ces indicateurs ne renseignent que sur la première année effectuée à l'école élémentaire alors que les élèves peuvent rencontrer différentes situations au cours de leur formation. A cet effet, d'autres indicateurs ont été définis afin de décrire les trois

situations que peuvent rencontrer les élèves à savoir : Le passage d'une classe à une autre ; le redoublement c'est-à-dire la possibilité de recommencer la même classe ou une autre classe considérée comme de même niveau, l'abandon qui correspond au fait pour un élève de quitter le système scolaire.

Le taux de promotion : qui se calcule en divisant le nombre de nouveaux inscrits dans une année d'études au début de l'année scolaire 2018 par le nombre d'inscrits de la même cohorte dans l'année d'études inférieure au début de l'année scolaire 2017.

Le taux de redoublement : rapport entre le nombre d'élèves qui redoublent une classe au cours d'une année scolaire et le nombre total d'élèves au cours de l'année scolaire précédente.

Le taux d'abandon : Rapport entre le nombre d'élèves inscrits au cours d'une année scolaire et qui quittent le système scolaire durant l'année scolaire pour une raison quelconque et le nombre total d'élèves inscrits au cours de cette année scolaire.

La répartition des flux, par département, à travers la région de Dakar, est faite en fonction du niveau d'étude et des indicateurs tels que le taux de promotion, le taux de redoublement et le taux d'abandon. Les taux de redoublement et d'abandon doivent être normalement faibles et c'est le cas d'ailleurs à Dakar. En effet, en considérant les années 2017 et 2018, les taux de redoublement ont varié entre 1% (obtenu en 2017 au niveau des classes de CI) et 6% obtenu dans les classes de CM2 en 2018. Les redoublements sont également fréquents en classe de CE2 où un taux de 5,29% y a été enregistré. Paradoxalement, un fort taux d'abandon est noté dans la région de Dakar au niveau de la classe de CM2 avec 11% en 2018 tandis qu'en 2017 seul 1% des élèves avaient abandonné l'école. Cette hausse a été plus profonde dans les départements de Rufisque et de Pikine où les taux d'abandon ont été respectivement de 15% et 12% en 2018. De ce fait, il semble avoir un choc ayant conduit à l'abandon de l'école primaire d'un bon nombre d'élèves. Ces diminutions se sont reflétées sur le taux de promotion à la dernière classe de l'école élémentaire qui est passé de 94,55% en 2017 à 83,14%en 2018.

Tableau IV-19 : Répartition des flux selon le niveau d'étude par circonscription administrative

Circonscription administrative	Indicateur de flux	CI		CP		CE 1		CE 2		CM 1		CM 2	
		2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
Dakar	taux de promotion	97,60	98,10	95,10	97,30	97,80	92,59	94,10	94,63	96,10	83,31	94,30	89,71
	taux de redoublement	1,60	1,56	3,90	3,87	2,20	2,20	4,40	4,38	2,60	2,63	4,00	4,00
	taux d'abandon	0,80	0,34	1,00	-1,17	0,00	5,21	1,50	0,99	1,30	14,06	1,70	6,29
Pikine	taux de promotion	97,50		95,10	95,46	94,90	94,43	93,70	87,42	94,90	92,24	93,20	79,54
	taux de redoublement	1,60	1,18	4,90	5,38	3,70	2,39	5,50	6,45	4,50	2,94	5,80	7,99
	taux d'abandon	0,90		0,00	-0,84	1,40	3,18	0,80	6,13	0,60	4,82	1,00	12,47
Guédiawaye	taux de promotion	98,50		97,70	90,76	98,60	89,22	98,30	88,13	97,90	89,41	96,00	86,67
	taux de redoublement	0,50	1,06	1,70	3,41	0,90	2,48	1,70	4,35	1,10	3,02	2,80	4,76
	taux d'abandon	1,00		0,60	5,83	0,50	8,30	0,00	7,52	1,00	7,57	1,20	8,57
Rufisque	taux de promotion	99,20		93,30	94,86	98,00	96,07	93,80	88,61	95,50	92,18	94,70	76,62
	taux de redoublement	0,80	1,10	5,70	5,20	2,00	2,46	5,90	5,97	3,30	3,70	3,90	7,93
	taux d'abandon	0,00		1,00	-0,06	0,00	1,48	0,30	5,42	1,20	4,12	1,40	15,45
Région de Dakar	taux de promotion	98,20	98,10	95,30	94,60	97,33	93,08	94,98	89,70	96,10	89,29	94,55	83,14
	taux de redoublement	1,13	1,23	4,05	4,47	2,20	2,38	4,38	5,29	2,88	3,07	4,13	6,17
	taux d'abandon	0,68	0,34	0,65	0,94	0,48	4,54	0,65	5,02	1,03	7,64	1,33	10,70

Source : Données 2017-2018, DPRE, inspections d'académie de Dakar, de Rufisque et de Pikine/Guédiawaye

Voyant le tableau ci-dessus, les abandons sont observés sur tous les niveaux d'études de l'enseignement primaire et les taux qui y sont évoqués ne renseignent que sur un niveau d'étude donné donc ne permettent pas d'appréhender le nombre d'élèves ayant carrément achevé le cycle primaire. Dans ce sens, le Taux d'Achèvement Primaire (TAP) est défini. Il est calculé en divisant le nombre de diplômés de l'enseignement primaire au cours d'une année donnée par la différence entre les effectifs scolarisés en dernière année d'études de la même année et les redoublants de la dernière année d'études de l'année suivante ; ensuite, il faut multiplier le résultat obtenu par le taux de survie à la dernière année d'études de l'enseignement primaire de l'année donnée et par 100.

Dans la région de Dakar, le TAP des années scolaires 2016-2017 et 2017-2018 a été en moyenne de 80%. Aussi, dans les départements, les taux ont varié entre 80% et 87% hormis à Pikine qui a enregistré les TAP les plus faibles (71% en 2016-2017 et 69% en 2017-2018).

Tableau IV-20 : Evolution du Taux d'Achèvement du Primaire (TAP) selon le sexe, par circonscription administrative

Indicateur	Années/variations	Dakar	Pikine	Guédiawaye	Rufisque	Région de Dakar
TAP Garçons	2016 / 2017	81,08	65,35	77,24	71,85	73,88
	2017 / 2018	80,73	64,79	81,06	76,74	75,83
	Variation en point de %	-0,35	-0,56	3,82	4,89	1,95
TAP Filles	2016 / 2017	87,30	76,06	88,15	88,44	84,99
	2017 / 2018	92,49	72,96	90,55	88,04	86,01
	Variation en point de %	5,19	-3,10	2,40	-0,40	1,02
TAP Global	2016 / 2017	84,20	70,75	82,84	80,02	79,45
	2017 / 2018	86,62	68,90	85,92	82,29	80,93
	Variation en %	2,42	-1,85	3,08	2,27	1,48

Source : Données 2017-2018, DPRE, inspections d'académie de Dakar, de Rufisque et de Pikine/Guédiawaye

Par rapport au sexe, tout comme pour les taux de scolarisation, les filles ont prédominé. Dans l'ensemble, les TAP de l'année 2017-2018 ont été plus importants que ceux de 2016-2017 et ceci dans tous les départements sauf Pikine.

IV.3. LE MOYEN SECONDAIRE GENERAL

Le cycle du moyen secondaire général est composé du cycle d'enseignement moyen général et celui de l'enseignement secondaire. L'enseignement moyen général reçoit les élèves âgés de 12 à 15 ans pour un cycle de 4 ans au bout duquel ils passent le brevet de fin d'études moyennes (BFEM). Il est suivi par l'enseignement secondaire qui doit recevoir la population d'enfants âgés de 16 à 18 ans pour 3 ans d'études de la seconde à la terminale dans les séries littéraires et scientifiques avec leurs options, sanctionnées par le baccalauréat.

IV.3.1. LA TRANSITION

Le passage du cycle élémentaire au cycle moyen et de ce dernier au cycle secondaire sont des phases très importantes en analyse de population scolaire. A ce niveau, l'indicateur d'appréciation le plus couramment utilisé est le taux de transition. Il permet de déterminer, d'une part, la proportion d'élèves de la classe de CM2 de l'année

précédente qui passe en classe de sixième des collèges l'année suivante et, d'autre part, celle des élèves de la classe de 3ème qui passent en classe de seconde des lycées l'année suivante.

Le tableau IV.21 donne l'évolution du taux de transition par département et selon le sexe dans les cycles moyen et secondaire. A son analyse, il ressort que dans le cycle moyen, les taux de transition ont connu une baisse dans l'ensemble des départements et dans la région, le taux de transition vers la classe de sixième est passé de 87% à 82% soit une diminution de 5 points par rapport à l'année scolaire 2016-2017. De même, dans le cycle secondaire, le taux de transition a fait une baisse de 2 points. Cette baisse est également observée dans tous les départements mis à part Pikine. Par ailleurs, au cours de l'année 2016-2017, le département de Guédiawaye a enregistré le taux de transition le plus élevé dans les deux cycles : 91% dans le cycle moyen et 90% dans le secondaire. Par contre, en 2017-2018, dans le cycle moyen, le département de Dakar a occupé la première position (89%) devant Guédiawaye (85%), Rufisque (79%) et Pikine (75%). Au niveau du cycle secondaire, Guédiawaye est resté en tête avec un taux de transition de 89% en 2017-2018. Les variations obtenues durant ces deux années ont été plus importantes à Rufisque où le taux de transitions a baissé de 9 points dans le cycle moyen et de 6 points dans le cycle secondaire.

Tableau IV-21 : Évolution du taux de transition selon le cycle et le sexe au cours des années scolaires 2016-2017 et 2017-2018 dans les départements de la région de Dakar

Cycle	Année scolaire	Sexe	Dakar	Pikine	Guédiawaye	Rufisque	Région de Dakar
Moyen	2016/ 2017	Masculin	89,53	79,70	94,12	83,70	86,76
		Féminin	89,87	80,17	88,85	91,75	87,66
		Ensemble	**89,71**	**79,95**	**91,25**	**87,91**	**87,21**
	2017 / 2018	Masculin	87,71	74,68	84,98	80,95	82,08
		Féminin	89,58	75,78	85,83	77,09	82,07
		Ensemble	**88,68**	**75,27**	**85,44**	**78,60**	**82,00**
	Variation en point de %	Masculin	-1,82	-5,02	-9,14	-2,75	-4,68
		Féminin	-0,29	-4,39	-3,02	-14,66	-5,59
		Ensemble	**-1,03**	**-4,68**	**-5,81**	**-9,31**	**-5,21**
Secondaire	2016/ 2017	Masculin	74,39	55,33	90,80	57,75	69,57
		Féminin	69,27	54,65	88,85	55,79	67,14
		Ensemble	**71,50**	**54,96**	**89,72**	**56,58**	**68,19**
	2017 / 2018	Masculin	70,01	54,16	87,55	49,58	65,33
		Féminin	70,65	55,98	89,52	51,48	66,91
		Ensemble	**70,36**	**55,17**	**88,64**	**50,64**	**66,20**
	Variation en point de %	Masculin	-4,38	-1,17	-3,25	-8,17	-4,24
		Féminin	1,38	1,33	0,67	-4,31	-0,23
		Ensemble	**-1,14**	**0,21**	**-1,08**	**-5,94**	**-1,99**

Source : Données 2017-2018, DPRE, inspections d'académie de Dakar, de Rufisque et de Pikine/Guédiawaye

Suivant le sexe, les différences des taux de transition des garçons et ceux des filles sont variables d'un département à un autre. D'ailleurs, dans le cycle moyen, la plus grande différence est notée à Rufisque où le taux de transition des filles a dépassé de 8% celui des garçons. Durant les deux années, le taux de transition des filles est partout supérieur à celui des garçons sauf à Guédiawaye où en 2016-2017, le taux de transition a été de 89% contre 94%. Quant au cycle secondaire, le taux de transition des garçons est partout supérieur à celui des filles pour l'année 2016-2017 mais cette tendance s'est carrément renversée durant l'année suivante.

IV.3.2. LES INFRASTRUCTURES

La répartition et l'évolution du nombre d'établissements et de groupes pédagogiques dans les cycles moyen et secondaire général est faite selon le cycle, le statut de l'établissement et le département. Dans le cycle moyen, le nombre d'infrastructures dénombrés a été de 279 en 2016-2017 et 284 en 2017-2018 appartenant respectivement à 3 335 et 3 425 groupes pédagogiques. Durant cette période, le département de Dakar a concentré la majorité des Groupes Pédagogiques du cycle moyen (en moyenne 46%) mais en termes d'établissement, il s'est place derrière Pikine qui a eu en 2016-2017, 105 établissements contre 83 pour le département de Dakar. A l'année suivante, le département de Pikine a eu une diminution de 13% du nombre de ses établissements d'enseignement moyen, se retrouvant ainsi avec un nombre équivalent à celui du département de Dakar (91 écoles chacun). Guédiawaye a enregistré moins d'écoles (44 écoles en 2017-2018) et de groupes pédagogiques (373 GP en 2017-2018) que les autres départements. En outre, il faut noter que les écoles d'enseignement moyen sont aussi majoritairement de statut privée.

Pour les établissements d'enseignement secondaire, ils sont de loin moins nombreux que ceux du cycle moyen. Globalement, 174 écoles du cycle secondaire ont été dénombrées dans la région en 2016-2017 et 185 à l'année scolaire suivante. Néanmoins, ces écoles du cycle secondaire détiennent relativement plus de groupes pédagogiques que celles du cycle moyen (en faisant le rapport nombre de groupe pédagogique et nombre d'établissements). De plus, ces groupes pédagogiques ont vu leur nombre baisser de 12%.

En dehors des établissements dont le cycle d'enseignement est moyen ou secondaire exclusivement, il existe des écoles à caractère mixte notamment de cycle moyen-secondaire. Le département de Dakar en a 87 dont 10 de statut public et 77 de statut privé. Pour les autres départements, l'information n'est pas disponible.

Tableau IV-22 : Répartition et évolution du nombre d'établissements et de Groupes Pédagogiques (GP) dans les cycles moyen et secondaire selon le statut et le département

Cycle	Année scolaire	Statut	Dakar	Pikine	Guédiawaye	Rufisque	Région de Dakar
Moyen	2016 / 2017	Public	37	29	11	29	**106**
		Privé	46	76	30	31	**183**
		Total	**83**	**105**	**41**	**50**	**279**
		Nb. GP	**1 545**	**885**	**339**	**566**	**3335**
	2017 / 2018	Public	37	30	12	32	**111**
		Privé	54	61	32	26	**173**
		Total	**91**	**91**	**44**	**58**	**284**
		Nb. GP	**1 548**	**814**	**373**	**690**	**3425**
	Variation en %	Public	0,00	3,45	9,09	10,34	**4,72**
		Privé	17,39	-19,74	6,67	-16,13	**-5,46**
		Total	9,64	-13,33	7,32	16,00	**1,79**
		Nb. GP	0,19	-8,02	10,03	21,91	**2,70**
Secondaire	2016 / 2017	Public	3	7	5	12	**27**
		Privé	4	81	34	28	**147**
		Total	**7**	**88**	**39**	**40**	**174**
		Nb. GP	**888**	**1195**	**606**	**971**	**3660**
	2017 / 2018	Public	3	7	5	12	**27**
		Privé	4	96	33	25	**158**
		Total	**7**	**103**	**38**	**37**	**185**
		Nb. GP	**953**	**1337**	**614**	**312**	**3216**
	Variation en %	Public	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
		Privé	0,00	18,52	-2,94	-10,71	**7,48**
		Total	**0,00**	**17,05**	**-2,56**	**-7,50**	**6,32**
		Nb. GP	**7,32**	**11,88**	**1,32**	**-67,87**	**-12,13**

Source : Données 2017-2018, DPRE, inspections d'académie de Dakar, de Rufisque et de Pikine/Guédiawaye

IV.3.3. LE PERSONNEL

Le personnel enseignant des cycles moyen et secondaire est constitué de permanents, de contractuels et de vacataires quel que soit le statut public ou privé de l'établissement.

Dans le cycle moyen, 6 140 enseignants ont été dénombrés en 2018 dont 2 607 permanents, 1 069 contractuels et 2 464 vacataires. Ces enseignants se sont répartis dans les établissements publics et privés ainsi : 49% dans le public et 51% dans le privé au cours de l'année 2018 alors que ces proportions ont été quasi équivalentes en 2017.

Par ailleurs, en 2018, le personnel enseignant a été moins nombreux dans le cycle secondaire qui en a employé 2 936 dont 1 436 permanents, 525 contractuels et 955 vacataires. Ainsi, dans les deux cycles, les permanents prédominent. Par rapport au sexe, les hommes restent plus nombreux dans le système éducatif des cycles moyen et secondaire comme d'ailleurs dans les établissements d'enseignement élémentaire. En effet, dans le cycle moyen, ils ont représenté 74% des enseignants et dans le secondaire général 84%. Outre ceci, il faut noter que les enseignants sont un peu plus fréquents dans les établissements privés dans le cycle moyen (51%) à l'opposé du cycle secondaire où ils ont été plus nombreux dans le public en 2018 (54%).

Tableau IV-23 : Répartition du personnel enseignant du cycle moyen selon le corps, le statut des établissements et le sexe, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Corps	Public						Privé						Total					
		2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
		H		F		Ens.		H		F		Ens.		H		F		Ens.	
Dakar	Permanents	437	476	372	391	809	867	49	15	15	6	64	21	486	491	387	397	873	888
	Contractuels	70	62	63	63	133	125	368	339	85	77	453	416	438	401	148	140	586	541
	Vacataires	2	11	3	3	5	14	474	755	72	117	546	872	476	766	75	120	551	886
	Total	**509**	**549**	**438**	**457**	**947**	**1006**	**891**	**1109**	**172**	**200**	**1063**	**1309**	**1400**	**1658**	**610**	**657**	**2010**	**2315**
Pikine	Permanents	163	540	82	169	245	709	3	11	0	0	3	11	166	551	82	169	248	720
	Contractuels	61	130	30	57	91	187	137	135	16	13	153	148	198	265	46	70	244	335
	Vacataires	3	3	0	0	3	3	75	874	3	122	78	996	78	877	3	122	81	999
	Total	**227**	**673**	**112**	**226**	**339**	**899**	**215**	**1020**	**19**	**135**	**234**	**1155**	**442**	**1693**	**131**	**361**	**573**	**2054**
Guédiawaye	Permanents	475	139	155	81	630	220	11	43	0	7	11	50	486	182	155	88	641	270
	Contractuels	169	33	64	15	233	48	413	65	34	11	447	76	582	98	98	26	680	124
	Vacataires	1	16	0	1	1	17	690	93	83	9	773	102	691	109	83	10	774	119
	Total	**645**	**188**	**219**	**97**	**864**	**285**	**1114**	**201**	**117**	**27**	**1231**	**228**	**1759**	**389**	**336**	**124**	**2095**	**513**
Rufisque	Permanents	301	382	109	156	410	538	9	157	2	34	11	191	310	539	111	190	421	729
	Contractuels	95	43	57	22	152	65	96	4	22	0	118	4	191	47	79	22	270	69
	Vacataires	6	33	2	189	8	222	44	172	12	66	56	238	50	205	14	255	64	460
	Total	**402**	**458**	**168**	**367**	**570**	**825**	**149**	**333**	**36**	**100**	**185**	**433**	**551**	**791**	**204**	**467**	**755**	**1258**
Région de Dakar	Permanents	1376	1537	718	797	2094	2334	72	226	17	47	89	273	1448	1763	735	844	2183	2607
	Contractuels	395	268	214	157	609	425	1014	543	157	101	1171	644	1409	811	371	258	1780	1069
	Vacataires	12	63	5	193	17	256	1283	1894	170	314	1453	2208	1295	1957	175	507	1470	2464
	Total	**1783**	**1868**	**937**	**1147**	**2720**	**3015**	**2369**	**2663**	**344**	**462**	**2713**	**3125**	**4152**	**4531**	**1281**	**1609**	**5433**	**6140**

Source : Données 2017-2018, DPRE, inspections d'académie de Dakar, de Rufisque et de Pikine/Guédiawaye

Au cours de l'année 2018, le département de Dakar a accumulé plus d'enseignants dans les deux cycles avec 38% dans le moyen et 33% dans le secondaire. Ensuite, il y a le département de Pikine qui ne s'éloigne pas de Dakar en termes de pourcentage (33% dans le cycle moyen et 27% dans le cycle secondaire). Aussi, le département de Rufisque a employé plus d'enseignants du cycle moyen que Guédiawaye alors que dans le cycle secondaire, le cas contraire est observé. De 2017 à 2018, une évolution positive de l'effectif du personnel enseignant a été notée dans tous les départements en dehors de celui de Guédiawaye où l'effectif du personnel y a fortement diminué aussi bien dans les écoles publiques (-67%) que dans les privées (-82%) soit un taux de d'évolution globale de -74%.

Également, dans tous les départements, les permanents y prédominent. Les contractuels apparaissent comme le deuxième corps après les permanents dans tous les départements sauf Rufisque où en 2018, les vacataires ont représenté 37% du personnel enseignant de ce département au niveau du cycle moyen. En revanche, dans le cycle secondaire, les vacataires se sont présentés comme le second corps du personnel enseignant au niveau régional. (cf. tableau IV.23 et tableau IV.24). Enfin, concernant les variations qui ont eu lieu entre 2017 et 2018, il ressort de l'analyse du tableau IV.24, une hausse de 10% de la taille du personnel dans le cycle secondaire, à l'opposé de la situation observée dans le cycle moyen. Néanmoins, cette hausse n'a pas été le cas dans tous les départements : le personnel enseignant du département de Pikine a diminué de 17% de 2017 à 2018.

Tableau IV-24 : Répartition du personnel enseignant du secondaire général selon le corps, le statut des établissements et le sexe, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Corps	Public						Privé						Total					
		2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
		H		F		Ens.		H		F		Ens.		H		F		Ens.	
Dakar	Permanents	253	236	107	102	360	338	39	22	2	2	41	24	292	258	109	104	401	362
	Contractuels	36	23	19	14	55	37	163	139	17	10	180	149	199	162	36	24	235	186
	Vacataires	2	0	1	0	3	0	290	399	20	34	310	433	292	399	21	34	313	433
	Total	**291**	**259**	**127**	**116**	**418**	**375**	**492**	**560**	**39**	**46**	**531**	**606**	**783**	**819**	**166**	**162**	**949**	**981**
Pikine	Permanents	282	264	80	62	362	326	5	13	0	0	5	13	287	277	80	62	367	339
	Contractuels	83	31	18	5	101	36	13	177	0	10	13	187	96	208	18	15	114	223
	Vacataires	0	31	0	5	0	36	44	177	3	10	47	187	44	208	3	15	47	223
	Total	**365**	**326**	**98**	**72**	**463**	**398**	**62**	**367**	**3**	**20**	**65**	**387**	**427**	**693**	**101**	**92**	**528**	**785**
Guédiawaye	Permanents	225	305	55	82	280	387	0	55	0	4	0	59	225	360	55	86	280	446
	Contractuels	56	65	8	10	64	75	108	17	7	0	115	17	164	82	15	10	179	92
	Vacataires	4	0	0	0	4	0	323	123	22	6	345	129	327	123	22	6	349	129
	Total	**285**	**370**	**63**	**92**	**348**	**462**	**431**	**195**	**29**	**10**	**460**	**205**	**716**	**565**	**92**	**102**	**808**	**667**
Rufisque	Permanents	218	231	60	68	278	299	0	10	1	0	1	10	218	241	61	68	279	309
	Contractuels	44	20	8	3	52	23	41	1	3	0	44	1	85	21	11	3	96	24
	Vacataires	2	30	0	3	2	33	15	113	0	24	15	137	17	143	0	27	17	170
	Total	**264**	**281**	**68**	**74**	**332**	**355**	**56**	**124**	**4**	**24**	**60**	**148**	**320**	**405**	**72**	**98**	**392**	**503**
Région de Dakar	Permanents	978	1036	302	314	1280	1350	44	100	3	6	47	106	1022	1136	305	320	1327	1456
	Contractuels	219	139	53	32	272	171	325	334	27	20	352	354	544	473	80	52	624	525
	Vacataires	8	61	1	8	9	69	672	812	45	74	717	886	680	873	46	82	726	955
	Total	**1205**	**1236**	**356**	**354**	**1561**	**1590**	**1041**	**1246**	**75**	**100**	**1116**	**1346**	**2246**	**2482**	**431**	**454**	**2677**	**2936**

Source : Données 2017-2018, DPRE, inspections d'académie de Dakar, de Rufisque et de Pikine/Guédiawaye

Quant aux établissements de cycle mixte moyen-secondaire, les données ne sont disponibles que pour le département de Dakar. Dans l'ensemble, 1 388 enseignants y ont été dénombrés au cours de l'année 2018 dont 447 permanents, 409 contractuels, 532 vacataires et 83% d'entre eux sont des hommes.

L'ensemble du personnel enseignant des cycles moyen et/ou secondaire ont eu des diplômes académiques différents. Dans le cycle moyen, la majorité d'entre eux n'ont eu que le BAC (43% en 2017 et 41% en 2018). Il s'en suit les titulaires de Licence

(25% en 2017 et 28% en 2018) plus les enseignants ayant obtenu au moins la maitrise (15% en moyenne en 2017 et 2018). Contrairement au profil des enseignants du cycle primaire, dans le cycle moyen et même secondaire, il n'y existe pas d'enseignant ayant eu un diplôme inférieur au BFEM. En revanche, dans les cycles secondaire et moyen-secondaire, les enseignants ayant au moins la maitrise y ont dominé (49% et 41% respectivement en 2018). Après viennent les enseignants titulaires de la Licence (35% et 34%). Enfin, il y a le personnel ayant le BAC, le DEUG ou le BFEM dans cet ordre. Il faut noter que de 2017 à 2018, les chiffres sur la répartition du corps enseignant du cycle moyen secondaire général n'ont pas beaucoup changé. Aussi, les informations sur les établissements mixtes ne sont disponibles que pour l'année 2018.

Tableau IV-25 : Répartition du corps enseignant du moyen secondaire général par sexe et selon le diplôme académique

Diplôme académique	Moyen						Secondaire						Moyen-secondaire		
	Hommes		Femmes		Ensemble		Hommes		Femmes		Ensemble		Hommes	Femmes	Ensemble
	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2018		
Maîtrise et +	16,68	16,02	10,65	12,34	15,34	15,17	47,78	49,28	49,82	47,96	48,05	49,11	40,50	43,83	41,07
Licence	25,08	28,66	24,74	27,74	25,01	28,45	34,85	35,03	36,20	40,74	35,02	35,76	34,43	32,77	34,15
DEUG	11,68	12,40	10,50	10,33	11,42	11,92	4,27	4,43	5,20	3,52	4,39	4,31	8,15	7,66	8,07
BAC	41,43	39,51	50,00	47,23	43,34	41,28	9,79	9,38	7,35	7,04	9,46	9,08	13,53	13,19	13,47
BFEM	5,13	3,41	4,11	2,36	4,90	3,17	3,32	1,89	1,43	0,74	3,07	1,74	3,38	2,55	3,24
CFEE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sans diplôme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

Source : Données 2017-2018, DPRE, inspections d'académie de Dakar, de Rufisque et de Pikine/Guédiawaye

IV.3.4. LES EFFECTIFS

De l'année scolaire 2016-2017 à celle de 2017-2018, les effectifs de élèves ont passé de 163 701 à 163 077 dans le cycle moyen tandis que dans le cycle secondaire, une évolution positive y a été observée avec des effectifs qui ont passé de 116 475 à 118 517 soit une hausse de 1,75%. A cet effet, il est noté que les effectifs diminuent suivant le cycle. D'ailleurs, les effectifs étaient plus importants au niveau du cycle primaire.

Par rapport au statut des établissements, près de 69% des élèves du cycle moyen sont dans le public alors que dans le cycle secondaire, la majorité des élèves fréquentent les écoles privées (58% en 2016-2017 et 56% en 2017-2018). Dans les deux cycles, les filles ont représenté en moyenne 54% de l'effectif des élèves et les variations obtenues tout sexe confondu, n'ont pas été significatives dans la région de Dakar (n'ayant pas atteint +/- 3%).

Au niveau des départements, en 2017-2018, Dakar a inscrit plus d'élèves dans le cycle moyen (66 995 élèves soit 42%) et dans le cycle secondaire, Pikine a occupé la première position avec 49 021 élèves soit 41% des inscrits au secondaire dans la région de Dakar. Après Dakar et Pikine qui ont enregistré plus d'effectifs dans le moyen et dans le secondaire respectivement, il y a Pikine (26,02%), Rufisque (22%) et Guédiawaye (10,70%) dans le cycle d'enseignement moyen. Par contre, dans le cycle secondaire, le département de Rufisque a pris la dernière position en termes d'effectifs (10%) (cf. tableau IV.26).

Tableau IV-26 : Evolution et Répartition des effectifs d'élèves de l'enseignement du moyen secondaire général selon le Statut de l'établissement, le cycle et le sexe, par circonscription administrative

Année scolaire /variation/département	Statut	Cycle moyen				Cycle secondaire			
		Filles	Garçons	Total	% des Filles	Filles	Garçons	Total	% des Filles
Dakar									
2016/2017	**Public**	19845	15280	**35125**	**56,50**	8154	5725	**13879**	**58,75**
	Privé	16497	15373	**31870**	**51,76**	9250	8677	**17927**	**51,60**
	Total	**36342**	**30653**	**66995**	**54,25**	**17404**	**14402**	**31806**	**54,72**
2017/2018	**Public**	20127	15617	**35744**	**56,31**	8752	5718	**14470**	**60,48**
	Privé	16550	15552	**32102**	**51,55**	8912	8067	**16979**	**52,49**
	Total	**36677**	**31169**	**67846**	**54,06**	**17664**	**13785**	**31449**	**56,17**
Variation en %	**Public**	1,42	2,21	**1,76**		7,33	-0,12	**4,26**	
	Privé	0,32	1,16	**0,73**		-3,65	-7,03	**-5,29**	
	Total	**0,92**	**1,68**	**1,27**		**1,49**	**-4,28**	**-1,12**	
Pikine									
2016/2017	**Public**	20 269	16 863	**37 132**	**54,59**	7 654	6 715	**14 369**	**53,27**
	Privé	3 831	3 358	**7 189**	**53,29**	16 702	14 689	**31 391**	**53,21**
	Total	**24 100**	**20 221**	**44 321**	**54,38**	**24 356**	**21 404**	**45 760**	**53,23**
2017/2018	**Public**	20 432	16 087	**36 519**	**55,95**	7 960	6 781	**14 741**	**54,00**
	Privé	3 161	2 759	**5 920**	**53,40**	18 072	16 208	**34 280**	**52,72**
	Total	**23 593**	**18 846**	**42 439**	**55,59**	**26 032**	**22 989**	**49 021**	**53,10**
Variation en %	**Public**	0,8	-4,6	**-1,65**		4	0,98	**2,59**	
	Privé	-17,49	-17,84	**-17,65**		8,2	10,34	**9,2**	
	Total	**-2,1**	**-6,8**	**-4,25**		**6,88**	**7,41**	**7,13**	
Guédiawaye									
2016/2017	**Public**	7 702	6 170	**13 872**	**55,52**	6 255	4 937	**11 192**	**55,89**
	Privé	2 038	1 801	**3 839**	**53,09**	7 116	6 682	**13 798**	**51,57**
	Total	**9 740**	**7 971**	**17 711**	**54,99**	**13 371**	**11 619**	**24 990**	**53,51**
2017/2018	**Public**	7 666	5 904	**13 570**	**56,49**	6 903	5 591	**12 494**	**55,25**
	Privé	2 037	1 844	**3 881**	**52,49**	7 074	6 449	**13 523**	**52,31**
	Total	**9 703**	**7 748**	**17 451**	**55,60**	**13 977**	**12 040**	**26 017**	**53,72**
Variation en %	**Public**	-0,47	-4,31	**-2,18**		10,36	13,25	**11,63**	
	Privé	-0,05	2,39	**1,09**		-0,59	-3,49	**-1,99**	
	Total	**-0,38**	**-2,8**	**-1,47**		**4,53**	**3,62**	**4,11**	
Rufisque									
2016/2017	**Public**	14 688	11 733	**26 421**	**55,59**	5 049	4 381	**9 430**	**53,54**
	Privé	4 223	4 030	**8 253**	**51,17**	2 377	2 112	**4 489**	**52,95**
	Total	**18 911**	**15 763**	**34 674**	**54,54**	**7 426**	**6 493**	**13 919**	**53,35**
2017/2018	**Public**	15 064	12 378	**27 442**	**54,89**	5 449	4 411	**9 860**	**55,26**
	Privé	4 019	3 880	**7 899**	**50,88**	1 115	1 055	**2 170**	**51,38**
	Total	**19 083**	**16 258**	**35 341**	**54,00**	**6 564**	**5 466**	**12 030**	**54,56**
Variation en %	**Public**	2,56	5,5	**3,86**		7,92	0,68	**4,56**	

Année scolaire /variation/département	Statut	Cycle moyen				Cycle secondaire			
		Filles	Garçons	Total	% des Filles	Filles	Garçons	Total	% des Filles
	Privé	-4,83	-3,72	**-4,29**		-53,09	-50,05	**-51,66**	
	Total	**0,91**	**3,14**	**1,92**		**-11,61**	**-15,82**	**-13,57**	
Région de Dakar									
2016/2017	**Public**	62 504	50 046	**112 550**	**55,53**	27 112	21 758	**48 870**	**55,48**
	Privé	26 589	24 562	**51 151**	**51,98**	35 445	32 160	**67 605**	**52,43**
	Total	**89 093**	**74 608**	**163 701**	**54,42**	**62 557**	**53 918**	**116 475**	**53,71**
2017/2018	**Public**	63 289	49 986	**113 275**	**55,87**	29 064	22 501	**51 565**	**56,36**
	Privé	25 767	24 035	**49 802**	**51,74**	35 173	31 779	**66 952**	**52,53**
	Total	**89 056**	**74 021**	**163 077**	**54,61**	**64 237**	**54 280**	**118517**	**54,20**
Variation en %	**Public**	1,26	-0,12	**0,64**		7,2	3,41	**5,51**	
	Privé	-3,09	-2,15	**-2,64**		-0,77	-1,18	**-0,97**	
	Total	**-0,04**	**-0,79**	**-0,38**		**2,69**	**0,67**	**1,75**	

Source : Données 2017-2018, DPRE, inspections d'académie de Dakar, de Rufisque et de Pikine/Guédiawaye

Suivant le sexe, les filles ont prédominé sur tous les niveaux, quel que soit le statut, le département ou l'année scolaire. Cette prédominance des filles sur les garçons a été plus importante dans le département de Dakar que dans les autres (56% à Dakar, 53% à Pikine, 53% Guédiawaye et 55% à Rufisque). Quant à la répartition des effectifs suivant le statut de l'établissement, bien que les effectifs des établissements publics aient dominé partout, les situations observées dans le privé diffèrent d'un département à un autre. En effet, dans le cycle moyen, la proportion des élèves fréquentant les écoles privées est de loin plus élevée à Dakar qu'ailleurs. Ainsi, elle est apparue plus faible à Pikine où seuls 14% des élèves du cycle moyen ont été dans des écoles privées en 2018. A Pikine et à Guédiawaye, la proportion des élèves fréquentant les écoles privées n'a pas dépassé 23%. En outre, il faut noter qu'il y a eu une forte diminution du nombre d'élèves inscrits dans les établissements privés du département de Pikine entre 2016 et 2018 : l'effectif des élèves du privé y est passé de 44 321 à 42 439 soit une baisse de 17,65%. Également, par rapport à l'année 2016-2017, des baisses ont été notées sur les effectifs des établissements d'enseignement moyen de Pikine et Guédiawaye et c'est cette situation qui s'est répercutée au niveau régional.

Dans le cycle secondaire par contre, les élèves fréquentent plus les écoles privées et ceci dans tous les départements sauf Rufisque. Considérant l'année scolaire 2017-2018, à Pikine, 70% des élèves inscrits dans le secondaire sont dans les écoles privées. Or à Dakar et à Guédiawaye, respectivement 54% et 52% de leurs élèves inscrits au cycle moyen sont dans le privé. A l'opposé, les écoles publiques dominent dans le département de Rufisque. Aussi, l'effectif des élèves du cycle secondaire de ce département a fortement diminué entre 2016 et 2018 en allant de 13 919 à 12 030. Parallèlement, le département de Dakar a connu une diminution de ses effectifs dans les écoles d'enseignement secondaire.

Concernant les filières suivies dans le cycle secondaire, l'on remarque une préférence des filières littéraires face à celles scientifiques. C'est ainsi que le tableau IV.27 ci-après permet de voir que la part des effectifs des séries littéraires a été de 64% en 2018 (au total 54 042 élèves) et celle des effectifs des séries scientifiques 36%. Cette prédominance des séries littéraires est aussi observée au niveau des départements. Dans la région de Dakar, de seconde à la classe de terminale, il ressort du tableau que les effectifs diminuent en classe de première puis augmentent à nouveau. Cette hausse des effectifs en dernière classe du cycle est liée aux élèves qui reprennent l'examen du baccalauréat. Pour les données relatives à l'année 2017, elles ont été consignées dans le tableau A7 des annexes.

Tableau IV-27 : Répartition des élèves de l'enseignement secondaire selon le Statut de l'établissement, le sexe, la série et le niveau, par circonscription administrative en 2018

Séries	Niveau	Public			Privé			Total		
		Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total
Dakar										
Séries littéraires	**Seconde**	1854	1226	3080	1556	1495	3051	**3410**	**2721**	**6131**
	Première	2007	1111	3118	1513	1262	2775	**3520**	**2373**	**5893**
	Terminale	2218	1202	3420	2140	1733	3873	**4358**	**2935**	**7293**
Séries scientifiques	**Seconde**	1253	924	2177	1340	1250	2590	**2593**	**2174**	**4767**
	Première	685	635	1320	1075	983	2058	**1760**	**1618**	**3378**
	Terminale	735	620	1355	1288	1344	2632	**2023**	**1964**	**3987**
Pikine										
Séries littéraires	**Seconde**	1891	1190	3081	1637	1301	2938	**3528**	**2491**	**6019**
	Première	1220	823	2043	1232	1106	2338	**2452**	**1929**	**4381**
	Terminale	1202	852	2054	2059	1713	3772	**3261**	**2565**	**5826**
Séries scientifiques	**Seconde**	935	969	1904	644	617	1261	**1579**	**1586**	**3165**
	Première	576	926	1502	429	416	845	**1005**	**1342**	**2347**
	Terminale	525	756	1281	638	720	1358	**1163**	**1476**	**2639**
Guédiawaye										
Séries littéraires	**Seconde**	1292	795	2087	756	634	1390	**2048**	**1429**	**3477**
	Première	1191	750	1941	489	456	945	**1680**	**1206**	**2886**
	Terminale	1316	827	2143	937	823	1760	**2253**	**1650**	**3903**
Séries scientifiques	**Seconde**	1136	1065	2201	232	199	431	**1368**	**1264**	**2632**
	Première	764	907	1671	125	145	270	**889**	**1052**	**1941**
	Terminale	809	925	1734	244	336	580	**1053**	**1261**	**2314**
Rufisque										
Séries littéraires	**Seconde**	1338	819	2157	286	269	555	**1624**	**1088**	**2712**
	Première	1187	888	2075	297	303	600	**1484**	**1191**	**2675**
	Terminale	1260	944	2204	341	301	642	**1601**	**1245**	**2846**
Séries scientifiques	**Seconde**	751	749	1500	95	89	184	**846**	**838**	**1684**
	Première	474	499	973	53	49	102	**527**	**548**	**1075**
	Terminale	439	512	951	43	44	87	**482**	**556**	**1038**

Séries	Niveau	Public			Privé			Total		
		Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total
Région de Dakar										
Séries littéraires	**Seconde**	6375	4030	10405	4235	3699	7934	**10610**	**7729**	**18339**
	Première	5605	3572	9177	3531	3127	6658	**9136**	**6699**	**15835**
	Terminale	5996	3825	9821	5477	4570	10047	**11473**	**8395**	**19868**
Séries scientifiques	**Seconde**	4075	3707	7782	2311	2155	4466	**6386**	**5862**	**12248**
	Première	2499	2967	5466	1682	1593	3275	**4181**	**4560**	**8741**
	Terminale	2508	2813	5321	2213	2444	4657	**4721**	**5257**	**9978**

Source : Données 2017-2018, DPRE, inspections d'académie de Dakar, de Rufisque et de Pikine/Guédiawaye

En somme, il faut retenir que dans la région de Dakar aussi bien comme ailleurs, les effectifs des élèves diminuent avec l'avancement du cycle et l'échec des élèves au BFEM par exemple pourrait amener les élèves à s'orienter vers les écoles privées d'où la forte présence des élèves du secondaire dans les établissements privés.

IV.3.5. L'INTENSITE DE LA FREQUENTATION ET PERFORMANCES DU MOYEN ET DU SECONDAIRE

De 2017 à 2018, le Taux Brut de Scolarisation (TBS) a connu une hausse de 9 points dans le cycle moyen (il est passé de 66% à 75%) alors que dans le cycle secondaire une baisse de 13 points a été observée (68% en 2017 et 55% en 2018). Ainsi, comparativement aux cycles antérieurs, les TBS ont chuté et ont diminué encore suivant le cycle. Aussi, les TBS des filles restent supérieurs à ceux des garçons et ceci s'est reflété également au niveau des indices de parité qui apparaissent tous supérieurs à 1.

Tableau IV-28 : Evolution des TBS et de l'Indice de parité du moyen et du secondaire selon le sexe, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Cycle	Années	TBS Garçons (%)	TBS Filles (%)	TBS Global (%)	Indice de parité F/G
Dakar	**Moyen**	**2017**	76,70	83,92	80,45	1,09
		2018	77,08	84,26	80,80	1,09
		Variation en point de %	**0,38**	**0,34**	**0,35**	**0**
	Secondaire	**2017**	48,21	50,06	49,21	1,04
		2018	46,35	50,97	48,83	1,1
		Variation en point de %	**-1,86**	**0,91**	**-0,38**	**5,77**
Pikine	**Moyen**	**2017**	40	46,1	43,1	1,15
		2018	55,21	65,46	60,39	1,19
		Variation en point de %	**15,21**	**19,36**	**17,29**	**3,48**
	Secondaire	**2017**	49,08	55,88	52,47	1,14
		2018	35,13	37,89	36,54	1,08
		Variation en point de %	**-13,95**	**-17,99**	**-15,93**	**-5,26**
Guédiawaye	**Moyen**	**2017**	58,49	68,8	63,74	1,18

Circonscription administrative	Cycle	Années	TBS Garçons (%)	TBS Filles (%)	TBS Global (%)	Indice de parité F/G
		2018	77,56	90,73	84,23	1,17
		Variation en point de %	**19,07**	**21,93**	**20,49**	**-0,85**
	Secondaire	**2017**	121,54	127,61	124,71	1,05
		2018	90,39	98,31	94,53	1,09
		Variation en point de %	**-31,15**	**-29,3**	**-30,18**	**3,81**
Rufisque	**Moyen**	**2017**	67,39	82,34	74,8	1,22
		2018	67,51	81,29	72,91	1,2
		Variation en point de %	**0,12**	**-1,05**	**-1,89**	**-1,64**
	Secondaire	**2017**	44,1	49,85	46,99	1,13
		2018	36,51	43,7	40,11	1,2
		Variation en point de %	**-7,59**	**-6,15**	**-6,88**	**6,19**
Région de Dakar	**Moyen**	**2017**	60,65	70,29	65,52	1,16
		2018	69,34	80,44	74,58	1,16
		Variation en point de %	**8,69**	**10,15**	**9,06**	**0,22**
	Secondaire	**2017**	65,73	70,85	68,35	1,09
		2018	52,1	57,72	55	1,12
		Variation en point de %	**-13,63**	**-13,13**	**-13,35**	**2,52**

Source : Données 2017-2018, DPRE, inspections d'académie de Dakar, de Rufisque et de Pikine/Guédiawaye

Au niveau départemental, des disparités sont notées. En 2018, le département de Guédiawaye a affiché les meilleurs TBS par rapport aux autres départements dans le cycle secondaire précisément (125% en 2017 et 95%). D'ailleurs, à l'exception de Guédiawaye, aucun des trois autres départements n'a enregistré un TBS supérieur à 55% au niveau du cycle secondaire (le plus grand a été de 52% à Pikine au cours de l'année 2017). Dans ce sens, Rufisque se place en dernière position (derrière le département de Dakar) en enregistrant les TBS du cycle secondaire les plus faibles (47% en 2017 et 40% en 2018).

Quant aux TBS relevés dans le cycle moyen, ils ont connu différentes variations entre 2017 et 2018. En effet, ils ont apparu plus élevés dans le département de Dakar (80% en 2017 et 81% en 2018). En revanche, dans le département de Guédiawaye, il y a eu une évolution de 20 points du TBS du cycle moyen. De même, à Pikine, le TBS des élèves du cycle moyen a augmenté de 17 points. A Rufisque, les variations n'ont pas été importantes et les TBS du cycle moyen y sont également importants (75% en 2017 et 73% en 2018).

Au cours de leur formation, l'efficacité du système éducatif est mesurée par les taux de flux à savoir les taux de promotion, de redoublement et d'abandon. Ainsi, de la classe de 6ème à la classe de terminale, les taux de promotion ont varié entre 67% et 99% entre 2017 et 2018. Le plus faible taux a été relevé en classe de seconde et ceci est lié à l'examen du BFEM effectué en classe de 3^{éme} et celui le plus élevé lors du passage en classe de terminale. Ces forts taux obtenus en terminale sont dus aux taux

de promotion élevés observés dans les départements de Guédiawaye (125%) et Pikine (100%) indiquant alors une efficacité interne de leur système éducatif. De plus, ils se sont répercutés sur les taux d'abandon qui y sont négativement très élevés (-31% à Pikine et -49% à Guédiawaye).

Tableau IV-29 : Répartition des flux selon le niveau d'étude par circonscription administrative

Département	Indicateurs de flux (%)	6ème		5ème		4ème		3ème		2nde		1ère		Terminale	
		2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
Dakar	Taux de promotion	73,10	81,21	84,50	87,60	73,20	74,84	71,50	70,36	79,90	72,00	96,70	96,96	0,00	
	Taux de redoublement	11,60	10,35	11,10	10,92	12,00	12,78	13,50	14,34	10,50	7,84	9,70	8,49	15,70	18,82
	Taux d'abandon	15,10	8,44	4,20	1,47	14,70	12,38	14,90	15,30	9,60	20,15	-6,40	-5,45	0,00	
Pikine	Taux de promotion	91,20	75,27	78,40	78,19	84,00	81,95	94,20	77,66	89,70	55,17	78,30	79,61	102,00	100,24
	Taux de redoublement	17,60	10,03	14,60	12,12	14,00	17,64	17,40	15,56	10,80	8,88	12,30	8,04	27,20	30,57
	Taux d'abandon	-8,90	14,70	6,90	9,69	1,80	0,41	-11,60	6,78	-0,50	35,95	9,30	12,35	-29,20	-30,81
Guédiawaye	Taux de promotion	79,90	85,44	77,00	74,47	74,60	82,62	79,40	93,36	54,90	88,64	80,00	82,68	111,20	125,25
	Taux de redoublement	13,50	16,63	14,70	12,19	20,20	11,21	19,10	11,67	12,00	11,51	12,40	9,82	23,70	24,06
	Taux d'abandon	6,50	-2,07	8,20	13,34	5,10	6,17	1,30	-5,03	32,90	-0,15	7,50	7,50	-34,90	-49,31
Rufisque	Taux de promotion	87,90		76,30	81,03	82,30	88,83	77,80	67,26	60,70	50,64	78,00	67,35	0,00	71,99
	Taux de redoublement	13,60	14,70	14,20	13,99	16,70	16,67	18,30	18,41	13,50	9,63	14,10	10,52,	21,30	17,99
	Taux d'abandon	-1,50		9,50	4,98	1,00	-5,50	3,90	14,34	25,80	39,73	7,90	22,13	0,00	10,02
Région de Dakar	Taux de promotion	81,46	80,64	80,00	80,32	77,33	82,06	81,73	77,16	74,80	66,61	85,00	81,65	0,00	99,16
	Taux de redoublement	14,20	12,93	13,40	12,31	15,40	14,58	16,70	15,00	11,10	9,47	11,50	8,78	22,20	22,86
	Taux d'abandon	4,20	7,02	6,40	7,37	7,20	3,37	1,50	7,85	14,00	23,92	3,40	9,13	0,00	-23,37

Source : Données 2017-2018, DPRE, inspections d'académie de Dakar, de Rufisque et de Pikine/Guédiawaye

L'observation du tableau permet de voir que l'évolution des taux de flux et leur niveau selon les classes varie d'un département à un autre. Des taux de promotion inférieurs à 60% ont été notés à Pikine (55%) et à Rufisque (51%) dans la classe de 2nde notamment en 2018. En outre, en comparant les taux de promotion entre départements, l'efficacité du système d'enseignement moyen et secondaire est plus apparente à Guédiawaye et à Pikine que dans les autres.

Quant aux redoublements, ils sont partout plus élevés dans les classes de 3ème et de terminale. Cependant, l'on note qu'il est plus faible dans les classes de 2nde et de 1ère que dans les autres classes moyen et secondaire. Par rapport aux abandons, ils restent fréquents dans tous les départements et sont encore plus fréquents en classe de 2nde. Ceci pourrait être expliqué par le fait qu'il n'est pas impératif d'avoir le BFEM pour être orienter dans le cycle secondaire. En ce sens, les taux d'admission au BFEM et au BAC d'ailleurs ne sont pas fameux. Ils atteignent très rarement 50% et en regardant le tableau, l'on voit que Dakar est le seul département qui a eu plus 50% au BFEM durant l'année scolaire 2017-2018 et a eu en plus les meilleurs résultats au cours des deux années. Par contre, pour le BAC, le département de Guédiawaye est apparu en tête avec un taux de réussite de 52% en 2017-2018. Il est suivi de Pikine (51%) puis de Dakar (41%).

Tableau IV-30 : Évolution de la proportion des admis au BFEM et au BAC selon le sexe et par circonscription administrative

Circonscription administrative	Sexe	BFEM			BAC		
		2016/2017	2017/2018	Variation en point de %	2016/2017	2017/2018	Variation en point de %
Dakar	Garçons	44,03	54,06	10,03	34,80	40,40	5,60
	Filles	43,76	50,95	7,19	33,90	41,00	7,10
	Ensemble	43,87	52,24	8,37	34,30	40,80	6,50
Pikine	Garçons	38,10	47,18	9,08	-	52,00	-
	Filles	33,60	43,92	10,32	-	49,00	-
	Ensemble	35,50	45,28	9,78	-	50,50	-
Guédiawaye	Garçons	33,92	42,73	8,81	39,38	52,00	12,62
	Filles	31,56	40,88	9,32	29,42	51,00	21,58
	Ensemble	32,55	41,66	9,11	34,04	51,50	17,96
Rufisque	Garçons	31,85	50,89	19,04	37,50	34,00	-3,50
	Filles	28,70	41,51	12,81	34,59	60,00	25,41
	Ensemble	30,06	45,41	15,35	35,98	32,64	-3,34

Source : Données 2017-2018, DPRE, inspections d'académie de Dakar, de Rufisque et de Pikine/Guédiawaye

IV.4. L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE

L'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle est l'un des sous-secteurs les plus complexes du secteur de l'éducation et de la formation. Les structures de formation professionnelle et technique prises en compte dans ce sous point sont celles qui sont sous la tutelle du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, celles qui sont reconnues ou ayant un arrêté d'ouverture et de fonctionnement délivré par le ministère de tutelle.

IV.4.1. LES INFRASTRUCTURES

Les structures de la FPT sont composées de lycées d'enseignement technique et de centres de formation qui regroupent les Centres de Formation Professionnelle (CFP), les Centres d'Enseignement Technique Féminin (CETF), les Foyers d'Enseignement Moyen Pratique (FEMP), les Centres Régionaux de Formation Professionnelle (CRFP), les Centres Départementaux de Formation Professionnelle (CDFP), le Centre de Formation Artisanale (CFA), les Centres de Perfectionnement des Artisans Ruraux (CPAR), les Centres Sectoriels de Formation (CSF), les instituts, les écoles et les complexes de formation.

Durant l'année scolaire 2016/2017, le nombre d'établissements d'ETFP a été évalué à 201 établissements contre un total de 192 au cours de l'année précédente. La majeure partie de ces établissements (89%) sont de propriété privée et les différents types

d'établissements qui y sont rencontrés sont les CFP (111 en 2016/2017) et les instituts de formation (66). Au niveau des établissements publics, il y a les Centres de Formations qui prédominent (18 en 2014/2015 et 21 en 2016/2017) et les Lycées Techniques qui ne sont que 3. Ainsi, il apparait que l'Etat doit fournir davantage des efforts afin de permettre à toutes les couches de la population d'accéder à la formation des ETFP. Par ailleurs, d'après le tableau ci-dessous, la région de Dakar regroupe à elle seule 49,48% du réseau des structures de formation professionnelle du Sénégal.

Tableau IV-31 : Répartition et évolution des structures de l'ETFP selon le type et le statut

Région	Année	Privé				Public			Total général
		CFP	Institut de formation	lycée technique	Total Privé	Lycée technique	Centre de formation	Total public	
Dakar	2014/2015	-	-	-	171	3	18	21	192
	2016/2017	111	66	-	177	3	21	24	201
	Variation en %			-	3,51	0	16,67	14,29	4,69
	total Sénégal	185	92	-	277	11	96	107	384

Source : Données 2016-2017, Direction de la formation Professionnelle et technique.

Voici ci-dessous la liste illustrative de quelques structures publiques de formation professionnelle et technique.

Tableau IV-32 : Liste des structures publiques de formation professionnelle.

CENTRE DE FORMATION ET DE PROMOTION DES JEUNES/YMCA
CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE COMMERCIAL
CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE SENEGAL-JAPON
CENTRE D'ENTREPREUNARIAT ET DE DEVELOPPEMENT TECHNIQUE- CEDT-G15
CENTRE NATIONAL DE QUALIFICATION PROFESSIONNEL (CNQP)
CENTRE NATIONAL DES COURS PROFESSIONNELS INDUSTRIELS DELAFOSSE (CNCPI)
CETF DE PIKINE
CETF RUFISQUE
CETF GUEULE TAPEE
CEFT OUAKAM
CEFT THIAROYE/MER
CFP DE SEBIKKHOTANE
CRETF DE DAKAR
FOYER ENSEIGNEMENT MOYEN PRATIQUE BARGNY
INSTITUT DE COUP COUTURE ET DE MODE (ICCM)
CSFPLAA DE DAKAR
CFMPL DE DAKAR
CFBTP DE DIAMNIADIO
LYCEE SEYDINA LIMAMOULAYE
LYCEE TECHNIQUE D'INDUCTRIE DELAFOSSE
LYCEE TECHNIQUE COMMERCIAL DELAFOSSE

Source : Données 2016-2017, Direction de la formation Professionnelle et technique

IV.4.2. LE PERSONNEL

La répartition régionale ressort d'importantes disparités dues à la répartition du réseau des structures de la FPT. En effet, la répartition du personnel enseignant de l'ETFP selon le statut et le sexe révèle que la région de Dakar, pour un total 201 établissements, compte 2 342 enseignants dont 1 331 hommes et 1 011 femmes, représentant 49,5% de l'effectif national.

Les effectifs du personnel de la Formation professionnelle et Technique sont composés d'agents administratifs et d'agents enseignants. Dans l'ensemble, les hommes sont plus représentatifs soit un effectif de 803 hommes contre 544 femmes. S'agissant de la répartition selon le statut, on constate que les agents contractuels sont majoritaires aussi bien pour le personnel administratif, ils sont suivis des fonctionnaires qui enregistrent un effectif de 374 femmes et 363 hommes, et en dernière position viennent les vacataires qui sont constitués de 93 femmes et 165 hommes.

Tableau IV-33 : Répartition du personnel enseignant de l'ETFP selon le statut, le sexe en 2016.

circonscription	Femme				Homme				Total général
	Contractuel	Fonctionnaire	Vacataire	Total	Contractuel	Fonctionnaire	Vacataire	Total	
Dakar	544	374	93	1011	803	363	165	1331	2342
Sénégal	898	773	187	1858	1515	1018	340	2873	4731

Source : Données 2016, Direction de la formation Professionnelle et technique

IV.4.3. LES EFFECTIFS

Les effectifs des apprenants de la Formation Professionnelle et Technique, dans la région de Dakar, sont présentés dans le tableau ci-dessous selon le genre et le statut des établissements.

En 2016, l'effectif total des apprenants inscrits dans les établissements relevant du ministère de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, est de 32 674 apprenants. La part du privé est la plus importante avec 22 312 apprenants soit 70,82% de l'effectif global, dont 9 679 filles et 12 633 garçons.

En outre, ceux qui sont dans le public sont au nombre de 9 189 apprenants dont 3 303 filles et 5 886 garçons.

Dans les centres de formation professionnelle et technique privés de Dakar, la parité est en faveur des filles avec 56% de filles contre 43% de garçons.

Par ailleurs, la carte scolaire nationale de la formation professionnelle et technique est marquée par une forte disparité. L'effectif général est passé de 54 318 à 54 501. La répartition par genre fait état de 30 126 filles soit 55% de l'effectif total et 24 375 garçons. En effet, la région de Dakar représente à elle seule 58% des effectifs totaux du pays.

Tableau IV-34 : Répartition et évolution des effectifs d'élèves de l'ETFP selon le statut, le sexe en 2016

Circonscription administrative	Privé			Public			Total
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	
Dakar	12633	9679	22312	3303	5886	9189	32674
Total général	19251	11930	31181	10875	12445	23320	54501

Source : Données 2016, Direction de la formation Professionnelle et technique

IV.5. L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Dans le cadre de régulation des études post-bac ou équivalents plus connu sous le nom d'enseignement supérieur, le ministère de l'enseignement supérieur a mis en place pour revigorer les études supérieures à l'échéance accompagner les étudiants sur le plan pédagogique et social jusqu'à la fin de leurs cursus post-secondaire. Ce système d'étude basé sur le LMD (Licence-Master-Doctorat), est loin d'être à l'abri des angoisses existentielles permanentes.

L'enseignement supérieur public est très développé à Dakar. Il est composé d'une université qui comporte 6 facultés, des instituts et écoles. Les facultés de l'Université Cheikh Anta Diop (UCAD) sont les suivantes :

- la faculté des Sciences Economiques et de Gestion ;
- la faculté des Sciences et Technologies de l'Education et de la Formation (ex-Ecole Normale Supérieure) ;
- la faculté des Lettres et Sciences Humaines ;
- la faculté de Médecine Pharmacie d'Odontostomatologie ;
- la faculté des Sciences Juridiques et Politiques ;
- la faculté des Sciences et Techniques.

Quant aux Instituts et écoles supérieurs publics, ce sont :

Le Centre d'Etude des Sciences et Techniques de l'Information (CESTI), l'Ecole des Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes (EBAD), l'Ecole Normale Supérieure

d'Enseignement Technique et Professionnel (ENSEPT), l'Ecole Supérieure Polytechnique (ESP), l'Institut National Supérieur de l'Education Populaire et du Sport (INSEPS), l'Institut Fondamental d'Afrique Noire (IFAN), l'Institut de Français pour les Etudiants Etrangers (IFEE), l'Institut de Recherches sur l'Enseignement de la Mathématique, de la Physique et de la Technologie (IREMPT), l'Institut de Pédiatrie Sociale (IPS), l'Institut des Sciences de l'Environnement (ISE), l'Institut de formation et de recherche en Population Développement et Santé de la reproduction (IPDSR), le Centre de Linguistique Appliquée de Dakar (CLAD), l'Institut Universitaire de Pêche et d'Aquaculture (IUPA), l'Institut de Santé et Développement (ISED), le Centre d'Etudes et de Recherches sur les Energies Renouvelables (CERER).

IV.5.1. LES INFRASTRUCTURES

L'effectif des établissements d'enseignement supérieur de la région de Dakar n'a pas connu de changement. C'est ainsi en 2017 le nombre d'établissements s'établit à 157 avec respectivement 6 facultés publiques et 14 universités privées. Pour ce qui est des autres types d'établissements d'enseignement supérieur on note 2 publics et 135 privés.

Tableau IV-35 : Répartition et évolution du nombre d'établissements d'enseignement supérieur selon le type et le statut

Type établissement	Statut	2015/2016	2016/2017	Variation en %
Universités	Public	06	06	0
	Privé	14	14	0
	Total	20	20	0
Autres établissements d'enseignement supérieur	Public	02	02	0
	Privé	135	135	0
	Total	151	151	0
Total	Public	08	08	0
	Privé	149	149	0
	Total	157	157	0

Source : Données 2016-2017, Direction générale de l'Enseignement supérieur

IV.5.2. LE PERSONNEL ENSEIGNANT

En 2016, le nombre d'enseignants dans les établissements d'enseignement supérieur de Dakar s'élevait à 4 504 enseignants pour 150 367 étudiants, dont 3 321 dans le public et 1 183 enseignants dans le privé. Cependant, le nombre d'enseignants en 2017 n'est pas encore disponible. Mais, force est de constater que, le nombre obtenu cette année dans les établissements publics seulement dépasse considérablement le total obtenu l'année passée. Il s'agit de 6 734 enseignants, soit une augmentation de 50%.

Tableau IV-36 : Répartition et évolution du nombre d'enseignants dans les établissements d'enseignement supérieur selon le type et le statut

Type établissement	Statut	2015/2016	2016/2017
EES[7] publics	Masculin	2942	ND
	Féminin	379	ND
	Total	3321	6734
EES privés	Masculin	1003	ND
	Féminin	180	ND
	Total	1183	ND
Total	Masculin	3945	ND
	Féminin	559	ND
	Total	4504	ND

Source : Données 2016-2017, Direction générale de l'Enseignement supérieur

IV.5.3. LES EFFECTIFS DES ETUDIANTS

En 2017, l'ensemble du système éducatif supérieur (public et privé) compte 162 635 étudiants. Ce qui fait un surplus de 12 268 étudiants par rapport à l'année précédente. Parmi ces 162 635 étudiants, 114 843 sont dans les établissements publics et 47 792 dans les privés.

Les effectifs des étudiants ont augmenté de 8% entre l'année scolaire 2015-2016 et 2016-2017, passant respectivement de 150 367 étudiants à 162 635 étudiants. Cette hausse est plus observée dans le privé qui voit son effectif s'accroitre de 33%. Cependant, cette augmentation dans le privé est due au délaissement du public au profit des privées.

Tableau IV-37 : Répartition et évolution du nombre d'étudiants dans les établissements d'enseignement supérieur selon le type et le statut

Type établissement	Statut	2015/2016	2016/2017	Variation en %
EES publics	masculin	74 464	77 304	38,1
	Féminin	38 964	37 539	-3,6
	Total	114 428	114 843	0,3
EES privés	masculin	18 544	25 435	37,1
	Féminin	17 395	22 357	28,5
	Total	35 939	47 792	32,9
Total	masculin	94 008	102 739	9,2
	Féminin	56 359	59 896	6,2
	Total	150 367	162 635	8,1

Source : Données 2016-2017, Direction générale de l'Enseignement supérieur

[7] Etablissements d'enseignement supérieur

L'université de Dakar compte 79 946 étudiants en 2017, cet effectif a encore connu une baisse entre 2016 et 2017 en passant respectivement de 79 946 étudiants à 77 105 étudiants soit un repli de 2841 étudiants en valeur absolue. Par ailleurs, on constate que cette baisse n'est observée que dans l'effectif des garçons. En ce qui concerne les filles, leur nombre est passé de 28 168 en 2016 à 30 071 en 2017, soit une hausse de 1903 étudiantes en valeur absolue.

Tableau IV-38 : Répartition et évolution des effectifs d'étudiants de l'UCAD selon le sexe

UCAD	Statut	2015/2016	2016/2017	Variation en %
EES public	**masculin**	51 778	47 034	-9,1
	Féminin	28 168	30 071	6,7
	Total	79 946	77 105	-3,5

Source : Données 2016-2017, Direction générale de l'Enseignement supérieur

La répartition des effectifs d'étudiants de l'UCAD laisse constater que le nombre diffère selon le niveau. Ainsi de la licence 1 jusqu'en Doctorat, on observe une diminution successive, passant de 24 872 en Licence 1 (32%), 16 827 en L2 (22%), 22064 en L3 (18%) à 5029 en doctorat (7%). Contrairement aux autres niveaux, le passage de M1 à M2 se caractérise par une hausse légère de 1%.

Tableau IV-39 : Répartition des effectifs d'étudiants de l'UCAD selon le niveau d'étude en 2017

UCAD	Nombre d'Etudiants /niveau						
Niveau	**L1+DUT1**	**L2+DUT2**	**L3**	**M1**	**M2**	**Doctorat**	**TOTAL**
Effectif	24872	16827	14064	8104	8209	5029	77 105
Pourcentage (%)	32	22	18	10	11	7	100

Source : Données 2016-2017, Direction générale de l'Enseignement supérieur

CONCLUSION

Le système éducatif de la région de Dakar est très dynamique. En effet, d'une année à une autre, divers changements apparaissent au niveau des statistiques des différents indicateurs étudiés. Il s'agit notamment des infrastructures, du personnel, des effectifs et de la performance éventuellement au niveau des cycles scolaires. D'après les résultats analysés, des efforts remarquables sont en train d'être menés par rapport aux infrastructures scolaires avec celles de la petite enfance et de l'élémentaire qui ont évolué de 0,40% et 2,06% respectivement entre les années scolaires 2016/2017 et 2017/2018. Parallèlement, il y a eu une augmentation du nombre d'infrastructures au niveau des établissements de l'ETFP. Par contre, dans le cycle moyen secondaire général, il y a eu une diminution du nombre d'infrastructures du secondaire de 12%. Quant à l'enseignement supérieur, la situation est restée intacte par rapport aux infrastructures. Concernant le personnel enseignant, il y a eu partout une évolution positive nonobstant les diminutions du nombre d'infrastructures dans le cycle secondaire. Enfin, pour les effectifs, naturellement, un accroissement a été observé dans tous les cycles.

Par ailleurs, l'intensité de la scolarisation et la performance du système scolaire sont de tout autre. En effet, les niveaux des taux de scolarisation sont encore insuffisants et les structures privées dominent très largement dans tous les cycles.

Chapitre V : SANTE ET HYGIENE PUBLIQUE

INTRODUCTION

Selon la constitution de l'Organisation Mondiale de la Santé, la santé publique est définie comme la science et l'art de prévenir les maladies, de prolonger la vie et d'améliorer la santé physique et mentale à un niveau individuel et collectif. Aujourd'hui, le Sénégal s'investit dans une politique de santé qui vise à travers la constitution disposant en son article 17 que « ...l'Etat et les Collectivités publiques ont le devoir de veiller à la santé physique et morale de la famille et, en particulier, des personnes handicapées et des personnes âgées. L'Etat garantit aux familles en général, et à celles vivant en milieu rural en particulier, l'accès aux services de santé et au bien-être... ». Ainsi, son champ d'action inclut tous les systèmes de promotion de la santé, de prévention des maladies, de lutte contre des maladies (médecine et soins) et de réadaptation.

L'hygiène publique est un préalable à la santé publique. Elle concourt fortement à l'amélioration de la santé de la population à travers la prévention des maladies. C'est pourquoi, dans l'architecture du gouvernement, elle est souvent sous la tutelle du ministère chargé de la santé. L'hygiène publique est définie comme l'ensemble des moyens mis en œuvre par l'Etat pour sauver la santé publique. Au Sénégal, le Service National d'Hygiène a, entre autres, pour mission de mettre en œuvre la politique de santé en matière d'hygiène.

L'analyse de la situation sanitaire dans la région de Dakar en 2017/2018 se fera en référence aux volets suivants : les infrastructures, le personnel et le bilan des programmes de santé. Quant à pour l'hygiène publique, il sera abordé les visites domiciliaires et les activités d'inspections et celles relatives à l'Information, Education et Communication (IEC).

V.1. SANTE PUBLIQUE

Le système de santé du Sénégal est administré par le Ministère en charge de la santé et de l'action sociale, lequel est structuré en trois niveaux hiérarchiques : central, intermédiaire constitué par les Régions Médicales et un niveau périphérique appelé district sanitaire. Le niveau central regroupe le Cabinet du Ministre, le Secrétariat Général, les Directions et les Services rattachés. Le niveau intermédiaire quant à lui,

est constitué par la région médicale qui assure la coordination, la supervision, l'inspection et le contrôle des structures sanitaires publiques et privées de la région. Enfin, le niveau périphérique, constitué par les dix districts sanitaires de la région composés d'un ou de plusieurs centres de santé, englobe un réseau de postes de santé. Les données présentées dans cette partie sont issues de la région médicale. Celle-ci représente la structure de coordination du niveau régional. Chaque région médicale correspond à une région administrative et est dirigée par un médecin de santé publique qui est le principal animateur de l'équipe cadre composée de l'ensemble des chefs de services rattachés de la région médicale.

V.1.1. LES INFRASTRUCTURES

En matière de santé, le nombre d'infrastructures est une variable structurelle et c'est la raison pour laquelle il peut rester inchangé d'une année à une autre. En effet, depuis l'année 2016, l'effectif des infrastructures publiques est le même. La région de Dakar dispose de 15 Etablissements Publics de Santé (EPS) répartis comme suit : 9 dans le département de Dakar et 2 dans chacun des trois autres départements.

S'agissant des centres et des postes de santé, la région capitalise 22 centres de santé et 130 postes de santé. Les postes de santé ne semblent pas être répartis proportionnellement à la taille de population. Suivant les départements, l'ordre de fréquence des postes de santé est : Pikine, Rufisque, Dakar et Guédiawaye. Par ailleurs, la région de Dakar est subdivisée en 10 districts dont 4 dans le département de Dakar, 1 à Guédiawaye, 3 à Pikine et 2 autres à Rufisque. Les cases de santé fonctionnelles et les centres de promotion et de réinsertion social sont respectivement au nombre de 39 et de 14 mais leur répartition par département n'est pas disponible.

Tableau V-1 : Répartition du nombre d'infrastructures sanitaires publiques et parapubliques selon le type, par département

Type de structure de santé	Dakar	Guédiawaye	Pikine	Rufisque	Région de Dakar
Districts sanitaires	4	1	3	2	10
Postes de Santé	36	12	43	39	130
Centres de santé	16	1	3	2	22
Etablissement Public de Santé (EPS)	9	2	2	2	15
case de santé fonctionnelle	ND	ND	ND	ND	39
centre de promotion et de réinsertion social	ND	ND	ND	ND	14

Source : Données 2016-2017, Région médicale de Dakar

En outre, il existe au niveau de la région des EPS Non Hospitaliers (EPNSH) rattachés à la Direction des Etablissements de Santé qui sont des structures techniques d'appui à l'offre de service hospitalier (Voir Tableau V.2).

Tableau V-2 : Liste des EPSNH rattachés selon les domaines techniques de compétences

EPSNH[8]	Spécialités
Centre National de Transfusion Sanguine (CNTS)	Produits sanguins et dérivés
Centre National d'Appareillage orthopédique (CNAO)	Kinésithérapie et Appareillage orthopédique
Centre Talibou Dabo (CTD)	Education et Réadaptation enfants handicapés
Service d'Assistance Médicale d'Urgence (SAMU National)	Régulation appels d'urgences et orientations transports sanitaires
Pharmacie Régionale d'Approvisionnement (PRA)	Médicaments et produits essentiels
Centre Anti Poison (CAP)	Surveillance et utilisation des produits toxiques
Centre de traitement des Infections Sexuellement Transmissibles (IST)	
Bureau Régional de l'Education et de l'Information pour la Santé (BREIPS)	IEC, Sensibilisation
Brigade régionale d'Hygiène	Surveillance, contrôle, répression et IEC en matière d'hygiène
Centre de formation en santé	Formation continue en santé

Source : Données 2016-2017, Région médicale de Dakar

La région de Dakar capitalise un certain nombre de partenaires qui accompagnent la mise en œuvre des différents programmes de santé.

[8] Etablissement Public de Santé Non Hospitalier

Tableau V-3 : Partenaires de la région et les domaines d'interventions

Partenaires	Domaines d'intervention
USAID (ABT, ADEMAS, FHI **360** **Consortium PSSC Intra Health)**	- Investissement dans le cadre du tutorat dans les districts de la banlieue - Renforcement du système de santé - Renforcement des prestations de services - Financement de la santé et mutuelles de santé - Santé communautaire - Communication pour un changement de comportement
Fonds Mondial (PNT, PNLP, RSS/DGS)	- Appui à la mise en œuvre des programmes prioritaires (paludisme, tuberculose, VIH) - Renforcement du système de santé de la Région,
	Domaines d'intervention
UNICEF	- Santé de la mère et de l'enfant - Amélioration offres de service et référence - Survie de l'enfant
PRN	- Communication pour un changement de comportement
Plan	- Appui aux programmes - Santé communautaire
Micronutriments Initiative	- Routinisation de la Vitamine A - Lutte contre les maladies Diarrhéiques
RTI/En vision	- Lutte contre les MTN
CNLS	- Lutte contre le VIH et le Sida
OMS	- Renforcement du système de santé de la Région - Gouvernance sanitaire

Source : Données 2016-2017, Région médicale de Dakar

La carte sanitaire de la région de Dakar, rapportée à la population régionale estimée à 3 630 324 en 2018, donne des indicateurs de couverture qui sont en deçà des normes de l'OMS. La région accuse ainsi un grand retard en matière d'infrastructures sanitaires expliquant ainsi le surpeuplement constaté dans les structures de santé publiques. Il convient ainsi de les combler pour une meilleure prise en charge de la santé de la population.

Tableau V-4 : Indicateurs de couverture sanitaire des populations

Indicateurs	2017	2018	Normes OMS
Nombre d'habitants par poste de santé	26380	27 926	1/10 000 habitants
Nombre d'habitants par centre de santé	155880	165 014	1/50 000 habitants
Nombre d'habitants par EPS	235287	242 022	1/150 000 habitants
Nombre d'habitants par cabinet médical privé	16189	16 885	
Nombre d'habitants par clinique privée	56924	58 553	

Source : Données 2017-2018, Région médicale de Dakar

V.1.2. LE PERSONNEL DE SANTE

Le personnel de santé constitué de l'ensemble des agents qui s'activent au sein des districts et des établissements de santé, a été dénombré au nombre de 7 053 en 2018. La majeure partie d'entre eux n'interviennent pas dans les activités sanitaires (le personnel de soin n'a représenté que 36% du personnel global en 2018). Dans la région, les médecins généralistes sont dénombrés à 55 et les médecins spécialistes à 696. Ils sont accompagnés par 694 infirmiers d'Etat, 804 aides infirmiers, 327 assistants infirmiers et 68 pharmaciens biologistes. Aussi, il y a les Techniciens Supérieurs de la Santé (465) en 2018, les sages-femmes (537) et les associations de matrones (15). Par ailleurs, il existe 12 administrateurs dans toute la région et 227 secrétaires. Le reste du personnel de santé est constitué des assistants sociaux (86), des agents d'hygiène, des cuisiniers, des chauffeurs.

Tableau V-5 : Répartition du personnel de santé des établissements de santé selon la qualification professionnelle et la circonscription administrative en 2018

Personnel	Région Médicale	Hôpitaux publics et privés	EPS Dakar	EPS Guédiawaye	EPS Pikine	EPS Rufisque	Ensemble
Administrateur	0	12	0	0	0	0	12
Médecin généraliste	0	30	21	2	1	1	55
Médecin spécialiste	2	653	32	0	7	2	696
Pharmacien- Biologiste	0	61	7	0	0	0	68
Chirurgien- Dentiste	1	38	15	1	5	3	63
Assistant social	1	53	11	0	2	2	69
Aide social	0	10	4	0	2	1	17
Intendant	0	1	0	0	0	0	1
Commis. Adm.	1	96	5	0	7	1	110
Tech. Sup. de santé	7	370	44	6	26	12	465
Sage-femme	0	206	138	18	118	57	537
Aide Sage-femme	0	0	0	0	0	0	0
Infirmier d'Etat	0	542	65	11	42	34	694
Aide infirmier	0	494	174	9	85	42	804

Personnel	Région Médicale	Hôpitaux publics et privés	EPS Dakar	EPS Guédiawaye	EPS Pikine	EPS Rufisque	Ensemble
Agent Hygiène	0	7	0	0	20	1	28
Assistant infirmier	0	225	39	5	40	18	327
ASC-Matrone	0	1	0	0	3	11	15
Cuisinier	0	74	0	0	0	0	74
Secrétaire	0	214	8	0	4	1	227
Chauffeur	6	71	26	3	16	14	136
Autres	7	2173	283	10	121	70	2664
Total	**25**	**5331**	**872**	**65**	**490**	**270**	**7053**

Source : Données 2017-2018, Région médicale de Dakar

Le personnel exerçant dans les hôpitaux aussi bien publics que privés sont dénombrés à 5 331 en 2018 dont 1 691 sont dans les EPS. Ces derniers se répartissent ainsi dans les EPS des départements de Dakar : EPS du département de Dakar (872), EPS du département de Guédiawaye (65), EPS du département de Pikine (490) et EPS du département de Rufisque (270) (cf. Tableau V.5).

Tableau V-6 : Répartition du personnel de santé des établissements Publics de santé selon la qualification professionnelle et la circonscription administrative en 2017

Personnels /CSP	Dakar							Pikine			Guédiawaye	Rufisque		Région
	FANN	ABASSNDAO	HEAR	HMO	HOGGY	IHS	DANTEC	THIAROYE	PIKINE	ROI BAUDOUIN	DALAL JAMM	DIAMNIADIO	YOUSSOUMBARGANE	
Médecin	50	37	52	22	75	19	73	8	27	14	37	16	10	440
Sage-Femme d'Etat	2	20	1	3	21	7	35	0	15	15	0	0	6	125
Infirmier Diplômé d'Etat	85	7	22	6	48	2	50	10	36	12	0	12	1	291
Assistant Infirmier d'Etat	29	4	14	0	11	1	15	9	11	9	0	2	3	108
Infirmier Breveté	20	32	11	0	69	2	46	2	20	10	0	1	5	218
Autre Infirmier	4	1	1	21	16	2	0	0	1	1	0	1	0	48
TSS E/A	2	0	1	1	9	2	6	1	1	0	1	2	1	27
TSS Anesthésie Réa	6	3	2	0	12	0	7	1	5	4	0	1	1	42
autres personnel														2551
TOTAL PERSONNEL	608	308	253	151	694	108	760	104	283	149	119	98	215	3850
Districts et services régionaux														
BRH	SRAS	Centre	Nord	Ouest	Sud	Diamniadio	Guédiawaye	Keur Massar	Mbao	Pikine	Rufisque	PRA	RM	Région
111	27	485	741	479	263	241	201	277	300	215	389	9	25	3763

Source : Données 2017-2018, Région médicale de Dakar

Concernant l'année 2017, le personnel de santé toute catégorie socio-professionnelle en service dans les districts et les établissements publics de santé de la région de Dakar a été estimé à 7 613 agents. Ils sont répartis comme suit : 3 850 personnes dans les établissements publics de santé, 3 763 dans les districts et services régionaux, l'effectif du personnel qui est directement impliqué dans l'offre de soins qui sont au nombre de 2068 agents.

D'abord, pour ce qui est de la répartition du personnel de santé dans les établissements publics de santé selon la catégorie socio professionnelle, on remarque que les médecins sont plus représentatifs avec un effectif de 440 agents. Ils sont suivis par les Infirmiers Diplômés d'Etat qui enregistrent un effectif de 291 agents. Les autres corps enregistrent respectivement des effectifs : Infirmier Breveté (218) Sage-Femme d'Etat (125), Assistant Infirmier d'Etat (108) et les techniciens et autres infirmiers de santé enregistrent ensemble un effectif de 117 personnes.

Par ailleurs, notamment dans les districts et services régionaux on dénombre un effectif de 3763 agents dont le plus grand effectif est enregistré dans le district nord avec 741 agents et les districts centre Mbao, et Rufisque ont un effectif supérieur ou égal à 300 agents. Par contre les autres structures enregistrent les effectifs les plus faibles.

Il faut signaler que les informations sur le personnel des structures privées sont indisponibles.

Par rapport au personnel clé des structures de santé c'est-à-dire le personnel intervenant dans les soins médicaux, leur effectif a connu des variations diverses selon les corps. De façon générale, la tendance positive chez la quasi-totalité des corps :médecins (52%), sages-femmes (30%), infirmiers (76%), Techniciens Supérieurs de la Santé (19%). Par contre, il y a eu une diminution du nombre d'agents d'hygiènes (-89%) et celui des assistants et aides sociaux (-15%) (cf. tableau V.5).

En rapportant les effectifs du personnel clé à la population de la région de Dakar en 2017 et 2018, les ratios ont donné de bons résultats pour les médecins et les sages-femmes car les normes de l'OMS ont été largement dépassées (voir tableau V.5). Néanmoins, beaucoup d'efforts restent à faire pour les infirmiers d'Etat où les normes sont loin d'être atteintes bien qu'il y ait eu une amélioration avec une augmentation de 76% de leur effectif.

Tableau V-7 : Répartition et évolution des effectifs personnel clé des structures de santé selon la qualification professionnelle et le niveau de couverture

Type de personnel clé	Année	Structures de santé	Couverture	Normes OMS
Médecins	**2017**	493	1méd/7159	**1 méd. pour 10 000 hbts**
	2018	751	1méd/4831	
	Variation en %	52,33		
Sages-femmes	**2017**	414	1 SFE/2063	**1 SF pour 6 000 FAR**
	2018	537	1 SFE/1635	
	Variation en %	29,71		
Infirmiers diplômé d'Etat	**2017**	395	1 IDE/8934	**1 INF/AS pour 3 000 hbts**
	2018	694	1 IDE/5227	
	Variation en %	75,70		
Tech. Sup. de Santé.	**2017**	390		
	2018	465		
	Variation en %	19,23		
Agents d'hygiène et assimilés	**2017**	261		
	2018	28		
	Variation en %	-89,27		
Assistants et aides sociaux	**2017**	101		
	2018	86		
	Variation en %	-14,85		
Total	**2017**	2054		
	2018	2561		
	Variation en %	24,68		

Source : Données 2017-2018, Région médicale de Dakar

V.1.3. BILAN DES PROGRAMMES DE SANTE

V.1.3.1. Santé de la reproduction

Pour l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), la santé reproductive est la condition de bien-être physique, mental et social liée au système reproducteur. Initialement, la santé de la reproduction était juste assimilée à la planification familiale et à la prise en compte de la santé de la mère et de l'enfant. Par la suite, elle a été étendue à la défense des droits des Femmes. C'est dans ce contexte que la notion de santé reproductive s'est imposée en intégrant la santé sexuelle et la régulation de la fécondité : la contraception, les grossesses non désirées, les complications de la grossesse, de l'accouchement et de l'avortement, l'infécondité, les infections génitales, les maladies sexuellement transmissibles et le SIDA, les cancers de sein et de l'appareil génital, les morbidités et les mortalités maternelles et infantiles ainsi que les mutilations et les violences sexuelles sont désormais du domaine de la Santé de la Reproduction. Cette extension de sa définition lui donne un caractère pluridisciplinaire.

Ainsi, plusieurs indicateurs permettent d'appréhender l'état d'avancement en matière de santé de la reproduction.

Dans cette partie, il s'agira spécifiquement d'en analyser les principaux à savoir : les indicateurs de suivi de la grossesse, ceux liés à l'accouchement et des suites de couches et les indicateurs liés à la planification familiale.

Afin de prévenir toute complication éventuelle, les Consultations Prénatales (CPN) restent fondamentales pour le suivi de la grossesse et de la santé maternelle. Elles sont au nombre de 4 à savoir : CPN1, CPN2, CPN3, CPN4. Durant les deux années sous-revues (2017 et 2018), les taux CPN enregistrés ont été respectivement de 78% et 80% dans la région de Dakar. Et en regardant les chiffres obtenus au niveau des districts de santé, seuls les districts sud et de Keur Massar ont dépassé l'objectif national (95% au moins). Le plus faible taux d'utilisation de CPN est relevé dans le district de Yeumbeul où il reste à sensibiliser davantage les femmes à utiliser les services de CPN dès les premiers moments de grossesse. S'agissant des taux d'achèvement des CPN, l'objectif national est de 45% et la région de Dakar l'a dépassé en 2017 et 2018. Pour rappel, l'indisponibilité des informations relatives aux structures sanitaires privées peut avoir un impact considérable sur ces résultats.

En plus de ceci, il y a le taux de couverture à la première Consultation post natale (CPON1) pour lequel, le niveau est satisfaisant dans la région de Dakar en 2017 avec une proportion de 85%, ce qui est supérieur à l'objectif national de 76%. Enfin, voyant les indicateurs consignés dans le tableau V.6, l'on remarque que l'utilisation des moyens de contraception n'est pas très avancée dans la région (22%).

Tableau V-8 : Evolution des principaux indicateurs de santé de la reproduction de la région selon les districts(%).

		Dakar				Pikine				Guédiawaye	Rufisque		Région
Indicateurs	**Année**	**District Centre**	**District Nord**	**District Ouest**	**District Sud**	**District. Keur Massar**	**District. Yeumbeul**	**District. Mbao**	**District. Pikine**	**District Guédiawaye**	**District. Rufisque**	**District Diamniadio**	**Total**
Taux de consultations prénatales (CPN 1 contact)	**2017**	67,00	71,00	62,00	100,00	97,40	47,00	85,00	69,60	86,00	91,80	83,00	78,00
	2018	75,60	66,00	81,00	100,00	92,00	64,00	71,00	74,50	83,00	95,00	83,00	80,00
	Variation	12,84	-7,04	30,65	0,00	-5,54	36,17	-16,47	7,04	-3,49	3,49	0,00	2,56
Taux d'achèvement en CPN4	**2017**	56,90	57,2	51,7	55,2	55,2	74,7	61,5	35,6	63,3	37,7	62,5	47,70
	2018	53,80	54,8	49,5	64,90	50,70	70,40	49,90	62,20	59,10	49,60	78,3	46,40
	Variation	-5,45	-4,20	-4,26	-98,82	-99,08	-99,06	-99,19	-98,25	-99,07	-98,68	25,28	-2,73
Taux d'accouchement dans les structures sanitaires	**2017**	71,20	71,50	82,40	141	34,40	33,20	86,20	35,20	76,20	82,50	55,30	69,92
	2018	74,40	64,90	109	153	69,70	32,70	64,90	30,20	69,70	81,70	56,10	73,30
	Variation	4,49	-9,23	32,28	8,51	102,62	-1,51	-24,71	-14,20	-8,53	-0,97	1,45	4,80
Taux de césarienne	**2017**	16,70	10,40	16,60	32,30			14,10		8,00	6,40		9,10
	2018	0,14	0,09	0,17	43,20			12		7,00	7,50		9,40
	Variation	-16,17	-13,46	2,41	33,75			-14,89		-12,50	17,19		3,30
Taux d'utilisation de méthodes contraceptives	**2017**	21	19,69	19,49	29,99	13,20	15,43	22,96	25,85	33,19	29,38	24,79	22,50
	2018	20,58	19,67	21,45	30,90	28,20	18,00	2,59	26,40	23,44	30,40	20,90	22,00
	Variation	-2,00	-0,10	10,06	3,03	113,64	16,66	-99,89	2,13	-29,38	3,47	-15,69	-2,22

Source : Données 2017-2018, Région médicale de Dakar

Quant aux accouchements, 69,92% des cas ont eu lieu dans les structures sanitaires en 2017 et 9,10% d'entre eux ont été faits par césarienne. Ainsi, les taux d'accouchements dans les structures sanitaires n'ont pas atteint l'objectif national (81%) durant ces deux années. Au total, il y a eu 96 164 accouchements dans la région de Dakar en 2017 et 95 738 en 2018 incluant respectivement 2 702 et 2 297 accouchements à domicile en 2017 et 2018. Et d'après les résultats consignés dans le tableau V.7, la quasi-totalité des accouchements est assisté par un personnel qualifié dans tous les départements. En termes d'effectifs, 92 878 accouchements ont été assistés par un personnel qualifié. Aussi, il est important de signaler que les taux d'utilisation du partogramme et du GAPTA[9] ont été estimés à 74% et 82% en 2018. Dans les districts de santé en particulier, les taux d'utilisation de ces méthodes restent variables d'un district à un autre. En effet, les taux d'utilisation de partogramme et de

[9] Le partogramme est un enregistrement graphique de l'évolution du travail, de l'accouchement et des données de surveillance maternelle et fœtale qui s'y rapportent. Le GATPA (Gestion Active de la Troisième Période de l'Accouchement) quant à lui désigne une pratique effectuée dans le cadre de la prévention de l'hémorragie post-partum qui est la principale cause de la mortalité maternelle.

GATPA les plus faibles ont été enregistrés au niveau du district Sud où en 2018 les taux d'utilisation de partogramme et de GATPA ont été seulement de 32% et 57% respectivement. Ceci s'est impacté au niveau du département de Dakar qui a enregistré les taux d'utilisation les plus faibles comparativement aux autres départements (65% des accouchements réalisés avec partogramme et 71% avec GATPA en 2018). Les faibles taux d'utilisation de ces méthodes dans certains districts sont liés à une rupture partielle de partogramme et à l'absence d'utilisation par les prestataires de ce service par manque de formation.

Pour ce qui est du taux de césarienne (9%), il est en phase avec l'objectif national qui se situe entre 5 et 15% des grossesses attendues.

Tableau V-9 : Evolution du nombre d'accouchements suivant le type et le district au niveau des départements

Indicateurs	Année	Dakar	Pikine	Guédiawaye	Rufisque	Région
Accouchements à la maternité	**2017**	39863	27846	10423	15330	93462
	2018	43566	24381	9809	15705	93461
	Variation en %	9,29	-12,44	-5,89	2,45	0,00
Accouchements à domicile vus	**2017**	1112	888	197	505	2702
	2018	962	724	163	448	2297
	Variation en %	-13,49	-18,47	-17,26	-11,29	-14,99
Total accouchements	**2017**	40975	28734	10620	15835	96164
	2018	44528	25062	9972	16176	95738
	Variation en %	8,67	-12,78	-6,10	2,15	-0,44
Accouchements Assistés par un personnel qualifié	**2017**	39816	27184	10359	13985	91344
	2018	43566	24050	9801	15461	92878
	Variation en %	9,42	-11,53	-5,39	10,55	1,68
Accouchements réalisés avec partogramme	**2017**	24919	22197	9518	9829	66463
	2018	29123	20637	8916	10640	69316
	Variation en %	16,87	-7,03	-6,32	8,25	4,29
Accouchement réalisés avec GATPA	**2017**	30577	25035	8999	12835	77446
	2018	31600	22233	8639	13767	76239
	Variation en %	3,35	-11,19	-4,00	7,26	-1,56
Césarienne	**2017**	8725	2010	1099	954	12788
	2018	10316	1768	1021	1170	14275
	Variation en %	18,23	-12,04	-7,10	22,64	11,63

Source : Données 2017-2018, Région médicale de Dakar

V.1.3.2. Programme Elargi de Vaccination (PEV)

La vaccination est un acte qui vise à conférer à un organisme, la capacité de lutter efficacement contre les agents d'une maladie donnée. Ainsi, l'OMS a mis en œuvre le Programme Elargi de Vaccination (PEV) pour assurer l'immunisation totale des enfants de moins d'un an dans tous les pays. Ce programme est lié aux maladies suivantes : La tuberculose, l'hépatite B, la poliomyélite, la diphtérie, la coqueluche, les infections à haemophilus influenzae, infections à pneumocoque, Diarrhées à rota virus, rougeole, rubéole et fièvre jaune.

Le PEV a enregistré des succès notoires avec le contrôle de la rougeole, la libération du pays de la poliomyélite, l'élimination de la diphtérie, l'élimination du tétanos néonatal. Il a aussi contribué à la baisse de la mortalité infanto-juvénile.

De façon globale, au niveau de la région de Dakar, le programme de vaccination n'a pas été satisfaisant en 2017 et 2018 et ceci du fait que les taux de couvertures obtenus n'ont pas atteint l'objectif fixé qui est de 90%. Néanmoins, il y a quelques rares districts sanitaires qui ont dépassé la cible pour les vaccins tels que le BCG et VAT 2. Pour l'année 2017, il s'agit notamment du district nord, celui de Guédiawaye et de Rufisque qui ont eu respectivement 93%, 97% et 94% comme taux de couverture pour le BCG. Mais en 2018, ces taux ont baissé de 10% en moyenne et seuls les districts Sud et Ouest ont atteint la cible de 90% en enregistrant chacun 92%. Pour le VAT 2, le taux de couverture est atteint uniquement au niveau du District Sud et pour l'ensemble des autres antigènes, aucun district n'a atteint l'objectif. Par ailleurs, des abandons de vaccin ont été notés pour le BCG et le Penta mais les taux restent inférieurs à 10% bien qu'il existe des districts ayant dépassé le seuil d'abandon (district Nord, Sud, celui de Mbao et de Guédiawaye).

Ces manquements pourraient être dus à la non maitrise de la population cible dans les différentes localités, à la présence de communautés étrangères parfois réticentes à la vaccination et le recours aux structures privées par une certaine partie de la population.

Ainsi, des efforts doivent être renforcés dans la région afin d'atteindre l'objectif de couverture de 90% pour tous les antigènes.

Tableau V-10 : Evolution des Taux de couverture vaccinale et d'abandon selon l'antigène

Antigène	Année	District Nord	District Centre	District Sud	District Ouest	District de Mbao	District de Pikine	District de Keur Massar	District de Yeumbeul	District de Guédiawaye	District de Rufisque	District de Diamniadio	Région de Dakar	Objectifs
Taux de couverture vaccinale														
BCG	**2017**	**93**	86	87	85	86	71	73	ND	**97**	**94**	80	**85**	
	2018	83	84	**92**	**92**	69	65	73	ND	87	83	72	**79**	
PENTA 1	**2017**	79	76	75	73	85	80	46	ND	80	81	88	**79**	
	2018	70	76	73	76	64	72	44	ND	69	74	77	**71**	
PENTA 2	**2017**	75	71	74	73	82	77	45	ND	78	76	85	**76**	
	2018	66	73	73	73	68	68	41	ND	67	74	75	**70**	
PENTA 3	**2017**	87	76	72	76	87	83	77	ND	86	87	87	**82**	
	2018	76	75	71	79	71	73	69	ND	73	77	79	**74**	
RR1	**2017**	88	78	76	71	81	85	73	ND	79	86	83	**80**	
	2018	87	79	78	74	66	83	70	ND	73	80	82	**76**	
ECV	**2017**	81	73	71	58	78	66	73	ND	78	76	68	**72**	
	2018	80	67	75	86	66	72	58	ND	65	67	77	**74**	
RR2	**2017**	69	64	56	55	69	73	54	ND	56	80	71	**65**	
	2018	62	70	61	54	57	60	51	ND	49	58	71	**58**	
Fièvre Jaune	**2017**	81	73	72	66	65	66	73	ND	78	76	68	**72**	
	2018	80	74	76	68	62	66	62	ND	66	69	73	**70**	
VPO 1	**2017**	79	74	75	73	85	80	46	ND	80	82	88	**79**	
	2018	70	74	73	76	64	72	44	ND	69	74	77	**71**	
VPO 2	**2017**	74	71	74	73	82	77	45	ND	78	76	84	**76**	
	2018	67	71	73	74	68	68	41	ND	66	74	75	**70**	
VPO 3	**2017**	87	76	72	76	87	83	77	ND	86	87	87	**82**	
	2018	76	75	71	79	71	73	69	ND	72	78	79	**73**	
VAT1	**2017**	58	44	70	40	28	32	10	ND	38	30	30	**36**	
	2018	42	47	87	44	30	29	12	ND	39	32	27	**37**	
VAT2	**2017**	68	69	88	66	61	72	23	ND	77	71	65	**67**	
	2018	68	78	**98**	76	60	73	26	ND	69	75	69	**69**	
VAT3	**2017**	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	**90%**
	2018	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	
Taux d'abandon														
BCG	**2017**	14	13	13	16	-9	11	1	ND	17	3	-2	**4**	
	2018	14	8	16	20	7	11	6	ND	20	9	-32	**9**	
P1/P3	**2017**	-9	0	5	-2	3	0	1	ND	-5	4	2	**0**	**≥10**
	2018	-10	1	2	-1	-10	1	4	ND	-3	-2	-3	**-1**	**%**

le district sanitaire et les objectifs fixés en années 2017 et 2018

Source : Données 2017-2018, Région médicale de Dakar

V.1.3.3. Programme National de Lutte contre le Paludisme

La lutte contre le paludisme, a montré ces dernières années des avancées significatives. Le nombre de cas de paludisme est en diminution grâce aux combinaisons de stratégies en cours pour accélérer le pas vers le contrôle de cette

maladie. Il s'agit notamment de celles en rapport avec l'accès universel aux interventions majeures que sont le diagnostic par les Tests de Diagnostic Rapide (TDR) et le traitement par les Combinaisons Thérapeutiques à base d'Artémisinine (CTA) jusqu'au niveau communautaire.

En 2017, sur les 2 873 826 patients diagnostiqués, 16 513 cas de paludisme ont été confirmés par le TDR. A l'année suivante, ce nombre a diminué de 14%, soit 14 197 cas de paludisme recensés. Les cas de paludisme sont plus fréquents dans le District Sud (16%) et à Rufisque (14%). Mais pour tous les autres districts, les proportions sont inférieures à 10.

Tableau V-11 : Evolution de la situation des Malades vus en Consultation Externe selon la catégorie de malades, par district

District	Année	Enfants de moins de 5 ans		Patients Agés de 5 ans et +		Femmes enceintes malades		Ensemble	
		Nb. total de cas vus (toutes Affections confondues)	Nb. de cas de paludisme confirmé (par TDR)	Nb. total de cas vus (toutes Affections confondues)	Nb. de cas de paludisme confirmé (par TDR)	Nb. total de cas vus (toutes Affections confondues)	Nb. de cas de paludisme confirmé (par TDR)	Nb. total de cas vus (toutes Affections confondues)	Nb. de cas de paludisme confirmé (par TDR)
District Centre	**2017**	125752	105	286496	1260	26071	11	**438319**	**1376**
	2018	134589	299	300753	1997	29552	15	**464794**	**2311**
	Variation en %	7,03	184,76	4,98	58,49	13,35	36,36	6,04	67,95
District de NORD	**2017**	84387	105	338417	1185	5076	14	**427880**	**1304**
	2018	68582	127	209598	919	3634	16	**281814**	**1062**
	Variation en %	-18,73	20,95	-38,07	-22,45	-28,41	14,29	-34,14	-18,56
District OUEST	**2017**	78568	85	150756	1302	17467	11	**246791**	**1398**
	2018	52640	77	164248	946	19057	34	**235945**	**1057**
	Variation en %	-33,00	-9,41	8,95	-27,34	9,10	209,09	-4,39	-24,39
District SUD	**2017**	51869	426	234691	2225	10365	55	**296925**	**2706**
	2018	43480	225	158341	3581	5454	43	**207275**	**3848**
	Variation en %	-16,17	-47,18	-32,53	60,94	-47,38	-21,82	-30,19	42,20
District DIAMNIADIO	**2017**	60558	88	102571	1458	6569	12	**169698**	**1558**
	2018	56582	48	108887	1112	7738	65	**173207**	**1225**
	Variation en %	-6,57	-45,45	6,16	-23,73	17,80	441,67	2,07	-21,37
District de Guédiawaye	**2017**	69228	71	151726	674	8587	13	**229541**	**758**
	2018	58003	37	132885	427	10374	9	**201262**	**473**
	Variation en %	-16,21	-47,89	-12,42	-36,65	20,81	-30,77	-12,32	-37,60
District de Keur Massar	**2017**	53846	46	113626	1104	2894	14	**167766**	**1163**
	2018	41821	57	106943	973	3437	14	**201262**	**1044**
	Variation en %	-22,33	23,91	-5,88	-11,87	18,76	0,00	**19,97**	**-10,23**
District MBAO	**2017**	70789	91	188729	1498	25801	18	**285319**	**1163**
	2018	53436	46	121786	435	18264	10	**193486**	**491**
	Variation en %	-24,51	-49,45	-35,47	-70,96	-29,21	-44,44	**-32,19**	**-57,78**
District de PIKINE	**2017**	114191	118	161751	1443	11529	10	**287201**	**1571**
	2018	85141	78	126649	770	12910	6	**224700**	**854**
	Variation en %	-25,44	-33,90	-21,70	-46,64	11,98	-40,00	**-21,76**	**-45,64**

District	Année	Enfants de moins de 5 ans		Patients Agés de 5 ans et +		Femmes enceintes malades		Ensemble	
		Nb. total de cas vus (toutes Affections confondues)	Nb. de cas de paludisme confirmé (par TDR)	Nb. total de cas vus (toutes Affections confondues)	Nb. de cas de paludisme confirmé (par TDR)	Nb. total de cas vus (toutes Affections confondues)	Nb. de cas de paludisme confirmé (par TDR)	Nb. total de cas vus (toutes Affections confondues)	Nb. de cas de paludisme confirmé (par TDR)
District de RUFISQUE	**2017**	107249	126	167094	2140	25735	33	**162193**	**2299**
	2018	84025	216	165538	1085	26113	6	**276676**	**1307**
	Variation en %	-21,65	71,43	-0,93	-49,30	1,47	-81,82	**70,58**	**-43,15**
District de YEUMBEUL	**2017**	40214	30	81401	774	8421	8	**162193**	**1217**
	2018	33122	38	72301	476	11651	11	**47710**	**525**
	Variation en %	-17,64	26,67	-11,18	-38,50	38,36	37,50	**-70,58**	**-56,86**
région de Dakar	**2017**	**856651**	**1291**	**1977258**	**15063**	**148515**	**199**	**2873826**	**16513**
	2018	**711421**	**1248**	**1667929**	**12721**	**148184**	**229**	**2508131**	**14197**
	Variation en %	**-16,95**	**-3,33**	**-15,64**	**-15,55**	**-0,22**	**15,08**	**-12,73**	**-14,03**

Source : Données 2017-2018, Région médicale de Dakar

Par rapport à la catégorie des malades à savoir les enfants âgés de moins de 5 ans, ceux de 5 ans et plus et les femmes enceintes, en analysant le tableau V.9, l'on note que suivant les années, le nombre de cas de paludisme diminue chez tous les catégories sauf chez les femmes enceintes. En effet, de 2017 à 2018, le nombre de femmes enceintes ayant eu le paludisme (confirmé par TDR) est passé de 199 à 229. Et comme pour la situation globale dans la région, les valeurs les plus élevées sont observées dans les mêmes districts.

Par ailleurs, pour le nombre de cas de malades vus (toutes affections confondues) chez toutes les catégories restent très grand bien que le paludisme n'est pas confirmé chez la majorité des patients. Et globalement 2 508 131 cas de maladies (toutes affections confondues) ont été recensés dans la région de Dakar en 2018 dont les 711 421 sont des enfants de moins de 5 ans (soit 28%).

La morbidité (le caractère maladif) proportionnelle palustre est évaluée à 5,5% en 2017 et 5,3% en 2018 et étant donné que le paludisme soit un danger pour la femme enceinte, celle-ci doit être placée automatiquement sous-surveillance après confirmation de la présence de la maladie. Aussi, des dispositions préventives ont été prises en mettant en place un Traitement Préventif Intermittent du paludisme (TPI). Ainsi, 47% des femmes enceintes ont été sous TPI en 2017 et en 2018. Quant aux décès causés par le paludisme, ils sont passés de 18 à 8 de 2017 à 2018 ; ce qui implique que des efforts ont été menés dans ce sens.

Tableau V-12 : Récapitulatif et évolution des efforts de lutte contre le paludisme

Indicateur	2017	2018	Variation en %
Nombre de décès par paludisme	18	8	-10
Pourcentage des femmes sous TPI (%)	47,00	47,00	0,00
Morbidité proportionnelle palustre (%)	5,50	5 ,30	-0,20

Source : Données 2017-2018, Région médicale de Dakar

V.1.3.4. Programme de Lutte contre la Tuberculose

La tuberculose est une maladie infectieuse potentiellement mortelle due à une bactérie dénommée Mycobacterium tuberculosis ou bacille de Koch (BK), du nom du médecin qui l'a découverte en 1882, Robert Koch. Elle est l'une des principales maladies infectieuses responsables de souffrance, d'appauvrissement et même de décès. Au Sénégal comme dans le monde, la tuberculose demeure un problème de santé publique. Son ampleur exige une action urgente et efficace. C'est une source de pauvreté et d'inégalité. L'incidence attendue de la TPM+[10] est de 110/100 000 habitants.

Dans la région de Dakar, le taux de détection des nouveaux cas de frottis positifs Tuberculose Pulmonaire est passé de 106% à 94% entre 2017 et 2018 soit une baisse de 12 points. Aussi, de façon globale, le nombre de personnes ayant fait le dépistage apparait supérieur au nombre attendu en 2017 (soit 3 773 cas dépistés contre 3 565 cas attendus). Mais en 2018, la situation inverse s'est produite (3 448 cas dépistés contre 3 664 cas attendus). La forte présence de cette maladie s'explique par l'exposition des enfants de moins de quinze ans vivant au contact de patients atteints de tuberculose/VIH, les populations carcérales, les personnes vivant dans des logements surpeuplés, les populations estudiantines, etc.

[10] TPM+ : Tuberculose Pulmonaire à la Microscopie positive

Tableau V-13 : Evolution du Taux de détection de la tuberculose selon le district

Circonscription administrative	District	Année	Population	Cas attendus	Cas dépistés	Taux détection (%)	Taux de guérison des malades	Taux d'interruption de traiteme
Dakar	District de Sud	**2017**	102 486	370	402	109	79	9
		2018	197466	194	360	186	80	8
	District de centre	**2017**	184 566	498	479	96	91	1
		2018	376741	380	409	107	93	2
	District de Nord	**2017**	247 786	370	402	109	87	3
		2018	507458	512	233	68	89	5
	District d'Ouest	**2017**	115 401	240	239	100	91	2
		2018	244530	247	218	88	86	7
Pikine	District de Yeumbeul	**2017**		ND	ND	ND	ND	ND
		2018		ND	ND	ND	ND	ND
	District de Keur Massar	**2017**	282 915	567	360	63	86	3
		2018	577572	583	567	97	86	3
	District de Mbao	**2017**	195 406	390	411	105	94	1
		2018	396915	400	431	107	95	1
	District de Pikine	**2017**	187 477	373	450	120	65	2
		2018	378243	382	396	103	90	3
Guédiawaye	District de Guédiawaye	**2017**	183 822	375	414	111	85	5
		2018	381476	385	380	98	88	3
Rufisque	District de Rufisque	**2017**	203 116	410	362	88	85	7
		2018	417324	421	389	92	63	4
	District de Diamniadio	**2017**	73 401	148	125	85	91	3
		2018	1505011	152	136	89	93	2
Région	Région de Dakar (sauf district de Yeumbeul)	**2017**	3529300	3565	3773	106	88	4
		2018	3620324	3664	3448	94	89	3

Source : Données 2017-2018, Région médicale de Dakar

Concernant les taux de guérison, 88% ont été traités en 2017 et 89% en 2018. En 2018, le District de Rufisque a présenté le taux de guérison le plus faible (63%) et celui de Mbao a eu le taux le plus élevé (95%). Après le district de Rufisque, vient le district de Pikine (65%) puis celui du Sud (79%). Les autres districts ont enregistrés des taux de guérison supérieurs au moins à 80%. Par ailleurs, il faut noter des cas d'interruption de traitement (perdus de vue ou abandons) dont les taux ont varié de 1 à 9% dans les différents districts.

V.1.3.5. Programme de Lutte contre le VIH/SIDA

La région de Dakar a été retenue en 2017 comme région prioritaire en matière de lutte contre le VIH/Sida malgré son taux de prévalence de 0,4% qui est en dessous de la prévalence nationale (0,7%). A cet effet, dans le cadre de cette lutte, des campagnes de sensibilisation sont menées auprès de toutes les catégories de personnes. Ainsi, des causeries et des activités d'Information, d'Education et de Communication (IEC) ont été organisées dans la région. En 2018, 198 causeries ont été effectuées et 5 940 activités d'IEC. De 2017 à 2018, le nombre de personnes dépistées est passé de 134 485 à 171 375. De plus, 37% des personnes dépistées au SIDA en 2017 ont été des femmes enceintes (50 126 femmes) et 39% en 2018 (soit 66 064 femmes). Parmi les femmes enceintes dépistées, il a été trouvé que 156 ont été séropositives en 2017 et 140 en 2018. Aussi, au niveau des districts, les cas de séropositivité relevés sont plus fréquents dans le district de Mbao.

Par ailleurs, il faut noter que la plupart des femmes enceintes à qui le dépistage du SIDA a été proposé n'avaient pas toutes accepté de se faire dépister. Or celles qui sont atteintes du SIDA doivent être sous un traitement afin de réduire les risques de la transmission mère-enfant. De ce fait, durant ces deux années, 578 femmes enceintes (289 chaque année) avaient bénéficié d'une prophylaxie ARV (Antirétroviral) qui a pour but de diminuer la transmission de la mère à l'enfant. En outre, il y a les personnes dont l'infection VIH est à un stade avancée qui ont reçu une combinaison d'ARV. De 2017 à 2018, leur nombre a augmenté de 8% en passant de 7 895 individus à 8 487. Mais par la suite, quelques des personnes parmi elles ont été perdues de vue puisqu'elles ont abandonné le traitement (332 en 2018 et 188 en 2017). Quant aux cas de décès, les nombres recensés ont été presque équivalents au cours des années 2017 et 2018 (126 en 2017 et 127 en 2018).

Le tableau ci-après donne de plus amples informations sur la situation relevée au niveau des différents districts de santé.

Tableau V-14 : Evolution des indicateurs VIH/sida en 2017 et 2018

Indicateur	Année	DS Sud	DS Centre	DS Ouest	DS Nord	DS Pikine	DS Mbao	DS Keur Massar	DS Guédiawaye	DS Rufisque	DS Diamniadio	Région
Nombre de personnes testées pour le VIH	2017	20432	20467	8812	15635	9762	17284	12234	11262	11819	6778	**134485**
	2018	30494	59893	10944	13375	8055	13531	8510	13001	8452	5120	**171375**
Nombre de femmes enceintes chez qui le test de dépistage VIH a été proposé	2017	8487	6983	6447	10241	9266	13301	12790	9509	11878	4082	**92984**
	2018	8110	7167	7214	9452	8807	9769	8244	10132	13299	4619	**86813**
Nombre de femmes enceintes qui ont fait le test de dépistage VIH	2017	7562	5621	4604	6107	3332	6871	4590	5051	3697	2343	**50126**
	2018	7905	6121	5970	8117	6011	7098	4619	8380	7492	4351	**66064**
Nombre de femmes enceintes séropositives	2017	21	16	17	19	8	24	12	22	10	7	**156**
	2018	11	9	19	11	11	29	12	16	14	8	**140**
Nombre de femmes enceintes infectées par le VIH bénéficiant d'une prophylaxie ARV pour réduire la transmission mère enfant du VIH	2017	47	31	18	53	16	40	15	43	15	11	**289**
	2018	25	20	25	33	24	39	16	66	25	16	**289**
Nombre de personnes avec une infection VIH au stade avancé qui reçoivent une combinaison d'ARV	2017	967	3084	385	1172	425	534	191	641	365	131	**7895**
	2018	1175	3270	410	1035	323	644	281	701	483	165	**8487**
Nombre de nouveaux cas de décès	2017	12	48	6	13	8	12	7	11	6	4	**127**
	2018	4	36	12	9	12	12	11	13	13	4	**126**
Nombre de cas de perdus de vue	2017	31	49	9	34	25	14	8	1	16	1	**188**
	2018	92	71	8	52	34	20	9	30	13	3	**332**

Sources : Rapports trimestriels districts et hôpitaux (sites de PEC)
Rapports missions taux de survie
Données 2018 Jeunes âgés de 15 à 24 ans touchés par les activités d'IEC/CC : Rapport trois CCA de Dakar

V.1.3.6. Surveillance des maladies à potentiel épidémique

Dans cette partie, il s'agira d'évoquer les maladies telles que la Méningite, la Rougeole, la Fièvre jaune, le Choléra, PFA[11], Tétanos, MAPI[12]. En 2017, la méningite est apparue comme la maladie la plus fréquente. En effet, sur les 230 cas de maladies épidémiques recensés, les 100 sont des cas de méningite. Ensuite, il y a les Paralysies Flaques Aigues (PFA) qui est un syndrome (neurologique) rare mais grave, caractérisé par une maladie inflammatoire aiguë des cellules de la corne de la moelle épinière (matière grise) qui ont été au nombre de 41 en 2017. Les Maladies Post Vaccinales (MAPI) sont également fréquentes dans la région (82 cas ont été observés en 2017). Les autres

[11] Paralysies flasques aiguës (PFA)
[12] Manifestations Post vaccinales Indésirables (*MAPI*)

types de maladies telles que la fièvre jaune, le choléra et le tétanos n'ont pas été recensées au cours de l'année 2017.

A l'année 2018, le nombre de cas de maladies épidémiques susmentionnées a diminué de 17% soit 190 cas notés. Le nombre de méningite a baissé de 23%. Les cas de rougeole sont passés de 7 à 8. Quant aux Manifestations Post Vaccinales Indésirables (MAPI), elles restent toujours fréquentes et les cas obtenus ont augmenté de 27% entre 2017 et 2018.

Tableau V-15 : Les résultats de la surveillance des maladies à potentiel épidémique, des maladies à éradiquer et des MAPI dans la région de Dakar selon la circonscription administrative et le district

Circonscription administrative	District	Année	Méningite	Rougeole	Fièvre Jaune	Choléra	PFA	Tétanos	MAPI
Dakar	District Centre	2017	7	0	0	0	5	0	10
		2018	58	1	0	0	0	1	17
	District Sud	2017	4	2	0	0	2	0	0
		2018	0	2	0	0	0	0	0
	District Nord	2017	13	3	0	0	4	0	16
		2018	13	1	0	0	0	0	11
	District Ouest	2017	9	0	0	0	2	0	5
		2018	0	0	0	0	0	0	6
	Total	2017	**33**	**5**	**0**	**0**	**13**	**0**	**31**
		2018	**71**	**4**	**0**	**0**	**0**	**1**	**34**
Pikine	District Mbao	2017	7	0	0	0	4	0	10
		2018	0	0	0	0	0	0	6
	District Pikine	2017	23	0	0	0	3	0	7
		2018	1	2	0	0	0	0	7
	District Keur Massar	2017	10	0	0	0	5	0	5
		2018	0	0	0	0	0	0	3
	District Yeumbeul	2017	0	0	0	0	0	0	0
		2018	0	0	0	0	0	0	1
	Total	2017	**40**	**0**	**0**	**0**	**12**	**0**	**22**
		2018	**1**	**2**	**0**	**0**	**0**	**0**	**17**
Guédiawaye	District Guédiawaye	2017	18	2	0	0	2	0	17
		2018	0	0	0	0	0	0	21
	Total	2017	**18**	**2**	**0**	**0**	**2**	**0**	**17**
		2018	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**21**
Rufisque	District Rufisque	2017	8	0	0	0	8	0	10
		2018	0	0	0	0	0	0	26
	District Diamniadio	2017	1	0	0	0	6	0	2
		2018	5	2	0	0	0	0	6
	Total	2017	**9**	**0**	**0**	**0**	**14**	**0**	**12**
		2018	**5**	**2**	**0**	**0**	**0**	**0**	**32**
Région Dakar		2017	**100**	**7**	**0**	**0**	**41**	**0**	**82**
		2018	**77**	**8**	**0**	**0**	**ND**	**1**	**104**
		Variation en %	**-23,00**	**14,29**	**ND**	**ND**	**ND**	**ND**	**26,83**

Source : Données 2017-2018, Région médicale de Dakar

Au niveau départemental, la plupart des cas de ces maladies épidémiques ont été enregistrés dans le département de Dakar (36% en 2017 et 58% en 2018). Ceci

pourrait s'expliquer par le fait que les plus grands hôpitaux soient dans le département de Dakar.

V.1.3.7. Activités de nutrition

Les principales activités de nutrition réalisées dans les structures de santé sont la supplémentation en vitamine A qui concerne les enfants de 6 à 59 mois et le déparasitage pour les enfants de 12 à 59 mois.

En 2018, la population ciblée par la supplémentation en vitamine A était estimée à 527 123 et celle qui doit bénéficier de déparasitage à 470 492. Globalement, dans la région 57% des enfants ont reçu la supplémentation en vitamine A et 53% ont été déparasités. Pour tous ces deux éléments de nutrition, les taux de couverture varient d'un district à un autre. Le district de Yeumbeul a enregistré les plus faibles taux de couverture (7% pour la vitamine A et 4% pour le déparasitage). Aussi, d'après le tableau V.14, il y a eu des évolutions importantes par rapport à la couverture entre 2017 et 2018. En 2017, le taux de couverture du déparasitage a été inférieur à 50% dans tous les départements et estimé à 27% au niveau régional.

En effet, les taux de couverture ont connu une hausse dans tous les districts sauf au niveau de ceux de Mbao, Pikine et Yeumbeul. D'importants efforts ont été consentis par rapport à la couverture de ces éléments de nutrition.

Tableau V-16 : Evolution des résultats des campagnes de supplémentations en vitamine A et de déparasitage menées dans la région de Dakar

Circonscription administrative	District	Année	Supplémentations en vitamine A			Déparasitage		
			Pop cible 6-59 mois	Supplémentés	Taux de couverture (%)	Pop cible 12-59 mois	Déparasités	Taux de couverture (%)
Dakar	District Sud	2017	27874	10098	36,23	24477	3056	12,49
		2018	28672	15857	55,30	25592	12835	50,15
	District Centre	2017	53181	16137	30,34	46698	12162	26,04
		2018	54703	29196	53,37	48826	24022	49,20
	District Ouest	2017	34518	10837	31,40	30310	5192	17,13
		2018	35506	26028	73,31	31691	22328	70,46
	District Nord	2017	71633	28725	40,10	62900	10112	16,08
		2018	73683	55406	75,20	65767	45353	68,96
	Dakar	2017	**187206**	**65797**	**35,15**	**164385**	**30522**	**18,57**

		2018	**192564**	**126487**	**65,69**	**171876**	**104538**	**60,82**
Pikine	District Pikine	2017	53688	30818	57,40	47144	25484	54,06
		2018	55225	26217	47,47	49292	23056	46,77
	District Mbao	2017	56028	30812	54,99	49199	7324	14,89
		2018	57632	29880	51,85	51440	24313	47,26
	District Keur Massar	2017	38188	12164	31,85	33533	7640	22,78
		2018	39281	37995	96,73	35061	33959	96,86
	District Yeumbeul	2017	43342	7850	18,11	38058	3886	10,21
		2018	44582	2936	6,59	39793	1402	3,52
	Pikine	2017	**191246**	**81644**	**42,69**	**167934**	**44334**	**26,40**
		2018	**196720**	**97028**	**49,32**	**175586**	**82730**	**47,12**
Guédiawaye	District Guédiawaye	2017	53849	22040	40,93	47285	14693	31,07
		2018	55390	33108	59,77	49439	26410	53,42
	Guédiawaye	2017	**53849**	22040	**40,93**	**53849**	14693	**27,29**
		2018	**55390**	33108	**59,77**	**55390**	26410	**47,68**
Rufisque	District Rufisque	2017	58909	23952	40,66	51728	16929	32,73
		2018	60595	25916	42,77	54085	19402	35,87
	District Diamniadio	2017	21245	16576	78,02	18655	13509	72,41
		2018	21854	19301	88,32	19506	16661	85,41
	Rufisque	2017	**80154**	**40528**	**50,56**	**70383**	**30438**	**43,25**
		2018	**8449**	**45217**	**54,84**	**73591**	**36063**	**49,00**
Région Dakar		2017	**512455**	**210009**	**40,98**	**449987**	**119987**	**26,66**
		2018	**527123**	**301840**	**57,26**	**470492**	**249741**	**53,08**

Source : Données 2017-2018, Région médicale de Dakar

V.2. HYGIENE PUBLIQUE

Dans la région de Dakar, l'hygiène publique est gérée par la Brigade Régionale de l'Hygiène de Dakar. Cette brigade est une structure du Service national de l'Hygiène (SNH).Elle est constituée par :

- Une Brigade Centrale qui a pour mission d'assurer la Coordination de l'ensemble des activités des Sous Brigades qui sont des unités opérationnelles. Elle assure également l'administration du personnel et de la gestion du matériel.
- Des Sous Brigades d'hygiène qui sont au nombre de six (06) : Dakar, Pikine, Guédiawaye, et Rufisque et Deux (02) Sous Brigades de Districts (Mbao et Keur Massar) qui sont des unités Opérationnelles dans le Département de Pikine.
- Les Equipes techniques légères qui sont spécialisées dans les Opérations de Désinfection, Désinsectisation, Dératisation, Destruction des reptiles ainsi que les Opérations de grande envergure.

- Un dispensaire rattaché au District Sud et qui mène des activités de soins et de promotion de la Santé.
- Un bureau de Vaccination spécialisé dans la délivrance de Certificats Internationaux de Vaccination.

Globalement, le Service national de l'Hygiène a pour missions notamment :

- de préparer et de mettre en œuvre la politique de santé, en matière d'hygiène ;
- d'éduquer les populations en matière d'hygiène et de salubrité publique ;
- de faire respecter la législation et la réglementation en matière d'hygiène dans les agglomérations urbaines et en zones rurales ;
- de surveiller les frontières et de contrôler la circulation des personnes en matière d'hygiène sanitaire ;
- de rechercher et de constater des infractions en matière d'hygiène ;
- d'assister les autorités administratives dans le domaine de l'hygiène et de la salubrité publique ;
- de mener la lutte anti-vectorielle et la prophylaxie des maladies endémo-épidémiques.

V.2.1. LES VISITES DOMICILIAIRES

Dans le cadre de la mission du Service national d'Hygiène, des visites domiciliaires sont menées au niveau des concessions. En 2018, les visites domiciliaires de la Brigade Régionale d'Hygiène de Dakar ont concerné au total 75 540 concessions sachant que l'effectif global des concessions de la région a été de 352 930, ce qui est équivalent à une couverture de 21%. En outre, en observant le graphique ci-après, l'on remarque que les visites domiciliaires sont plus fréquentes au niveau du département de Pikine (33 644 visites soit 45% des visites). Ensuite, vient le département de Dakar (23 730), puis celui de Rufisque (11 762) et enfin celui de Guédiawaye (6 404). Parallèlement, il faut signaler qu'il y a eu une évolution sur le nombre de concessions visitées entre 2017 et 2018. En effet, une hausse de 22% a été notée au niveau régional mais les variations ont été plus importantes à Guédiawaye où le nombre de concessions visitées a pratiquement doublé en passant de 3 076 en 2017 à 6 404 en 2018 (soit un taux de variation de 108%). Aussi, dans le département de Dakar, le nombre de concessions qui y sont visitées a augmenté de 33% de 2017 à 2018.

Graphique V-1 : répartition du nombre de concessions visitées par département en 2017 et en 2018

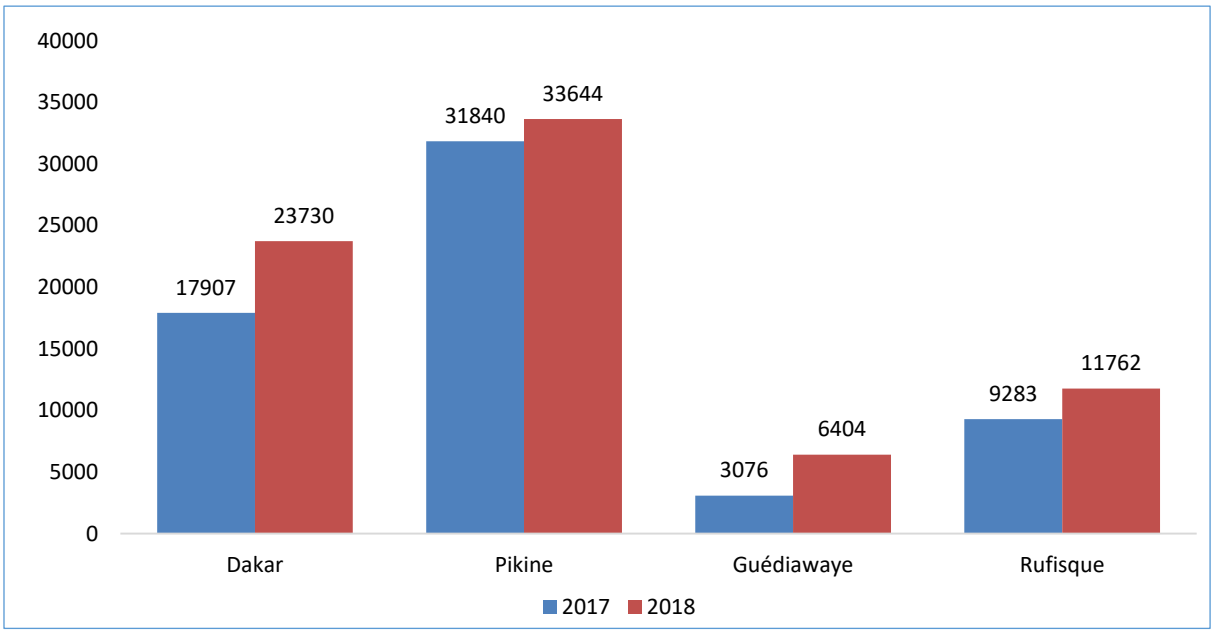

Source : Rapport annuel 2018 Brigade Régionale de l'Hygiène de Dakar

Quant à la couverture des concessions à visiter à l'échelle départementale, l'on voit qu'en 2018, elle a varié entre 17% et 26%.

A la suite de ces visites, il a été évalué que dans l'ensemble des concessions visitées au niveau de la région de Dakar, 91% ont un système d'assainissement adéquat. A l'intérieur des départements, Dakar a enregistré le taux le plus faible (82%) et se place derrière Guédiawaye qui a eu un taux de 85%. Ce taux a dépassé 90% dans les autres départements. Le département de Pikine, bien qu'il ait le meilleur niveau en matière de système d'assainissement adéquat, a présenté la plus grande part des infractions relevées lors des visites : 60% des infractions ont été relevées à Pikine et 88% des concessions visitées à Pikine ont eu des infractions.

Tableau V-17 : Niveau de couverture, d'adéquation des systèmes d'assainissement et les infractions relevées en 2018

	Dakar	Pikine	Guédiawaye	Rufisque	TOTAL
Concession à visiter	128928	131712	37086	55203	**352930**
Concessions visitées	23730	33644	6404	11762	**75540**
Taux de couverture (%)	**18,41**	**25,54**	**17,27**	**21,31**	**21,40**
Concessions ayant un système approprié d'Assainissement	19486	32862	5443	11060	68851
Niveau d'Assainissement (%)	**82,12**	**97,68**	**84,99**	**94,27**	**91,18**
Nombre infractions relevé	10842	29599	1733	7473	49647
Nombre moyen infraction/domicile (%)	**45,69**	**87,98**	**27,06**	**63,70**	**65,75**

Source : Rapport annuel 2018 Brigade Régionale de l'Hygiène de Dakar

Dans la région de façon générale, le niveau d'infraction est très élevé (65,75%) et ceci est surtout tiré par le pourcentage élevé noté dans le département de Pikine. Par ailleurs, dans les autres départements, les taux d'infractions ont varié entre 27% et 64% au cours de l'année 2018.

V.2.2. LES INSPECTIONS DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP)

Les Etablissements Recevant du Public (ERP) sont constitués de structures qui vendent des produits alimentaires. Il s'agit notamment de boutiques, de restaurants, des dibiteries, etc. qui doivent être surveillés afin d'assurer la sécurité alimentaire de la population. C'est ainsi que la Brigade Régionale de l'Hygiène de Dakar effectue très souvent des visites au niveau de ces établissements dans tous les départements de la région.

Au total, 30 651 ERP ont été visités au cours de l'année 2018 dont 41% au niveau du département de Dakar, 32% à Rufisque, 20% dans le département de Pikine et 7% à Guédiawaye. En 2017, par contre, le nombre d'ERP visités était plus nombreux (40 896) et principalement dans le département de Rufisque qui regroupait 49% des ERP visités soit 20 137 ; un chiffre qui double largement le nombre d'ERP visités à Rufisque au cours de l'année 2018 soit une baisse de 52%. Parallèlement, le nombre d'ERP visités dans le département de Dakar a diminué de 9%. Néanmoins, pour les départements de Pikine et de Guédiawaye, il y a eu de légères évolutions de 2017 à 2018.

Graphique V-2 : Répartition des ERP visités selon les départements

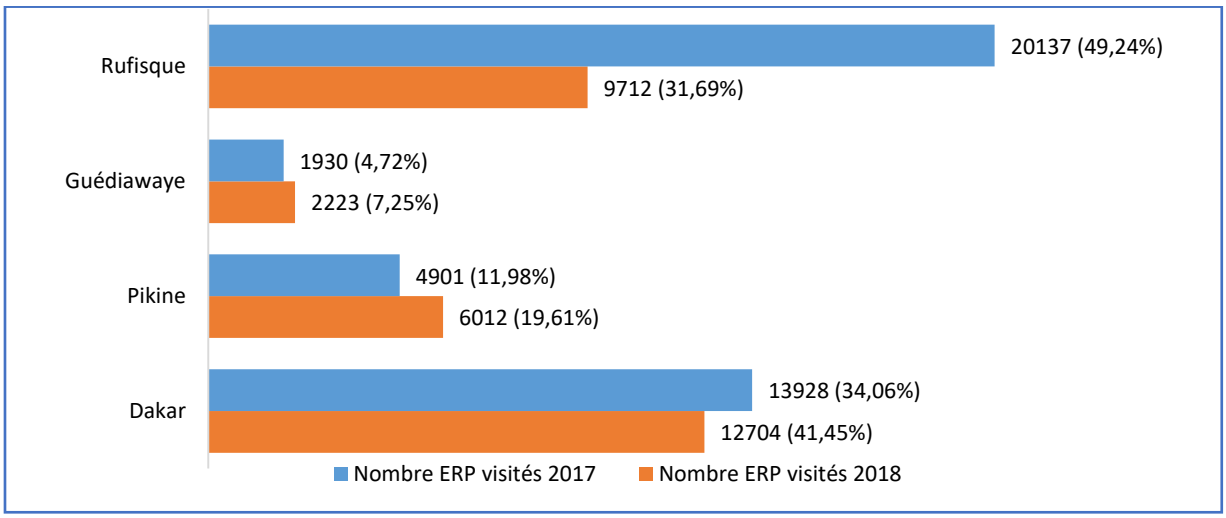

Source : Rapport annuel 2018 Brigade Régionale de l'Hygiène de Dakar

Par rapport aux motifs de ces infractions, ils sont divers. De façon générale, le défaut de visite médicale a constitué le motif le plus fréquemment lors des visites de contrôle de la salubrité des ERP en 2017 (24%). Ensuite, il y a les défauts de poubelles réglementaires (16%) puis les défauts de balayage (13%) et la mise en vente de denrées alimentaires avariées (12%). Enfin, pour le reste des motifs, chacun a eu un taux inférieur à 10%. Il s'agit notamment des aliments non protégés (10%), des dépôts d'ordures sur les voies publiques (9%), des pratiques insalubres (8%), des défauts de revêtement de comptoir (5%), des cheminées non conformes et des défauts au niveau des cabinets d'aisance non conformes (0,19%).

Graphique V-3 : Répartition des infractions commises lors des visites de contrôle de la salubrité des ERP selon le type 2017

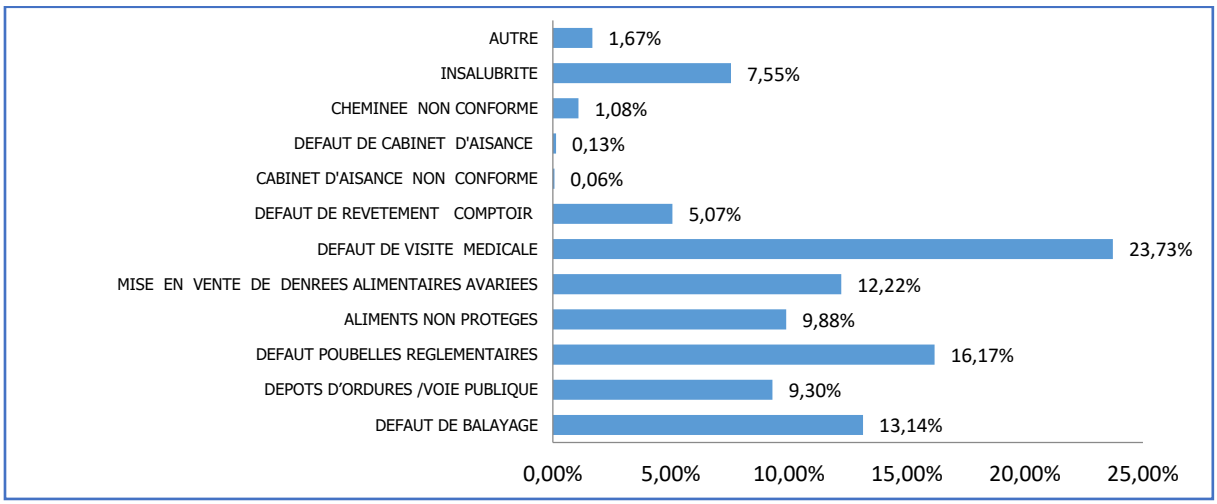

Source : Rapport annuel 2018 Brigade Régionale de l'Hygiène de Dakar

V.2.3. LES ACTIVITES D'INFORMATION, D'EDUCATION ET DE COMMUNICATION

L'éducation et la sensibilisation des populations en matière d'hygiène visent à apporter des changements culturels, pour l'observation des règles d'hygiène. Parmi ces activités les plus fréquents on peut citer : les entretiens, les visites à domicile, les causeries, les réunions, les foras, les émissions radio, etc.

D'après le tableau V.16, il apparait que ce sont les entretiens et les visites à domicile qui sont les deux principales activités d'IEC. Au total, 101 287 activités ont été menées dans l'étendue de la région et la majorité d'entre elles ont été effectuées à Pikine (50 346 soit 49,71%). En 2017, les entretiens effectués sont estimés à 70 871 alors que les visites à domiciles à 30 065. Les entretiens ont été plus fréquents dans les départements de Pikine et de Rufisque avec respectivement 36 512 et 20 085. Les autres types d'activités d'IEC à savoir les causeries, les réunions, les fora, les émissions radios, les spots radios et les conférences et leur fréquence réuni ensemble a fait moins de 1% en 2017 (soit 0,35%).

Tableau V-18 : Répartition des activités d'IEC menées selon la nature, par département au cours de l'année 2017

	Dakar	Pikine	Guédiawaye	Rufisque	Total
Entretiens	27	36 512	14 247	20 085	**70 871**
Causeries	11	90	32	38	**171**
Réunions	68	20	0	9	**97**
Fora	19	7	0	0	**26**
Emission radio	41	3	0	2	**46**
Plaidoyer	0	8	0	0	**8**
Spots radio	0	0	0	2	**2**
Visite à domicile	10 450	13 706	2 393	3 516	**30 065**
Conférence	0	0	0	1	**1**
Total	**10 616**	**50 346**	**16 672**	**23 653**	**101 287**

Source : Rapport annuel 2018 Brigade Régionale de l'Hygiène de Dakar

CONCLUSION

Au vu des résultats notés dans l'analyse du système sanitaire de la région de Dakar, beaucoup d'efforts restent à être consentis. En effet, la région de Dakar et même le pays accusent un grand retard en matière d'infrastructures sanitaires et ceci a engendré le surpeuplement constaté dans les structures de santé. La plupart des indicateurs de couvertures sanitaires sont en deçà des normes de l'OMS. Ainsi, il urge de combler ce gap de même que la couverture du personnel sanitaire par habitant. Par rapport au bilan des programmes, bien que la situation semble être améliorée d'une année à une autre mais pas dans tous les districts, les sensibilisations doivent être multipliées afin de permettre la couverture complète de tous les programmes de santé.

Il faut noter que concernant l'hygiène, il y a beaucoup d'insuffisances dans le comportement des populations malgré les efforts déployés par le Service Régional d'Hygiène. Ce qui fait qu'il urge de mettre l'accent sur la sensibilisation et le civisme.

Chapitre VI : ASSISTANCE SOCIALE

INTRODUCTION

Aujourd'hui, la protection sociale est devenue une priorité pour les politiques de développement. Elle est sous-tendue par la nouvelle Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS-2016-2035) qui a pour objectif d'améliorer les moyens d'existence des plus vulnérables et de réduire les inégalités sociales de manière durable. Le régime sénégalais de protection sociale est bâti autour de deux axes : l'assistance sociale et la protection sociale.

L'assistance sociale représente toutes actions menées pour venir en aide aux personnes en difficulté afin de favoriser leur bien-être, leur insertion sociale (surtout les personnes handicapées), leur autonomie ou pour lutter contre certains risques pouvant porter préjudice à leur intégrité et à leurs biens et aussi œuvrer à l'insertion harmonieuse des personnes du 3e âge. Elle est fondée sur un système non contributif qui est principalement assuré par l'Etat qui l'organise, le finance et le met en œuvre. Ainsi, elle a principalement pour mission d'améliorer le développement social du pays à travers des transferts sociaux octroyés directement aux ménages ou individus vulnérables.

Au Sénégal, le gouvernement a défini des politiques sociales qui sont mises en œuvre par des structures de l'Etat dont le Service Régional de l'Action Sociale (SRAS) qui a pour mission de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et à la promotion économique et sociale des couches sociales défavorisées. Aussi, il y a la Brigade nationale des Sapeurs-Pompiers (BNSP) qui, d'une part, œuvre dans la prévention et la prévision des risques pour la protection des personnes, des biens et des installations stratégiques et d'autre part, gère les secours d'urgence et la lutte contre les incendies, les périls et les accidents de toute nature pouvant menacer la sécurité publique.

Le présent chapitre va, dans un premier temps, traiter des activités menées par le Service en charge de l'action sociale dans la région et, dans un second temps, faire la situation des activités du Groupement national des Sapeurs-Pompiers (GNSP) dans la région durant les années 2017 et 2018.

VI.1. ACTIONS SOCIALES

En plus des services sociaux logés dans les structures de santé, le Service régional de l'Action Sociale (SRAS) est chargé de traduire en acte, au niveau régional, la politique sociale définie par l'Etat dans sa composante de prise en charge des groupes vulnérables. Pour mener à bien ses missions, le service régional s'appuie sur quatre services départementaux et 14 Centres de Promotion et de Réinsertion sociale (CPRS) dont 6 sont situés dans le département de Dakar, 3 dans Pikine et 3 dans Rufisque. Le département de Guédiawaye n'enregistre que 2 CPRS à Wakhinane Nimzatt et à Médina Gounass. Le personnel est composé : d'assistants sociaux, de travailleurs sociaux, d'aides sociaux et de monitrices communautaires.

VI.1.1. APPUI, CONSEIL ET ORIENTATION

Le SRAS accompagne les indigents et groupes vulnérables dans l'acquisition de secours, de prise en charge médicale, de demande d'appareillage, de médiation familiale, d'appui et d'assistance aux daara, de bourse de formation ou d'aide scolaire, et de financement des projets économiques. Ces appuis font le plus souvent l'objet d'une sélection suite aux enquêtes sociales effectuées par les services déconcentrés et soumises aux autorités administratives.

Pour l'année 2017[13], le nombre de demandes reçues s'est chiffré à 2 052 et 47% des demandes ont concerné les secours, suivi des demandes de financement de projet avec une proportion de 37%. Par ailleurs, les autres types de demandes ont enregistré respectivement : Demande de bourse de formation ou d'aide scolaire (10,33%), prise en charge médicale (2,10%), demande d'appareillage (2,05%), appui et assistance aux "daara" (0,68%), médiation familiale (0,58%).

[13] Etant donné que les informations sur les types de demandes de consultations sociales reçus par le SRAS en 2018 ne sont pas disponibles, les données des années 2016 et 2017 seront reconduites dans le tableau.

Tableau VI-1 : Répartition et évolution du nombre de consultations sociales effectuées par le SRAS dans la région de Dakar selon le type de demande

Type de demande de consultation sociale	Année	Demandes reçues		Consultations effectuées	
		nombre	pourcentage	Nombre	Pourcentage
Secours	2016	804	47,24	612	35,96
	2017	975	47,51	650	31,68
	Variation en %	21,27	0,58	6,21	-11,91
Prise en charge médicale	2016	65	3,82	12	0,71
	2017	43	2,10	8	0,39
	Variation en %	-33,85	-45,13	-33,33	-44,70
Demande d'appareillage	2016	59	3,47	15	0,88
	2017	42	2,05	8	0,39
	Variation en %	-28,81	-40,96	-46,67	-55,76
Médiation familiale	2016	25	1,47	25	1,47
	2017	12	0,58	12	0,58
	Variation en %	-52,00	-60,19	-52,00	-60,19
Appui et assistance aux "daara"	2016	23	1,35	5	0,29
	2017	14	0,68	5	0,24
	Variation en %	-39,13	-49,51	0,00	-17,06
Demande de bourse de formation ou d'aide scolaire	2016	117	6,87	45	2,64
	2017	212	10,33	72	3,51
	Variation en %	81,20	50,29	60,00	32,71
Demande de financement de projet	2016	609	35,78	23	1,35
	2017	754	36,74	27	1,32
	Variation en %	23,81	2,69	17,39	-2,63
Total	2016	**1702**	**100,00**	**737**	**43,30**
	2017	**2052**	**100,00**	**782**	**38,11**
	Variation en %	**20,56**	**0,00**	**6,11**	**-11,99**

Source : Données 2016-2017, Service régional à l'Action Sociale

VI.1.2. LA PROMOTION SOCIALE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET DES PERSONNES AGEES

La promotion sociale des personnes en situation de handicap et des personnes âgées se fait par l'intermédiaire du projet d'appui à la promotion des aînés (PAPA). Le programme national de réadaptation à base communautaire a permis de financer des projets pour une valeur de 29 millions, notamment 3,22 millions de Fcfa pour des projets de formations professionnelles, 10 millions pour des projets économiques, 14 millions pour des écoles spéciales et un million pour la subvention aux organisations de personnes handicapées. En plus, le programme enfance déshéritée a appuyé des centre d'écoute, des femmes veuves et un daara pilote pour un montant de 3,3 millions. Et enfin le programme d'appui aux personnes atteintes par la Lèpre et Famille, a aussi soutenu 3 lépreux pour une valeur de 1,5 millions, et l'ensemble de ces

programmes sont financés par l'état à l'exception du centre d'écoute qui est financé par l'UNICEF.

Tableau VI-2 : Programme d'appui aux personnes âgées

Projet		Cout (FCFA)	Source de financement	Niveau de réalisation	indicateurs
Projet d'appui aux personnes âgées		7 500 000	Etat	100 %	4 projets financés
Programme National de Réadaptation à Base Communautaire	Formation professionnelle	3 218 000	Etat	100%	11 projets financés
	Projets économiques	10 000 000	Etat	100%	4 projets financés
	Ecoles spéciales	14 900 000	Etat	100%	97 jeunes appuyés
	Subvention aux organisations de Personnes handicapées	1 000 000	Etat	100%	4 fédérations départementales appuyées
Programme Enfance Déshéritée	Appui au Centre d'écoute	1 050 000	Unicef	100%	30 enfants appuyés
	Appui aux femmes veuves	750 000	Etat	30%	10
	Appui à 1 daara pilote	1 500 000	Etat	100%	30 enfants appuyés
Programme d'appui aux personnes atteintes par la Lèpre et Famille	Appui aux lépreux hors village	1 500 000	Etat	100%	3 lépreux financés pour de

Source : Données 2016-2017 ? Service régional à l'Action Sociale

VI.2. LES SAPEURS-POMPIERS

La Brigade Nationale des Sapeurs-Pompiers (BNSP) de la République du Sénégal est placée sous les ordres d'un officier supérieur ou d'un officier général nommé par décret. Le commandant de la brigade est chargé de l'exécution des instructions du Ministre de l'Intérieur pour tout ce qui concerne l'organisation et le fonctionnement des services d'incendie et de secours. Le Commandant de la brigade a, dans le cadre de son commandement, les prérogatives et avantages du Chef d'État-Major de l'Armée de Terre.

Le Groupement national des Sapeurs-Pompiers (BNSP) a pour mission la prévention des risques de toute nature, l'information et l'alerte des populations ainsi que la sauvegarde des personnes, des biens et de l'environnement contre les accidents, les sinistres et les catastrophes par la préparation et la mise en œuvre de mesures et de moyens appropriés relevant de l'Etat, des collectivités territoriales et des autres personnes publiques ou privées.

VI.2.1. LES SORTIES

Au cours de l'année 2018, le nombre de sorties effectuées par la BNSP a été de 13 472 contre 13 457 en 2017. Parmi ces sorties, la majorité ont été des accidents (6241 soit 46,33%). Il s'en suit les cas de maladies (1 439 sorties), les accidents divers (1 017) puis les cas d'incendies (826). Par ailleurs, il y a les séances de représentation qui ont une part importante dans les sorties de la BNSP (1 920). Outre ceci, il y a les alertes motivées c'est-à-dire les alertes générées par une personne de bonne foi qui a cru (à tort) être confrontée à une situation dangereuse qui ont été au nombre de 912. Quant aux fausses alertes, 59 cas ont été dénombrées durant l'année 2018. Aussi, il y a eu des sorties qui concernent des ravitaillements en eau (410) et des cas de corps sans vie (333).

Graphique VI-1 : Répartition des sorties effectuées par le Groupement national des Sapeurs-Pompiers selon la nature en 2018

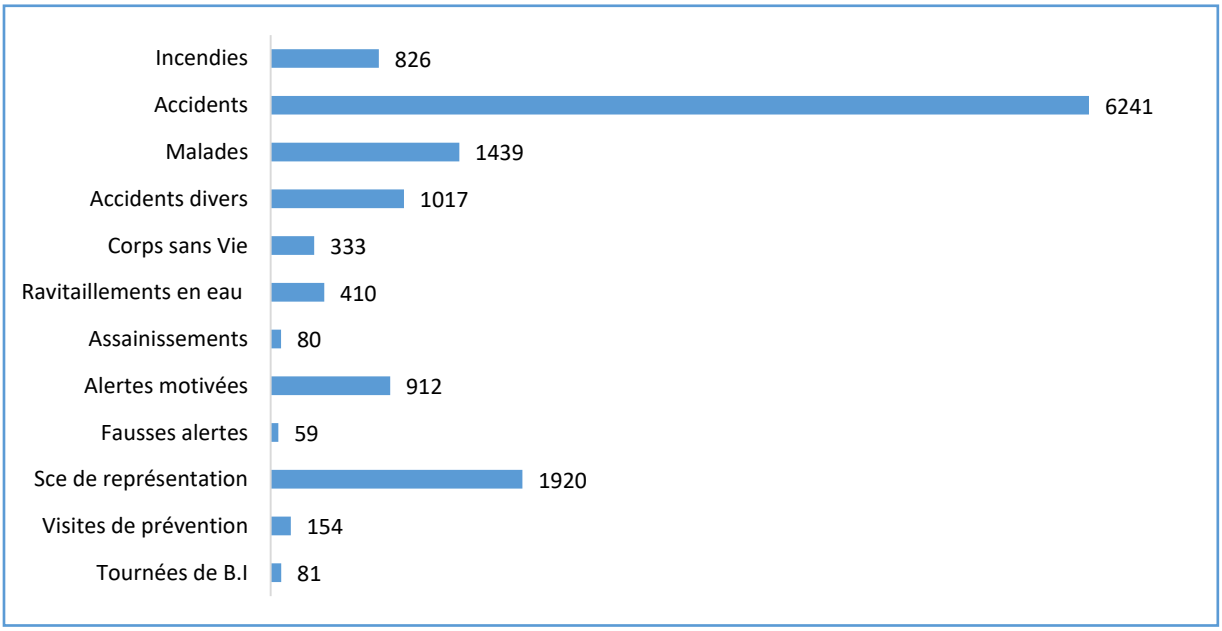

Source : Données 2018, Bilan annuel des interventions de la BNSP

Par rapport à l'année 2017, les différences se situent surtout au niveau des autres activités (où le nombre de sorties est passé de 135 à 2154 entre 2017 et 2018) et des opérations diverses (3310 en 2017 à 1795 en 2018).

Graphique VI-2 : Comparaison des sorties effectuées selon la nature de l'intervention au cours des deux dernières années

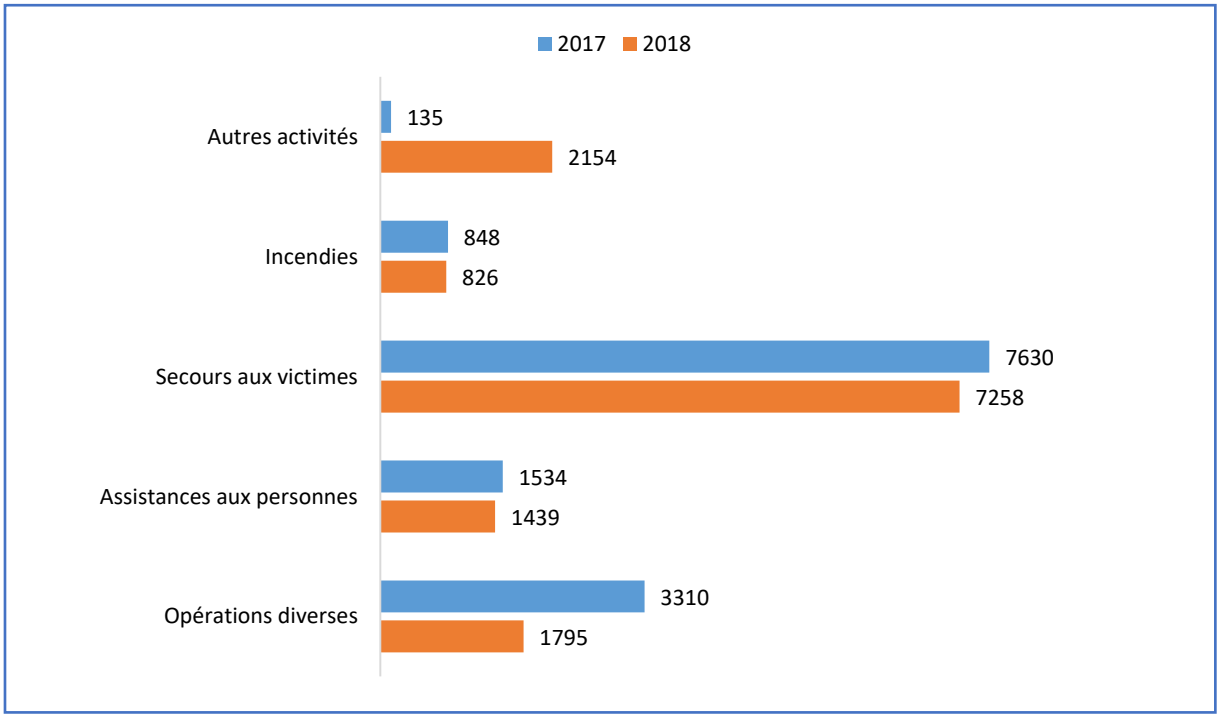

Source : Données 2017-2018, Bilan annuel des interventions de la BNSP

VI.2.2. LES SECOURS AUX VICTIMES

Comme mentionné plus haut, la plupart des sorties ont pour motif de secourir des victimes d'accidents. Ainsi, les accidents de circulation constituent la quasi-totalité des sorties pour motifs de secours aux victimes : 6110 cas soit 84% des cas de secours aux victimes. Ceci implique qu'en moyenne, chaque jour, plusieurs accidents se produisent (en moyenne une quinzaine par jour). Les accidents de circulation prennent de plus en plus de l'ampleur et la principale cause est l'imprudence des conducteurs. Quant aux sorties ayant concerné les autres types d'accidents, ils ont représenté 1017 cas de secours.

Du coté des victimes, 9 868 cas ont été dénombrés comme étant assistées par la BNSP. Parmi eux, 9 535 ont été sauvées et 331 ont perdu la vie durant l'année 2018. Parallèlement, il y a les accidents de travail qui ont été de 108 avec 119 victimes dont

6 décès. Pour les victimes d'accidents divers, sur les 1 172 victimes assistés, 143 ont rendu l'âme. Outre ces types d'accidents, la BNSP a rarement fait face à des accidents ferroviaires, maritimes, domestiques ou aériens.

Tableau VI-3 : Répartition des interventions de la BNSP selon la nature de l'accident

NATURE DES ACCIDENTS	Nombre d'interventions	Nombre de victimes	VICTIMES	
			Sauvées	Décédées
Accidents sur la voie publique	6110	8547	8374	173
Accidents ferroviaires	13	15	10	5
Accidents maritimes	6	11	7	4
Crash d'avion	0	0	0	0
Accidents domestiques	4	4	4	0
Accidents de travail	108	119	113	6
Accidents divers	1017	1172	1029	143
Totaux	**7257**	**9868**	**9535**	**331**

Source : Données 2018, Bilan annuel des interventions de la BNSP

VI.2.3. L'ASSISTANCE AUX PERSONNES

En 2018, les sapeurs-pompiers de la région de Dakar ont effectué 1 439 sorties et ceci au profit des personnes malades, des victimes de noyade et de personnes en danger. Ce nombre de sorties passe de 1 544 à 1 439 sorties entre 2017 et 2018 accusant ainsi une baisse de 7%.

VI.2.4. LES SORTIES POUR OPERATIONS DIVERSES

Les sorties pour opérations diverses effectuées par les sapeurs-pompiers ont été dénombrées à 3 758 soit 28% de l'ensemble des sorties. Parmi ces sorties, celles relatives aux services de représentation, aux visites de prévention et aux tournées de la brigade sont un peu plus nombreuses (1 963 soit 52% des sorties pour opérations diverses).

Quant aux autres sorties pour opérations diverses, elles sont d'ordre sécuritaire et les alertes motivées y ont été plus nombreuses (912 cas). Ensuite viennent les ravitaillements en eau (411 cas) puis les découvertes de corps sans vie (333 cas). Le reste a été constitué des opérations d'assainissement (80 cas) et des fausses alertes (59 cas).

VI.2.5. LA LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Pour la quasi-totalité des incendies, les causes sont ignorées. En effet, sur les 826 incendies qui ont eu lieu, les causes des 777 cas sont encore indéterminées et les sorties ont lieu principalement dans les lieux d'habitation (225 cas) et dans les établissements Recevant du Public (101 cas).

Tableau VI-4 : Répartition du nombre de sorties pour la lutte contre les incendies selon la nature des interventions

Nature des interventions	Nombre de sorties
Habitations	225
Etablissements Recevant du Public	101
Industries	13
Agriculture	54
Autres risques	433
Total	**826**

Source : Données 2018, Bilan annuel des interventions de la BNSP

CONCLUSION

Le Pays se caractérise par une forte solidarité où l'assistance et l'entraide occupent une place importante dans notre société. C'est dans ce sens que le Service régional de l'Action sociale (SRAS) et le groupement national des sapeurs-pompiers orientent leurs activités.

Cependant, le SRAS participe à la lutte contre la pauvreté à travers des programmes et des projets permettant de secourir des personnes en situations de handicap, des personnes âgées et nécessiteuses. S'agissant des sapeurs-pompiers, ils luttent contre les dangers qui peuvent porter préjudice aux personnes et à leurs biens.

Chapitre VII : JUSTICE

INTRODUCTION

La justice est un secteur fondamental dans un pays. Elle représente l'un des piliers pour un bon fonctionnement de la démocratie et constitue un des instruments au service de la liberté et de la sécurité.

Placée sous la tutelle du Ministère de la Justice depuis 1998, l'administration pénitentiaire participe à l'exécution des décisions et sentences pénales ainsi qu'au maintien de la sécurité publique. L'éducation surveillée quant à elle est du ressort de la Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale (DESPS) du Ministère de la Justice et concerne les enfants et jeunes de 0 à 21 ans en danger et/ou en conflit avec la loi.

Les affaires observées en justice pénale sont de quatre types :

- **affaires de simple police** qui sont des contraventions de la police portées auprès des tribunaux ;
- **affaires autres que de simple police** qui sont des crimes et délits dont la justice est saisie pour les juger ;
- **affaires à l'instruction** : c'est le cas où un juge d'instruction est saisi pour mener l'enquête parce qu'à l'issue de l'enquête préliminaire on ne parvient pas à prendre une décision (c'est le cas des affaires complexes) ;
- **affaires jugées** : c'est le cas où l'ensemble des éléments d'appréciation concernant une affaire sont réunis, le dossier ainsi constitué est transmis à la juridiction compétente qui donne le jugement.

Ce présent chapitre sera abordé sous deux angles à savoir l'analyse de la situation carcérale puis celle de l'éducation surveillée.

VII.1. SITUATION CARCERALE

L'administration pénitentiaire est placée sous le contrôle du ministère de la justice depuis 1998, suite à la décision de l'Etat de confier au pouvoir judiciaire, gardien des droits et libertés, le contrôle de l'exécution de la peine et de prévoir son intervention dans la mise en œuvre de la sanction pénale tant en détention en milieu ouvert. La

mission de l'administration pénitentiaire s'articule essentiellement autour de la sécurité et de la réinsertion sociale des détenus.

La région de Dakar compte, en 2017, 8 lieux de détention, dont 6 situés dans le département de Dakar : la Maison Centrale d'Arrêt (MCA) de Rebeuss, les Maisons d'Arrêt et de Correction (MAC) de Hann, Cap Manuel et du pavillon spécial de l'hôpital Aristide Le Dantec, le Camp Pénal (CP) de Liberté 6 et la Maison d'Arrêt pour Femmes (MAF) de Liberté 6 et deux (02) dans le département de Rufisque (la MAC de Rufisque et la Maison de Correction (MC) de Sébikotane).

VII.1.1. LA POPULATION CARCERALE

La population carcérale est l'ensemble des personnes détenues à la suite d'un mandat de dépôt, d'arrêt, d'amener ou d'une réquisition d'incarcération de l'autorité judiciaire, qu'elles soient condamnées, mises en liberté provisoire, acquittées ou relaxées par la suite.

La population pénale (ou population carcérale) est composée de :

- **Ecroué** : personne prise en charge dans le registre de la Maison d'Arrêt et de Correction (MAC). C'est un condamné ou détenu provisoire ;
- **Détenu provisoire** : C'est une personne placée sous mandat de dépôt (prévenu) qui n'est pas encore jugée ;
- **Condamné** : personne ayant fait l'objet d'une décision de justice l'obligeant à purger une peine.

VII.1.1.1. Les écroués

En 2018, l'effectif des écrouées dans les établissements pénitentiaires de la région de Dakar (s'élevait à 4 108 individus dont 3 938 hommes et 170 femmes. Par rapport à l'année 2017, le nombre d'écroués a connu une hausse de 8% en 2018. En effet, ce chiffre se situait à 3 823 individus en 2017, composé de 3 628 hommes et 195 femmes.

Par ailleurs, il est important de souligner que plus de 9 écroués sur 10 sont abrités dans les prisons du département de Dakar notamment à la MAC de Rebeuss, au camp pénal de liberté VI et à la MAC de Hann, soit un effectif de 4 108 en 2018 contre 3 823 en 2017. Cette situation pose la problématique de la capacité d'accueil théorique des prisons.

Le département de Rufisque a enregistré 232 détenus en 2018 contre 140 en 2017. S'agissant des autres départements, ils ne disposent pas d'établissement pénitenciers.

Tableau VII-1 : Répartition et évolution du nombre des écroués selon le sexe et la circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Homme			Femme			Total		
		Eff.	% ligne [14]	% colonne[15]	Eff.	% ligne	% colonne	Eff.	% ligne	% colonne
Dakar	2017	3545	96,25	97,71	138	3,75	70,77	**3683**	**100,00**	**96,34**
	2018	3746	96,65	95,12	130	3,35	76,47	**3876**	**100,00**	**94,35**
	Variation en %	5,67	0,41	-2,65	-5,80	-10,49	8,06	**5,24**	**-**	**-2,06**
Rufisque	2017	83	59,29	2,29	57	40,71	29,23	**140**	**100,00**	**3,66**
	2018	192	82,76	4,88	40	17,24	23,53	**232**	**100,00**	**5,65**
	Variation en %	131,33	39,59	113,12	-29,82	-57,65	-19,50	**65,71**	**-**	**54,22**
Région de Dakar	2017	**3628**	**94,90**	**100,00**	**195**	**5,10**	**100,00**	**3823**	**100,00**	**100,00**
	2018	**3938**	**95,86**	**100,00**	**170**	**4,14**	**100,00**	**4108**	**100,00**	**100,00**
	Variation en %	**8,54**	**1,01**	**-**	**-12,82**	**-18,87**	**-**	**7,45**	**-**	**-**

Source : Données 2017-2018, Direction de l'Administration pénitentiaire

L'examen de la situation des détenus selon l'âge, (graphique VII.1), en 2017 et 2018, révèle une extrême jeunesse de la population carcérale. En effet, presque 4 détenus sur 10 sont âgés entre 27 ans et 36 ans, aussi ceux âgés entre 19 ans à 26 ans représentent respectivement 28% et 31% sur la période 2017-2018. Néanmoins les détenus mineurs et ceux dont les âges sont supérieurs à 46 ans sont minoritaires au niveau des prisons de la région avec respectivement : 13 à 18 ans (7% en 2018 contre 6% en 2017), plus de 56 ans (3% en 2018 contre 4% en 2017). Le nombre d'écroués de la tranche d'âge 47 ans à 56 ans a augmenté de 5 points passant de 1% en 2017 à 6% en 2018.

[14] % ligne : c'est le nombre d'individus d'un sexe donné écroués sur l'ensemble des écroués d'un département donné.

[15] % en colonne : c'est le nombre d'individus d'un même sexe écroué dans le département sur l'ensemble des individus du même sexe écroués dans la région.

Graphique VII-1 : Répartition des écroués dans les prisons de la région de Dakar selon la classe d'âges en 2017

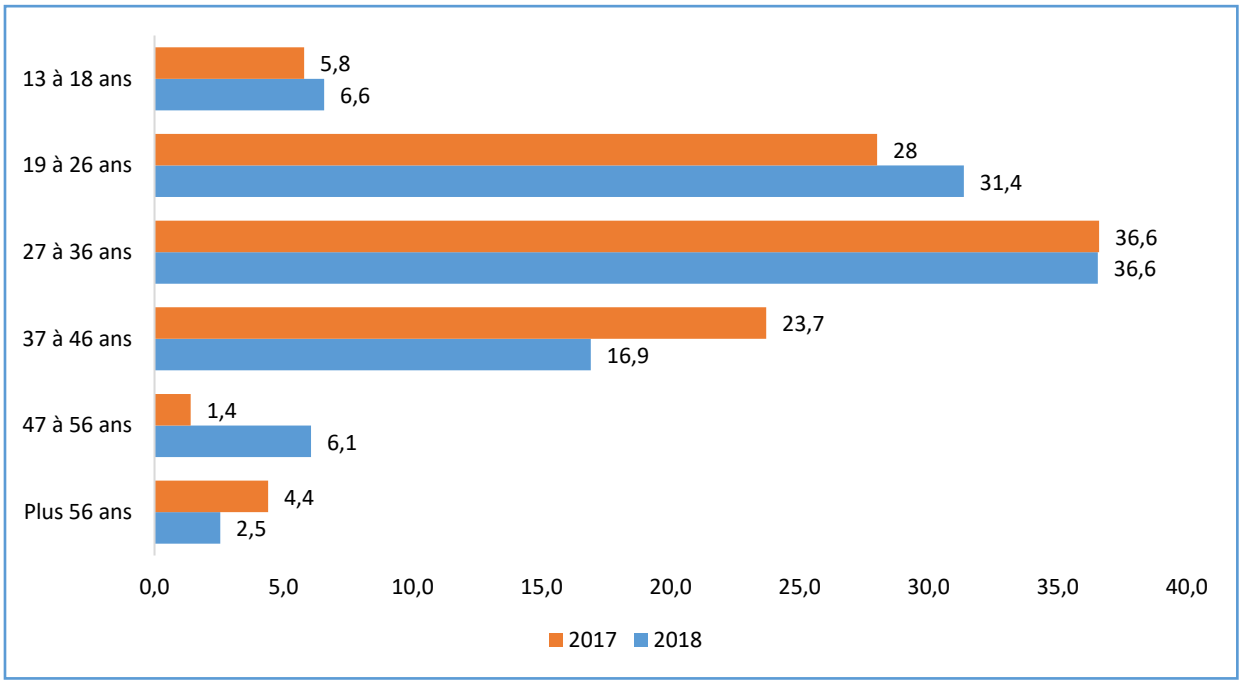

Source : Données 2017-2018, Direction de l'Administration pénitentiaire

VII.1.1.2. Les détenus provisoires

Les effectifs des camps carcéraux de la région s'élèvent à 4 108 détenus en 2018 contre 3 823 en 2017 soit une hausse de 13%. Cette population carcérale est composée de détenus provisoires et de condamnés. Il est important de noter que dans l'ensemble, les détenus provisoires ont représenté 55% en 2018 contre un total de 53 % en 2017 de la population carcérale, tandis que les condamnés ont constitué 44% en 2017 puis 45% en 2018.

Parmi les détenus provisoires, on compte 2 160 hommes et 103 femmes en 2018 soit une hausse de 14% chez les hommes et une diminution de 14% chez les femmes en comparaison avec la situation de 2017 où les chiffres se situaient à 1 891 hommes et 120 femmes. Concernant les condamnés, la situation est similaire à celle observée chez les détenus provisoires. Par rapport à 2017, il y a plus de condamnés en 2018 chez les hommes (respectivement 1 599 contre 1 778) et moins que chez les femmes (respectivement 75 contre 67).

En outre, la population carcérale masculine représente plus de 95% des détenus enregistrés sur la période 2017-2018 dans la région de Dakar. Au total, les femmes représentent environ 5% des écroués en 2017-2018.

Par rapport à l'année précédente, la population carcérale a connu une hausse en 2018 à travers les deux départements de Dakar abritant les centres correctionnels. A Rufisque, cette population est passée de 140 en 2017 à 232 en 2018, soit une augmentation de 66%. Pour Dakar, cette population a augmenté de 5% passant de 3 683 en 2017 à 3 876 en 2018. Cette hausse peut être attribuée à l'augmentation de la population carcérale masculine dans la région de Dakar (atteignant le double dans le département de Rufisque et 6% dans celui de Dakar en comparaison aux chiffres de 2017).

Tableau VII-2 : Répartition des détenus selon le sexe et la circonscription administrative en 2017 et 2018

Circonscription administrative	Année	Détenus provisoires			Détenus condamnés			Total		
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Dakar	**2017**	1891	116	2007	1516	22	1538	**3545**	**138**	**3683**
	2018	2160	100	2260	1586	30	1616	**3746**	**130**	**3876**
	Variation en %	14,23	-13,79	12,61	4,62	36,36	5,07	5,67	-5,80	5,24
Rufisque	**2017**	0	4	4	83	53	136	**83**	**57**	**140**
	2018	0	3	3	192	37	229	**192**	**40**	**232**
	Variation en %	0	-25	-25	131,33	-30,19	68,38	131,33	-29,82	65,71
Région de Dakar	**2017**	1891	120	2011	1599	75	1674	**3628**	**195**	**3823**
	2018	2160	103	2263	1778	67	1845	**3938**	**170**	**4108**
	Variation en %	14,23	-14,17	12,53	11,19	-10,67	10,22	8,54	-12,82	7,45

Source : Données 2017-2018, Direction de l'Administration pénitentiaire

VII.1.2. LES CONDITIONS DE DETENTION

La région de Dakar compte au total huit (08) prisons dont la plupart sont héritées de la colonisation. D'autres sont des structures transformées pour la cause. Depuis plusieurs décennies le nombre de prisons à Dakar n'a pas beaucoup évolué, les conditions de détention non plus. Alors que la population carcérale augmente. La Maison Centrale d'Arrêt de Rebeuss, créée en 1914, est la plus grande du pays. Elle était prévue pour recevoir 475 détenus mais accueille actuellement un nombre qui dépasse sa capacité.

A part les travaux de réfection de Rebeuss en 2006, les prisons sénégalaises sont, en général, dans un état déplorable. Leur capacité d'accueil est restreinte. « La promiscuité et le manque d'hygiène dans les cellules favorisent la propagation des maladies dermatologiques et d'autres types. Il n'existe pas de médecin dans les prisons. Il n'y a que des infirmiers pour prodiguer les premiers soins. Les malades en état critique sont transférés au pavillon spécial de l'hôpital Aristide Le Dantec »,

Le régime diététique conduit à l'avitaminose et favorise l'émergence de maladies telles que les œdèmes, le Kwashiorkor, l'anémie, etc. Les œdèmes à côté des maladies infectieuses comme la tuberculose sont les premières causes de décès des personnes en détention.

VII.2. EDUCATION SURVEILLEE

La Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale (DESPS) est un service public de protection judiciaire à vocation éducative et sociale. Elle est chargée de la prévention, de la protection, de la stabilisation, de l'accompagnement et de la réinsertion sociale des enfants en conflit avec la loi et des enfants en danger.

Elle est composée de services centraux et de services extérieurs. Les services centraux jouent un rôle clé dans le dispositif de fonctionnement. Ils sont chargés de la conception, de l'orientation de la politique éducative, du suivi et de la coordination des différentes activités développées par les services extérieurs.

VII.2.1. INFRASTRUCTURES ET PERSONNELS

Les structures de prise en charge de l'éducation surveillée de la région de Dakar sont chargées de la mise en œuvre des politiques et programmes conçus en matière de prise en charge de l'enfance. Elles ont un rôle de protection, de rééducation et de formation des jeunes âgés de moins de 21 ans en danger ou en conflit avec la loi.

Le tableau montre que la région dispose de douze (12) structures de prise en charge de l'éducation surveillée soit le tiers des trente-six (36) structures fonctionnelles que compte la DESPS au niveau national.

Ces services extérieurs se répartissent comme suit : quatre (04) sections AEMO[16], deux (02) centres de sauvegarde, un (01) centre polyvalent, un (01) Centre d'Adaptation sociale, un (01) Centre de Premier Accueil (CPA), deux (2) secteurs AEMO et une coordination AEMO.

Cependant, le tableau ci-dessous révèle une prédominance du département de Dakar qui abrite six (06) structures sur les douze (12) soit 50% des services extérieurs de l'éducation surveillée. Il est suivi du département de Guédiawaye avec 25% ; le département de Pikine enregistre deux structures de prise en charge et celui de Rufisque n'en dispose qu'une. L'effectif de ces structures est resté le même sur la période 2017-2018.

Tableau VII-3 : Répartition des structures de prise en charge de l'éducation surveillée dans la région de Dakar en 2018

Circonscription administrative	IESPS	Coord. AEMO	Section AEMO	Secteur AEMO	CS	CP	CAS	CPA	Total
Dakar	1	1	1	2	0	0	0	1	6
Guédiawaye	0	0	1	0	2	0	0	0	3
Pikine	0	0	1	0	0	1	0	0	2
Rufisque	0	0	1	0	0	0	0	0	1
Région de Dakar	1	1	4	2	2	1	1	1	12

Source : Rapports statistiques de la région de Dakar 2017 et 2018 de la DESPS

L'effectif total du personnel de la DESPS, dans la région de Dakar, est passé de 114 à 96 agents sur la période de 2017 à 2018. D'ailleurs, environ 70% du personnel sont des femmes et les hommes ne représentent que 30%, durant l'année 2017 et 2018.

Par ailleurs, l'effectif du personnel de la DESPS est composé principalement d'éducateurs spécialisés (43 agents en 2017 et 37 agents en 2018), de maîtres enseignants techniques et professionnels (17 agents en 2017 et 15 agents en 2018) et « autres personnels » regroupant plusieurs corps et représentant plus de 40% du personnel durant cette période. Il y a également les techniciens et agents horticoles (07 en 2017 et 03 en 2018), les Maîtresses et Monitrices d'Economie Familiale (01 pour les deux années). Comparativement à l'année dernière, l'effectif de 2018 a connu une baisse de 16%.

[16] Action Educative en Milieu Ouvert

Tableau VII-4 : Evolution des effectifs du personnel de l'éducation surveillée dans la région de Dakar selon la formation et le sexe, par circonscription administrative

Corps	Sexe	Dakar			Guédiawaye			Pikine			Rufisque			Région Dakar		
		2017	2018	Variation en %	2017	2018	Variation en %	2017	2018	Variation en %	2017	2018	Variation en %	2017	2018	Variation en %
Educateur spécialisé	**Masc.**	3			2			3			1			12	6	-50,00
	Fem.	9			10			7			2			31	31	0,00
	Ens.	12			2			10			3			43	37	-13,95
Maître d'Enseignement Technique et Professionnel	**Masc.**	0			2			0			1			3	4	33,33
	Fem.	0			9			5			0			14	11	-21,43
	Ens.	0			11			5			0			17	15	-11,76
Technicien et Agent horticole	**Masc.**	0			0			1			3			4	2	-50,00
	Fem.	0			2			0			1			3	1	-66,67
	Ens.	0			2			1			4			7	3	-57,14
Maîtresse et Monitrice d'Economie Familiale	**Masc.**	0			0			0			0			0	0	
	Fem.	0			1			0			0			1	1	0,00
	Ens.	0			1			0			0			1	1	0,00
Assistant (e) social (e)	**Masc.**	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Fem.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Ens.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres personnels	**Masc.**	13			5			3			0			18	18	0
	Fem.	11			9			8			3			28	22	-21,43
	Ens.	24			24			11			4			46	40	-13,04
Total	**Masc.**	16			9			7			5			37	30	-18,92
	Fem.	20			31			20			6			77	66	-14,29
	Ens.	36			40			27			11			114	96	-15,79

Source : Rapports statistiques de la région de Dakar 2017 et 2018 de la DESPS

Les structures de l'éducation surveillée de la région de Dakar sont composées de 114 agents répartis dans les différents centres et secteurs.

Dans cet effectif, les 37 agents travaillent dans les centres de sauvegarde, les autres structures comme les centres polyvalents enregistrent un effectif de 20 personnes, la Direction général 19 personnes, et les services de l'Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO) de la région totalisent un effectif de 14 personnes, et le reste des services ont entre 4 et 8 agents.

Il révèle qu'une bonne partie du personnel soit 69% se trouve dans les départements de Guédiawaye et Dakar.

Tableau VII-5 : Evolution des effectifs du personnel de l'éducation surveillée selon la structure, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Direction centrale	Coord. AEMO	Section AEMO	Secteur AEMO	CS[17]	CP[18]	CAS[19]	Centre de Premier accueil	Total
Dakar	**2016**	19	2	0	5	0	0	0	7	**33**
	2017	19	4	4	5	0	0	0	7	**39**
	Variation en %	0,00	100,00		0,00				0,00	18,18
Guédiawaye	**2016**	0	0	3	0	36	0	0	0	**39**
	2017	0	0	3	0	37	0	0	0	**40**
	Variation en %			0,00		2,78				2,56
Pikine	**2016**	0	0	3	0	0	19	0	0	**22**
	2017	0	0	4	0	0	20	0	0	**24**
	Variation en %			33,33			5,26			9,09
Rufisque	**2016**	0	0	2	0	0	0	15	0	**17**
	2017	0	0	3	0	0	0	8	0	**11**
	Variation en %			50,00				-46,67		-35,29
Région de Dakar	**2016**	**19**	**2**	**8**	**5**	**36**	**19**	**15**	**7**	**111**
	2017	**19**	**4**	**14**	**5**	**37**	**20**	**8**	**7**	**114**
	Variation en %	0,00	100,00	75,00	0,00	2,78	5,26	-46,67	0,00	2,70

Source : Rapports statistiques de la région de Dakar 2017 et 2018 de la DESPS

VII.2.2. ENFANTS EN CONFLIT AVEC LA LOI ET ENFANTS EN DANGER

Le mineur en danger moral est celui dont l'éducation, la santé, la moralité et la sécurité sont compromises ou insuffisamment sauvegardées. Ce sont généralement des enfants exposés ou en situation de vulnérabilité avérée au sens des articles 293 du Code de la Famille (CF) et 594 du Code de Procédure Pénale (CPP).

L'Enfant en Conflit avec la Loi (ECL) désigne toute personne de moins de 18 ans qui a commis seul ou en coaction une infraction ou qui est en complice ou accusée. Il s'agit

[17] CS = Centre de Sauvegarde
[18] CP = Centre Polyvalent
[19] CAS = Centre d'Adaptation Sociale

d'un enfant dont les agissements tombent sous le coup de la loi et qui est appelé à faire face au système institutionnel de réparation des torts causés à autrui ou à la société.

Pour l'année 2018, 2 047 enfants ont été pris en charge dans les centres et services AEMO de la région, contre 2 530 pour l'année précédente chez les mineurs en danger ou en conflit avec la loi. Aussi bien en 2017 qu'en 2018, les enfants en danger sont majoritaires parmi ceux qui sont pris en charge. Toutefois, cet effectif a baissé de près de 13% en 2018 en comparaison à l'effectif de 2017, passant de 2 340 enfants à 2 042. Au sujet de ceux en conflit avec la loi, 5 mineurs ont été pris en charge en 2018 contre 190 en 2017, soit une baisse de 97%. Par ailleurs, aussi bien en 2017 qu'en 2018, la plupart de ces enfants sont abrités au niveau des centres et services du département de Pikine soit respectivement 1 923 et 1 786. Quant au reste, ils sont logés dans les centres du département de Dakar.

Selon le sexe, les filles sont majoritaires au niveau des pris en charge soit 1 278 mineures en 2017 et 1 146 en 2018. Cependant, il est important de signaler que la baisse de la prise en charge des enfants est constatée dans les deux sexes. Pour ce qui est des garçons, il est passé de 1 252 personnes à 901 accusant une baisse de 28%. S'agissant des filles, un repli de 10% est observé.

Tableau VII-6 : Evolution des effectifs pris en charge dans les structures d'éducation surveillée selon la catégorie et le sexe, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Enfants en conflits avec la loi			Enfants en dangers			Total		
		G.	F.	Ens.	G.	F.	Ens.	G.	F.	Ens.
Dakar	2017	55	7	62	184	108	292	239	115	354
	2018	1	0	0	112	148	260	113	148	260
	Variation en %	-98,18	-100,00	-100,00	-39,13	37,04	-10,96	-52,72	28,70	-26,55
Guédiawaye	2017	21	1	22	87	97	184	108	98	206
	2018									
	Variation en %									
Pikine	2017	80	9	89	786	1048	1834	866	1057	1923
	2018	2	2	4	786	996	1782	788	998	1786
	Variation en %	-97,50	-77,78	-95,51	0,00	-4,96	-2,84	-9,01	-5,58	-7,12
Rufisque	2017	16	1	17	23	7	30	39	8	47
	2018									
	Variation en %									
Région de Dakar	2017	**172**	**18**	**190**	**1080**	**1260**	**2340**	**1252**	**1278**	**2530**
	2018	**3**	**2**	**5**	**898**	**1144**	**2042**	**901**	**1146**	**2046**
	Variation en %	**-98,26**	**-88,89**	**-97,37**	**-16,85**	**-9,21**	**-12,74**	**-28,04**	**-10,33**	**-19,13**

Source : Rapports statistiques de la région de Dakar 2017 et 2018 de la DESPS

VII.2.3. L'EFFECTIF SCOLAIRE

L'effectif scolaire des structures de l'Education surveillée est constitué de 935 élèves dont 438 filles et 497 garçons. Cet effectif a connu une hausse de 28,1% soit 205 élèves comparé à celui de l'année précédente qui se chiffrait à 730 élèves. Cela est imputable à la baisse drastique des ressources extrabudgétaires destinées aux honoraires des prestataires des sections scolaires.

S'agissant de la répartition des effectifs scolaires par structures le Centre de sauvegarde de Pikine a comptabilisé plus de 82,52% de l'effectif scolaire et centre polyvalent de Thiaroye 17,48% donc le département de Pikine qui abritent l'ensemble des élèves pour l'année 2017, cette situation peut s'expliquer par plusieurs raisons notamment son environnement, parce que se situant au carrefour de banlieues, son approche pédagogique, son organisation entre autres.

En ce qui concerne la section scolaire du centre de sauvegarde de Cambérène, elle est provisoirement fermée pour causes de réhabilitation et équipement des salles de classe.

Tableau VII-7 : Répartition et évolution des effectifs scolaires de l'éducation surveillée selon la structure et le sexe, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	CS[20]			CP[21]			CAS[22]			Total		
		G	F	Ens	G	F	Ens	G	F	Ens	G	F	Ens
Dakar	2016	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	2017	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Variation en %	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Guédiawaye	2016	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	2017	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Variation en %	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pikine	2016	310	253	563	79	79	158	0	0	0	389	332	721
	2017	432	340	772	65	98	164	0	0	0	497	438	935
	Variation en %	39,4	34,4	37,1	-17,7	24,05	3,80	0	0	0	27,76	31,92	29,68
Rufisque	2016	0	0	0	0	0	0	9	0	9	9	0	9
	2017	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Variation en %	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Région de Dakar	2016	310	253	563	79	79	158	9	0	9	398	332	730
	2017	432	340	772	65	98	163	0	0	0	497	438	935
	Variation en %	39,4	34,4	37,1	-17,7	24,1	3,2	0	0	0	24,9	31,9	28,1

Source : Rapports statistiques de la région de Dakar 2017 et 2018 de la DESPS

[20] CS = Centre de Sauvegarde
[21] CP = Centre Polyvalent
[22] CAS = Centre d'Adaptation Sociale

CONCLUSION

Essentiellement masculine, la région de Dakar enregistre la population carcérale la plus importante du pays. En effet, la région de Dakar abrite plus de détenus que les autres régions du Sénégal. Le nombre d'écroués a connu une hausse de 8% par rapport à 2017 où on dénombrait 3 823 prisonniers. Malgré les efforts consentis par les autorités, les prisons de la région rencontrent des obstacles à la sécurité pénitentiaire notamment, la surpopulation dans les maisons d'arrêt qui est une situation posée depuis quelques années et elle impacte négativement les conditions de détention. Aussi, du fait de la lenteur des procédures judiciaires, 53% des détenus sont en détention provisoire, non encore jugés, aussi la vétusté de l'architecture carcérale.

En ce qui concerne l'éducation surveillée, la DESPS développe une politique de veille, de protection, d'accompagnement et de rééducation des jeunes de plus en plus fragilisée et en perte de repères. Cependant, malgré la volonté des intervenants, des écarts sont notés dans la prise en charge des mineurs au Sénégal. Dans la région, le nombre de mineurs en conflits avec la loi a enregistré une augmentation significative de 36% en 2017.

Chapitre VIII : EAU ET ASSAINISSEMENT

INTRODUCTION

Selon l'OMS, accéder à l'eau signifie bénéficier d'une source située à moins d'un kilomètre de l'endroit de son utilisation et avoir la possibilité d'obtenir régulièrement au moins 20 litres d'eau par habitant et par jour.

Quant à l'assainissement, elle correspond à la technologie permettant l'évacuation hygiénique des excréments et des eaux ménagères et assurant un milieu de vie propre et sain tant à domicile que dans le voisinage des utilisateurs.

Cependant, l'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement représente l'une des grandes priorités de l'Etat pour sa politique de développement illustré par l'axe 2 du PSE. L'objectif du gouvernement cadre parfaitement avec l'ODD 6 qui est de garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau. En d'autres termes, il s'agit ici de réduire, la proportion de la population n'ayant pas accès à l'eau potable et aux services adéquats d'assainissement.

Ainsi, au Sénégal, l'hydraulique et l'assainissement en milieu urbain sont du ressort du Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, de l'Hydraulique urbaine, de l'Hygiène publique et de l'Assainissement auquel sont rattachés la Société Nationale des Eaux du Sénégal (SONES), l'Office National de l'Assainissement du Sénégal (ONAS) et la Sénégalaise Des Eaux (SDE). Quant à l'hydraulique et l'assainissement en milieu rural, l'Etat a mis en place le Programme Eau Potable et Assainissement pour le Millénaire (PEPAM).

Le présent chapitre est articulé autour de deux séquences, dans un premier temps nous allons voir la situation du secteur de l'hydraulique dans la région de Dakar, ensuite celle du secteur de l'assainissement.

VIII.1. L'EAU

L'approvisionnement des populations en eau est une réelle préoccupation pour les autorités. Face à la demande croissante, l'Etat a mis en place des politiques dans le secteur de l'eau permettant de venir à bout du déficit.

Cependant, le secteur de l'eau est placé sous la tutelle du Ministère de l'hydraulique qui assure la préparation et l'exécution des politiques définies par le gouvernement. Le ministère de l'hydraulique assure à travers la Direction de l'hydraulique, la tutelle de la Sénégalaises Des Eaux (SDE) et de la Société Nationale des Eaux du Sénégal (SONES).

VIII.1.1. LES SERVICES TECHNIQUES, AUTRES INTERVENANTS ET INFRASTRUCTURES

VIII.1.1.1. Les services techniques

La gestion courante du secteur est assurée par les deux entités issues de la réforme institutionnelle réalisée par le PSE à savoir : la SONES et la SDE[23].

La SONES est responsable de la gestion du patrimoine de l'hydraulique urbaine et de la maitrise d'ouvrage des investissements, du contrôle la qualité de l'exploitation et de la sensibilisation du public. La Sénégalaise des eaux (SDE) quant à elle, est chargée de l'exploitation de l'entretien, du renouvellement de l'infrastructure et du matériel d'exploitation ainsi que du recouvrement des factures d'eau.

VIII.1.1.2. Les autres intervenants

A l'exception de la SDE et de la SONES d'autres acteurs interviennent dans le secteur de l'eau dans la région notamment l'USUFOR qui assure la gestion du service de l'eau dans le milieu rural. La Direction de l'hydraulique et celle de l'Assainissement assurent la coordination générale des activités du secteur eau et assainissement en lien avec les services déconcentrés au niveau régional (appui conseil, coordination régionale) à savoir :

- les communes ne sont pas maîtres d'ouvrage du service de l'eau potable mais sont les acteurs pivots de la programmation communale, à travers l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre du Plan Local d'Hydraulique et d'Assainissement (PLHA) ;
- les agences de développement régionales, organes d'assistance technique aux collectivités en matière de programmation et de concertation régionale.

[23] La SDE a été remplacée par Sen 'Eau depuis le 1er janvier 2020.

VIII.1.2. LES RESSOURCES EN EAU

Il existe deux types de ressources en eau dans la région de Dakar : les eaux de surface et les eaux souterraines.

VIII.1.2.1. Les eaux de surface

L'hydrologie de la région est constituée :

- d'une série de lacs asséchés n'ayant de l'eau qu'en hivernage (Lac Thiourour, Lac Warouwaye, Lac Mbeubeuss qui est salé et Lac Mbouane, douce) et d'une seule source pérenne, le Lac Retba (Lac rose), qui est salée ;
- d'un réseau de marigots et ruisseaux souvent asséchés, même en hivernage.

VIII.1.2.2. Les eaux souterraines

La région de Dakar ne dispose pas de sources d'eau proches, en quantité et en qualité suffisantes. C'est ainsi les ressources locales sont composées des aquifères de la nappe infra basaltique (Mamelles Point B) contenue dans les sables marins emprisonnés sur les coulées volcaniques des mamelles, les nappes des sables du quaternaire (Thiaroye) contenues dans les formations continentales qui longent le littoral nord et les calcaires de Sébikhotane.

Les sources externes sont composées :

- des nappes du Maestrichtien (Pout Nord, Pout Sud et Pout Kiréne) ;
- des aquifères des sables quaternaires de Dakar à kayar ;
- des aquifères paléocènes à Maestrichtiens du horst de Diass ;
- des aquifères des sables et de calcaires du littoral Nord.

Ce sont ces eaux souterraines qui sont mobilisées pour l'approvisionnement en eau potable de la région. Mais elles n'arrivent pas à satisfaire les besoins de la région. Pour compléter il a été fait recours aux eaux de surface.

VIII.1.3. L'ACCES A L'EAU

La région de Dakar dispose globalement des ressources en eau relativement suffisantes pour l'alimentation de la population. C'est ainsi que la production est passée de 114 799 595 m3 en 2017 à 82 789 094 m3 en 2018 soit une baisse de 28% en

valeur relative. Malgré cela, la consommation a augmenté entre 2017 et 2018 passant de 92 228 391 m^3 à 93 407 660m^3 soit une hausse de 1%. La population de Dakar est souvent confrontée à des pénuries d'eau du fait d'une part à la vétusté des installations mais aussi d'autre part à des pertes sur les réseaux engendrant l'inaccessibilité de la production aux consommateurs.

L'augmentation du volume de consommation est étroitement liée à l'accroissement de la population car la région de Dakar est une zone de destination surtout pour l'immigration dans la sous-région et l'exode rural pour les localités voisines.

Concernant le nombre de réseaux d'Adduction à l'Eau Potable(AEP), la région en dispose qu'un.

Pour ce qui est de la longueur du réseau, elle s'étend sur 5 731 713 mètres en 2018 contre 3 653 384 mètres en 2017 soit une augmentation de 57%.

Concernant la production en eau et du volume de consommation, excepté le département de Dakar (baisse de production de 11% et de consommation de 1%), les départements de Guédiawaye, Pikine et Rufisque ont connu une hausse par rapport à ces indicateurs d'où la production a connu une baisse de 11%.

Tableau VIII-1 : Evolution de la situation de l'hydraulique urbaine selon divers indicateurs, par circonscription administrative

Circonscription Administrative	Année	Nombre de réseaux d'adduction à l'eau Potable (AEP)	Longueur Réseau d'AEP (m)	Production (m^3)	Consommation (m^3)
Dakar	**2017**		1 241 993	63 555 910	53 048 928
	2018		2 725 352	56 625 756	52 697 986
	Variation en %		119,43	-10,90	-0,66
Dakar Banlieue (Guédiawaye 1 et Guédiawaye 2)	**2017**		429 867	28 592 502	6 765 158
	2018		586 041		6 878 347
	Variation en %		36,33		1,67
Dakar Banlieue (Pikine et Thiaroye)	**2017**		946 519		14 030 968
	2018		1 151 793	33 134 132	14 179 964
	Variation en %		21,69	15,88	1,1
Rufisque	**2017**		1 981 524	22 651 183	18 383 337
	2018		2 420 320	26 163 338	19 651 363
	Variation en %		22,14	15,51	6,90
Région de Dakar	**2017**		3 653 384	114 799 595	92 228 391
	2018		5 731 713	82 789 094	93 407 660
	Variation en %		**56,89**	**-27,88**	**1,28**

Source : Données 2017-2018, SDE

L'effectif des clients de la société des eaux du Sénégal passe de 438 479 abonnés en 2017 pour s'établir à 457 591 en 2018, soit un accroissement du nombre d'abonnés de 4% en 2018. Le département de Dakar enregistre le plus grand nombre de clients, avec 216 975 d'abonnés en 2017 et 225 292 en 2018, soit presque 50% de l'effectif global. Il est suivi du département de Rufisque qui dispose presque du quart des abonnés de la région (103 066 clients en 2018) et de 95 696).

Les départements de Pikine et Guédiawaye enregistrent les parts les plus faibles d'abonnés avec respectivement 84 133 et 45 160 en 2018 contre 81 665 et 44 143 en 2017.

Sur la période 2017-2018, la majeure partie des clients de la SDE est constituée de privés soit 98%, ensuite viennent les clients de types affaires avec environ 2% de l'effectif, et en dernière position les clients de type officiel qui sont minoritaires avec moins de 1%.

Tableau VIII-2 : Répartition et évolution du nombre d'abonnés et de la consommation d'eau potable en milieu urbain selon le type d'abonnés, par circonscription administrative

Circonscription Administrative	Année	Type d'abonnés						Total	
		Affaires		Officiels		Privés			
		Nb abonnés	Cons (m^3)	Nb abonnés	Cons (m^3)	Nb abonnés	Cons (m^3)	Nb abonnés	Cons (m^3)
Dakar	2017	1 775	5 453 588	1 815	6 252 452	213 385	41 342 888	216 975	53 048 928
	2018	1 755	4 854 441	1 829	6 347 659	221 708	41 495 886	225 292	52 697 986
	Variation en %	-1,13	-10,99	0,77	1,52	3,90	0,37	3,83	-0,66
Guédiawaye	2017	346	126 692	181	140 158	43 616	6 498 308	44 143	6 765 158
	2018	347	122 457	181	159 317	44 632	6 596 573	45 160	6 878 347
	Variation en %	0,29	-3,34	0,00	13,67	2,33	1,51	2,30	1,67
Pikine	2017	1 031	1 762 179	219	628 384	80 415	11 640 405	81 665	14 030 968
	2018	1 045	1 720 393	219	650 714	82 869	11 808 857	84 133	14 179 964
	Variation en %	1,36	-2,37	0,00	3,55	3,05	1,45	3,02	1,06
Rufisque	2017	3 564	4 573 611	305	529 579	91 827	13 280 147	95 696	18 383 337
	2018	3 617	4 874 303	306	535 360	99 083	14 241 700	103 006	19 651 363
	Variation %	1,49	6,57	0,33	1,09	7,90	7,24	7,64	6,90
Région de Dakar	2017	6 716	11 916 070	2 520	7 550 573	429 243	72 761 748	438 479	92 228 391
	2018	6 764	11 571 594	2 535	7 693 050	448 292	74 143 016	457 591	93 407 660
	Variation %	**0,71**	**-2,89**	**0,60**	**1,89**	**4,44**	**1,90**	**4,36**	**1,28**

Source : Données 2017-2018, SDE

VIII.1.4. LA QUALITE DE L'EAU

Malgré les efforts faits, la Banlieue continue toujours à avoir une « perception négative » de la qualité de l'eau distribuée avec une présence de fer qui rend l'eau rougeâtre en certains endroits du réseau de distribution. Le fer qui dépasse le taux de conformité, influence la turbidité de l'eau.

La SDE effectue, dans certaines zones où l'eau est rougeâtre, des dilutions et des purges pour améliorer la qualité des eaux distribuées.

Il existe également d'autres unités agréées de production d'eau minérale ou de source, conditionnée en bouteille ou en sachets (Kirène, Safy, Fontaine, Si Belle, la casamançaise, etc.), qui commercialisent leurs produits dans la région en plus des célèbres marques importées (Pierval, Cristaline, etc.). Mais, la qualité microbiologique de certaines de ces eaux de boisson commercialisées sur le marché sénégalais en général et Dakarois en particulier serait douteuse. Plusieurs d'entre elles ne respecteraient pas les normes établies et seraient impropres à la consommation, démontrés par des analyses chimiques et microbiologiques effectuées au Laboratoire d'Analyse et d'Essais de l'Université Cheikh Anta Diop.

VIII.2. L'ASSAINISSEMENT

Le gouvernement a initié l'élaboration d'une stratégie nationale d'assainissement urbain avec la participation de tous les acteurs. Cette stratégie met l'accent sur les approches participatives axées sur la demande pour une meilleure couverture des besoins en assainissement des populations.

VIII.2.1. LES SERVICES TECHNIQUES, AUTRES INTERVENANTS ET INFRASTRUCTURES

VIII.2.1.1. Les services techniques

L'Office National de l'Assainissement du Sénégal (ONAS) est l'opérateur public en charge de la maîtrise d'ouvrage, de l'exploitation, de la maintenance et du développement des installations collectives et individuelles d'assainissement d'eaux usées et pluviales dans les grands centres urbains.

L'ONAS est administré par un conseil d'administration comprenant des membres de certains ministères, et des représentants des maires et ceux des usagers et des travailleurs, il est dirigé par un Directeur Général.

VIII.2.1.2. Les autres intervenants

Dans la région de Dakar, l'ONAS est appuyé par les Directions et les structures telle que : La Direction de l'Assainissement – ADM – Ageroute – Municipalités – APIX – PEPAM – UE (Union Européenne) – BEI (Banque Européenne d'investissement) – AFD (Agence française de Développement) – NDF (Fonds de développement nordique) – BAD (Banque africaine de développement) – BID (Banque islamique de développement) – BADA (Banque arabe pour le développement en Afrique) – BOAD (Banque ouest africaine de développement) – BM (Banque mondiale) – Bill & Melinda Gates – CTB – JICA – WSP, etc.

VIII.2.2. L'ACCES

Dans la région de Dakar, les progrès rapides sont essentiellement dus aux campagnes de branchements sociaux au tout-à-l'égout et au Programme d'Assainissement des quartiers Péri-Urbains de Dakar (PAQPUD, 2002–2008). Ce dernier partait du constat que l'assainissement collectif n'est pas une solution réaliste ni abordable pour assainir la périphérie de la région de Dakar. En effet, cette option technologique est très onéreuse et toute extension du réseau ne fait qu'alourdir les charges d'exploitation de l'ONAS. Le choix de la promotion de l'assainissement autonome et semi-collectif a donc été fait, à travers une campagne de sensibilisation et de subventions pour réduire la participation des ménages aux frais.

Le réseau des eaux usées de la région de Dakar est composé de stations de pompage, de stations d'épuration, des branchements de réseaux collectifs, de stations Traitement Boue de Vidange et des bassins.

Tableau VIII-3 : Evolution des principaux indicateurs d'assainissement selon la circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Nombre de réseaux d'assainissement existants	Longueur réseaux d'assainissement existants (m)	Nombre d'abonnés	Taux d'Accès (%)	Taux de traitement des eaux usées (%)	Taux de dépollution de l'eau (%)
Dakar	**2017**	Un seul réseau couvre tous les trois départements	953 669	915 590	Donnée non disponible à l'échelle départementale	Donnée non disponible à l'échelle départementale	Donnée non disponible à l'échelle départementale
	2018		953 669	915 590			
Guédiawaye	**2017**		78 412	61 560			
	2018		78 412	61 560			
Pikine	**2017**		140 807	39 130			
	2018		173 807	66 180			
Rufisque	**2017**	Un réseau couvre le département	116 580	54 750			
	2018		116 580	54 750			
Région de Dakar	**2017**	2	1 289 468	1 071 030	67,40	55,99	38,03
	2018	2	1 322 468	1 098 080	ND	62,04	44,49

Source : Données 2017-2018, ONAS

CONCLUSION

A Dakar, malgré les efforts déployés par le gouvernement, la région souffre jusqu'à présent d'une eau de qualité et d'un manque de système d'évacuation d'assainissement de base.

Cependant, le pays a fixé ses Objectifs de Développement Durable (ODD) pour l'accès à l'eau potable en milieu urbain et rural et pour les installations sanitaires. Ainsi, l'Etat du Sénégal fait des efforts notables pour améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement de la population. A cet effet, la région de Dakar enregistre les meilleurs taux par rapport au reste du pays. De plus, il est recommandé à la SONES d'entreprendre dans les meilleurs délais les travaux de construction d'une station de dé-férisation à l'usine de Thiaroye.

Par ailleurs, l'assainissement par réseaux collectif et semi collectif est encore très peu développé dans la région. L'ONAS semble avoir un penchant pour les ouvrages individuels moins coûteux à réaliser. Cependant, d'importants efforts ont été réalisés pour l'extension des réseaux, la réhabilitation, l'augmentation de la capacité et la modernisation des stations d'épuration existantes, la construction de nouvelles stations, la réalisation de nombreux ouvrages individuels d'assainissement et de réseaux de drainage des eaux pluviales. Cependant, il reste beaucoup à faire pour satisfaire les besoins des populations dans ces domaines.

Chapitre IX : AGRICULTURE

INTRODUCTION

L'agriculture est un secteur économique important et contribue intensément à la croissance économique d'un pays. Elle occupe presque la moitié de la population compétitive. Cependant, l'agriculture du pays repose essentiellement sur des cultures de rentes (Coton, arachide, produits horticoles) et des cultures vivrières de subsistance (mil, sorgho, maïs). C'est une agriculture saisonnière et pluviale, pratiquée principalement en période d'hivernage.

La région de Dakar n'a pas une vocation agricole, la seule partie rurale, située dans le département de Rufisque, permet de cultiver des céréales et des cultures industrielles. En effet, les surfaces cultivables se réduisent considérablement au profit des habitations. Une partie de la région est constituée par les Niayes, caractérisées par une nappe d'eau souterraine peu profonde de 0,5 à 5 mètres de profondeur, des dunes et de dépressions propices aux cultures maraîchères qui fournissent une part importante des produits maraichers consommés dans la région.

Ce chapitre s'articule autour de trois points : (1) les services techniques, (2) la préparation et (3) le bilan des campagnes agricoles 2016-2017 et 2017-2018 dans la région de Dakar.

IX.1. LES SERVICES TECHNIQUES

Les services techniques en charge de l'agriculture régionale sont la Direction régionale du Développement rural (DRDR) et la Direction de l'Horticulture. La DRDR est une structure déconcentrée du Ministère de l'Agriculture au niveau régional. Elle a pour mission de :

- définir et de proposer les mesures de politique agricole adaptées aux conditions régionales et locales ;
- assurer le contrôle, le suivi et la coordination de la mise en œuvre des politiques et des activités retenues en vue de la réalisation des objectifs de développement agricole et rural de la région ;

- contribuer à l'appui technique aux producteurs et à leurs organisations ainsi qu'aux collectivités locales, dans l'élaboration et la mise en œuvre de programmes locaux et régionaux de développement agricole.

La Direction de l'Horticulture quant à elle, a pour mission la mise en œuvre de la politique nationale de développement des productions horticoles : fruit, légumes, fleurs et plantes ornementales.[24]

IX.2. LA PREPARATION DE LA CAMPAGNE AGRICOLE

IX.2.1. LA MISE EN PLACE DES SEMENCES

En raison de la campagne agricole 2017-2018, le gouvernement a mis en place une distribution des semences comme l'arachide, le maïs local et le niébé.

Après examen du tableau, on peut dire que le département de Rufisque, seule zone agricole de la région de Dakar, a reçu presque 26 tonnes d'arachides pour la campagne 2017-2018, soit la même quantité reçue lors de la campagne de 2016-2017. Cette situation similaire est pour le maïs local, où c'est la même quantité (10 tonnes) qui a été octroyée lors des campagnes de 2017-2018 et de 2016-2017. Concernant le sorgho local, il n'a été distribué que pendant la campagne de 2016-2017 avec 20 tonnes reçues dans la région. Pour le niébé, une augmentation spectaculaire est observée lors de cette campagne comparée aux quantités reçues en 2016-2017. En effet, les quantités de semences reçus sont passées de 41 tonnes en 2016-2017 à 125 tonnes soit une augmentation de plus de 200%. Concernant la vente, tout a été mis en place et vendus, quel que soit la semence reçue.

[24] les parties sur les infrastructures et les services techniques ont été supprimées à cause de l'indisponibilité de données.

Tableau IX-1 : Situation et évolution des quantités de semences distribuées dans la région de Dakar

Semences		Rufisque			Région		
		Campagne 2016 /2017	Campagne (2017 /2018	Variation en (%)	Campagne (2016 /2017	Campagne (2017 /2018	Variation en (%)
Arachide	Reçu (T)	25,50	25,50	0	25,50	25,50	0
	Vendu (T)	25,50	25,50	0	25,50	25,50	0
	Reliquat (T)	0	0	0	0	0	0
Maïs local	Reçu (T)	10	10	0	10	10	0
	Vendu (T)	10	10	0	10	10	0
	Reliquat (T)	0	0	0	0	0	0
Sorgho local	Reçu (T)	20	0	-100,00	20	0	-100,00
	Vendu (T)	20	0	-100,00	20	0	-100,00
	Reliquat (T)	0	0	0	0	0	0
	Reliquat (T)						
Niébé	Reçu (T)	41	125	+204,00	41	125	+204,00
	Vendu (T)	41	125	+204,00	41	125	+204,00
	Reliquat (T)	0	0	0	0	0	0

Source : Données 2017-2018, DRDR - DAKAR

IX.2.2. LA MISE EN PLACE DES ENGRAIS ET AUTRES FERTILISANTS

Les engrais sont des substances organiques ou minérales, souvent utilisées en mélange, destinées à apporter aux plantes des compléments d'éléments nutritifs, de façon à améliorer leur croissance et à augmenter le rendement ainsi que la qualité des cultures.

Pour les campagnes de 2016-2017 et de 2017-2018, les engrais reçus par les paysans sont de types Engrais 6.20.10, Engrais 15.15.15 et de l'urée. La quantité d'engrais de type 6.20.10 nouvellement reçue par les paysans pour la campagne 2016-2017 est estimée à 10 tonnes. Pour la campagne de 2017-2018, 28 tonnes de cet engrais ont été octroyées soit une augmentation de 180% comparé à 2016-2017. Pour l'engrais 15.15.15, la quantité reçue en 2017-2018 est six fois supérieure à celle reçu en 2016-2017. Précisément, la quantité de ce type d'engrais reçu est passée de 17 tonnes en 2016-2017 à 100 tonnes en 2017-2018 soit une hausse de plus de 400%. Concernant l'engrais urée, la quantité reçue en 2018 se chiffre à 50 tonnes, soit une augmentation de plus de 400% par rapport à la campagne précédente (10 tonnes).

Tableau IX-2 : Situation et évolution des quantités d'engrais et autres fertilisants distribuées dans la région de Dakar

Engrais et autres fertilisants		Rufisque			Région		
		Campagne 2016 /2017	Campagne 2017 /2018	Variation %	Campagne 2016 /2017	Campagne 2017 /2018	Variation %
Engrais 6.20.10	Reçu (T)	10	28	+180	10	28	+180
	Vendu (T)	10	28	+180	10	28	+180
	Reliquat (T)	0	0	0	0	0	0
Engrais 15.15.15	Reçu (T)	17	100	+488	17	100	+488
	Vendu (T)	17	100	+488	17	100	+488
	Reliquat (T)	0	0	0	0	0	0
Engrais 10.10.20	Reçu (T)						
	Vendu (T)						
	Reliquat (T)						
Urée	Reçu (T)	10	50	+400	10	50	+400
	Vendu (T)	10	50	+400	10	50	+400
	Reliquat (T)	0	0	0	0	0	0

Source : Données 2017-2018, DRDR - DAKAR

IX.3. BILAN DE LA CAMPAGNE AGRICOLE

IX.3.1. LES CULTURES VIVRIERES

Le riz, le mil, le maïs et le sorgho sont les principales céréales vivrières pour les populations rurales. De façon générale, la production progresse, mais de manière modérée. Cependant, le pays n'est pas auto-suffisant en céréales. Les importations sont fortes, en particulier dans les années à faibles précipitations.

Il est important de noter que la production ne concerne que le maïs et le sorgho car les données pour le mil ne sont pas disponibles. Le rendement à l'hectare du Sorgho a connu une hausse de 13% par rapport à la campagne précédente, passant respectivement de 500 kg à 565 kg par hectare. Néanmoins, en 2017-2018, la production (170 tonnes) a baissé de 12% comparée aux quantités obtenues en 2016-2017 (193 tonnes). Cette baisse n'est pas de bon augure pour un pays qui cherche à atteindre son autosuffisance alimentaire. A cela, vient s'ajouter, une baisse des superficies exploitées en 2018 de 22%.

Tableau IX-3 : Répartition et évolution des cultures vivrières selon les superficies, les rendements et les productions par circonscription administrative

Spéculations		Rufisque			Région		
		Campagne 2016 /2017	Campagne 2017 /2018	Variation en %	Campagne 2016 /2017	Campagne 2017 /2018	Variation en %
Sorgho	Sup (Ha)	385	300	-22,07	385	300	-22,07
	Rdt (Kg/Ha)	500	565	+13	500	565	+13
	Prod(T)	193	170	-11,91	193	170	-11,91
Maïs	Sup (Ha)	990	900	-9,09	990	900	-9,09
	Rdt (Kg/Ha)	880	700	-20,45	880	700	-20,45
	Prod(T)	836	630	-24,64	836	630	-24,64

Source : Données 2017-2018, DRDR - DAKAR

IX.3.2. LES CULTURES INDUSTRIELLES

Les cultures industrielles pratiquées dans la région de Dakar sont l'Arachide d'huilerie et le Niébé. Concernant le Manioc, la Pastèque, le Bissap, les données sont non disponibles. La superficie totale réservée pour la culture de l'arachide a considérablement augmenté en passant de 1 248 Ha à 3 141 Ha, soit 151% par rapport à celle de la campagne précédente. De même, la moisson a été riche avec 764 tonnes d'arachides produites en 2017-2018 soit une augmentation de 633% comparé à la récolte de 2016-2017 où la production n'a atteint que 206 tonnes. Pour le niébé, la superficie exploitée pour cette campagne a baissé de 88% par rapport à celle de 2016-2017. En plus, la production a connu une baisse de 83%, soit 366 tonnes en 2016-2017 contre 61 tonnes en 2017-2018.

Tableau IX-4 : Répartition et évolution des cultures industrielles selon les superficies, rendements et productions, par circonscription administrative

Spéculations		Rufisque			Région		
		Campagne 2016 /2017	Campagne 2017 /2018	Variation en %	Campagne 2016 /2017	Campagne 2017 /2018	Variation en %
Arachide d'huilerie	Sup (Ha)	1248	3141	+151	1248	3141	+151
	Rdt (Kg/Ha)	206	764	+270,87	206	764	+270,87
	Prod(T)	257	1884	+633,07	257	1884	+633,07
Manioc	Sup (Ha)	ND	ND	ND	ND	ND	ND
	Rdt (Kg/Ha)	ND	ND	ND	ND	ND	ND
	Prod(T)	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Pastèque	Sup (Ha)	ND	ND	ND	ND	ND	ND
	Rdt (Kg/Ha)	ND	ND	ND	ND	ND	ND
	Prod(T)	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Bissap	Sup (Ha)	ND	ND	ND	ND	ND	ND
	Rdt (Kg/Ha)	ND	ND	ND	ND	ND	ND
	Prod(T)	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Niébé	Sup (Ha)	1248	154	-87,66	1248	154	-87,66
	Rdt (Kg/Ha)	454	400	-11,89	454	400	-11,89
	Prod(T)	366	61	-83,33	366	61	-83,33

Source : Données 2017-2018, DRDR – DAKAR

IX.3.3. LES CULTURES MARAICHERES

La production de légumes est très diversifiée. Les structures d'exploitation horticoles sont caractérisées par la prédominance des vergers et jardins de case et des exploitations privées. Cette production maraîchère est le fait de petites exploitations familiales nécessitant beaucoup de main d'œuvre, notamment pour l'irrigation et les récoltes. Les systèmes de production intra et périurbains de Dakar sont très diversifiés en termes de spéculations (légumes, fruits et fleurs), de pression foncière (faible surface, insécurité foncière) et le profil socioéconomique des exploitations.

La campagne 2016-2017 est marquée par une hausse de la production de légumes. Cette dernière est passée de 953 310 tonnes en 2016 à 1 083 399 tonnes en 2017, soit une hausse de 130 089 tonnes en valeur absolue et un taux de variation de 14%. Cette hausse de la production de légume a résulté de la forte demande de la population. Durant la campagne 2016-2017, la production de légume a été largement dominée par la culture de l'oignon (37%), dans la région de Dakar. Elle est suivie de très loin par la pomme de terre (11%), le Chou « pommé » (7%), la Patate douce (7%) et les tomates industrielles (6%). Les autres légumes ont représenté 18%.

Par contre, cette campagne laisse constater aussi une baisse de la production de fruits de 7%. Elle passe de 253 500 tonnes en 2016 à 237 000 tonnes en 2017. Il est important de signaler que, plus de la moitié (56%) de la production fruitière de la région de Dakar, est dominée par la mangue. Les agrumes représentent près 19% de la production totale, la banane 13% de même que les autres fruits.

La campagne 2017-2018 est caractérisée par l'augmentation de la production dans toutes les spéculations sauf celles de la tomate cerise qui a eu une légère diminution de son rendement (-1,13%). De plus, les mêmes tendances de la campagne 2016-2017 sont retrouvées aussi bien que pour la culture légumière que la culture de fruits. Par ailleurs, il est constaté que plus de la majorité des spéculations (8 parmi les 12 spéculations légumières et 3 parmi celles fruitières) ont eu des taux de variation au moins égales à 10%.

Tableau IX-5 : Répartition et évolution de la production des cultures maraîchères (Tonnes)

Spéculations	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018	variation 2017/2018 en %
Oignon	230 000	245 000	367 500	393 225	400 000	460000	15,00
Pomme de terre	20 000	29 680	52 230	67 485	118 783	140000	17,86
Tomate industrielle	50 000	97 513	57700	32 000	70 000	77000	10,00
Tomate cerise	110 000	83 000	82 500	70000	68 000	67231	-1,13
Melon	18 000	20 000	19 000	21 500	28 000	30212	7,90
Haricot vert	14 000	10 500	15 500	15 000	18 700	21844	16,81
Chou pommé	55 000	51 182	55 500	60 000	76 116	81667	7,29
Gombo	15 000	15 000	15 000	15 000	14 500	16000	10,34
Patate douce	30 000	28 350	35 000	70 000	72 000	89397	24,16
Carotte	9 500	10 500	11 500	12 000	16 000	18309	14,43
Bissap	1100	1 200	1 200	1400	1300	1500	15,38
Autres légumes	168 000	160 500	185 800	207 700	200 000	209751	4,88
Total/Légume	**710 000**	**741 925**	**886 930**	**953 310**	**1 083 399**	**1 212 911**	**11,95**
Mangue (y compris Mangue Export)	130 000	131 500	125 000	130 000	132 000	133 518	1,15
Banane	35 000	35 575	36 500	37 000	30 000	33 000	10,00
Agrumes	40 000	50 000	50 000	50 000	45 000	47 000	4,44
Autres produits fruitiers	35 000	36 000	35 000	36 500	30 000	35 000	16,67
Total Fruits	**240 000**	**253 075**	**246 500**	**253 500**	**237 000**	**248 518**	**4,86**
Total fruits et légumes	**932 000**	**995 000**	**1 133 430**	**1 206 810**	**1 320 399**	**1 461 429**	**10,68**

Source : Données 2017-2018, DRDR - DAKAR

- **les exportations**

Pour la région de Dakar, le volume total des exportations est estimé à 106 200 tonnes pour la campagne 2016-2017, soit une augmentation de 17% par rapport à la campagne 2015-2016. Depuis la campagne 2012-2013, le volume total des exportations ont augmenté d'année en année, passant de 66 064 tonnes à 80 478 tonnes en 2013-2014, à 90 635 tonnes en 2014-2015 et à 106 200 tonnes en 2017.

Pour la campagne 2016-2017, les exportations sont dominées par le maïs doux (21%), la mangue (16%), le melon (14%), le haricot vert (13%) et la Pastèque (9%). Les autres spéculations ont représenté une faible proportion à l'exportation.

Tableau IX-6 : Répartition et évolution des cultures maraîchères destinées à l'exportation

Spéculations	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Variation 2017/2016 en %
Melon	12 057	11 079	14 342	11 364	11 427	14 976	31,1
Pastèque	7 578	11 075	11 838	6 474	7 984	9 112	14,1
Tomate cerise	9 861	9 934	10 630	10 418	11 035	8 306	-24,7
Mais doux	8 197	8 542	10	12 253	16 217	22	38
Haricot vert	5 865	8 082	8 854	11 303	11 403	14 192	24,5
Courge	2 714	2 647	2 034	1918	2 043	1 527	-25,3
Patate douce	-	-	-	1 803	3 629	3 704	2,1
Oignon	320	208	166	2 000	2 549	3 214	26,1
Radis	-	-	-	1 178	762	1 175	54,2
Piment	-	-	-	219	345	569	64,9
Autres	638	2 982	6 771	14 768	14 638,08	8 733	-40,3
UE	47	54	62	67262,25	79 989,08	79	-1
Sous-région			5192	6 705,23	11 116,48	5 883	-47,1
Mangue	8 398	11 515	15 710	16937,23	15311,844	17 168	12,1
Volume total exporté (tout produit confondu)	**56 778**	**67 598**	**85 000**	**90635,24**	**91 105,56**	**106 200**	**16,6**

Source : Données 2012-2017, DRDR - DAKAR

- **les importations**

Pour la campagne 2016-2017, le volume des importations se chiffre à 239 840,5 tonnes, avec une hausse de 4% par rapport à l'année précédente. Les importations sont dominées par l'oignon (59%), dont la demande intérieure est trop forte en période de fête. Il est suivi de très loin par la pomme de terre (24%), la banane (9%) et la carotte (7%).

Cette baisse des importations est moins importante par rapport celle observée en 2016. Les variations sont de -2% pour la pomme de terre, 63% pour la carotte et 122% pour la banane. Par contre, l'oignon a connu une baisse de 6% en comparaison de la campagne précédente.

Tableau IX-7 : Répartition et évolution des cultures maraîchères destinées à l'importation

Spéculations	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Variation 2017/2016 en %
Oignon	123 350	132 182,53	101641,15	130 957,70	151 204,86	142 389,4	-5,83
Pomme de terre	70 470	54 952,50	67 643,45	74 013,28	59 705,14	58 431,71	-2,13
Carotte	8 568	7 907,04	11 911,76	13 706,53	10 137,53	16 562,52	63,3
Banane	15 567	17 065,52	15136,63	16 380,20	10 094,07	22	122,4
Volume total importé	**217 955**	**212 107,58**	**196 332,99**	**235 057,70**	**231 141,60**	**23 9840,5**	**3,7**

Source : Données 2012-2017, DRDR - DAKAR

CONCLUSION

La situation agricole de Dakar est loin d'être satisfaisante. A bien des égards, les cultures ont de faibles rendements et la production reste à désirer, même si une certaine augmentation a été observée durant cette campagne. C'est le cas des cultures maraichères, vivrières, etc. Aussi, pour une campagne agricole réussie, il faut d'abord que, le système de pilotage agricole, assure aux paysans une disponibilité et une accessibilité des facteurs de production en temps réel.

S'agissant des exportations et importations, les résultats obtenus sont mieux que ceux obtenus en 2016. Les exportations ont augmenté de 17%.

.

Chapitre X : ELEVAGE

INTRODUCTION

Le secteur de l'élevage occupe une place importante dans l'économie de la région car son développement participe à l'amélioration des conditions de vie des populations en leur assurant une sécurité alimentaire et nutritionnelle, une augmentation des revenus, et à la création d'emplois. Toutefois, la région de Dakar n'a pas de vocation pastorale, mais reste le principal centre de commercialisation et de consommation du bétail.

Pour booster le secteur de l'élevage, des objectifs stratégiques définis par le PSE visent, d'une manière générale, à améliorer sa compétitivité durable. Notamment, des politiques permettant d'accélérer le développement des filières de production sont mises en œuvre pour améliorer la productivité par la création d'un environnement favorable au développement des systèmes d'élevage, renforcer les infrastructures de transformation, de conservation et de commercialisation des produits avec une meilleure intégration dans la filières industrielles, mais aussi améliorer la structuration des segments industriels et familiaux des filières prioritaires (bétail-viande et aviculture industrielle) offrant des opportunités plus conséquentes, pratiquement, au niveau de tous les maillons de la chaîne de valeur.

Pour mieux appréhender le secteur de l'élevage dans la région de Dakar, dans un premier temps nous allons décrire la situation de l'élevage durant les années 2017 et 2018 en faisant une revue sur les services techniques, le cheptel, la production et les importations et exportations. Ensuite, nous abordons la situation zoo sanitaire et les résultats de la campagne de vaccination.

X.1. LES SERVICES TECHNIQUES, AUTRES INTERVENANTS ET INFRASTRUCTURES ES SERVICES TECHNIQUES, AUTRES INTERVENANTS ET INFRASTRUCTURES

X.1.1. LES SERVICES TECHNIQUES

Le personnel des inspections de services vétérinaires de la région de Dakar est composé de 35 personnes répartis en 20 hommes et 15 femmes en 2018. Par ailleurs, cet effectif est marqué par une baisse continue ces deux dernières années, passant de 44 agents (25 hommes et 19 femmes) en 2016 à 43 agents (23 hommes et 20 femmes) en 2017.

Plus de la moitié des membres du personnel entre 2017 et 2018 sont des agents techniques d'élevage. En effet, leur part dans l'effectif total du personnel s'élève à 58% en 2017 puis 54% en 2018, accusant une légère baisse de 04 points de pourcentage. Le personnel du secteur compte également d'autres membres composés de personnel administratif et des chauffeurs etc. Concernant les Docteurs vétérinaires et les ingénieurs des travaux d'levages, leur effectif n'a pas évolué entre 2017 et 2018, se situant à deux agents pour le premier et huit agents pour le second.

Tableau X-1 : Services Vétérinaires selon le diplôme, par Inspection

Inspections de Services Vétérinaires	Année	Docteur vétérinaire			Ingénieur des Travaux d'Elevage			Agents Techniques d'Elevage			Autres			Ensemble		
		H	F	Ens.	H	F	Ens.	H	F	Ens.	H	F	Ens.	H	F	Ens.
IRSV[25]	**2016**	1	1	2	1	1	2	3	1	4	2	7	9	7	10	17
	2017	1		1	2	1	3	4	1	5	0	5	5	7	7	14
	2018	1	0	1	2	1	3	3	0	3	1	1	2	7	2	9
IDSV[26] de Pikine	**2016**	-	-	-	1	-	1	2	1	3	1	1	2	4	2	6
	2017	0	0	0	1	0	1	5	2	7	0	0	0	6	2	8
	2018	0	0	0	2	0	2	2	3	5	0	0	0	4	3	7
IDSV de Guédiawaye	**2016**	-	-	-	1	-	1	4	1	5	1	-	1	6	1	7
	2017	0	0	0	1	0	1	1	1	2	0	0	0	2	1	3
	2018	0	0	0	1	0	1	1	0	1	0	2	2	2	2	4
IDSV de Dakar	**2016**	-	-	-	-	1	1	1	-	1	-	2	2	1	3	4
	2017	0	1	1	1	0	1	1	3	4	1	0	1	3	4	7
	2018	0	1	1	1	0	1	1	2	3	1	0	1	3	3	6
IDSV de Rufisque	**2016**	-	-	-	2	-	2	5	2	7	-	1	1	7	3	10
	2017	0	0	0	1	1	2	4	3	7	0	2	2	5	6	11
	2018	0	0	0	0	1	1	4	3	7	0	1	1	4	5	9
Total	**2016**	1	1	2	5	2	7	15	5	20	4	11	15	25	19	44
	2017	1	1	2	6	2	8	15	10	25	1	7	8	23	20	43
	2018	1	1	2	6	2	8	11	8	19	2	4	6	20	15	35
	Variation 2017/2016 (%)	0,00	0,00	0,00	20,00	0,00	14,29	0,00	100,00	25,00	-75,00	-36,36	-46,67	-8,00	5,26	-2,27
	Variation 2017/2018 (%)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-26,67	-20,00	-24,00	100,00	-42,86	-25,00	-13,04	-25,00	-18,60

Source : Données de 2017-2018, Service Régional de l'Elevage et des Productions animales

[25] IRSV = Inspection Régionale des Services Vétérinaires
[26] IDSV = Inspection Départementale des Services Vétérinaires

X.1.2. LES AUTRES INTERVENANTS

En plus des services techniques rattachés au Ministère de l'élevage, il y a des ONG et associations qui interviennent dans le secteur de l'élevage. Ces intervenants sont listés dans le tableau ci- dessous :

Tableau X-2 : Liste des autres intervenants

Intervenants	Statut (ONG, Association, Projet, Programme de développement, etc.)	Domaine d'intervention	Zone d'intervention
Maison des Eleveurs	Association	Elevage	Région
Association nationale pour intensification de la Production laitière	Association	Elevage	Dakar région
Association pour le Développement et l'Amélioration Génétique des Races (ADAM)	Association	Elevage	Dakar région
Réseau national des Eleveurs du Sénégal (RENADES)	Association	Elevage	Dakar région
Association Régionale pour la Protection des animaux (ARPA)	ONG	Elevage	Dakar région

Source : Données de 2017-2018, Service Régional de l'Elevage et des Productions animales

X.1.3. LES INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS

La région de Dakar dispose peu d'infrastructures et d'équipements à vocation pastorale et avicole dans ces illustrés par le tableau X.3. En effet, lors des campagnes 2016-2017 et 2017-2018, la région possède seulement quelques parcs à vaccination (2 en 2017 et 4 en 2018) situés tous en Rufisque. Concernant les abattoirs modernes, en 2017, ils ont été au nombre de deux répartis dans les zones de Guédiawaye et Rufisque et deux autres, en 2018, situés dans les zones de Pikine et Rufisque.

Tableau X-3 : Répartition et évolution du nombre d'infrastructures pastorales et avicoles par circonscription administrative

Infrastructures	Dakar			Guédiawaye			Pikine			Rufisque			Région		
	Campagne 2015 / 2016	Campagne 2016 / 2017	Campagne 2017 / 2018	Campagne 2015 / 2016	Campagne 2016 / 2017	Campagne 2017 / 2018	Campagne 2015 / 2016	Campagne 2016 / 2017	Campagne 2017 / 2018	Campagne 2015 / 2016	Campagne 2016 / 2017	Campagne 2017 / 2018	Campagne 2015 / 2016	Campagne 2016 / 2017	Campagne 2017 / 2018
Forages agropastoraux	-			-			-			-			-		
Parcs à vaccination	-			-			-			1	2	4	1	2	4
Centres zootechniques	-			-			-			-			-		
Fermes modernes d'embouche bovine, ovine, caprine, asine, porcine ou équine	ND			-			ND			ND					
Fermes avicoles modernes	ND			-			ND			ND					
Unités de transformation de produits laitiers	ND			ND											
Abattoirs modernes					1		1		1	0	1	1	1		
Pharmacies et cliniques vétérinaires	16			5			9			5			35		
Infirmeries pour soin vétérinaires				4			8			5			17		
Total	16			9	1		18		1	11	3	5	54	2	4

Source : Données de 2017-2018, Service Régional de l'Elevage et des Productions animales

X.2. LE CHEPTEL ET LA VOLAILLE

Le cheptel dakarois est riche en sa composition en espèce d'animaux domestiques. En effet, il est composé de bovins, d'ovins, de caprins, d'équins, de porcins et de caméliens. Outre le cheptel, l'élevage de la volaille occupe une place importante dans le secteur.

L'évolution de l'effectif du cheptel entre les campagnes de 2016-2017 et de 2017-2018 révèle quelques légères variations. En effet, une légère augmentation de moins de 1% est observée dans le secteur bovin tandis que l'effectif des ovins et des caprins a baissé de 2%. Concernant la volaille, la situation a très peu varié entre ces deux campagnes avec une hausse de moins 0,1%.

Tableau X-4 : Evolution des effectifs du cheptel et de la volaille selon l'espèce par circonscription administrative

Espèces	Dakar			Guédiawaye			Pikine			Rufisque			Région		
	2016 / 2017	2017 / 2018	Variation %	2016 / 2017	2017 / 2018	Variation en %	2016 / 2017	2017 / 2018	Variation en %	2016 / 2017	2017 / 2018	Variation en %	2016 / 2017	2017 / 2018	Variation en %
Bovins	475	500	5,26	644	541	-15,99	2064	2193	6,25	22727	22728	0,00	25908	25962	0,21
Ovins et caprins	43110	43110	0,00	19824	16130	-18,63	63438	63440	0,00	127728	127728	0,00	254100	250408	-1,45
Asins															
Equins	1651	1740	5,39	480	447	-6,88	1537	1530	-0,46	5397	4368	-19,07	4583	8085	76,41
Porcins	0	0	0,00	41	41	0,00	124	124	0,00	1 316	1 316	0,00	1 485	1 485	0,00
Caméliens															
Total bétail															
Volaille	9500	10000	5,26	2500	2500	0,00	8000	8500	6,25	2603305	2603304	0,00	2623305	2624304	0,04

Source : Données de 2017-2018, Service Régional de l'Elevage et des Productions animales

X.3. LES PRODUCTIONS

X.3.1. LA PRODUCTION DE VIANDE ET D'ŒUFS

Durant les deux campagnes sous revues, le volume global des abattages enregistrés dans la région de Dakar est passé de 614 763 bêtes à 784 839, soit une évolution à la hausse de 68%. Ces abattages contrôlés sont effectués au niveau des abattoirs de la SOGAS (Société de Gestion des Abattoirs du Sénégal), des abattoirs de Rufisque, ainsi que dans quelques aires d'abattage du département de Rufisque.

Cependant, dans l'ensemble 543 021 bêtes en 2017 et 654 478 bêtes en 2018 ont été recensées dans les abattoirs de la SOGAS. Dans le département de Rufisque, la campagne de 2017-2018 a enregistré 130 356 bêtes contre 71 806 lors de la campagne précédente. Dans la région de Dakar, l'espèce ovine comptabilise plus de la moitié des abattages durant ce deux campagnes (77% en 2017 et 52% en 2018).

Au niveau de la SOGAS, le tonnage en viande traité (toutes espèces confondues) s'élève à 19 018,921 tonnes en 2018 contre 17 424,024 en 2017, soit une hausse de 9%. Précisément, la part de la viande bovine traitée s'élève à 11 672,155 tonnes en 2018 contre 11 230,076 tonnes en 2017. Pour les ovins et les caprins, leurs parts traitées se situent respectivement à 5 335,070 tonnes et 1 756,330 tonnes en 2018 contre 4 571,876 tonnes et 1 502,576 tonnes en 2017. Pour les porcins, environ 254,570 tonnes de viandes en 2018 contre 254,952 tonnes en 2017 ont été traitées dans les abattoirs de la SOGAS. Concernant les camelins, près de 796 tonnes de viandes ont été traitées en 2018 contre 953 tonnes en 2017. Comparativement à l'année 2016, le volume global des abattages a connu une hausse de 9% entre 2017 et 2018.

La production nationale d'œufs de consommation en 2017 est estimée à 719 millions d'unités. Le Service Régional de l'Elevage et des productions Animales de Dakar évalue à 60% la contribution régionale à cette production nationale, soit donc 431 millions d'unités.

Tableau X-5 : Evolution des statistiques des abattages contrôlés de viande dans les abattoirs de la région de Dakar selon les espèces, par circonscription administrative

Espèces		Dakar		Pikine			Rufisque			Région			
		2016 / 2017	2017 / 2018	2015/ 2016	2016 / 2017	2017 / 2018	2015/ 2016	2016 / 2017	2017 / 2018	2015/ 2016	2016 / 2017	2017 / 2018	Variation % 2017/2018
Taureaux	**Nb**				69357	75307		34302	121329		103659	196636	89,7
	Poids (T.)				11230076	11672138		5312479	7914969		16542555	19587107	18,4
Bœufs	**Nb**							22167			22167	0	
	Poids (T.)							2551881			2551881	0	
Vaches	**Nb**							6988			6988	0	
	Poids (T.)							677220			677220	0	
Veaux / vêles	**Nb**							569			569	0	
	Poids (T.)							30541			30541	0	
Total bovins	**Nb**			69402	69357	75307	61401	64026	121329	130803	133383	196636	47,42
	Poids (T.)			10971,57	11230076	11672138	7837,71	8572121	7914969	18809,29	19802197	19587107	-1,09
Ovins	**Nb**	467982	401253	296154			1147	5811	6579	297301	473793	407832	-13,92
	Poids (T.)	5935043	5335070	4136,03			15,77	877888	100595	4151,801	6812931	5435665	-20,22
Caprins	**Nb**		172362	120902			71281	1969	2448	192183	1969	174810	8778,11
	Poids (T.)		1756330	1190,90			8,19	21432	24864	1199,093	21432	1781194	8210,91
Porcins	**Nb**	5618	5561	4741						4741	5618	5561	-1,01
	Poids (T.)	254952	254570	218,66						218,664	254952	254570	-0,15
Total	**Nb**	473600	579176	491199	69357	75307	33829	71806	130356	625028	614763	784839	27,67
	Poids (T.)	6189995	7345970	16517,17	11230076	11672138	7861,68	9471441	8040428	24378,85	26891512	27058536	0,62

Source : Données de 2017-2018, Service Régional de l'Elevage et des Productions animales

X.3.2. LA PRODUCTION CONTROLEE DE LAIT

La production nationale de lait en 2017 porte sur un volume estimé à 243,5 millions de litres, soit une hausse de 5% par rapport à la production de 2016 où le volume se situait à 231,5 millions de litres. La répartition selon le type d'élevage, laisse apparaître que plus de la moitié (54%) provient de l'élevage pastoral et le reste (46%), soit 112 010 000 de litres de l'élevage intensif.

Dans la région de Dakar, la production contrôlée de lait est estimée à 12,47 millions de litres en 2018 contre 9,74 millions de litres en 2017, soit une hausse de 28%. Cette hausse est également observée sur la période 2016-2017 avec une augmentation de

5%. Cette production de lait est imputable aux différents types d'élevage à savoir l'élevage de races pures exotiques, l'élevage de métisse, et l'élevage pastoral qui est le premier fournisseur de lait au niveau régional. Pour la production de lait, les quantités sont calculées sur la base de la production nationale dont 4% des parts pour la région de Dakar.

Tableau X-6 : Evolution de la production de lait par circonscription administrative

Circonscription administrative	2016	2017	2018	Variation des quantités en % 2016/2017	Variation des quantités en % 2017/2018
	Quantité (litres)	Quantité (litres)	Quantité (litres)		
Dakar	_	_	_		_
Guédiawaye	_	_	_		_
Pikine	_	_	_		_
Rufisque	_	_			_
Région	9,26 millions	9,74 millions	12,47 millions	5,18	28,03
Sénégal	231,5 millions	243,5 millions		5,18	

Source : Données de 2017-2018, Service Régional de l'Elevage et des Productions animales

X.4. LES IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS

X.4.1. LES IMPORTATIONS ET EXPORTATION DE BETAIL ET VOLAILLE SUR PIED

Pour l'année 2017, les importations de bétail sur pied se chiffrent à 4 329 têtes dont 1 254 bovins, 180 ovins, 136 caprins et diverses (2 750 têtes). Les importations de chiens (5) et chats (4) sont marginales. S'agissant des animaux sauvages, 300 perroquets et 10 080 animaux divers sont importés en 2017. Aussi, il faut signaler que la région n'a pas enregistré d'exportation de bétail.

X.4.2. LES IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS DE VIANDE

En 2017, les importations totales de viande et produits carnés sont estimées à 8 294,661 tonnes. Pour cette même année, les abats maintiennent encore la première place de produit carné importé en termes de tonnage avec 4060,554 tonnes, soit 49% des importations contrôlées au profit de la viande de buffle désossée congelée qui ne représente que 36%.

X.4.3. LES IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS DE LAIT

Les importations de lait et produits laitiers s'élèvent à un volume de 30 660,43 tonnes de lait et produits laitiers en 2017. Elles sont constituées essentiellement de lait en liquide et en poudre, et des produits laitiers. D'ailleurs, le lait en poudre est le premier produit alimentaire d'origine animale importé au Sénégal. Sur cette même année, environ 25 946,84 tonnes de lait en poudre ont fait l'objet de contrôle par les services vétérinaires frontaliers, soit une valeur relative 85% du lait et des produits laitiers importés.

Il est important de signaler que cette importation est destinée à la consommation nationale. Comparativement à l'année précédente, le volume des importations passe de 29 798,47 tonnes en 2016 pour s'établir à 30 660,43 tonnes en 2017 accusant une augmentation de 3%.

X.4.4. LA PRODUCTION CONTROLEE DES CUIRS ET PEAUX

Dans le cadre des exportations, les cuirs et peaux constituent la première filière d'exportation du sous-secteur de l'Elevage avec 2884,232 tonnes et connait une baisse de 13% par rapport à 2016. Les peaux d'ovin et de caprin représentent 85% de ce tonnage. La Chine devient le premier pays importateur de Cuirs et peaux avec 25% des exportations suivi de l'Italie (20%) et de l'Inde (16%). Une inversion des parts est enregistrée entre les peaux de petits ruminants qui deviennent plus importantes et les cuirs de bovins qui ne représentent que 9% du total des exportations.

X.5. LES MOUVEMENTS DU BETAIL : LES ENTREES ET LES SORTIES

Les statistiques sur le contrôle du mouvement commercial du bétail, confirment le rôle de l'agglomération Dakaroise en tant que centre de consommation par excellence de viande du pays. Au total 1 339 902 animaux sont enregistrés en 2018 au niveau du parc des petits ruminants et du foirail de Diamaguène. Cet effectif a connu une augmentation de 42% par rapport à l'année 2017 où ce chiffre se situait à 945 332 têtes. Auparavant, la région comptait 915 863 têtes en 2016, soit une variation à la hausse de 3% sur la période 2016-2017.

Par ailleurs, sur 10 bêtes entrants dans la région, les 6 sont des ovins, suivis des bovins avec 218 880 entrées soit 16% de l'effectif total, et enfin les caprins, qui totalisent 198 868 entrées. Comparé à la campagne précédente, l'effectif des entrées pour l'espèce caprine a connu une baisse de 16% en 2018 car il se situait à 236 866 têtes en 2017. Ces animaux viennent souvent des Républiques du Mali, de la Mauritanie et des autres régions du pays.

S'agissant des sorties l'effectif passe de 1 092 869 têtes à 773 055 têtes entre 2017 et 2018, soit une baisse de 29%, imputable au repli de l'effectif des caprins qui passe de 485 620 têtes en 2017 à 165 806 têtes en 2018.

Tableau X-7 : Répartition et évolution des mouvements du bétail selon l'espèce dans la région

Espèces		Région				
		Campagne 2016	Campagne 2017	Campagne 2018	Variation 2017/2016 en %	Variation 2017/2018 en %
Bovins	**Entrées**	125952	133044	218880	5,63	64,52
	Sorties	115153	121629	121629	5,62	0,00
	Solde	**10799**	**11415**	**97251**		
Ovins	**Entrées**	639233	575422	922154	-9,98	60,26
	Sorties	581653	485620	485620	-16,51	0,00
	Solde	**57580**	**89802**	**436534**		
Caprins	**Entrées**	150678	236866	198868	57,20	-16,04
	Sorties	141023	485620	165806	244,36	-65,86
	Solde	**9655**	**-248754**	**33062**		
Total	**Entrées**	915863	945332	1339902	3,22	41,74
	Sorties	837829	1092869	773055	30,44	-29,26
	Solde	**78034**	**-147537**	**566847**		

Source : Données de 2017-2018, Service Régional de l'Elevage et des Productions animales

X.6. LA SITUATION ZOO SANITAIRE

X.6.1. LES FOYERS DECLARES

Les années 2017 et 2018 sont marquées par l'apparition de certaines maladies animales comme la dermatose nodulaire contagieuse bovine, la peste des petits ruminants, l'influenza aviaire faiblement pathogène, la rage dans le département de Rufisque.

S'agissant du département de Pikine, environ 3 foyers de maladies sont observés ; il s'agit un foyer de Dermatose nodulaire contagieuse bovine, un foyer de Newcastle dans la collectivité territoriale de Keur Massar. Et de plus un foyer d'influenza aviaire faiblement pathogène, s'est également propagé dans le département.

Concernant, les départements de Dakar et Guédiawaye, la situation épidémiologique du cheptel a été stable.

X.6.2. LES RESULTATS DES CAMPAGNES DE VACCINATION

Dans le cadre de la protection sanitaire du cheptel, au total 219 440 têtes ont été vaccinées durant la campagne de 2018 contre 281 856 en 2017 au niveau de la région. Cette situation montre une baisse de 22% du nombre de bêtes vaccinés durant cette période 2017-2018. Néanmoins, en 2016, environ 255 553 bêtes ont été enrôlées pour la vaccination, soit une variation à la hausse de 22% par rapport à 2017.

Par ailleurs, il est important de signaler que près de la moitié du cheptel vacciné (47%) se trouve dans la localité Guédiawaye/Pikine en 2018. De même en 2017, cette localité abritait 60% des animaux vaccinés. Le département de Rufisque abrité un effectif important d'animaux vaccinés avec 27% en 2017 et 34% en 2018. Cette situation s'explique par le fait que, dans ces départements, la plupart des ménages pratiquent l'élevage dans leurs domiciles avec l'avènement des moutons de races ; mais aussi le département de Pikine abrite le plus grand parc de la région.

Tableau X-8 : Evolution des résultats des campagnes de vaccination et de déparasitage du bétail par circonscription administrative

Circonscriptions administratives	Effectifs vaccinés				
	2016	2017	2018	Variation 2017/2016 en %	Variation 2017/2018 en %
Dakar	103 190	35 566	42 896	-65,53	20,61
Guédiawaye / Pikine	74 472	171 604	102 877	130,43	-88,26
Rufisque	77 891	74 686	73 667	-4,11	-1,36
TOTAL	**255 553**	**281 856**	**219 440**	10,29	-22,14

Source : Données de 2017-2018, Service Régional de l'Elevage et des Productions animales

Pour les campagnes de 2017 et de 2018, certaines maladies sont ciblées en l'occurrence les pasteurelloses de petits ruminants, MNC (I2 volailles), la peste des petits ruminants, Dermatose nodulaire contagieuse bovine (DNCB), Peste équine, Pasteurellose bovine, entérostomie.

Concernant l'affection de la peste des petits ruminants, environ 162 395 sujets ont été vaccinés pour la campagne 2017 au niveau des quatre départements. Pour la dermatose nodulaire contagieuse bovine (DNCB), 24 056 bêtes ont été vaccinées en 2018 contre 18 627 lors de la campagne de 2017. La prévention des maladies de Newcastle et de peste équine a conduit une campagne de vaccination de 65 222 bêtes

pour la première et 2384 pour la seconde en 2018 engendrant respectivement une variation à la hausse d'individus enrôlés de 87% et de 29% par rapport à la campagne de 2017.

Tableau X-9 : Répartition et évolution des résultats des campagnes de vaccination selon l'affection, par circonscription administrative

Source : Données de 2017-2018, Service Régional de l'Elevage et des Productions animales

Antigènes	Dakar				Pikine et Guédiawaye				Rufisque				Région			
	Campagne 2016	Campagne 2017	Campagne 2018	Variation % 2017/2018	Campagne 2016	Campagne 2017	Campagne 2018	Variation % 2017/2018	Campagne 2016	Campagne 2017	Campagne 2018	Variation % 2017/2018	campagne 2016	Campagne 2017	Campagne 2018	Variation % 2017/2018
Pasteurelloses de petits ruminants	-	-	-	-	8900	37189	-	-	9990	-	-	-	18890	37189	-	-
Maladie Newcastle (I2volailles)	37 450	7639	10744	40,6	-	15295	17926	17,2	400	11982	36552	205,06	64801	34916	65222	86,797
Peste des petits ruminants (PPR)	65 560	27006	-	-	62 795	87879	-	-	46914	47510	-	-	175269	162395	-	-
Dermatose nodulaire contagieuse bovine (DNCB)	403	143	4532	3069	94	4429	19471		19737	339,6	53	-99,62	22219	18627	24056	29,146
Péripneumonie contagieuse bovine (PPCB)	264	264	4532	-	-	4139	19471	-	-	11454	53	-	-	15857	24056	-
Peste équine	778	778	919	18,1	2683	1448	1287	-11,1	940	1134	178	-84,3	4865	3360	2384	-29,048
Pasteurellose bovine	-	-	-	-		-	-	-		-	-	-		0	-	-
Entérostomie	-	-	-	-	13 408	25364	-			-	-	-	13408	25364	-	
Rage		-	-	-		-	-	-		5	-	-		-	-	-

X.7. LES RESULTATS DE LA CAMPAGNE D'INSEMINATION BOVINE

En 2016 la mise en œuvre du programme spécial d'insémination artificielle au niveau de la région concerne 71 vaches qui sont toutes inséminées, mais seulement 43 vaches ont été en gestation soit un taux de gestation de 61,4%.

Cependant, le taux de gestation est plus élevé dans le département de Guédiawaye soit 81% de l'effectif total ; cela s'explique par le nombre limité de vaches sélectionnées. Les départements de Rufisque et Pikine enregistrent respectivement 64,3% et 38,8% de taux de gestation.

Tableau X-10 : Evolution des résultats des campagnes d'insémination artificielle (CIA) bovine par circonscription administrative

Désignation		Rufisque			Pikine			Guédiawaye			Région		
		2014/2015	2015/2016	Variation en %	2014/2015	2015/2016	Variation en %	2014/2015	2015/2016	Variation en %	2014/2015	2015/2016	Variation en %
Nombre de CIA		4	-		-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nombre d'Eleveurs		66	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nombre de vaches	**Recensées**	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Sélectionnées	47	42	-10,64	20	18	-10	11	11	0	78	71	-8,97
	Synchronisées	47	42	-10,64	20	18	-10	11	11	0	78	71	-8,97
	Inséminées	47	42	-10,64	20	18	-10	11	11	0	78	71	-8,97
	Contrôlées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Gestantes	-	27	-	-	7	-	-	9	-	-	43	-
Taux de gestation			64,3	-		38,8	-	-	81	-	-	61,4	

Source : Données de 2017-2018, Service Régional de l'Elevage et des Productions animales

CONCLUSION

Le sous-secteur de l'élevage joue un rôle important sur le plan économique et social. Son développement peut réduire significativement la pauvreté. Il faut noter que cette activité se développe surtout dans les départements de Pikine et Rufisque qui concentrent l'essentiel du Cheptel de la région. Cela s'explique par le fait que la seule zone rurale de la région se situe dans le département de Rufisque. En effet, Keur Massar, Yène et Sangalkam sont les principales zones de développement des fermes avicoles, d'élevage laitier et de l'embouche intensive.

En ce qui concerne la lutte contre les maladies animales, qui reste une des priorités pour le secteur, des progrès significatifs sont notés; mais les résultats relatifs à la couverture vaccinale sont encore à améliorer pour trois des cinq maladies prioritaires ciblées, en l'occurrence, la peste des petits ruminants, la dermatose nodulaire contagieuse bovine.

Il est aussi important de noter le délaissement de l'élevage extensif au profit de l'élevage semi-extensif voire intensif. L'analyse des performances du secteur de l'élevage malgré les contraintes soulignées laisse apparaître un potentiel insuffisamment exploité. La forte demande en bétail et en volaille pendant les événements religieux, notamment la Tabaski, montre la nécessité d'une meilleure prise en charges de ses difficultés.

Chapitre XI : PECHE

INTRODUCTION

La pêche est un important levier de l'économie nationale et peut contribuer efficacement à la réduction de la pauvreté. En effet, avec 718 Km de côtes, le secteur de la pêche peut permettre au pays d'assurer une bonne partie de la sécurité alimentaire des populations.

La région de Dakar est la troisième région de pêche du Sénégal notamment grâce à sa façade atlantique qui lui confère un micro climat marqué par l'influence de l'alizé maritime. Ce climat est favorable aux remontées d'eaux profondes appelées « upwellings » source d'enrichissement des eaux marines. Au niveau de la région, la pêche artisanale est pratiquée essentiellement par les Lébous et permet d'approvisionner le marché local en assurant presque entièrement la consommation locale.

Dans ce chapitre il sera question de voir d'abord les services techniques et infrastructures du service ; ensuite la pêche artisanale et industrielle en passant en revue l'armement piroguier, les mises à terre, la ventilation des apports ainsi que les transformations artisanale et industrielle et enfin l'aquaculture dans la région de Dakar.

XI.1. LES SERVICES TECHNIQUES, LES AUTRES INTERVENANTS ET LES INFRASTRUCTURES

XI.1.1. LES SERVICES TECHNIQUES

Le personnel du service régional de la pêche (SRP) est en hausse de 44% en 2018 par rapport à l'année précédente. En effet, il est passé de 27 agents en 2017 à 39 agents en 2018. Par ailleurs, sur la période 2016-2017, l'effectif du service a connu une baisse du personnel de 7% à savoir 29 agents en 2016 à 26 agents en 2017. S'agissant du genre, les femmes représentent seulement 33% et 25% du personnel en 2017 et 2018 montrant une prédominance masculine dans les services techniques de ce secteur. Et le SRP abrite 11 agents en 2018 contre 04 en 2017.

Sur la répartition du personnel des services de pêche, on peut constater que l'effectif reste à désirer de manière globale. En effet pour un secteur exploitable comme la pêche, participant à l'autosuffisance alimentaire et à l'avancé économique du pays, il devrait y avoir bon nombre d'appui technique pour assurer le contrôle, le suivi et la coordination de la mise en œuvre des politiques d'améliorations des conditions de pêche. Entre 2017 et 2018, l'effectif des ingénieurs de pêche n'a pas varié dans le service régional de la pêche. Par contre en 2018, le service a été doté de 3 Techniciens supérieurs des pêches et d'un agent technique des pêches. Pour le personnel type « autres », l'effectif est en hausse en 2018 comparé à l'année 2017, passant de 2 à 5 diplômés.

Concernant le personnel déconcentré au niveau départemental, leur effectif est de 51 agents. Ils sont répartis dans les départements de Dakar, Pikine et Rufisque. Néanmoins cette répartition cache des disparités et le département de Rufisque dispose du nombre de personnel le plus élevé aussi bien en 2017 (11 agents) qu'en 2018 (13 agents). Cette situation pourrait s'expliquer par le fait que ce département est le seul à abriter la partie rurale de la région de Dakar. Le département de Dakar suit avec 10 agents en 2018 et 8 agents en 2017. Enfin, le département de Pikine présente l'effectif le plus faible avec 5 agents en 2018 contre 4 en 2017.

Tableau XI-1 : Répartition et évolution des effectifs du personnel des services de pêche selon le diplôme, par service

Diplômes	Sexe	SRP			Dakar			Pikine			Rufisque			Région				
		2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018	Variation 2017/2016 en %	Variation 2017/2018 en %
Ingénieur des pêches	Masc.	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1		
	Fem.	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1		
	Tot.	2	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2	2		
Technicien supérieur des pêches	Masc.	0	0	2	4	2	2	2	2	1	1	1	1	7	5	6	-28,57	20,00
	Fem.	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1		
	Tot.	0	0	3	4	2	2	2	2	1	1	1	1	7	5	7	-28,57	40,00
Agent technique des pêches	Masc.	0	0	1	6	3	3	0	0	1	3	4	4	9	7	9	-22,22	28,57
	Fem.	0	0	0	1	2	2	1	1	1	0	0	0	2	3	3	50,00	
	Tot.	0	0	1	7	5	5	1	1	2	3	4	4	11	10	12	-9,09	20,00
Autres	Masc.	0	0	4	0	0	0	0	0	1	4	5	6	4	5	11	25,00	120,00
	Fem.	2	2	1	1	1	2	0	1	1	2	1	2	5	5	6		20,00
	Tot.	2	2	5	1	1	2	0	1	2	6	6	8	9	10	17	11,11	70,00
Ensemble	Masc.	1	1	8	10	5	7	2	2	3	8	10	11	21	18	29	-14,29	61,11
	Fem.	3	3	3	2	3	3	1	2	2	2	1	2	8	9	10	12,50	11,11
	Tot.	4	4	11	12	8	10	3	4	5	10	11	13	29	27	39	-6,90	44,44

Source : Données 2016-2018, Service Régional des Pêches et de la Surveillance de Dakar

XI.1.2. LES AUTRES INTERVENANTS

S'agissant des autres intervenants, il y a COM-FISH+ qui émane de l'USAID et l'ONG Hunger project. Ces deux structures interviennent en partie sur la gouvernance des pêches et les projets d'appui de la communauté. Les autres intervenants tels que PRAO, GOWAMER, ADUPES sont tous des projets s'activant dans le même cadre que COM-FISH+ et Hunger. Notons que leurs zones d'interventions se limitent à Dakar, à l'exception de Hunger project qui est dans la localité YENE/DIALAW.

Tableau XI-2 : Autres intervenants selon le statut, les domaines et zones d'intervention dans la région

Intervenants	Statut (ONG, Association, Projet, Programme de développement, etc.)	Domaines d'intervention	Zones d'intervention
COM FISH+	Projet USAID	Gouvernance des Pêches et Plan de gestion sardinelle et Ethmalose	Dakar
PRAO	Projet	Gouvernance des Pêcheset plan d'aménagement Crevette et Cymbium	Dakar
GOWAMER	Projet	Gouvernance des Pêches et mis en [place de ZPP	Dakar
ADUPES	Projet	Gouvernance des Pêches et plan d'aménagement Poulpe	Dakar
Hunger project	ONG	Projet d'appui à la communauté de Yéné/Dialaw	YENE/DIALAW

Source : Données 2016-2018, Service Régional des Pêches et de la Surveillance de Dakar

XI.1.3. LES INFRASTRUCTURES

La répartition des infrastructures de pêche dans la capitale sénégalaise n'est pas très homogène. En effet, la plupart des infrastructures sont concentrées entre les départements de Dakar et de Rufisque.

Ainsi, les quais de pêche ont augmenté dans lesdits départements de la région passant de 03 à 04 pour le premier et de 02 à 03 pour le second durant la période 2016-2018. S'agissant des usines de transformation de produits halieutiques, le département de Dakar concentre plus de 63% de cette infrastructure dans le territoire régional.

D'ailleurs cette infrastructure est en progression dans ce département avec une variation à la hausse de 2%, soit précisément 59 usines en 2017 à 60 usines en 2018. Pour les complexes frigorifiques, les fabriques de glace et les marchés modernes aux poissons, les chiffres demeurent les mêmes depuis 2016, aucune variation.

La situation des autres infrastructures de la pêche pour le département de Rufisque demeure presque identique à celle du département de Dakar. En effet, les variations sont uniquement notées aux usines de transformation de produits halieutiques où l'effectif est passé 16 à 17 entre 2016-2018. Quant aux infrastructures sur les complexes frigorifiques, les fabriques de glace et les marchés modernes aux poissons, les chiffres demeurent des mêmes statistiques au courant de cette période.

Pour Le département de Pikine, aucune évolution n'est constatée au niveau de ces infrastructures de pêches entre 2016 et 2018.

Tableau XI-3 : Répartition et évolution du nombre d'infrastructures de pêche par circonscription administrative

Infrastructures	Dakar			Pikine			Rufisque			Région				
	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018	Variation % 2016/ 2017	Variation % 2017/
Quais de pêche	**3**	4	4	**1**	1	1	**2**	2	3	**6**	7	8	**16,67**	**14,29**
Complexes frigorifiques	**1**	1	1	1	1	1	1	1	1	**3**	3	3	**-**	**-**
Fabriques de glace	**9**	9	9	-	2	2	4	4	4	**13**	15	15	**15,38**	**-**
Marchés modernes aux poissons	**1**	1	1	**1**	1	1		0	0	**2**	2	2	**-**	**-**
Usines de transformation de produits halieutiques	**56**	59	60	**16**	16	16	**17**	17	18	**89**	92	94	**3,37**	**2,17**

Source : Données 2016-2018, Service Régional des Pêches et de la Surveillance de Dakar

XI.2. LA PECHE ARTISANALE

XI.2.1. LES SITES ET L'ARMEMENT DE LA PECHE

Les sites de pêche ou les villages pêcheurs n'ont pas connu de variation sur les différentes circonscriptions administratives de la région de Dakar entre 2016 et 2018.

Cependant, le nombre de pécheurs maritimes a diminué de moins de 1% sur la période 2017-2018 dans la région de Dakar, passant de 34 702 en 2017 à 34 561 en 2018. Cette situation est due à la diminution de l'effectif du nombre de pêcheurs dans le département de Dakar en 2018. En effet, leur effectif est passé de 14 810 pêcheurs en 2017 à 14 669 pêcheurs en 2018, soit une baisse de moins de 1%. Une situation contraire est notée à Rufisque où l'effectif des pêcheurs a augmenté entre 2017 et 2018, passant de 15 412 à 16 420, soit une variation totale de 7% par rapport à 2017.

S'agissant du nombre de pirogues, il y a une baisse remarquable touchant toute la région a l'exception de Rufisque. En effet, la région de Dakar possède 4607 pirogues en 2018 contre 4668 en 2017. Le département de Rufisque demeure la seule localité de pêche où le nombre de pirogues a augmenté en 2018 comparé à 2017, passant de 1350 à 1757. Cette situation s'explique par les mouvements des pêcheurs qui partent saisonnièrement en campagne dans la région de Thiès et en Casamance.

Tableau XI-4 : Evolution des sites, des pêcheurs et de l'armement selon le type de pêche, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Nombre de villages de pêcheurs			Nombre de pêcheurs			Nombre de pirogues		
		PC[27]	PM[28]	Total	PC	PM	Total	PC	PM	Total
Dakar	2016	0	6	6	0	13620	13620	0	2084	2084
	2017	0	6	6	0	14810	14810	0	2190	2190
	2018	0	6	6	0	14669	14669	0	2015	2015
Pikine	2016	0	3	3	0	3472	3472	0	650	650
	2017	0	3	3	0	3472	3472	0	996	996
	2018	0	3	3	0	3472	3472	0	835	835
Rufisque	2016	0	10	10	0	14 830	14 830	0	1483	1483
	2017	0	10	10	0	15412	15412	0	1350	1350
	2018	0	10	10	0	16420	16420	0	1757	1757
TOTAL	2016	0	19	19	0	31 922	31922	0	4249	4249
	2017	0	19	19	0	34 702	34702	0	4668	4668
	2018	0	19	19	0	34561	34561	0	4607	4607
	Variation 2017/2016 en %	0	0	0	0	8,71	8,71	0	9,86	9,86
	Variation 2017/2018 en %	0	0	0	0	-0,41	-0,41	0	-1,31	-1,31

Source : Données 2016-2018, Service Régional des Pêches et de la Surveillance de Dakar

[27] PC = Pêche Continentale
[28] PM = Pêche Maritime

L'armement de la pêche artisanale dans la région de Dakar est composée d'embarcations de type locale, saisonnières ou partie et divers types d'engins. Parmi ces embarcations, on constate deux sortes de pirogues : à moteur ou à voile. En 2018, les embarcations sont moins nombreuses qu'en 2017, passant de 27 433 à 19 043 engins, soit une baisse relative de 31%. Pourtant, sur la période 2016-2017, la baisse n'était que de 3%.

Selon le type d'embarcation, des variations, à la hausse ou à la baisse, sont enregistrées entre 2017 et 2018. D'abord, pour les embarcations locales, le nombre est passé de 3668 en 2017 à 4135 en 2018, soit une hausse de 13%. Quant à les embarcations saisonnières, leur effectif est à la baisse en 2018 avec 165 pirogues comparées à 2017 où elles étaient à 324 pirogues. S'agissant les embarcations de type partie, l'effectif est passé de 2890 à 3355 pirogues entre 2017 et 2018 soit une hausse de 17%.

Aussi, notons que les embarcations locales sont plus fréquentes dans le paysage maritime, ensuite suivi des embarcations de type parties et les embarcations saisonnières constituent les moins nombreuses. De plus, de toutes les embarcations, les pirogues à moteur sont largement plus répandues que les pirogues à voile, quel que soit l'année ou la localité considérée.

S'agissant des engins en 2018, le nombre a considérablement baissé par rapport à l'année précédente. Les engins de pêche sont passés de 14328 à 4559 engins, soit une baisse de moins de 68%. Cependant, les engins les plus fréquents, sur les deux périodes, sont les lignes, les filets dormant et les sennes tournantes. Les filets à crevette constituent les engins les plus rares, et ne sont qu'au nombre de 8 engins.

Tableau XI-5 : Evolution de l'armement de la pêche artisanale selon le type, par circonscription administrative

	Armement	Dakar			Pikine			Rufisque			Région				
		2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018	Variation %	Variation %
Embarcation locale	Pirogues à moteur	1857	1662	1942	494	494	811	1483	1293	1250	3834	3449	4003	-10,04	16,06
	Pirogues à voile	100	63	108	156	156	24	0			256	219	132	-14,45	-39,73
	Total embarcations	1957	1725	2050	650	650	835	1483	1293	1250	4090	3668	4135	-10,32	12,73
Embarcation saisonnière	Pirogues à moteur	127	290	140	-			60	25	34	187	315	174	68,45	-44,76
	Pirogues à voile				-			0			0	0	0		
	Total embarcations	2084	290	140	-			60	34	25	2144	324	165	-84,89	-49,07
embarcations Partie	Pirogues à moteur	1984	1952	2082	-			1543	225	330	3527	2177	2412	-38,28	10,79
	Pirogues à voile	100	63	108	-			0				63	108		71,43
	Total embarcations	2084	2015	2190	650	650	835	1543	225	330	3527	2890	3355	-18,06	16,09
	Palangre	613	800	600	5	5	12	371	271	137	403	1076	749	167,00	-30,39
	Senne de plage	27	6	10	6	6	13	4	122	20	184	134	43	-27,17	-67,91
	Senne tournante	174	175	300	141	141	247	285	217	207	426	533	754	25,12	41,46
	Filet maillant dérivant	-			34	34	34	120	88	102	189	122	136	-35,45	11,48
	Filet maillant encerclant	35	34	40	39	39	39	119	113	99	268	186	178	-30,60	-4,3
	Filet dormant	110	468	130	262	262	262	316	21	163	578	751	555	29,93	-26,1
	Filet filtrant à crevette	-			-	0	0	-	0	0	10	8	0	-20,00	
	Epervier	10	8	8	0	0	0	0	0	0	1020	8	8	-99,22	0
	Ligne	1020	9426	1000	653	653	653	188	487	373	841	10566	2026		-80,83
	Piège	-			-	0	0	-	0	0	105	0	0	-100,00	
	Autres	105	952	110	0	0	0	80	0	0	2174	952	110	-56,21	-88,45
	Total Engins	2094	11869	2198	1140	1140	1260	1483	1319	1101	4480	14328	4559	219,82	-68,18
	Total	14481	19929	10958	4230	3090	3765	9138	4414	4320	28243	27433	19043	-2,87	-30,58

Source : Données 2016-2018, Service Régional des Pêches et de la Surveillance de Dakar

XI.2.2. LA PRODUCTION

La production a évolué globalement à la fois en quantités de poissons qu'en valeurs économiques (FCFA). S'agissant de la production en quantité de poisson de la pêche artisanale de la région de Dakar, le chiffre a dépassé les 50 000 tonnes aussi bien en 2017 qu'en 2018. Mieux, la quantité produite se situe à 68 093 tonnes de poissons en 2017 et à 82 445 tonnes en 2018, accusant une hausse de 21% sur la période. Auparavant, en 2016, la quantité s'élevait à 58 224 tonnes de poissons, traduisant ainsi une hausse de 17% de la production sur la période 2016-2017.

Les départements de Rufisque et de Dakar, fournissent les quantités de poissons les plus importantes de la région. En effet, Plus de 99% de poissons pêchés dans la région sont débarqués dans les quais de ces deux départements, surtout le département de Rufisque en 2018. Le département de Dakar, en 2018, a connu une augmentation de 28% de la production par rapport à 2017. Concernant Guédiawaye qui ne dispose pas d'infrastructures de pêche, aucun débarquement n'est enregistré durant la même période bien que les eaux maritimes contiguës à cette zone soient fréquentées par les pêcheurs de Dakar.

S'agissant du chiffre d'affaire, une augmentation de 51% est enregistrée en 2018 par rapport à l'année 2017. En effet, au total, il est passé de 32 544 385 000 en 2017 à 49 218 593 000 en 2018. Il est important de signaler que le département de Dakar qui accapare les quantités de production les plus importantes avec 41 278 tonnes de poissons, enregistre le chiffre d'affaire le plus élevé avec 37 094 771 000 FCFA.

Tableau XI-6 : Evolution de la production de la pêche artisanale selon le type de pêche, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Quantités de poisson (T)*1000			Valeurs (F CFA)*1000		
		PC	PM	Total	PC	PM	Total
Dakar	2016	-	37 405	37 405	-	29 000 000	29 000 000
	2017	-	32 363	32 363	-	23 425 384	23 425 384
	2018	-	41 278	41 278	-	37 094 771	37 094 771
Pikine	2016	-	1 028	1 028	-	444 157	444 157
	2017	-	1 160	1 160	-	800 182	800 182
	2018	-	615	615	-	931 585	931 586
Rufisque	2016	-	19 791	19 791	-	6 417 793	6 417 793
	2017	-	34 570	34 570	-	8 318 819	8 318 819
	2018	-	40 552	40 552	-	11 192 237	11 192 237
TOTAL	2016	-	58 224	58 224	-	35 861 950	35 861 950
	2017	-	68 093	68 093	-	32 544 385	32 544 385
	2018	-	82 445	82 445	-	49 218 593	49 218 593
	Variation 2016/2017 en %	-	16,95	16,95	-	-9,25	-9,25
	Variation 2017/2018 en %	-	21,08	21,08	-	51,24	51,24

Source : Données 2016-2018, Service Régional des Pêches et de la Surveillance de Dakar

La production de la pêche artisanale est plurielle, et varie suivant les espèces. Cependant, pour l'année 2017 les captures totales toutes espèces confondues sont estimées à 68 093 tonnes constituées de 66 050 tonnes de poissons, de 1 972 tonnes de mollusques et de 71 tonnes de crustacés, soit une valeur commerciale de 32 336 078 000 FCFA. Concernant l'année 2018, le nombre des prises s'élève à 82 445 tonnes au total avec 78 786 tonnes de poissons, 3 610 tonnes de mollusques et 49 tonnes de crustacés, soit un montant de 52 418 593 000 FCFA.

Entre 2017 et 2018, la quantité produite selon l'espèce a augmenté pour les poissons et mollusques, soit une hausse respective de 19% et de 83%. Les crustacés, quant à eux ont baissé de 31%. Pourtant, l'évolution en 2017 de la production montrait une hausse de 19% de la quantité de poissons et une baisse respective de 20% et 35% des mollusques et des crustacés par rapport à celle de 2016.

Le département de Dakar a enregistré les parts les plus importantes de la production de la pêche artisanale en 2016 avec 35 752 tonnes de poissons et un chiffre d'affaire de 26 655 227 000 FCFA. Par contre entre 2017-2018, le département de Rufisque a détrôné Dakar avec respectivement une production de 34 131 tonnes et 40 140 tonnes de poissons donnant des chiffres d'affaires de 7 219 733 000 FCFA et 13 709 332 000 FCFA.

S'agissant des mollusques, le département de Dakar présente la production la plus importante depuis trois ans avec 1 568 tonnes en 2016, 1 270 tonnes en 2017 et 2 823 tonnes en 2018 soit un chiffre d'affaire respectif de 3 275 749 000 FCFA, 2 836 032 000 FCFA et 6 449 294 000 FCFA. Néanmoins, la production de mollusques a baissé sur la période 2016-2017 dans cette localité de 19%. En résumé, la production de mollusques s'élève à 3 610 Tonnes pour une valeur commerciale de 7 975 746 000 FCFA.

Concernant la quantité produite en Crustacés, elle a baissé respectivement de 34% sur la période 2016-2017 et de 31% sur la période 2017-2018. Précisément elle est passée 108 tonnes en 2016 à 71 tonnes en 2017, pour s'établir à 49 tonnes en 2018. Le département de Dakar demeure la localité qui a produit le plus de crustacés durant les trois dernières années. En plus la production a fortement baissé passant de 70 tonnes en 2017 à 48 tonnes en 2018

Tableau XI-7 : Evolution des quantités produites par la pêche artisanale selon l'espèce, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Poissons		Mollusques		Crustacés	
		Quantité (Tonne)*1000	Valeur (FCFA)*1000	Quantité (Tonne)	Valeur (FCFA)*1000	Quantité (Tonne)	Valeur (FCFA)*1000
Dakar	**2016**	35 752	25 655 227	1 568	3 275 749	85	355 372
	2017	31 023	20 009 884	1 270	2 836 032	70	579 468
	2018	38 407	30 120 662	2 823	6 449 294	48	524 815
Pikine	**2016**	840	201 758 500	187	336 600	1	20000
	2017	896	303 927	264	496 255	0	0
	2018	239	83 470	376	848 115	0	0
Rufisque	**2016**	19 055	8 347 596	714	323 098 130	22	14 936 800
	2017	34 131	7 219 733	438	886 238	1	4 541 000
	2018	40 140	13 709 332	411	678 337	1	4 568 000
TOTAL	**2016**	55 647	34 204 581	2 469	3 935 447	108	390 309
	2017	66 050	27 533 544	1 972	4 218 525	71	584 009
	2018	78 786	43 913 464	3 610	7 975 746	49	529 383
	Variation % 2016/2017	18,69	-19,50	-20,13	7,19	-34,26	49,63
	Variation % 2017/2018	19,28	59,49	83,06	89,06	-30,99	-9,35

Source : Données 2016-2018, Service Régional des Pêches et de la Surveillance de Dakar

XI.2.3. LA VENTILATION DE LA PRODUCTION

En 2017, la ventilation de la production artisanale se chiffre à 65 335, 887 tonnes contre 77 010, 940 tonnes en 2018. La consommation locale a absorbé 15 116, 240 tonnes en 2018 contre 11 355, 248 tonnes en 2017 et le mareyage 23 467, 960 tonnes en 2018 contre 17 087, 932 en 2017.

Tableau XI-8 : Ventilation de la production artisanale(Tonnes) selon la destination et l'année, par circonscription administrative

Destination	Dakar			Pikine			Rufisque			Région		
	2017	2018	Variation %	2017	2018	Variation %	2017	2018	Variation %	2017	2018	Variation
Valeur Commerciale st.	23 425 384	37 094771	58,35	800 182	931 585	16,42	2 757 784	5 434 582	97,06	26 983 350	43 460938	61,07
Consommation locale	4 818	4 982	3,40	44 950	6 900	-84,65	6 492 198	10 127 520	56,00	11 355 148	15 116420	33,12
Mareyage	6994	8 448	20,79	437 750	133 050	-69,61	9 656 182	14 886 910	54,17	17 087 932	23 467 960	37,34

Réservé à la Trans. Ind.	20028	27 334	36,48	614 110	446 500	-27,29	15 664 357	10 103 160	-35,50	36 06	3 467	37 883 660	4,34
Réservé à la Trans. Art.	523	514	-1,72	63 340	28 900	-54,37				586 340		542 900	-7,41
App extér destinés à la trans art													
Total Tonnage débarqué (tonnes)	32 363	41 278	21,60	1160 150	615 350	-88,53	34 570 521	40 552172	17,30	335	65 887	77 0 10 940	17,87

Source : Données 2017-2018, Service Régional des Pêches et de la Surveillance de Dakar

La production de la pêche artisanale est destinée à la consommation locale et à la transformation industrielle et artisanale. De même, les mareyeurs exploitent les produits de cette pêche en établissant des circuits de vente entre les pêcheurs, les ménages et les industries. Toutefois, une part très importante est réservée à la transformation industrielle soit une quantité de 37 884 tonnes en 2018 contre 36 306 en 2017. Comparativement à l'année précédente, les quantités de productions de la pêche artisanale, quel que soit l'espèce, destinées à la consommation ont augmenté.

Tableau XI-9 : Ventilation de la production (tonnes) de la pêche artisanale selon l'espèce, l'année et la destination

Destinations	Poissons					Mollusques					Crustacés				
	2016	2017	2018	Variation % 2016/2017	Variation % 2017/2018	2016	2017	2018	Variation % 2016/2017	Variation % 2017/2018	2016	2017	2018	Variation % 2016/2017	Variation % 2017/2018
Consommation locale	11326	4795	7474	-57,66	55,87	0	84	181		-36,20	3,6	1600	6 600		312,50
Mareyage	19712	6983	140 117	-64,57		0	11	184			4,7	1	1 620	-78,72	
Transformation industrielle	19857	18865	32981	-5,00	74,83	1368	2506	3 070	63,41	-98,45	77	41	31	-46,75	-24,39
Transformation artisanale	5314	472	442	-91,12	-6,36	559	42	76	92,86	14,64	0				
Total	56 209	38 407	31 023	-31,67	-19,23	1927	2823	1269	-55,05	-104,34	85,3	48	70	-43,73	45,83

Source : Données 2016-2018, Service Régional des Pêches et de la Surveillance de Dakar

XI.2.4. LA TRANSFORMATION DES PRODUITS DE LA PECHE ARTISANALE

En 2017 et 2018, la quantité des produits transformés est très importante et diversifiée. La production du GUEDJ est passée de 11 tonnes à 677 tonnes amenant une valeur économique de 7 635 000 Fcfa en 2017 à 723 740 000Fcfa en 2018 Le même scenario s'est passé avec le TAMBADJANG, le YET, le TOUFA et le SALE SECHE.

Les transformations en TOUFA et SALE SECHE ont diminué respectivement de 99,1% et 70,8%. Toutefois, la transformation TAMBADJANG est largement plus élevée, suivi de très loin par le GUEDJ, etc.

Tableau XI-10 : Répartition et évolution des quantités (tonne) et valeurs des produits transformés selon le type

Type de Produits transformés	2016		2017		2018		Variation en % 2017/2018	
	Poids (tonne)	Valeur (1000 FCFA)	Poids (tonne)	Valeur (1000 FCFA)	Poids (tonne)	Valeur (1000 FCFA)	Poids	Valeur
GUEDJ	315	352800	11,75	7 635	677	723 740	5661,7	9379,24
TAMBADJANG	150	68000	13	4 560	22 102		169915,38	
KETIAKH	1235	450000	10,3	4 100	5 167	3 392 250	50065,05	
YET	50	40500	8,2	8 200	0	0	-100	-100
TOUFA	19	250000	0,1	3 000	2 798	82 800		
SALE SECHE	370	446500	1,3	1 950	289	2 180		
AILERON	11	50000						
Total	2 150	1657800	**44,65**	**29 445**	**46**	**97 331**	2,58	230,55

Source : Données 2016-2018, Service Régional des Pêches et de la Surveillance de Dakar

La répartition selon la destination finale des produits de pêche dans la région de Dakar montre qu'au total 26% des produits sont destinés à la consommation locale en 2018. Ce chiffre se situait à 30% en 2017. Les produits de la pêche sont également destinés à l'exportation vers les autres régions du pays ou vers d'autres pays de la sous-région ou à l'étranger.

Tableau XI-11 : Répartition et évolution des produits de la pêche artisanale selon la destination finale, par circonscription administrative

Destinations		Dakar			Pikine			Rufisque			Région			
		2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018	Variation 2017/
Consommation locale	Qté (tonne)	8 365	16,3	10	38 600	87450	116650	2 928	267314,1	151028	49 893	354780,4	267688	-24,55
	Valeur (1000 FCFA)	100 00	9523	5936		77393250	118124350	-	76184518, 5	96263316	10 300	153587291,5	214393602	39,59
Exportation vers les autres régions	Qté (tonne)	100 00	9523	5936	300	77393250	118124350	-	76184518, 5	96263316	10 300	153587291,5	214393602	39,59
	Valeur (1000 FCFA)	170 0	20,05	12	150	656750	659420	3 450	544421,8	688253	5 300	1201191,85	1347685	12,2
Exportation vers les autres pays de la sous-région	Qté (tonne)	775 00	8722	7545	95000	581223750	667751450	-	1965362698	433289306	172 500	2546595170	1101048301	-56,76
	Valeur (1000 FCFA)	5 200	8,3	5	160	176550	114000	3 505	2970000	2394403	8 865	3146558,3	2508408	-20,28
Exportation vers d'autres pays	Qté (tonne)	850	11200	83850	180	156840500	115440860	0	252450000	1470190678	1 030	409301700	1585715388	287,42
	Valeur (1000 FCFA)	170 5			100	0		2500	84188,45	89000	4 305	84188,45	89000	5,72
Autres	Qté (tonne)	-			0	0		-	61036626, 25	65237000	0	61036626,25	65237000	6,88
	Valeur (1000 FCFA)	-			-			-	125605	151028	-	125605	151028	20,24
Total	Qté (tonne)	- 16 970	44,65	27	- 39010	0 920750	890067	- 12 383	75345550 267314,1	96263316 151028	- 17 762	75345550 1188108,75	96263316 1041122	27,76 -12,37
	Valeur (1000 FCFA)	-	29445	97331	-	815457500	901316660	-	76184518, 5	96263316	-	891671463,5	997677307	11,89

Source : Données 2016-2018, Service Régional des Pêches et de la Surveillance de Dakar

XI.3. LA PECHE INDUSTRIELLE

XI.3.1. LA FLOTTE

En 2017, le nombre de bateaux de pêche industrielle a connu un bond en avant de 23% par rapport en 2016 en passant de 113 à 139 bateaux. Suivant les types de bateaux, les chalutiers sont plus nombreux (94) malgré une légère baisse de 3% en comparaison de l'année 2016. Il est suivi par les Thoniers (15) qui ont eu une hausse de 67%, vient enfin les Sardiniers (7), qui ont augmentés de 43% en 2017.

Tableau XI. 1 : Répartition et évolution du nombre de bateaux de pêche industrielle selon le type

Bateaux de pêche	2016	2017	Variation en %
Chalutiers	97	94	-3,09
Thoniers	9	15	66,67
Sardiniers	7	10	42,86
Total	113	139	23,01

Source : Données 2016-2017, Service Régional des Pêches et de la Surveillance de Dakar

XI.3.2. LA PRODUCTION

La répartition et l'évolution des débarquements de la pêche industrielle sont réalisées selon le type de bateaux de pêche. Cependant, entre 2017-2016 et 2018-2017, une hausse respective de 16% et de 14% est observée au niveau la production de la pêche industrielle dans la région. Précisément, la production totale est passée de 89 570 tonnes pour une valeur de 57 066 000 000 en 2016 à 103 974 tonnes chiffrés à un montant de 72 991 383 000 FCFA en 2017, pour s'établir à 118 533 tonnes pour une valeur de 91 739 387 000 en 2018.

D'ailleurs pour les chalutiers et les thoniers, la production est à la hausse aussi bien en quantité qu'en chiffre d'affaires. En effet, s'agissant des Chalutiers, entre 2017-2018, la production est passée de 54 801 à 68 548 traduisant une valeur économique de 45 774 611 000 FCFA à 59 187 949 000.FCFA. Pour les bateaux de type Thoniers, la production et la valeur commerciale ont augmenté respectivement de 31% et de 36% en 2018 par rapport à 2017. En effet, ce type de bateau a produit 49 377 tonnes en 2018 contre 37 626 tonnes en 2017 correspondant à des valeurs économiques respectives de 32 459 713 000 FCFA et 23 914 070 00 FCFA.

Par contre pour les bateaux de pêche de type sardiniers, la production est fortement à la baisse par rapport à 2017 avec respectivement 608 tonnes en 2018 contre 11 547 tonnes en 2017. Ces quantités correspondent à une valeur économique de 3 302 702 000 FCFA en 2017 contre 91 725 000 FCFA obtenu en 2018 au niveau des Sardiniers.

Tableau XI-12 : Répartition et évolution des débarquements de la pêche industrielle selon le type de bateau de pêche

Bateaux de pêche	2016		2017		2018		Variation 2017/2016	Variation 2017/2016	
	Poids (tonne)	Valeur (1000 FCFA)	Poids (tonne	Valeur (1000 FCFA)	Poids (tonne)	Valeur (1000 FCFA)	Poids %	Poids %	Valeur %
Chalutiers	60 919	38 689	54 801	45 774 611	68 548	59 187 949	-10,04	25,09	29,3
Thoniers	25 185	17 465	37 626	23 914 070	49 377	32 459 713	49,40	31,23	35,73
Sardiniers	3 466	912	11 547	3 302 702	608	91 725	233,15	-94,73	-97,22
Total	89 570	57 066	103 974	72 991 383	118 533	91 739 387	16,08	14,00	25,69

Source : Données 2016-2018, Service Régional des Pêches et de la Surveillance de Dakar

Près de 90% des prises enregistrées aussi bien en 2017 qu'en 2018 sont constituées de poissons, avec une valeur marchande de 56 113 434 920 FCFA en 2017 et 62 060 792 220 FCFA en 2018. Les crustacés et les mollusques représentent presque 3% de la pêche maritime avec respectivement les valeurs commerciales en 2018 de 13 501 091 310 FCFA et 4 991 743 800 FCFA. Par ailleurs, comparativement à l'année précédente, on constate que les débarquements de la pêche industrielle ont connu une baisse en quantité et en valeurs commerciales au niveau des espèces Crustacés et Mollusques. La pêche industrielle en poisson a augmenté de 11% en 2018 par rapport à 2017.

Tableau XI-13 : Répartition et évolution des débarquements de la pêche industrielle selon l'espèce

Espèces	2016		2017		2018		Variation 2017/2016		Variation 2017/2018	
	Poids (tonne)	Valeur (1000 FCFA)	Poids (tonne)	Valeur (1000 FCFA)	Poids (tonne)	Valeur (1000 FCFA)	Poids %	Valeur %	Poids %	Valeur %
Poissons	83 205	40 514 306	100 897,80	56 113 434,92	111 592,00	62 060 792.22	21,26	38,50	10,6	10,6
Crustacés	3 102	12 495 605	4 163,23	14 710 324,10	3 821,00	13 501 091.31	34,21	17,72	-8,22	-8,22
Mollusques	3 264	4 056 027	3 662,04	5 858 963,29	3 120,00	4 991,743.80	12,19	44,45	-14,8	-14,8
Total	89 571	57 065 937	108 723,08	76 682 722,31	118 533,00	91 739 387,00	21,38	34,38	9,02	19,64

Source : Données 2016-2018, Service Régional des Pêches et de la Surveillance de Dakar

XI.4. L'AQUACULTURE

XI.4.1. LES INFRASTRUCTURES ET PRODUCTEURS OU PROMOTEURS AQUACOLES

En 2018, la région de Dakar compte 70 infrastructures de production de poissons dont 40 bassins en béton, 27 bassins en liner, 2 plans d'eau ou bassins de rétention et 1 parc mytilicole. Pour ce qui est des étangs, des cages flottantes, des enclos, et des happas, ils sont inexistants dans la région. Le nombre d'infrastructures de production est passé de 60 à 70, soit une hausse de 17%. Cette augmentation est due essentiellement à l'accroissement de bassins en liner qui était au nombre de 17 en 2017.

Graphique XI-1 : Evolution du nombre d'infrastructures de production de poissons selon le type

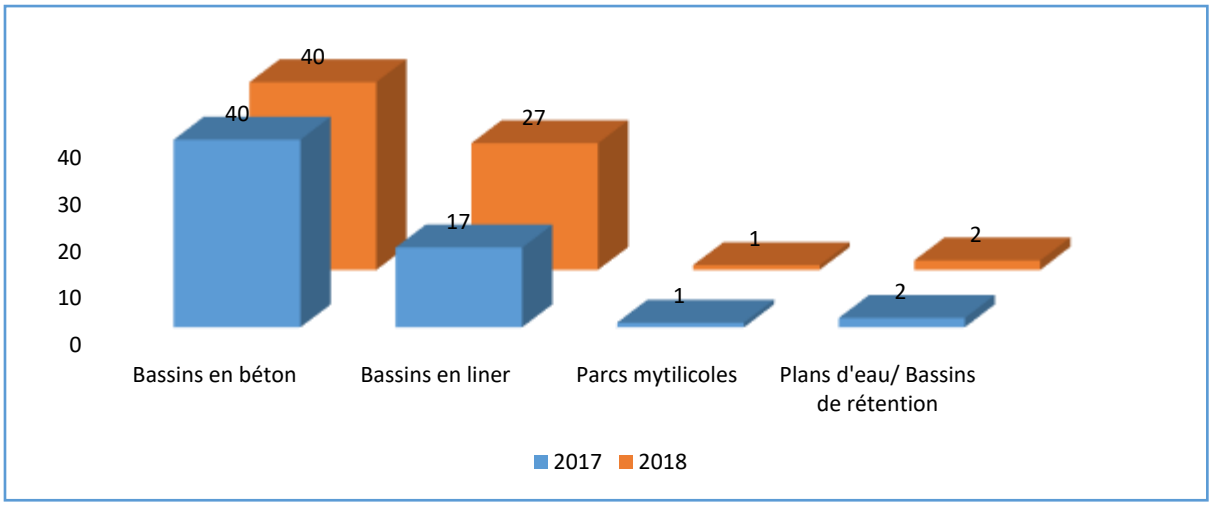

Source : Données 2017-2018, Agence Nationale de l'Aquaculture (ANA)

En 2018, le nombre de producteurs ou promoteurs aquacoles dans la région de Dakar se chiffre à 28. Cet effectif a connu une hausse de 33% par rapport à l'année précédente où il se situait à 21. Cette hausse est attribuée à l'accroissement du nombre de Groupements de promotion féminine, de GIE et de producteur privé.

Graphique XI-2 : Evolution du nombre de producteurs ou promoteurs aquacoles selon le type

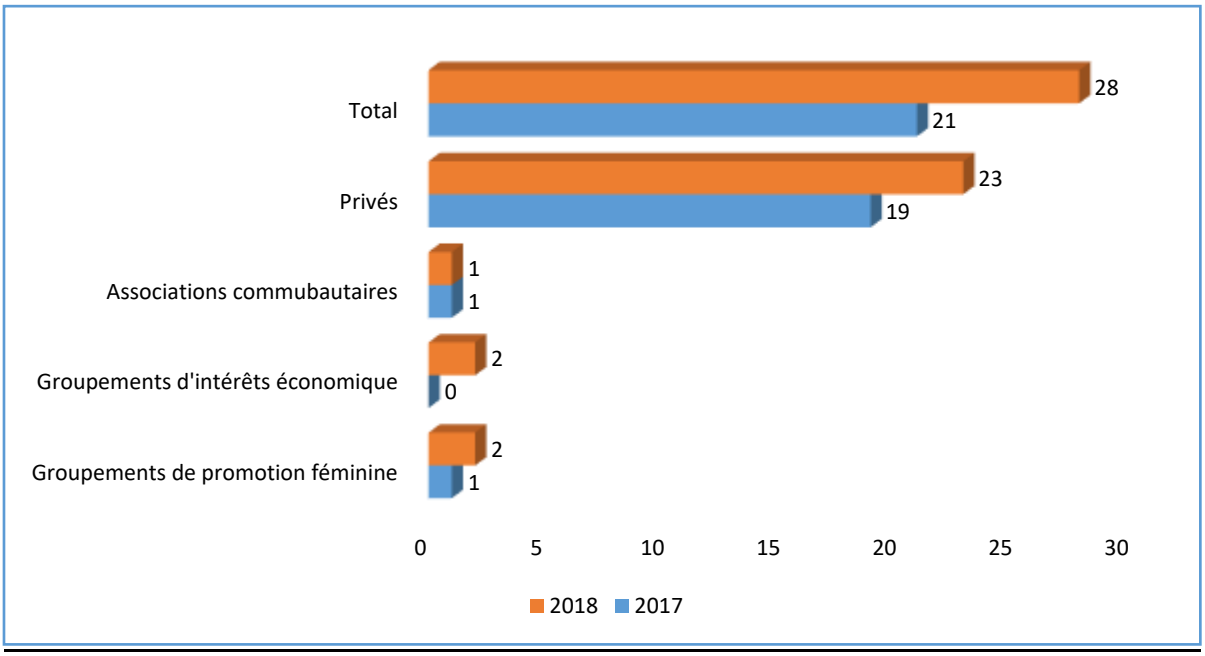

Source : Données 2017-2018, Agence Nationale de l'Aquaculture (ANA)

Entre 2017 et 2018, la production aquacole passe de 359 tonnes à 642 tonnes de poisson, soit une hausse de 79%.

Concernant le prix de vente du poisson, il s'élève à une valeur de 1 500 francs CFA le kilogramme et reste stable pour 2017 et 2018. En ce qui a trait à la quantité empoissonnée et le nombre d'alevins, ils passent de 30 100 à 44 000soit une hausse de 48%. Concernant, la quantité d'aliment destinée à la nourriture de ces poissons, elle passe de 10 tonnes à 13 tonnes soit un repli de 30%.

Tableau XI-14 : Evolution de la situation de la production aquacole dans la région de Dakar

Indicateurs	2017	2018	Variation en %
Superficie aquacole totale aménagés (ha)	4,5	5,5	22,22
Superficie totale empoissonnée (ha)	3,942	4,742	20,29
Quantité empoissonnée/nombre d'alevins (Pm de 15g)	30 100	44 400	47,51
Production aquacole (Tonnes)	359	642	78,83
Prix de vente du poisson (F CFA/Kg)	1 500	1 500	0,00
Prix de vente de la barquette 1 kg de moules séché	15 000	15 000	0,00
Aliment local et importé (Tonnes)	10	13	30,00

Source : Données 2017-2018, Agence Nationale de l'Aquaculture (ANA)

XI.5. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XI.5.1. ATOUTS

- Création d'emplois directs et indirects dans la région
- Maîtrise des techniques de pêche-et de transformation
- Proximité des structures et instituts d'encadrement
- Existence de projets, de programmes, et des partenaires appuyant le secteur aquacole
- Existence d'infrastructures (quais, ports de pêche, sites de transformation, marchés…)
- Existence de cadres de concertation et de promotion de la bonne gouvernance des ressources halieutiques (Conseils Locaux de Pêche Artisanale, Comités Locaux de Pêcheurs)
- Contribution à la sécurité alimentaire
- Premier poste d'exportation du Sénégal
- Initiative locale de gestion durable (création des ZPP, repos biologique et aménagement des pêcheries).

XI.5.2. CONTRAINTES

- Surexploitation : capture et débarquement de juvéniles et surpêche de certaines espèces
- Accès difficile au financement pour la modernisation de l'armement
- Dégradation continue des habitats marins et des zones côtières liées à la pollution, à l'érosion côtière et la submersion marine
- Faible respect des dispositions du code de la pêche
- Insuffisance des infrastructures de base dans certains centres de pêche (aires de transformation, aire de débarquement, moyens de transport et de conservation des produits)
- Développement des pêches prohibées
- Faiblesse des moyens alloués à l'aquaculture.

CONCLUSION

Le secteur de la pêche caractérisé par une dynamique socio-économique importante, occupe une place primordiale dans les politiques de développement. Cependant, au niveau de la région, la répartition des infrastructures de pêche n'est pas homogène car la plupart des infrastructures sont concentrées dans les départements de Dakar et Rufisque. En outre, le nombre d'infrastructures, de bateaux de pêche et la production ont baissé entre 2017-2018.

Vu le poids démographique de la région, la demande en produits halieutiques s'intensifie et devant une pauvreté croissante des populations, le développement et la maîtrise de la pêche artisanale, industrielle et de l'aquaculture constituent un grand défi à relever quant à la satisfaction de la demande en produits halieutiques.

Chapitre XII : RESSOURCES NATURELLES

INTRODUCTION

Le domaine forestier est composé d'un domaine protégé et d'un domaine classé. Le domaine protégé comprend les unités forestières vouées à l'exploitation forestière. Le domaine classé (31,71 % de la superficie du Sénégal) renferme les réserves spéciales, les périmètres de reboisement et de restauration, les parcs nationaux, les forêts classées et les réserves naturelles intégrales. Hormis quelques droits d'usage accordés aux populations riveraines, l'exploitation des forêts classées est formellement interdite.

La politique forestière est définie comme l'option de conservation du potentiel forestier et des équilibres socio-écologiques, de satisfaction des besoins des populations en produits forestiers et de responsabilisation de ces dernières dans la gestion des ressources forestières. Ainsi, l'Etat a privilégié le reboisement comme acte majeur dans le cadre de la stratégie de lutte contre la désertification et la pauvreté.

Comme dans toutes les régions du Sénégal, la gestion des eaux et forêts de la région de Dakar relève principalement de l'Inspection Régionale des Eaux et Forêts dont sa mission est de veiller à : (1) la conservation du potentiel forestier et des équilibres écologiques et (2) la satisfaction des besoins des populations en produits forestiers de façon durable. Elle assure aussi une fonction de contrôle de régularité sur les rentrées des produits forestiers depuis le port, l'aéroport et le poste contrôle de Bargny.

Le présent chapitre est présenté en quatre sections : la première s'intéresse aux services techniques, la seconde et la troisième sont axées sur la gestion et à l'exploitation des ressources forestières et enfin la dernière section sur la gestion de la faune et de la chasse.

XII.1. LES SERVICES TECHNIQUES ET LES AUTRES INTERVENANTS

XII.1.1. LES SERVICES TECHNIQUES

En 2018, l'effectif du personnel de l'inspection des eaux et forêts de la région de Dakar a augmenté, passant de 46 personnes à 48 personnes entre 2017 et 2018 manifestant une hausse de 4%, soit 2 personnes de plus en valeur absolue. Auparavant, entre 2016 et 2017, cet effectif a baissé de 2%, passant de 47 à 46 agents.

Outre la variation de l'effectif durant cette période, la composition du personnel revele une prédominance des hommes dans ce secteur. En effet, près de 90% du personnel sont constitués d'hommes. Les femmes sont faiblement représentées avec seulement environ 13% durant ces trois dernières années. D'ailleurs, l'effectif des femmes n'a pas connu de variation entre 2017 et 2018.

Durant cette période, près de la moitié du personnel des services des Eaux et forêts de la région de Dakar (40% en 2016 et 43% en 2017 et 47% en 2018) se trouve dans le département de Rufisque. La reste du personnel de la région est réparti entre l'IREF (15% entre 2016-2018), le département de Dakar (15% en 2016 et 17% en 2017 et 13% en 2018), le département de Guédiawaye (17% en 2016 et 11% en 2017 et 13% en 2018), et celui de Pikine (11% en 2016 et 13% entre 2017-2018).

Par ailleurs, la répartition selon la fonction montre que presque 80% des agents techniques sont issus du corps des Eaux et Forêts durant cette période. Egalement, le personnel de soutien est très important dans le dispositif composé de : Techniciens horticoles, agents de santé, comptables, secrétaires, chauffeurs, surveillants de Forêts, Pépiniéristes, agent administratif, planton etc. Concernant la fonction d'ingénieur des eaux et forêts la région n'en dispose que d'un seul sur la période.

Tableau XII-1 : Evolution des effectifs du personnel des services des Eaux et Forêts selon le diplôme, par service

Diplômes	Sexe	IREF[29]			Dakar			Guédiawaye			Pikine			Rufisque				Région			
		2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018	Variation %	Variation %
Ingénieur des Eaux et Forêts	M	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	-	-
	F	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
	Total	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1		
ITEF[30]	M	1	1	1	1	1	1	2	1	1	2	1	1	2	2	2	8	6	6	-25,00	
	F	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	1	1	0	0	0	0	2	2		
	Total	1	1	1	1	1	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	8	8	8		
ITPN[31]	M	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
	F	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
	Total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Agent technique	M	1	1	1	5	6	3	2	0	0	0	2	2	11	10	11	19	19	17		-10,53
	F	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	1	1		

[29] Inspection Régionale des Eaux et Forêts
[30] Ingénieur des Travaux des Eaux et Forêts
[31] Ingénieur des Travaux de la Protection de la Nature

Diplômes	Sexe	IREF[29]			Dakar			Guédiawaye			Pikine			Rufisque				Région			
		2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018	Variation %	Variation %
des Eaux et Forêts	Total	**1**	1	1	5	6	3	2	0	0	0	2	2	11	11	12	19	20	18	5,26	-10,00
Garde des Eaux et Forêts	M	**2**	2	2	1	1	2	4	3	4	3	2	2	5	6	8	17	14	18	-17,65	28,57
	F	**1**	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	2	3	3	50,00	
	Total	**3**	4	4	1	1	2	4	3	4	3	2	3	6	7	9	17	17	21		23,53
Ensemble	M	**5**	**5**	**5**	**7**	**8**	**6**	**8**	**4**	**5**	**5**	**5**	**5**	**18**	**18**	**21**	**45**	**40**	**42**	-11,11	5,00
	F	**1**	**2**	**2**	**0**	**0**	**0**	**0**	**1**	**1**	**0**	**1**	**1**	**1**	**2**	**2**	**2**	**6**	**6**	200,00	
	Total	**6**	**7**	**7**	**7**	**8**	**6**	**8**	**5**	**6**	**5**	**6**	**7**	**19**	**20**	**23**	**47**	**46**	**48**	2,13	4,35

Source : Données 2017-2018, Inspection Régionale des Eaux et Forêts /Dakar

XII.1.2. LES AUTRES INTERVENANTS

Il existe souvent d'autres intervenants sur les questions de ressources naturelles. L'APIX, l'UNCEFS s'occupent de l'aménagement de la forêt classée de Mbao en collaboration avec la commune. L'ECOPAS est une ONG intervenant dans le reboisement des zones de Pikine et Guédiawaye. La société de SOCETRA et l'entreprise CSE interviennent dans le reboisement respectivement dans les zones de Guédiawaye et Pikine. La bande de filaos de Guédiawaye et Pikine est assurée par les sociétés Hénan Chine et AGEROUTE et PADEN alors que le Carré vert intervient au niveau de la pépinière de Mbao. Par ailleurs, la SAB et CICAD prennent en charge respectivement le parc de Hann.

Tableau XII-2 : Autres intervenants selon le statut, les domaines et zones d'intervention dans la région

Intervenants	Statut (ONG, Association, Projet, Programme de développement, etc.)	Domaines d'intervention	Zones d'intervention
APIX	Agence	Aménagement des Forêts classées de Mbao et de Sébikotane	Forêts classées de Mbao et de Sébikotane
ECOPAS	ONG	Reboisement	Guédiawaye et Pikine
SOCETRA	Société	Reboisement	Guédiawaye
CSE	Entreprise	Reboisement	Pikine
UNCEFS		Production de plants	Forêt classée de Mbao
Commune de Mbao	Collectivité territoriale	Aménagement forêt classée Mbao	Forêt classée de Mbao
Commune de Guédiawaye	Collectivité territoriale	Aménagement pépinière en régie	Guédiawaye

Source : Données 2017-2018, Inspection Régionale des Eaux et Forêts /Dakar

XII.2. GESTION DU DOMAINE FORESTIER

XII.2.1. PRESENTATION DU DOMAINE FORESTIER REGIONAL

Le domaine classé est composé de forêts naturelles ou périmètres de reboisement ayant fait l'objet d'actes de classement durant la période coloniale, sauf le parc national des îles de la Madeleine. La région présente cinq types de domaines classés :

- Les forêts classées (Corniches, Mbao, Dény Youssouph et Sébikotane) ;
- les périmètres de reboisement (Lac Retba, Malika et Cambèrène) ;
- la réserve botanique de «Noflaye» ;
- Le parc national des iles de la Madeleine ;
- Le parc forestier et zoologique de Hann.

Les superficies classées sont estimées à 3964 ha, soit un taux de classement de 7%. Elles ont été fortement entamées avec les fortes pressions anthropiques dues à l'urbanisation galopante. Certains classements originels ont fait l'objet de déclassements partiels dans le cadre de la réalisation de projets d'intérêt public listés ci-dessous : l'autoroute à péage et l'Aéroport International Blaise Diagne ; la VDN3) ou d'empiètements et d'occupations irrégulières (exemples : 100 ha sur la forêt classée de Mbao, 20 ha sur le parc forestier de Hann, 100 ha forêt classée de la corniche, 13 ha dans la forêt de Sébikotane.

Près des deux tiers des superficies classées de la région de Dakar, se trouve dans le département de Rufisque (68%), le département de Pikine s'octroie 16%, alors que les départements de Dakar et de Guédiawaye enregistrent les superficies les plus faibles avec respectivement 14% et 2% du total.

Tableau XII-3 : Situation du domaine classé, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Superficie (km^2)	Forêts Classées		Taux de classement (%)
		Nombre	Superficie (Ha)	
Dakar	79	2	180	2,2
Guédiawaye	13	1	111	8,5
Pikine	87	2	1370	15,7
Rufisque	372	4	2303	6,19
Région	**551**	**9**	**3964**	**7,1**

Source : Données 2017-2018, Inspection Régionale des Eaux et Forêts /Dakar

XII.2.2. LA LUTTE CONTRE LES FEUX DE BROUSSE

XII.2.2.1. La lutte préventive

La saison sèche est la période par excellence des feux de brousse. Avec l'assèchement de la végétation et du sol, l'environnement est exposé aux feux de brousse qui causent parfois beaucoup de dégâts humains et matériels. Ainsi, certaines techniques sont utilisées pour faire face ou prévenir ces feux de brousse, comme la mise en place d'un pare feu qui est un espace d'au moins 5 m de large dégarni de végétation, aménagé autour d'une parcelle pour la protéger contre les feux de brousse ou l'utilisation du feu pour lutter contre le feu.

Pour l'année 2017 et l'année 2018, aucun matériel n'a été remis aux comités de lutte contre les feux de brousse dans la région. Des séances d'animation ont été tenues afin d'informer et de sensibiliser la population sur les feux de brousse, les bandes de filao, l'importance de la forêt et l'urgence de l'aménager, aussi sur la sauvegarde de périmètre de restauration avec la mise en place du centre d'épuration et de la VDN. Pour l'année 2017, globalement 14 séances d'échanges et d'animations ont été réalisées dans la région. Cependant, pour 2018, le nombre de séances enregistrées a fortement baissé par rapport à l'année précédente en passant de 14 à 04 séances organisées principalement dans les départements de Pikine (4 séances en 2018 contre 8 en 2017) et Rufisque (6 séances en 2017 et pas de séance en 2018). En résumé, le nombre de séances tenus a fortement baissé ces trois dernières années d'une valeur de 67% entre 2016-2017 et de 71% entre 2017-2018.

Tableau XII-4 : Evolution du nombre de séances d'animation et de personnes touchées par celles-ci par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Séances d'animation		Personnes touchées	
		Nombre	%	Nombre	%
Dakar	2016	10	23,8	250	20,33
	2017	0	-	-	-
	2018	0	-	-	-
Guédiawaye	2016	2	4,8	80	6,50
	2017	0	-	-	-
	2018	0	-	-	-
Pikine	2016	20	47,6	600	48,78
	2017	8	-	-	-
	2018	4	-	-	-
Rufisque	2016	10	23,8	300	24,39

Circonscription administrative	Année	Séances d'animation		Personnes touchées	
		Nombre	%	Nombre	%
Région	**2017**	6	-	-	-
	2018	0	-	-	-
	2016	42	100	1230	100
	2017	14	-	-	-
	2018	4	-	-	-
	Variation % 2016/2017	-66,67	-	-	-
	Variation % 2017/2018	-71,43	-	-	-

Source : Données 2017-2018, Inspection Régionale des Eaux et Forêts /Dakar

XII.2.2.2. La lutte active

Durant la période 2016-2018, aucune action de lutte active contre les feux de brousse, n'a été réalisée par le comité, ni dans la région de Dakar, encore moins dans ses départements. Et pourtant, sur la même période, le nombre de cas de feux de brousse a baissé de même que les surfaces brûlées, dans la région de Dakar. En effet, le nombre de cas recensés, s'élève à 05 et s'était produit en 2017 en détruisant 11,5 ha. Pour 2018 aucun feu de brousse n'est enregistré. Auparavant, 8 cas de feux de brousses étaient recensés en 2016 brulant 118 ha.

Le département de Rufisque, qui abrite la seule zone rurale de la région de Dakar, comptabilise le plus faible nombre de cas et la plus faible surface brûlées (04%), en 2017. En effet, c'est le département de Pikine qui est la localité la plus touchée par ces incendies avec 04 cas déclarés et plus de 95% d'hectares brulés sur les 11,5 ha partis en fumée. Pour les départements restants, aucun incendie de brousse n'est déclaré.

Les dégâts occasionnés par les feux ont affecté généralement le tapis herbacé, des Acacias, des manguiers, anacardiers etc. Les causes sont inconnues et les auteurs non retrouvés.

Malgré la diminution du nombre de feux de brousse, le service forestier est confronté à des difficultés à savoir : l'absence d'unité de lutte contre les feux de brousse dans le département de Rufisque et le manque d'équipement etc. Cependant, pour une lutte efficace contre les feux de brousse, il est nécessaire de mettre en place une unité de lutte contre les feux de brousse au secteur forestier de Rufisque, de renforcer les

comités de lutte pour faciliter l'appropriation de l'activité, d'équiper les comités de lutte en petit matériel, de veiller à la mise en œuvre effective des plans d'aménagement des massifs forestiers etc.

Tableau XII-5 : Evolution de la situation des feux de brousse par circonscription administrative

Circonscription administrative	2016		2017		2018	
	Nb de cas	Superficies brulées (ha)	Nb de cas	Superficies brulées (ha)	Nb de cas	Superficies brulées (ha)
Dakar	**1**	**1,5**	0	0	0	0
Guédiawaye	**0**	**0**	0	0	0	0
Pikine	**2**	**1,5**	4	11	0	0
Rufisque	**5**	**115**	1	0,5	0	0
Région	**8**	**118**	5	11,5	0	0

Source : Données 2017-2018, Inspection Régionale des Eaux et Forêts /Dakar

XII.2.3. REBOISEMENT ET CONSERVATION DES SOLS

La campagne de reboisement 2017, a connu un bon démarrage de la phase de production de plants avec la mise en place des gaines et le recrutement d'un personnel temporaire à temps partiel. Il s'agit notamment des plantations d'alignement le long de certaines artères, des opérations de reforestation au périmètre de reboisement des Niayes, des plantations d'arbres d'ombrage dans les mosquées et les écoles, des plantations de haies vives et brise-vent et divers appuis en plants forestiers et fruitiers destinés aux planteurs de la zone des Niayes. Ces opérations de plantation ont été réalisées par des individuels, des organisations à la base, des ONG, des projets, des privés et en régie.

Cependant, la campagne de reboisement de 2017 a rencontré quelques difficultés liées au manque de logistique inappropriée pour le transport du terreau récolté au niveau de la bande de filao et l'insuffisance de la main d'œuvre temporaire. En effet, ces deux contraintes ont fortement pesé sur la production de plants.

XII.2.4. PRODUCTION DE PLANTS

La production de plants au niveau de la région de Dakar dans le cadre de la campagne nationale de reboisement est présentée sur les tableaux ci-dessous. Cette production régionale comprend celle réalisée en régie, celle des privés, des villageois, de projets/programmes et des individuels.

S'agissant de la production totale de plants (tous types de pépinières confondus) en 2018, elle est de 417 562 plants, soit 19% de moins au nombre de l'année 2017 (512 799 plants). Auparavant, sur la période 2016-2017, cette production était marquée par une hausse de 19%, soit une quantité de plants de 429 673 en 2016. La répartition de la production des plants selon les circonscriptions administratives montre que près de 6 plants sur 10 plants en 2018 sont produits par le département de Pikine, suivi de loin par le département de Dakar avec 36% de la production globale. Les départements de Guédiawaye (4%) et Rufisque (0%) enregistrent les plus faibles productions de plants de la région. Concernant la campagne de 2017, la production de plants était de 45% à Pikine, 53% à Dakar, 3% à Guédiawaye et 0% à Rufisque.

Tableau XII-6 : Répartition et évolution du nombre de pépinières et de plants produits par circonscription administrative

Type de pépinière		Dakar			Guédiawaye			Pikine			Rufisque			Région				
		2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018	Variation %	Variation %
Régie	pépinières	1	1	1	1	1	1	1	2	2	0	0	0	3	4	4	33,33	
	plants	125000	162412	126734	25000	13921	17000	212800	82884	91270	0	0	0	288 137	259217	235004	-10,04	-9,34
Villageoises	pépinières	0			0			0			0			0				
	plants	0			0			0			7500			7500				
Communautaires	pépinières	-			-													
	plants	-			-													
Privées / Individuel Les	pépinières	13	10	10	0	0	0	32	8	8	0	0	0	45	18	18	-60,00	
	plants	50000	107699	24400	0	0	0	125000	145883	158158	0			189 860	253582	182558	33,56	-28,01
Scolaires	pépinières	-	0	0	-	0	0		0	0		0	0		0	0		
	plants	-			-													
Total	pépinières	14	11	11	0	1	1	33	10	10	1	0	0	47	22	22	-53,19	
	plants	146 249	270111	151134	0	13921	17000	331 748	228767	249428	7500	0	0	429 673	512799	417562	19,35	-18,57

Source : Données 2017-2018, Inspection Régionale des Eaux et Forêts /Dakar

La production de plants est dominée par les espèces forestières représentant plus de 50% de la production totale lors de ces trois campagnes, accusant une hausse de 9% entre 2017-2016 mais une baisse de 19% entre 2018-2017. Les ornementaux représentent 25% et 32% de la production entre 2016 et 2017. Toutefois la production de cette espèce a fortement baissé de sa moitié (52%) en 2018 et constitue seulement 20% de la production totale actuelle. Les espèces fruitières (10% en 2016 et 9% en 2017 et 8% en 2018) et fruitières forestières (2% en 2016 et 4% en 2017 et 6% en 2018) représentent les productions les plus faibles.

Tableau XII-7 : Répartition et évolution du nombre de plants produits selon l'espèce, par circonscription administrative

Espèces	Dakar		Guédiawaye			Pikine			Rufisque			Région				
	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018	Variation	Variation
Forestières	80275	-	-	11460	-	-	208863	-	-	0	-	-	308661	336745	275342	9,10	-18,23
Fruitières	6210	-	-	1137	-	-	10275	-	-	0	-	-	52 550	45132	34948	-14,12	-22,56
Fruitières forestières	7371	-	-	0	-	-	3700	-	-	0	-	-	12 435	18528	25281	49,00	36,45
Ornementales	56182	-	-	1449	-	-	16002	-	-	0	-	-	140 310	167016	81991	19,03	-50,91
Total	146624	-	-	14046	-	-	238840	-	-	0		-	545300	515799	417562	-5,41	-19,05

Source : Données 2017-2018, Inspection Régionale des Eaux et Forêts /Dakar

La répartition du nombre de plants produits par type de pépinières en 2018 selon l'espèce, montre une légère différence de production En effet les pépinières en régie ont plus produit que celles privées ou individuelles (60% contre 40%) ;

Tableau XII. 1 : Répartition du nombre de plants produits selon l'espèce, par type de pépinières

Type de plantation	Année	Espèces											
		Forestières		Fruitières		Fruitières forestières		Ornementales		Total			
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre		Nombre	%
Régie	2017	-	-	-	-	-	-	-	-	259217	50,26		
	2018	164018	59,57	0	0	9225	36,49	61761	75,33			235004	56,28
Villageois	2017	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
	2018	-	-	-	-	-	-	-	-			-	-
Communautaire	2017	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
	2018	-	-	-	-	-	-	-	-			-	-
Privé / Individuelle	2017	-	-	-	-	-	-	-	-	253582	49,16		
	2018	111324	40,43	34948	100,00	16056	63,51	20230	24,67			182558	43,72
Scolaire	2017	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
	2018	-	-	-	-	-	-	-	-				-
Total	2017	285123		45132		18528		167016		515799	100,00		
	2018	275342	1	34948	100	25281	100,00	81991	100,00			417562	100,00

Source : Données 2017-2018, Inspection Régionale des Eaux et Forêts /Dakar

XII.2.5. PLANTATION REALISEES

Les plantations jouent un rôle important dans les défis de l'environnement. En plus des plantations massives, la région de Dakar compte des plantations linéaires et des plantations conservatoires et de réhabilitation.

Depuis 2016, les surfaces de plantations ont baissé dans la région de Dakar. En effet, elles ont de 28% sur la période 2017-2016 et de 2% sur la période 2018-2017. Précisément, au niveau régional en 2018, les réalisations sont de 22 hectares de plantations massives, 9 km de plantations linéaires et 4 ha de plantations conservatoires. Par rapport à la campagne de 2017, les surfaces de plantations massives ont baissé de 22%. Par contre la longueur des plantations linéaires passe de 6 km à 9 km entre 2017 et 2018, soit une hausse de 65%. S'agissant des plantations conservatoires et de réhabilitation, une augmentation est enregistrée par rapport à l'année précédente passant de 3 hectares à 4 hectares.

Tableau XII-8 : Situation et évolution des plantations réalisées par circonscription administrative

Type de plantation	Dakar			Guédiawaye			Pikine			Rufisque			Région				
	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018	Variation % 2017/2016	Variation % 2018/2017
Plantations massives (ha)	0	2,4	2,28	1	0,7	2,25	3	1,5	2,04	8,75	23,5	15,1	13,1	27,7	21,7	111,45	-21,66
Plantations linéaires (km)	1	0	1,13	1,2	1,8	3,6	11	2	3	18,5	2,5	2,2	32,2	5,7	9,39	-82,30	64,74
Plantations conservatoires et de réhabilitation (ha)	1	0	0	0	0	0,03	2,5	2,9	4,38	2	0	0	5	2,9	4,41	-42,00	52,07
Total	2	2,4	3,41	2,2	2,5	5,88	16,5	6,4	9,42	29,25	26	17,3	50,3	36,3	35,5	-27,83	-2,20

Source : Données 2017-2018, Inspection Régionale des Eaux et Forêts /Dakar

XII.3. EXPLOITATION FORESTIERE

La capitale du Sénégal n'est pas une zone de production de charbon mais plutôt une région de consommation de charbon de bois. Ce dernier est exclusivement exploité dans les forêts aménagées des régions de Kolda, Tambacounda, Kaffrine et Sédhiou. La région de Dakar est un grand centre de consommation de produits forestiers ligneux et non ligneux.

En 2017, les rentrées de charbon de bois enregistrées au niveau du poste de contrôle de Bargny s'élèvent à 1 134 374 quintaux. Cette quantité, comparée à celle de l'année précédente a baissé de 5% car elle s'élevait à 1 187 548 quintaux en 2016 et 1 190 557 quintaux en 2015.

S'agissant des origines de ce charbon de bois enregistré au poste de contrôle de Bargny, environ 41% proviennent du quota d'exploitation de 2017, 4% des défrichements, 22% du quota de 2016, 26% des dégagements et 6% des ventes de gré à gré.

XII.4. GESTION DE LA FAUNE ET CHASSE

XII.4.1. POTENTIEL FAUNIQUE

Les ressources fauniques sont quasi-inexistantes dans la région de Dakar, du fait de la dégradation du couvert végétal, à l'accroissement considérable de la population et de l'urbanisation. Les quelques spécimens qui existent, sont localisés dans la zone rurale du Département de Rufisque et dans la forêt de Mbao. Ils sont confinés dans les reliques de végétation et autour des points d'eau existants. La faune répertoriée, se résume à de rares espèces constituées essentiellement de lézards, de gibier à poils tels : les singes, les chacals communs, de gibier à plumes tels : les canards à plumes et de gibier d'eau, les pigeons maillés et verts et les francolins.

XII.4.2. RESULTATS DES CAMPAGNES DE CHASSE

La région de Dakar est fermée à la chasse ; aucune zone amodiée n'y est ouverte. Néanmoins il existe des sociétés et individuels (oiseleur) qui s'adonnent à la capture et à l'exportation de certaines espèces non protégées.

XII.5. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XII.5.1. ATOUTS

- Professionnalisme des agents qui a permis un bon démarrage de la production de plants
- Récolte de semences dans le parc de Hann et la forêt classée de Mbao
- Dotation de semences par le PRONASEF
- Utilisation de hautes tiges (taille moyenne 1,5m de hauteur) qui ont bénéficié d'une bonne partie de la saison des pluies, qui a valu une bonne reprise des plants mis en terre surtout au niveau de la VDN 3
- Implication des GPF de Mbao, PAFCM, CMOPABF, Lions club, Sukyo Maykari, Henan Chine, APIX, AGEROUTE, Eaux et Forêts, Forces de défense et de sécurité, Commune de Diappeul Derklé, l'UNCEFS, ISE/UCAD, Ecoles élémentaires de Dakar, populations, etc.

XII.5.2. CONTRAINTES

- Insuffisance de la logistique pour la recherche de substrat (sable et terreau)
- Main d'œuvre très insuffisante
- Mise en place tardive des intrants de production et leur insuffisance
- Inexistante d'une pépinière en régie à Rufisque
- Absence de protection des plantations.

XII.5.3. PERSPECTIVES

- Poursuivre la sensibilisation des collectivités locales pour qu'elles prennent en charge les activités de reboisement
- Aménager la pépinière en régie de Rufisque pour augmenter la capacité de production du département
- Doter des intrants et matériels de qualité, disponibles à temps échu et en quantité suffisante
- Mettre à la disposition des trois pépinières en régie un personnel conséquent
- Recruter un personnel permanent à la pépinière de Guédiawaye ;
- Renforcer la protection individuelle des plants à travers l'installation de gabions pour chaque arbre et développer le système de parrainage auprès des populations et des sociétés

- Doter l'IREF d'un BCI pour les activités de reboisement, de gestion et de réhabilitation des pépinières forestières en régie de la région.

CONCLUSION

Les campagnes de 2017 et de 2018 sont caractérisées par une amélioration des résultats dans le domaine de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles. Toutefois, le domaine classé de Dakar est menacé par beaucoup de contraintes telles que sa forte urbanisation découlant d'une densité de la population en hausse perpétuelle. Ceci a eu comme conséquence la raréfaction des ressources naturelles, particulièrement les ressources forestières. De plus, les aménagements immobiliers et routiers, qui ont fini d'empiéter sur les formations forestières, s'orientent de plus en plus vers les zones de cultures et les massifs forestiers classés.

.

Chapitre XIII : ENVIRONNEMENT

INTRODUCTION

Le secteur de l'environnement est devenu une préoccupation majeure du fait qu'il reste confronté à plusieurs contraintes d'ordre physique, institutionnel et économique, en dépit des actions entreprises par les pouvoirs publics. Cependant, il urge de redoubler d'effort pour la protection de l'environnement à travers une bonne politique. Dans la région de Dakar, la Division Régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés (DREEC) est chargée de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière d'environnement, notamment de la protection de la nature et des hommes contre les pollutions et les nuisances.

Ce chapitre aborde la question environnementale dans la région à travers les activités de la Division Régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés (DREEC) notamment la préservation et l'amélioration du cadre de vie, la prévention et le contrôle des pollutions et nuisances, la protection de l'environnement, ensuite les études d'impact environnemental.

XIII.1. PRESERVATION ET AMELIORATION DU CADRE DE VIE

XIII.1.1. LA COLLECTE ET L'EVACUATION DES DECHETS

Dans la région de Dakar, le système de collecte des ordures ménagères mis en place est le ramassage par des camions au niveau des quartiers de chaque commune. Aussi les véhicules à traction animale « charrettes » participent au ramassage des ordures. En ce qui concerne les quartiers périphériques non desservis par la collecte, les charrettes collectent les déchets domestiques pour les acheminer vers un dépôt transitoire ou un dépôt sauvage car ne faisant pas l'objet d'acheminement vers la décharge finale.

Les municipalités ont la responsabilité de la gestion des déchets solides ménagères et de la salubrité publique. Elles sont aussi interpellées dans la gestion des déchets biomédicaux car leurs services de nettoiement assurent l'enlèvement des bacs à ordures dans la plupart des structures de santé.

En outre, l'unique décharge de la capitale (Mbeubeuss, ouverte en 1968) est implantée sur le lit desséché du lac de Mbeubeuss). Malheureusement aujourd'hui, il se pose un sérieux problème d'accessibilité physique surtout pendant l'hivernage où les eaux stagnantes et les inondations rendent difficile l'accès à la décharge. En plus de son inaccessibilité, la décharge ne répond pas aux normes environnementales. Elle se trouve dans une zone marécageuse où la nappe phréatique est atteinte. Ce qui pose un sérieux problème environnemental. En ce qui concerne le volume des déchets, les informations ne sont pas disponibles.

XIII.1.2. LA GESTION DE DECHETS

La gestion des ordures est une chaîne. Elle passe par le ramassage, la collecte, le nettoiement et l'évacuation jusqu'à la décharge.

A Dakar, la gestion des déchets ménagers était sous la responsabilité de l'entente intercommunautaire CADAK–CAR qui regroupe les villes de Dakar, Rufisque, Pikine et Guédiawaye. Elle était chargée d'assurer la coordination, le suivi et le contrôle de la mise en œuvre des actions complémentaires de nettoiement, collecte et traitement des déchets, d'assurer la maîtrise d'ouvrage du programme complet de gestion de déchets en s'appuyant sur les opérateurs privés et d'impulser une dynamique participative durable des populations autour de l'assainissement de leur cadre de vie.

Aujourd'hui, la gestion des déchets solides de Dakar est confiée à l'Unité de Coordination de la Gestion des déchets (UCG). Le Ministère de la gouvernance Locale a mis en place un Programme d'Urgence de Propreté (PUP) pour permettre à la capitale, avec des résultats très significatifs de se débarrasser de ses ordures. Ceci, s'est fait pas l'injection de moyens financiers et techniques très importants.

XIII.2. GESTION DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)

On entend par installations classées toute source fixe ou mobile susceptible d'être génératrice d'atteinte à l'environnement, quel que soit son propriétaire ou son affectation. Il y a les installations de première classe qui sont susceptibles de présenter de graves dangers pour la santé, la sécurité, la salubrité publique, l'agriculture, la nature et l'environnement en général ou des inconvénients pour la commodité du voisinage, et les installations de deuxième classe qui englobent celles ne présentant

pas d'inconvénients graves pour la santé, la sécurité, la salubrité publique, l'agriculture, la nature et l'environnement en général ou des inconvénients pour la commodité du voisinage.

Les premières doivent faire l'objet, avant leur construction ou leur mise en service, d'une autorisation d'exploitation délivrée par arrêté du Ministre chargé de l'environnement dans les conditions fixées par décret selon les articles L9 et L13 du code de l'environnement. Celles de la seconde catégorie sont soumises à déclaration et doivent respecter les prescriptions générales édictées par arrêté du Ministre chargé de l'environnement après avis des Ministres chargés respectivement de la protection civile, des mines et de l'énergie en vue de la protection contre les inconvénients inhérents à leur exploitation (article L9 et L20 du code de l'environnement).

Dans sa mission d'instruction, de gestion et de contrôle des installations classées pour la protection de l'environnement de deuxième classe, la DREEC a enregistré de 28% et 19% sur la période 2017-2016 et 2018-2017 en matières d'unités supplémentaires. Précisément, le nombre d'ICPE passe de 32 à 38 entre 2017 et 2018 au niveau de la région. Auparavant, en 2016, environ 25 installations classées ont été réalisées traduisant ainsi cette augmentation continue du nombre d'ICPE dans la région ces trois durant cette période.

Il est important de préciser qu'elles sont essentiellement constituées par les stations-services, les boulangeries, les dépôts de gaz butane, les dépôts d'hydrocarbures et les usines. Cependant selon la circonscription administrative, on constate que la plupart de ces dernières sont situées dans les départements de Dakar, Pikine et Rufisque avec respectivement 14 cas à Dakar, 13 à Pikine et 8 à Rufisque, pour ce qui est du département de Guédiawaye, aucun cas n'est enregistré. En outre, l'installation classée la plus observée concerne les boulangeries avec 26 cas en 2018 contre 25 en 2017 et 10 en 2016, vient après les dépôts d'hydrocarbure avec 07 cas en 2018 contre 2 en 2017. Toutefois, en ce qui concerne des dépôts de gaz, les stations de service leurs effectifs sont plus faibles.

Tableau XIII-1 : Evolution des ICPE selon la nature et la classe

Nature ICPE	Classe	Dakar			Guédiawaye				Pikine			Rufisque		Région				
		2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018	Variation %	Variation %
Stations-services	**2ième**	2	0	0	0	0	0	3	0	1	4	0	3	9	0	3		
Boulangeries	**2ième**	4	0	14	4	0	0	1		9	1	0	3	10	25	26	150,00	4,00
Dépôts de gaz butane	**2ième**	0	0	0	0	0		2			1	0	0	3	5	2	66,67	-60,00
Garage pour entretien et air de stationnement	**2ième**	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	2	0	0		
Dépôts d'hydrocarbures	**2ième**	0	0	0	0	0	0	0	2	3	0	0	2		2	7		250,00
Usines	**1ière**	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0		
Total		8	0	0	4	0	0	6			7			25	32	38	28,00	18,75

Source : Données 2017-2018, Division Régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés et Division des Installations Classées (DREEC)

XIII.3. ETUDES D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL (EIE)

C'est la première et la principale étude visant la protection de l'environnement dans l'exécution d'un projet. Cette étude permet, au moment des études de faisabilité, de prendre en compte les contraintes environnementales, au même titre que les contraintes techniques, économiques et sociales. Ces données environnementales permettent d'améliorer les choix décisionnels.

Selon les catégories de projets, la législation exige : soit une étude d'impact légère (AEI), soit une étude d'impact approfondie (EIA). Dans le cas d'une étude d'impact approfondie, une étude de danger est exigée par la règlementation. Cette étude de danger fait l'objet d'un guide méthodologique et a pour finalité d'évaluer les risques que peuvent présenter les installations classées et de proposer des mesures de maitrise correspondantes.

Par ailleurs, au-delà des visites de terrains effectuées pour compléter et améliorer les TDRS, d'autres types d'évaluation environnementale sont réalisées dont EIES, AE et EES. Cependant, le nombre d'études menées sur la période 2016-2017 par la division régionale de l'environnement et des établissements classés, a baissé de 56%, passant de 25 à 11 études. Cependant une hausse de plus de 80% du nombre d'études menées

est notée sur la période 2017-2018 avec 20 études d'impact environnemental réalisées en 2018. Le département de Rufisque présente le nombre d'études le plus élevé avec 13 études d'impact en 2018. Les départements de Dakar et Pikine, présentent respectivement 3 à 4 études.

Tableau XIII-2 : Evolution du nombre d'études d'impact environnemental réalisées par circonscription administrative

Circonscription administrative	Nombre d'études d'impact environnemental			Variation % 2017/2016	Variation % 2018/2017
	2016	2017	2018		
Dakar	11	1	3	-90,91	200,00
Guédiawaye	1	0	0		
Pikine	2	2	4		100,00
Rufisque	11	8	13	-27,27	62,50
Région	25	11	20	-56,00	81,82

Source : Données 2017-2018, Division Régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés et Division des Installations Classées (DREEC)

XIII.4. GESTION DE L'ENVIRONNEMENT FLUVIAL/MARITIME ET DE LA DEGRADATION DES SOLS

L'accroissement rapide de la population, les migrations vers les côtes, l'expansion rapide du tourisme et de l'industrie ainsi que l'exploitation anarchique du sable marin favorisent un développement rapide des infrastructures qui modifie les caractéristiques physiques des côtes. A ces causes anthropiques, viennent se greffer les effets du changement climatique. En effet, l'élévation du niveau de la mer, consécutive au réchauffement climatique, constitue un grand risque de dégradation pour les côtes africaines. Selon les estimations, l'augmentation du niveau de la mer, au cours des 100 prochaines années, entraînera des grandes inondations ainsi qu'un recul du littoral.

La couverture progressive des Niayes par le sable des dunes qui avancent du fait de l'action du vent est une illustration des dangers qui menacent les populations. La coupe de la végétation qui y prospère a fragilisé leur fixation malgré les efforts énormes consentis par l'Etat. Par ailleurs, le littoral subit une érosion très poussée au niveau de la Baie de Hann, de la pointe de Bel Air à Diokoul ; les villages de Thiaroye sur mer, Mbao, M'batal, Yoff et toute la zone industrielle étant menacée. Ce processus est accentué par le prélèvement inconsidéré et frauduleux de sable de mer par des charretiers.

XIII.5. GESTION DES INSTALLATION CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)

Au cours de l'année 2018, la DREEC a enregistré cinquante (50) dossiers de demande d'ouverture et d'exploitation d'établissement de deuxième classe. Ce chiffre a baissé de 9% comparés aux statistiques de 2017 où elles se situaient à 55 dossiers.

Comme le montre le tableau ci-dessous, le traitement des dossiers d'ICPE se fait normalement selon les types suivants : Stations-services, Stations de pêche, Boulangeries, Dépôts de gaz, Station de gonflage de bouteille de plongée, Exploitation de produits halieutiques, Garage de stationnement de camions d'hydrocarbures, Unité de conditionnement et Fabrique de glace. En effet, les ICPE en instance (en cours) sont au nombre de 5 en 2018 au niveau régional et sont réparties comme suit : 4 Boulangeries, 1 Dépôts de gaz. Cependant le nombre élevé d'instance au niveau des boulangeries s'explique par un retard des promoteurs à mettre en œuvre les prescriptions formulées lors des différentes visites de terrain et relatifs au Code de l'Environnement mais et à l'arrêté y afférent.

Pour ce qui est des stations-services leur traitement a connu une certaine évolution passant de 11 dossiers en 2017 en suspension à 6 en 2018. Ces mesures découlent d'une instruction par la Primature d'une prise de « mesures conservatoires face à la prolifération des stations-services. De surcroit, on n'enregistre que 2 Stations de pêche suspendues au niveau de la région.

Tableau XIII-3 : Situation des installations classées de deuxième classe

Type ICPE	Avis favorable			Avis défavorable			En instance			Total		
	2017	2018	Variation %	2017	2018	Variation %	2017	2018	Variation %	2017	2018	Variation %
Stations-services	7	4	-42,86	11	6	-45,45	--	--		**18**	**10**	-44,44
Stations de pêche	--	--		2	1	-50,00	--	--		**2**	**1**	-50,00
Boulangeries	3	22	633,33	--	--		22	4	-81,82	**25**	**26**	4,00
Dépôts de gaz	2	1	-50,00	--	--		3	1	-66,67	**5**	**2**	-60,00

Station de gonflage de bouteille de plongée		1			--			--			**1**	
Garage de stationnement de camions d'hydrocarbures	1	2	100,00	--	--		1	--		**2**	**2**	0,00
Exploitation de produits halieutiques		1			--			--			**1**	
Unité de conditionnement de produits chimiques (détergents, colle, diluant etc.)	--	1		--	--		3	--		**3**	**1**	-66,67
Fabrique de glace		1			--			--			**1**	
Stationnement de camion-citerne pour le transport d'hydrocarbures		2			--			--			**2**	
Garage d'entretien et de réparation de voiture		2			--			--			**2**	
Unité de fabrique de pavé		1			--			--			**1**	
Total		**38**			**7**			**5**		**55**	**50**	-9,09

Source : Données 2017-2018, Division Régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés et Division des Installations Classées (DREEC)

CONCLUSION

Dans le cadre des activités de DREEC de l'année 2017 et 2018, la campagne a été caractérisée par une amélioration des résultats dans le domaine de la gestion des pollutions et nuisances et des études d'impacts ont été réalisées par des projets qui qui prenaient en compte les contraintes environnementales, au même titre que les contraintes techniques, économiques et sociales.

La gestion des déchets dans la région de Dakar constitue un défi majeur à relever, il nécessite une large gamme de technologies comme, la construction des centres d'enfouissement technique, le recyclage et réutilisation de certains produits etc. Toutefois, il convient de souligner que la gestion des déchets requiert une action à la fois individuelle et collective, implique la prise en compte de dimensions socioculturelles, et nécessite des investissements coûteux en infrastructures.

Chapitre XIV : EMPLOI ET TRAVAIL

INTRODUCTION

La question de l'emploi constitue un problème majeur au Sénégal. Aujourd'hui, la difficulté d'insertion des jeunes et la problématique de l'emploi constituent un enjeu fondamental des pouvoirs publics et ceci partout dans le monde. Face à cette situation, le gouvernement ne cesse de mettre en place des programmes afin de promouvoir la création l'emploi et l'insertion des jeunes dans le marché du travail.

Ainsi, pour orienter les politiques publiques, il est important de connaitre la trajectoire du chômage, le niveau de qualifications des demandeurs d'emploi et même maitriser les déterminants de l'offre et de la demande du travail au sein du pays. Dans ce sens, un rapport de suivi du marché de travail est élaboré chaque année par la Direction des Statistiques du Travail et des Etudes (DSTE).

En bref, ce document constitue un outil qui offre une vision d'ensemble des différentes tendances du marché du travail se déclinant à travers quatre principaux indicateurs, à savoir : la situation des déclarations d'établissement et de l'emploi, la garantie des droits, le dialogue social et la gestion des relations professionnelles et la protection sociale.

De façon spécifique, ce chapitre va dresser l'état des lieux de la situation de l'emploi et du travail dans la région de Dakar à partir de statistiques tirées des rapports annuels des statistiques du Travail de 2017 et 2018. Il s'agit notamment de quatre points : la force de travail, l'activité économique, les contrats de travail et les conflits de travail.

XIV.1. LA FORCE DE TRAVAIL

La force de travail représente la population en âge de travailler. Elle est composée notamment d'individus ayant atteint un âge légal pour exercer une activité économique quelconque ou pour s'engager dans la recherche active d'un emploi. Parmi les personnes en âge de travailler, on distinguera les personnes habituellement actives de celles en situation d'inactivité. L'âge minimum légal pour occuper un emploi salarié ou pour être en apprentissage est fixé à 15 ans au Sénégal ; en conformité avec les nouvelles résolutions sur les statistiques du travail. Dans la région de Dakar, la population en âge de travailler est estimée à 2 195 681 en 2017 et 2 243 217 en 2018.

Comme dans la population globale, les femmes apparaissent plus nombreuses que les hommes et il est noté que la population active grandit d'année en année, ce qui implique que le niveau d'absorption du marché de l'emploi est encore faible.

Tableau XIV-1 : Répartition de la population en âge de travailler selon le sexe

Année	Population en âge de travailler		
	Hommes	Femmes	Ensemble
2017	1 087 229	1 108 452	**2 195 681**
2018	1 106 708	1 136 509	**2 243 217**

Source : SRSD Dakar à partir des données projections démographiques, ANSD

XIV.2. L'ACTIVITE ECONOMIQUE

Selon l'article L.220 du code du travail, au Sénégal, toute personne physique ou morale qui se propose d'ouvrir un établissement ou un chantier de quelque nature que ce soit, doit au préalable, en faire la déclaration auprès de l'inspection du travail.

D'après les déclarations reçues au niveau de l'Inspection Régionale du Travail et de la Sécurité Sociale (IRTSS), 780 établissements ont été ouverts au cours de l'année 2018 alors qu'en 2017, le nombre d'établissements était de 870 soit une diminution de 17%. L'ouverture d'établissement est largement plus fréquente dans la région de Dakar (notamment dans le département de Dakar) que partout ailleurs dans le Sénégal. Ces établissements déclarés ouverts ont généré, au cours de l'année 2018, 4033 emplois. Cette création d'emploi a été plus concentrée dans les départements de Dakar, Pikine et Guédiawaye qui ont accumulé la quasi-totalité soit 94% des emplois créés. D'ailleurs, près de la moitié des établissements ouverts au Sénégal (47%) ont été enregistrés dans l'IRTSS de Dakar et ceci a généré 44% des emplois créés dans le pays.

En 2017, la création d'emplois a été plus accentuée au niveau de la branche d'activité du commerce (1457 emplois soit 32%) tandis qu'en 2018, la branche des activités de services administratifs et d'appui s'est affichée en premier place (1000 emplois soit 26%). La branche du commerce a occupé la seconde place en termes de création d'emploi en 2018. Aussi, il y a un nombre considérable d'emplois créés au niveau des branches d'activités relatives aux « autres activités de services » (501 emplois) et de « construction » (400 emplois).

Le nombre de branches d'activités ayant eu moins de 100 nouveaux emplois a été plus important en 2018 qu'en 2017. Aussi, il y a eu une diminution du nombre d'emplois créés par ouvertures d'établissements au niveau de l'IRTSS de Dakar (4595 en 2017 contre 4033 en 2018). Il faut signaler que les tendances obtenues durant ces deux années ne sont pas identiques (voir tableau XVI.2).

Tableau XIV-2 : Répartition des emplois créés par ouvertures d'établissements au niveau de l'IRTSS de Dakar selon la branche d'activité (activité principale) en 2017 et 2018

Branche d'activité	2017	2018
Commerce de gros et de détail, réparations de véhicules automobiles et de motocycles	1470	840
Construction	437	442
Activités de services administratifs et d'appui	294	1001
Agriculture, sylviculture et pêche	130	108
Activités d'hébergement et de restauration	296	103
Éducation	343	146
Transport et entreposage	365	100
Information et communication	319	185
Activités de fabrication	182	137
Activités professionnelles, scientifiques et techniques	232	119
Boulangeries	3	10
Gardiennage	0	27
Activités financières et d'assurances	125	24
Autres activités de services	118	502
Santé et activités d'action sociale	97	47
Collectivités locales	80	0
Industries alimentaires	16	0
Activités extractives	0	8
Distribution d'eau ; réseau d'assainissement ; gestion des déchets et activités de remise en état	32	10
Activités des organisations et organismes extraterritoriaux	2	48
Activités immobilières	32	34
Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire	0	103
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et climatisation	16	29
Activités des ménages privés employant du personnel domestique ; activités non différenciées de production de biens et de services des ménages privés pour usage propre	4	0
Arts, spectacles et loisirs	2	10
TOTAL	**4595**	**4033**

Source : Rapports annuels des statistiques du travail, éditions 2017 et 2018

Par rapport aux régimes juridiques, il est noté que sur l'ensemble des établissements ouverts au niveau de la région, la plupart des déclarations sont faites sous la forme « particulier » en 2017 (39%) alors qu'en 2018, c'est le régime « SARL » qui a largement dominé (62%). Parallèlement, en 2017, le nombre d'établissements SARL a été aussi important, représentant le second régime le plus fréquent (33%). Par contre en 2018, les établissements de régime « particulier » n'ont pas été nombreux comparativement à l'année précédente.

Les autres établissements sont sous d'autres formes juridiques (voir tableau XVI.3) avec des effectifs qui varient entre 166 et 351 en 2017. En 2018, l'on remarque une dispersion des effectifs. Ces derniers ont varié entre 8 (pour les SCI : Société Civile Immobilière) et 668 (pour les établissements particuliers). Comparativement aux autres régions, on constate que la région de Dakar capitalise l'essentiel des établissements

Tableau XIV-3 : Répartition des emplois créés par ouvertures d'établissements au niveau de l'IRTSS de Dakar et des emplois fermés selon le régime juridique en 2017 et 2018

Régime Juridique	Emplois créés			Emplois perdus		
	2017	2018	Variation en %	2017	2018	Variation en %
SARL	1531	2509	63,88	127	128	0,79
Particulier	1794	668	-62,76	450	74	-83,56
SA	326	344	5,52	192	708	268,75
Association	172	52	-69,77	70	32	-54,29
Établissement public	166	100	-39,76	8		-100,00
SUARL		105				
GIE	255	98	-61,57	52	5	-90,38
ONG		19				
Collectivités territoriales						
Projet		66			4	
SCI		8				
Autres	351	64	-81,77	28	8	-71,43
Chantier						
Non renseigné						
Total	**4595**	**4033**	-12,23	**927**	**959**	3,45

Source : Rapports annuels des statistiques du travail, éditions 2017 et 2018

A côté des ouvertures d'établissements, il y a eu beaucoup d'établissements fermés. Au total, 64 établissements ont été fermés en 2018 entrainant la perte de 969 emplois. Le nombre de fermetures a été légèrement plus important durant l'année 2017 où 927

emplois ont été perdus. Par rapport au régime juridique, en 2017, les emplois perdus ont été plus fréquents chez les établissements de régime Particulier (450 soit 49%) puis ceux de Sociétés Anonymes (192 soit 21%) ; il s'en suit les Sociétés à Responsabilité Limité (127 soit 14%). Le reste des régimes est constitué des associations (70), des Groupements d'Intérêt Economique (52), des établissements Publics (8) et des autres types de régimes (28). Par contre, en 2018, la plupart des emplois perdus ont découlé des établissements de régime « Société Anonyme » (708 soit 74%).

Tableau XIV-4 : Récapitulatif des variations sur le marché du travail en 2017 et 2018

	Établissements Ouverts	Établissements Fermés	solde Établissements	Emplois générés	Emplois perdus	Solde Emploi
2017	888	83	805	4595	927	3703
2018	780	64	716	4033	959	3064
Variation en %	-12,16	-22,89	-11,06	-12,23	3,45	-17,26

Source : Rapports annuels des statistiques du travail, éditions 2017 et 2018

XIV.3. LES CONTRATS DE TRAVAIL

Les différents types de contrats rencontrés sur le marché du travail sont : les Contrats à Durée Indéterminée (CDI), les Contrats à Durée Déterminée (CDD), les Contrats saisonniers, les stages, les contrats pour apprentissage, ceux temporaires et d'autres non définis. De 2017 à 2018, le nombre de contrats enregistrés au niveau des ITSS de la région est passé de 31 158 à 37 879 soit une évolution de 22%. La quasi-totalité des contrats (98% en 2017 et 96% en 2018) a été enregistré dans l'ITSS de Dakar (dédiée aux départements de Dakar, Pikine et Guédiawaye).

Par rapport au sexe, il apparait clairement que les hommes sont plus fréquents dans le marché du travail avec 73% des employés enregistrés en 2017 et 69% à l'année suivante. Aussi, quel que soit le type de contrat, il ressort que les hommes sont partout plus nombreux sauf au niveau des contrats de type apprentissage où il y a eu une croissance exponentielle de l'effectif des femmes qui passe de 89 à 969, dépassant ainsi le nombre d'hommes ayant un contrat d'apprentissage (520 en 2018).

En ce qui concerne les autres types de contrats, les CDD sont plus fréquents dans la région et ont représenté plus de 50% des contrats enregistrés durant les deux années (57% en 2017 et 50% en 2018). Il s'en suit les CDI pour lesquels leur pourcentage est passé de 28% à 29% de l'ensemble des contrats de 2017 à 2018. Après viennent

les stages qui ont constitué environ 7% dans les deux années. Le niveau des autres types de contrats restent faibles. Enfin, de façon générale, il est noté qu'entre 2017 et 2018, il y a eu une évolution positive dans la plupart des types de contrats, ce qui résulte des efforts consentis dans le marché du travail.

Tableau XIV-5 : Evolution du nombre de contrats de travail enregistrés dans les ITSS selon le type de contrat et le sexe

Type de contrat de travail	Sexe	Dakar / Guédiawaye/Pikine			Rufisque			Région		
		2017	2018	Variation en %	2017	2018	Variation en %	2017	2018	Variation en %
CDI	Masc.	5 925	7 328	23,68	149	453	204,03	6 074	7 781	28,10
	Fém.	2 584	3 256	26,01	48	105	118,75	2 632	3 361	27,70
CDD	Masc.	13 317	13 136	-1,36	248	645	160,08	13 565	13 781	1,59
	Fém.	4 178	5 019	20,13	69	181	162,32	4 247	5 200	22,44
Saisonnier	Masc.	134	104	-22,39	1	0	-100,00	135	104	-22,96
	Fém.	17	31	82,35	0	0		17	31	82,35
Stage	Masc.	1 260	1 629	29,29	10	10	0,00	1 270	1 639	29,06
	Fém.	1 010	1 310	29,70	5	15	200,00	1 015	1 325	30,54
Apprentissage	Masc.	185	519	180,54	2	1	-50,00	187	520	178,07
	Fém.	86	969	1026,74	0	0		86	969	1026,74
Temporaire	Masc.	1 235	2 167	75,47	0	1		1 235	2 168	75,55
	Fém.	359	1 000	178,55	0	0		359	1 000	178,55
Autres	Masc.	235	0	-100,00	0	0		235	0	-100,00
	Fém.	101	0	-100,00	0	0		101	0	-100,00
Ensemble	**Masc.**	**22 291**	**24 883**	**11,63**	**410**	**1 110**	**170,73**	**22 701**	**25 993**	**14,50**
	Fém.	**8 335**	**11 585**	**38,99**	**122**	**301**	**146,72**	**8 457**	**11 886**	**40,55**
	Total	**30 626**	**36 468**	**19,08**	**532**	**1 411**	**165,23**	**31 158**	**37 879**	**21,57**

Source : Rapports annuels des statistiques du travail, éditions 2017 et 2018

XIV.4. LES CONFLITS DE TRAVAIL

D'après le document sur les orientations de la législation du Travail définies par l'Organisation Internationale du Travail (OIT), la législation ne donne pas toujours une définition claire de ce qu'est un conflit de travail. En effet, elle laisse aux parties et aux autorités qui les assistent, la capacité de déterminer si la situation justifie d'avoir recours aux procédures existantes. Néanmoins, il a été institué une catégorisation claire des conflits de travail à savoir : celle du conflit individuel et du conflit collectif d'une part et d'autre part, celle du conflit juridique et du conflit d'intérêts. Dans cette partie, il s'agira spécifiquement de parler de la première catégorisation. Les conflits individuels comme les conflits collectifs, peuvent concerner des droits. En effet, un travailleur peut considérer que son contrat de travail n'a pas été respecté et un syndicat peut considérer que ses membres n'ont pas bénéficié de ce qui a été conclu dans le

cadre d'une convention collective. Les conflits d'intérêts sont cependant nécessairement collectifs, par nature.

Dans la région de Dakar, le nombre de conflits individuels des années 2017 et 2018 ont été presque identiques (1 073 et 1 074). Sur les 1 074 conflits dénombrés en 2018, 567 sont en état de conciliation, 20 en état de conciliation partielle et le reste des litiges (487) ne sont pas encore réglés. Une situation quasi similaire est apparue en 2017 : 532 conciliations, 56 conciliations partielles et 485 non conciliations. Au niveau régional, le pourcentage des confits non réglés est le même mais à l'intérieur des ITSS départementales, il y a eu des disparités. En effet, dans l'ITSS des départements de Pikine, Guédiawaye et Rufisque, 33% et 48% des conflits étaient non réglés en 2017 et 2018 respectivement. Par contre, à Rufisque, il ressort du tableau que la majorité des conflits observés en 2017 étaient non réglés (85%). Cependant, à l'année suivante, beaucoup d'efforts ont été consentis avec seulement 23% des conflits non réglés.

Quant aux conflits collectifs, ils sont en général beaucoup moins fréquents. Au cours des années 2017 et 2018, les conflits collectifs ont triplé en passant de 10 à 36. Ceux qui sont non conciliables ont été plus nombreux en 2018 (19) qu'en 2017.

Tableau XIV-6 : Evolution de la situation du nombre de conflits de travail

Circonscription administrative	Année	Conflits individuels				Conflits collectifs			
		Conciliations	Conciliations partielles	Non conciliations	Total	Conciliations	Non conciliations	En instance	Total
Dakar/Guédiawaye/Pikine	**2017**	499	53	276	**828**	5	2	1	**8**
	2018	479	15	459	**953**	13	16	0	**29**
	Variation en %	-4,01	-71,70	66,30	15,10	160,00	700,00	-100,00	262,50
Rufisque	**2017**	33	3	209	**245**	0	2	0	**2**
	2018	88	5	28	**121**	2	3	2	**7**
	Variation en %	166,67	66,67	-86,60	-50,61	0	50,00	0	250,00
Région de Dakar	**2017**	**532**	**56**	**485**	**1073**	**5**	**4**	**1**	**10**
	2018	**567**	**20**	**487**	**1074**	**15**	**19**	**2**	**36**
	Variation en %	6,58	-64,29	0,41	0,09	200,00	375,00	100,00	260,00

Source : Rapports annuels des statistiques du travail, éditions 2017 et 2018

Par rapport aux conflits individuels, certains d'entre eux ont été transmis au tribunal pour divers motifs. De façon globale, en 2017, 434 conflits individuels ont été transmis au tribunal et en 2018, ce nombre a baissé de 15% soit 371 cas de conflits individuels transmis au tribunal. Au cours de l'année 2017, le motif le plus fréquent a été l'absence de l'employeur après plusieurs convocations (54%), de même qu'en 2018 mais avec une ampleur beaucoup moins importante (34%). Il s'en est suivi des contestations des chefs de réclamations par l'employeur qui ont constitué 27% des motifs de

transmission des conflits au tribunal en 2017 et 19% en 2018. Les autres types de motifs relatifs aux contestations liées à la situation juridique du travailleur, aux désaccords sur les sommes à payer, aux difficultés financières de l'employeur, à l'absence du travail ont chacun tous fait moins de 10% à l'exception de la modalité autres en 2018.

Tableau XIV-7 : Répartition des conflits individuels de travail transmis au tribunal par ITSS, selon le motif

ITSS	Année	Absence de l'employeur après plusieurs convocations	Absence du travailleur	Contestations des chefs de réclamations par l'employeur	Contestations liées à la situation juridique du travailleur	Désaccord sur les sommes à payer	Difficultés financières De l'employeur	Autres	Total général
Dakar Pikine Guédiawaye	**2017**	107	5	114	19	14	27	9	295
	2018	115	1	59	29	32	19	90	345
Rufisque	**2017**	127	0	2	0	9	0	1	139
	2018	11		10	3	2	0	0	26
Région de Dakar	**2017**	234	5	116	19	23	27	10	434
	2018	126	1	69	32	34	19	90	371

Source : Rapports annuels des statistiques du travail, éditions 2017 et 2018

CONCLUSION

En somme, de 2017 à 2018, il est noté une diminution des établissements déclarés ouverts au niveau des Inspections du Travail et de la Sécurité Sociale (ITSS) avec une baisse de 17%. Aussi, contrairement à l'année 2017, en 2018, la branche des activités de services administratifs et d'appui a accueilli plus de nouveaux employés que celle du commerce qui occupait généralement la première branche de création d'emploi. Ces deux types de branches ont souvent un choix plus porté sur les régimes de type « Particulier » ou même sur les Sociétés à Responsabilité Limitée (SARL), d'où le fait que la plupart des entités abritées dans la région sont de ce type. Néanmoins, ces branches ont fait partie de celles ayant été plus touchées pour les fermetures d'établissements.

Par ailleurs, à Dakar comme dans la plupart des autres régions, la majorité des travailleurs ont des Contrats à Durée Déterminée (CDD). Enfin par rapport aux conflits, il faut noter qu'une bonne partie d'entre eux sont non réglés.

Chapitre XV : TRANSPORT

INTRODUCTION

Le transport désigne le déplacement d'un bien ou d'une personne d'un point à un autre. Il occupe un rôle central dans les politiques de développement socio-économiques du Sénégal. En effet, sans le transport, il n'y aurait pas ni d'échange ni de commerce. C'est ainsi que la problématique du secteur du transport a été pris en charge dans le Plan Sénégal Emergent (PSE), cadre de référence des politiques publiques d'ici 2035.

Dans la région de Dakar, des efforts remarquables ont été fournis dans le domaine du transport avec la construction de nombreuses infrastructures routières. Parallèlement, il y a eu des améliorations dans les autres secteurs du transport à savoir le transport ferroviaire, le transport fluvial et le transport maritime.

Ce chapitre examine la situation des différents sous-secteurs du transport notamment l'évolution qui a eu lieu au cours des dernières années.

XV.1. LES TRANSPORTS TERRESTRES[32]

XV.1.1. LE TRANSPORT ROUTIER

XV.1.1.1. Le réseau routier

Le réseau routier de la région de Dakar est réparti de la manière suivante :

- routes nationales qui assurent la liaison entre les régions,
- routes régionales qui relient les départementales d'une même région,
- routes départementales qui relient les communes d'un même département et
- voiries urbaines qui assurent le déplacement dans le centre urbain.

Il y a des routes bitumées et non bitumées. Mais on constate seulement la présence de cette dernière au niveau des routes départementales. Donc on peut dire que la plupart des routes sont bitumées.

[32] Pour l'année 2018, nous n'avons pas les données sur le transport terrestre.

On ne note pratiquement pas une évolution du réseau routier entre 2016 et 2017 dans l'ensemble vu que les données sont les mêmes.

Tableau XV-1 : Situation et évolution du réseau routier par circonscription administrative

Classification des routes	Type de routes	Dakar			Guédiawaye			Pikine			Rufisque			Région		
		2016	2017	Variation %	2016	2017	Variation %	2016	2017	Variation %	2016	2017	Variation %	2016	2017	Variation %
Nationales	Bitumées (Km)	26	26	0				7	7	0	51	51	0	84	84	0
	Non Bitumées (Km)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Total (Km)	26	26	0				7	7	0	51	51	0	84	84	0
Régionales	Bitumées (Km)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	19,5	19,5	0	19,5	19,5	
	Non Bitumées (Km)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Total (Km)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	19,5	19,5	0	19,5	19,5	0
Départementales	Bitumées (Km)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Non Bitumées (Km)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	12,4	12,4	0	12,4	12,4	0
	Total (Km)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	12,4	12,4	0	12,4	12,4	0
Voiries Urbaines	Bitumées (Km)	200,8	200,8	0	55,2	55,2	0	17,4	17,4	0	8,5	8,5	0	281,4	281,4	0
	Non Bitumées (Km)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Total (Km)	200,8	200,8		55,2	55,2		17,4	17,4		8,5	8,5	-	281,4	281,4	-
Ensemble	Bitumées (Km)	226,8	226,8		55,2	55,2		24,4	24,4		79	79	-	384,9	384,9	0
	Non Bitumées (Km)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	12,4	12,4	-	12,4	12,4	0
	Total (Km)	226,8	226,8	0	55,2	55,2	0	24,4	24,4	0	91,4	91,4	0	397,8	397,8	0

Source : Données 2016-2017, Bureau Régional du Transport Terrestre (BRTT)

Afin d'améliorer le déplacement et l'accessibilité de la population aux services Plusieurs projets phares de la capitale sont axés dans le secteur du transport. Ainsi, Les projets en cours dans la région de Dakar se résument dans le tableau ci-dessous.

Tableau XV-2 : Projets en cours dans la région

Titre du Projet	Linéaire	Département
Construction de la Voie de Dégagement Nord LOT 2: CICES - Golf Club de Guédiawaye	8,5	Dakar-Guédiawaye
Construction de Voiries à Dakar et autour de l'Institut Islamique Cheikh Ahmadou Bamba à Colobane (ICAB)	4	Dakar
Programme de modernisation des villes du Sénégal (PROMO-VILLES _ LOT 1): Dakar et Banlieue Phase pilote BCI	22	Dakar-Guédiawaye-Pikine-Rufisque
Programme de modernisation des villes du Sénégal (PROMOVILLES BAD ZONE DAKAR)	17	Dakar-Guédiawaye-Pikine-Rufisque
Elargissement et Aménagement de la route des NIAYES y/c les voiries urbaines de connexion lots 1 (Liberté 6 - Cambérène): 4,5 Km de routes en 2x2 voies et 15 km de voiries en pavés,	19,5	Dakar-Guédiawaye
Elargissement et Aménagement de la route des NIAYES y/c les voiries urbaines de connexion lots 2 (Cambéréne-thiaroye): 8,5 Km de routes en 2x2 voies et 19 km de voiries en pavés,	27,5	Guédiawaye-Pikine
Elargissement et Aménagement de la route des NIAYES y/c les voiries urbaines de connexion lot 3 (Thiaroye – Keur Massar) 10 Km de routes en 2x2 voies et 11 km de voiries en pavés	21	Pikine-Rufisque
Réhabilitation de routes de connexion à la route des NIAYES: YOUSSOU MBARGANE-RN1	1,7	Rufisque

Source : Données 2016-2017, Bureau Régional du Transport Terrestre (BRTT)

XV.1.1.2. Le parc automobile

Le parc automobile de la région de Dakar compte 384 255 véhicules en 2017 contre 360 079 en 2016 soit une progression de 7%. La plupart de ces véhicules se concentrent dans le département de Dakar avec 76% du parc de l'automobile, ensuite suivi par le département de Pikine avec 13%, puis celui de Guédiawaye (6%) et Rufisque (4 %).

Dans le parc automobile de la région de Dakar, les voitures particulières représentent 57% de l'effectif total ensuite viennent les camionnettes avec 12%, les taxis urbains en troisième position avec 8%. Les autres types de véhicules représentent respectivement : les deux roues (motos) 7%, les camions 4%, les semi-remorques 3%, les autocars (+ de 8 places) 3% etc. Comparativement à l'année 2016 les taxis interurbains ont connu un repli de 22%, les taxis urbains 1%, les autocars et les camions ont moins de 1%, et les tracteurs routiers 5%. Néanmoins, les automobiles de types autres ont augmenté de 78% par rapport à l'année dernière.

Tableau XV-3 : Evolution du parc automobile selon le type de voiture, par circonscription administrative

Type de véhicule	Dakar			Guédiawaye			Pikine			Rufisque			Région		
	2016	2017	Variation %	2016	2017	Variation %	2016	2017	Variation %	2016	2017	Variation %	2016	2017	Variation %
Voitures particulières	156584	166825	6,54	14045	14781	5,24	25886	27413	5,9	8565	9150	6,83	205080	218169	6,38
Taxis interurbains	330	261	-20,91	76	62	-18,42	191	144	-24,61	40	33	-17,50	637	500	-21,51
Taxis urbains	20161	19919	-1,20	3283	3208	-2,28	5589	5519	-1,25	371	364	-1,89	29404	29010	-1,34
Autocars (+ de 8 places)	5609	5751	2,53	1085	1059	-2,40	2842	2760	-2,89	438	439	0,23	9974	9973	-0,01
Camionnettes	34163		4,37	1821	1859	2,09	4827	5015	3,89	1786	1855	3,86	42597	44385	4,20
Camions	10530	10619	0,85	737	693	-5,97	2488	2431	-2,29	855	845	-1,17	14610	14588	-0,15
Tracteurs routiers	7779	7251	-6,79	399	419	5,01	1407	1387	-1,42	694	686	-1,15	10279	9743	-5,21
Semi-remorques	8588	8706	1,37	406	409	0,74	1556	1559	0,19	735	723	-1,63	11285	11397	0,99
Deux roues (motos)	20766	23272	12,07	368	534	45,11	762	1125	47,64	276	388	40,58	22172	25329	14,24
Tricycles	851	995	16,92	16	27	68,75	70	101	44,29	52	70	34,62	989	1193	20,63
Autres	10147	3452	-65,98	208	923	343,75	747		-100	131	447	241,22	11233	19968	77,76
Total	275508	293920	6,68	22444	23974	6,82	46365	49588	6,95	13943	15000	7,58	360079	384255	6,71

Source : Données 2016-2017, Bureau Régional du Transport Terrestre (BRTT)

Le parc automobile de la région de Dakar est constitué en majorité de véhicules âgés de plus de 10 ans, représentant 59% de l'effectif total. Concernant les véhicules âgés de 6 à 10 ans, ils sont au nombre de 96 619, soit 25% du total. Les véhicules neufs sont minoritaires au niveau du parc avec une proportion de 16%.

La plupart des véhicules âgés de plus de 10 ans concernent les voitures particulières (56%), suivis des taxis urbains avec une proportion de 11%, ensuite les camionnettes 9%, etc. De même, les véhicules de 0 à 5 ans sont aussi majoritairement des voitures particulières avec un total de 27 012, soit 46% de l'effectif global, suivis des camionnettes (20%) et des deux roues (17%). On constate aussi l'absence des taxis interurbains âgés de moins de 5 ans dans la région de Dakar.

Comparativement à l'année précédente, tous les types de véhicule âgés de plus de 10 ans ont enregistré une hausse de leur effectif à l'exception des taxis interurbains et des camions qui accusent un repli respectif de 22% et 1%.

Tableau XV-4 : Evolution du parc automobile selon le type de voiture et l'âge des véhicules

Type de véhicule	Age des véhicules								
	De 0 à 5 ans			De 6 à 10 ans			Plus de 10 ans		
	2016	2017	Variation %	2016	2017	Variation %	2016	2017	Variation %
Voitures particulières	27012	27551	2,00	63584	63970	0,61	113892	127132	11,63
Taxis interurbains	0	0	0	5	5	0	635	497	-21,73
Taxis urbains	705	441	-37,45	3836	3174	-17,26	24793	25405	2,47
Autocars (+ de 8 places)	1751	1573	-10,17	1153	1314	13,96	7071	7163	1,30
Camionnettes	11980	12351	3,10	12445	12663	1,75	18081	19868	9,88
Camions	1887	2141	13,46	1564	1596	2,05	11091	10935	-1,41
Tracteurs routiers	772	760	-1,55	1199	1135	-5,34	7621	7866	3,21
Semi-remorques	799	801	0,25	673	623	-7,43	9677	10007	3,41
Deux roues (motos)	10206	10466	2,55	6288	7358	17,02	6104	8069	32,19
Tricycles	530	692	30,57	393	450	14,50	32	52	62,5
Autres	3090	3661	18,48	3978	4631	16,42	7232	10205	41,11
Total	58732	60437	2,9	95118	96619	1,58	206229	227199	10,17

Source : Données 2016-2017, Bureau Régional du Transport Terrestre (BRTT)

XV.1.1.3. Les nouvelles immatriculations et autres opérations sur les véhicules

Le nombre de véhicules nouvellement immatriculés est de 31 430 en 2017 contre 28 519 en 2016, soit une variation à la hausse de 10%. Plus de la moitié des véhicules immatriculés (17 856) concernent les véhicules particuliers soit 57% de l'effectif total. Néanmoins, l'effectif des véhicules particuliers enregistre une baisse de 186 véhicules par rapport à l'année précédente et le même constat est observé pour les types de véhicules taxis urbains, autocars, tracteurs routiers. Par contre, les autres types de véhicules à savoir, les camionnettes, camions, deux roues (motos) ont enregistré une augmentation de leurs effectifs avec respectivement 15%,14% et 53%. S'agissant des taxis interurbains aucune nouvelle immatriculation n'est observée, cela s'explique par l'arrêt temporaire de la délivrance des licences.

Tableau XV-5 : Evolution du nombre de véhicules nouvellement immatriculés selon le type

Types des véhicules immatriculés	2015	2016	2017	Variation 2017/2016	
				Nb	%
Voitures particulières	16119	18042	17856	-186	-1,03
Taxis interurbains	0	0	0	0	-
Taxis urbains	1143	363	35	-328	-90,36
Autocars (+ de 8 places)	150	411	261	-150	-36,50
Camionnettes	3067	3269	3765	496	15,17
Camions	1044	645	737	92	14,26
Tracteurs routiers	821	714	589	-125	-17,51
Semi-remorques	793	818	654	-164	-20,05
Deux roues (motos)	1717	2276	3472	1196	52,55
Tricycles	84	145	245	100	68,97
Autres	1831	1836	3816	1980	107,84
Total	26769	28519	31430	2911	10,21

Source : Données 2016-2017, Bureau Régional du Transport Terrestre (BRTT)

Dans la région de Dakar, les véhicules neufs sont au nombre de 10 054 en 2017 contre 9 057 en 2016 et 8 610 en 2015. Une progression de 997 véhicules neufs est enregistrée. De même, les véhicules d'occasion ont enregistré aussi une augmentation de 1 915 véhicules, soit 10%.

Tableau XV-6 : Evolution du nombre de véhicules nouvellement immatriculés selon l'état

Etat des véhicules immatriculés	2015	2016	2017	Variation 2017/2016	
				Nb	%
Véhicules neufs	8610	9057	10054	997	11,00
Véhicules d'occasion	18159	19461	21376	1915	9,84
Total	26769	28518	31430	2912	10,21

Source : Données 2016-2017, Bureau Régional du Transport Terrestre (BRTT)

Au niveau de la division régionale des transports terrestres, environ 23 987 opérations sans attribution de nouveau numéro ont été effectuées en 2017. La plupart de ces opérations concernait les mutations avec un effectif de 14 873 véhicules, 4463 duplicata et 4651 renouvellements. Comparativement à l'année précédente, les opérations sans attribution ont augmenté de 19%. Cette tendance haussière s'observe au niveau de toutes les opérations plus particulièrement celles de types duplicata avec une hausse de 231%.

Tableau XV-7 : Evolution des opérations sans attribution de nouveau numéro

Opérations	2015	2016	2017	Variation 2017/2016	
				Nb	%
Mutations	15120	13330	14873	1543	11,58
Duplicata	1243	1349	4463	3114	230,84
Renouvellement	3827	3994	4651	657	16,45
Total	20190	18673	23987	3797	18,81

Source : Données 2016-2017, Bureau Régional du Transport Terrestre (BRTT)

XV.1.1.4. Les permis de conduire

En 2017, le nombre d'inscrits aux examens du code de la route est estimé à 82 495 personnes dont 44 401 admis à l'examen, soit 54% de taux d'admission. Parallèlement, le nombre de personnes inscrites à la conduite est de 59 726 dont 40 400 admis, soit 68% de taux d'admission. En outre, le nombre d'inscrits au code de la route est passé de 74 766 en 2016 à 82 495 en 2017, soit une augmentation de 10%. Concernant l'examen de la conduite le nombre d'inscrits qui était estimé à 54 420 personnes en 2016 passe à 59 726 en 2017 enregistrant une augmentation de 25%. Cette tendance est observée dans tous les types de permis.

Tableau XV-8 : Evolution du nombre d'inscrits et d'admis aux examens du code de la route et de la conduite selon le type de permis

Type de permis	Année	Code de la route			Conduite		
		Inscrits	Admis	% Admis / Inscrits	Inscrits	Admis	% Admis / Inscrits
Deux roues	**2016**	637	268	42,07	348	176	50,57
	2017	1281	660	51,52	757	477	63,01
	Variation %	101	146	22	118	171	25
Véhicules légers	**2016**	44895	22698	50,52	35784	19342	54,05
	2017	52019	28850	55,46	38999	25859	73,99
	Variation %	16	27	10	9	34	37
Poids lourds	**2016**	23018	7319	31,79	14478	7778	53,72
	2017	23528	12006	51,02	16090	11278	70,09
	Variation %	2	64	61	11	45	30
Transport en commun	**2016**	6216	2347	37,75	3810	2173	57,03
	2017	5667	2885	50,9	3880	2786	71,8
	Variation %	-9	23	35	2	28	26
Ensemble	**2016**	74766	32632	43,64	54420	29469	54,15
	2017	82495	44401	53,82	59726	40400	67,64
	Variation %	10	36	23	10	37	25

Source : Données 2016-2017, Bureau Régional du Transport Terrestre (BRTT)

XV.1.1.5. Les types de transport routiers

Le transport urbain

Les « cars rapides », les taxis, les scooters et quelques autres véhicules particuliers assurent une partie des déplacements des Dakarois. Le reste est couvert par les minicars Ndiaga Ndiaye, les bus Tata, les bus de la compagnie nationale Dakar Dem Dikk. On enregistre aussi des taxis dits « clandos » et la marche à pied. Les cars rapides et les Ndiaga Ndiaye assurent des dessertes urbaines ou des liaisons interurbaines selon leur type de licence.

A la périphérie de Dakar, s'est instaurée une catégorie de taxis dits clandos qui n'ont pas de licence mais dont l'existence s'est imposée. Ils pratiquent, dans la plupart des cas, le covoiturage (répartition du prix de la course entre les occupants du taxi).

Le transport interurbain

Dans la région de Dakar, le transport interurbain est assuré par les bus Dakar Dem Dikk, les bus Tata, les Taxis, et les Mercedes Ndiaga Ndiaye. On peut noter que le transport collectif assure la majeure partie des déplacements de la population en milieu urbain, ce phénomène est aussi observé pour les déplacements interurbains. Aussi il est important de signaler que le petit train bleu intervient aussi dans le transport en commun sur la ligne Dakar – Rufisque.

XV.1.2. LE RESEAU FERROVIAIRE

La ligne ferroviaire Dakar-Bamako est longue de 1 287 Km. Le Transrail est devenu Dakar-Bamako ferroviaire. Le changement a été effectif depuis mars 2016. Il ne s'agit pas d'une nouvelle société, mais d'un organe de gestion de l'activité ferroviaire Dakar-Bamako après la résiliation de la concession[33].

[33] Faute de données statistiques, ce point n'est pas traité au détail.

La longueur de la voie ferrée s'étend de 92 kilomètres entre Dakar et Tivaouane. Elle se répartit ainsi :

- Colobane - Rufisque 24 kilomètres voie unique ;
- Rufisque - Sébikotane 15 kilomètres voie unique ;
- Sébikotane - Thiès 33 kilomètres en double voie ;
- et Thiès - Tivaouane 22 kms en voie unique.

La voie est très vétuste sur une distance, surtout entre Thiès et Lam Lam. La voie ferrée posée depuis 1885 connaît un état de dégradation avancé, faute d'investissement. Cependant, on peut noter 9 gares et 10 haltes. Parmi ces gares, on peut citer : la gare de Colobane, de Hann, de Thiaroye, de Rufisque, de Bargny, de Sébikotane, de Pout, de Thiès, de Tivaouane et de Mbao (fermée à l'exploitation).

Le PTB dispose 6 locomotives dont 3 réversibles et 46 voitures voyageuses. Ce parc lui permet d'effectuer dix-huit (18) rotations par jour. En effet le nombre de rotations journalières était à vingt-huit (28) réparti en 26 entre Dakar et Rufisque et 2 entre Dakar et Thiès. Le plan de mouvement a été réduit pour les besoins des travaux du projet de Train Express Régional (TER).

XV.2. LE TRANSPORT FLUVIAL ET/OU MARITIME

XV.2.1. LES INFRASTRUCTURES PORTUAIRES

Le transport maritime est largement dominé par les activités du Port de Dakar. Ce dernier, situé dans le département de Dakar, occupe une superficie de 237 hectares et constitue la principale infrastructure de la région et du pays pour ce qui est des échanges maritimes commerciaux. Avec un plan d'eau de 177 hectares, le port dispose d'infrastructures terrestres réparties sur deux zones distinctes séparées par un port de pêche, des ateliers de réparation navale et une zone militaire.

La Zone Sud est composée de trois môles et est dédiée aux marchandises diverses, au trafic conteneurisé, au transit malien et au trafic de passagers. Elle dispose de 15 postes à quais avec 22,9 ha de terre-pleins. La Zone Nord est composée de 4 môles, du terminal à conteneurs et du wharf pétrolier. Ses installations sont dédiées aux marchandises diverses, au vrac solides et liquides. Elles sont composées de 23 postes à quais avec 75,8 ha de terre – pleins dont 14 ha pour le terminal à conteneurs qui sera porté à 20 ha après extension. Le Port de Pêche dispose de 9 postes avec une

superficie de 10 ha. Elle abrite des unités industrielles de transformation et de conservation de poissons, de congélation de produits halieutiques, de fabrique de glace et d'entrepôts frigorifiques.

XV.2.2. LES MOUVEMENTS DE NAVIRES ET/ OU D'AUTRES EMBARCATIONS

Le nombre d'escales passe de 2749 en 2016 à 2 855 escales en 2017 accusant une hausse de 4% sous l'impulsion des cargos (+19%), des navires de pêche (+17%) et des tankers (+6%).

La répartition du nombre d'escales par consignataire attribue aux douze (12) premiers, les parts de marché suivantes : SOCOPAO (11,52%), NECOTRANS (9%), COSAMA (8,62%), GRIMALDI (6,76%), CMA CGM SENEGAL (5,04%), SENGAL PECHE (5,01%), DIAMOND SHIPPING (3,99%), MSC (3,89%), BOLLORE AFRICA LOGISTICS (3,85%), ISTAMCO (3,47%), WILHELMSEN SHIPS SERVICES (3,47%) ET DEL TA SHIPPING (2,28%).

SOCOPAO demeure le consignataire leader avec des contributions de l'ordre de 11,04%, 15,02%, 12,24%, 13,79% et 11,52% successivement de 2013 à 2017.

XV.2.3. LE TRANSPORT DES MARCHANDISES

Le Port de Dakar a totalisé un trafic de 18 666 711 tonnes de marchandises au terme de l'exercice 2018, soit une hausse de 2,3% par rapport à 2017. Toutefois, le second semestre de l'année 2017 reste plus performant avec une réalisation de 9 594 288 tonnes contre 8 654 249 tonnes pour le premier semestre 2017, soit des contributions respectives de 53% et 47% au tonnage global. Le trafic global dépasse ainsi de 2% les prévisions annuelles de trafic établies pour 2017 (soit 17 970 000 tonnes).

XV.2.3.1. Structure du trafic global par type de conditionnement

Le type de conditionnement le plus utilisé en 2018 est le trafic par vrac solide qui représente 32% du trafic global, soit 6 031 247 tonnes contre 5 191 775 tonnes en 2017 avec une augmentation de 16,17%. Ensuite viennent les conteneurs avec 5 213 528 tonnes soit 28% du trafic. Le trafic en vrac liquides et de type divers enregistrent respectivement 26% et 14%. Ainsi, les tendances de l'année 2018 sont similaires à celles de l'année 2017.

Graphique XV-1 : Structure du trafic global de marchandises du port de Dakar par type de conditionnement

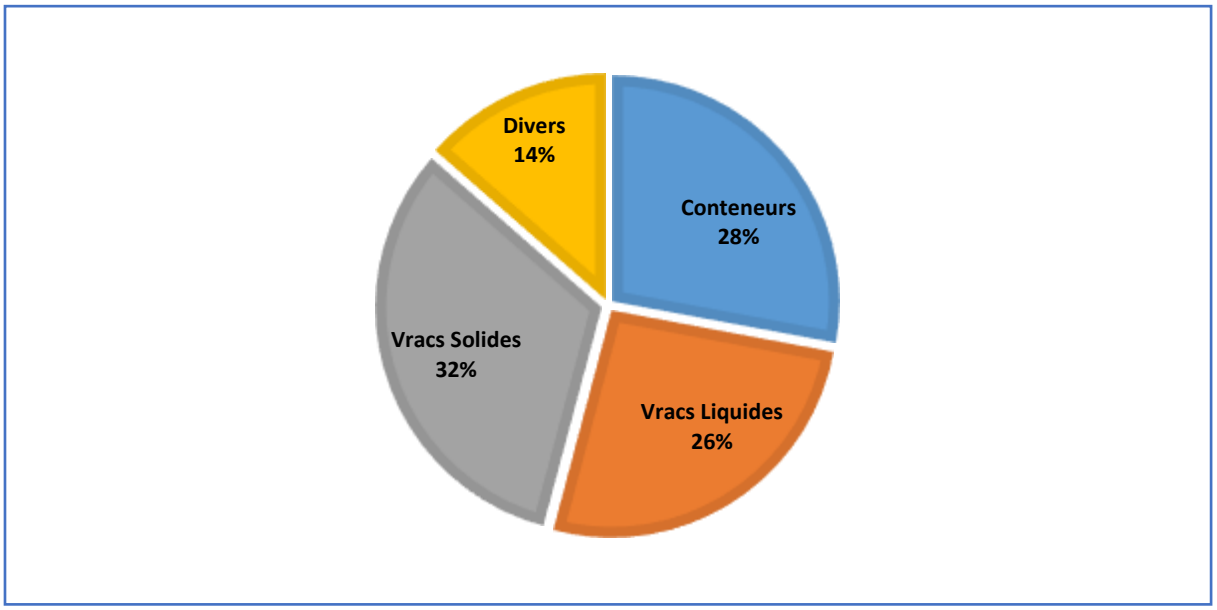

Source : Données 2017-2018, Port Autonome de Dakar (PAD)

XV.2.3.2. Structure du trafic global par sens

- **Les débarquements**

Le volume des marchandises débarqué au port de Dakar se chiffrait à 12 565 082 tonnes en 2016, mais il est passé de 14 404 864 tonnes en 2017 soit une augmentation de 1 839 782 tonnes en valeur absolue, cette hausse est imputable surtout à la demande intérieure qui enregistre 11 095 823 tonnes, aussi en partie par les hausses considérables, de sucre (+45%), de clinker (+35%), de maïs (+25%), de houille (+18%), de pétrole brut (+15%), de blé (+5%) et de fer (+3%).

De même, en 2018, il y a eu une hausse du volume des embarquements de 1 058 357 tonnes par rapport à 2017 soit un volume de 15 463 221 tonnes. En 2018, la structure des débarquements est constituée des importations avec un volume de 12 315 187 tonnes 79,64% du volume global.

- **Les embarquements**

En 2018, le volume des embarquements a été évalué à 3 757 120 tonnes dont les 2 907 971 sont des exportations.

- **Le transit**

Le transit global affiche des progressions sur tous ses segments à l'exception du Transit Burkina Faso et du Transit Guinée Bissau des baisses respectives à l'ordre de 27% et 22% par rapport à 2016. En 2018, le transit a été évalué à 2 719 352 tonnes.

Le transit Mali a connu une évolution positive aussi bien pour le trafic à destination du Mali (+8%) que pour le trafic de marchandise en provenance du Mali (+32%).

Le « Transit Autres » qui représente 3% du trafic transit en 2016, s'approprie une part de marché de 4% en 2017. Le Transit Gambie est en pole position avec 46,1% devant le transit Guinée Conakry (15,2%, le transit Mauritanie (14%) et transit Niger (0,1%).

Tableau XV-9 : structure du trafic global par sens en 2018

SENS DE TRAFIC	Tonnage 2017	Tonnage 2017	Tonnage 2018	variation 2017/2016	variation 2018/2017
Import	9 603 038	11 095 823	12 315 187	15,54	10,99
Export	2 943 728	2 902 924	2 907 971	-1,39	0,17
Transit	2 513 150	2 775 620	2 719 352	10,44	-2,03
Transbordement	852 057	913 400	724 201	7,20	-20,71
Trafic global sans pêche	15 911 973	17 687 767	18 666 711	11,16	5,53
Pêche	504 593	560 770	553 630	11,13	-1,27
Trafic global avec pêche	16 416 566	18 248 537	19 220 341	11,16	5,33
Dont Débarquements	12 565 082	14 404 864	15 463 221	14,64	7,35
Embarquements	3 851 484	3 843 673	3 757 120	-0,20	-2,25

Source : Données 2017-2018, Port Autonome de Dakar (PAD)

CONCLUSION

D'une manière générale, dans la région de Dakar, des investissements conséquents ont été faits dans le secteur du transport notamment pour la réalisation des infrastructures comme l'autoroute à péage, la construction de routes de connectivite de l'autoroute à péage et d'aménagement de la RN1, la VDN section 3, la construction de l'échangeur de l'émergence etc. Le parc des bus et minibus s'étoffe et les véhicules desservent des zones très reculées. Le Petit train bleu, malgré les difficultés, déplace encore beaucoup de passagers.

Les transports maritimes sont très développés à Dakar avec le port de Dakar qui est une référence dans la sous-région. Toutefois des efforts restent à faire pour résoudre les problèmes que connait le secteur et réussir le pari du désenclavement des zones de la banlieue.

Chapitre XVI : MINES ET ENERGIE

INTRODUCTION

Le développement économique et social d'un pays dépend largement de sa politique énergétique. Au Sénégal, la production énergétique est dominée par les produits pétroliers importés, d'où la dépendance envers l'extérieur et la cherté de l'énergie surtout électrique, influencée par les cours mondiaux. En outre, la croissance démographique très rapide et la modernisation des équipements de consommation entrainent une hausse de la demande en énergie alors que l'offre ne suit pas cette demande.

Concernant les mines, cette augmentation de la population avec ses conséquences font que la région de Dakar offre de grandes opportunités pour le développement minier. Toutefois, l'occupation des zones de production par les projets immobiliers et l'extraction excessive du sable entrainent quelques difficultés.

Ce chapitre fait une analyse de la situation minière ensuite celle de l'énergie dans la région de Dakar.

XVI.1. MINES

Les activités du Service régional des mines portent essentiellement sur le contrôle administratif et technique de l'exploitation minière, la délivrance d'autorisations d'achat, d'importation et de transport de substances explosives à usage civil et le contrôle des bijoux en or.

XVI.1.1. SITUATION DES CARRIERES ET DES MINES

La région de Dakar compte 21 carrières qui s'activent dans l'extraction du sable en 2018, contre 23 en 2017. La plupart de ces carrières se trouvent dans le département de Rufisque plus particulièrement dans la commune de Bambilor et de Sebikotane. Concernant les autres départements de la région, seule celui de Guédiawaye dispose d'une carrière ; contrairement aux départements de Pikine et Dakar où elles sont inexistantes.

Tableau XVI-1 : Situation des carrières

Type	2017			2018		
	Carrières	Nombre	Localisation	Carrières	Nombre	Localisation
Sable	PALLENES	1	Déni b Ndao	Daraa D S G	1	Mbeut
Sable	2SBCI	1	Guédiawaye	Carr immo	1	Bambilor
Sable	IBRAHIMA GAYE	1	Gorom 1	Sci invest	1	Bambilor
Sable	CCTG	1	Déni b Ndao	Ets gassama	1	Déni Birame Ndao
Sable	ETS FALL ET FRERES	1	Déni b Ndao	Ets fall et fre	1	Déni Birame Ndao
Sable	LABA BA	1	Bambilor	Entr aicha D	1	Déni Birame Ndao
Sable	MAMADOU DIA	1	Kaniack	Entr aicha S	1	Sébikotane
Sable	LA CLE	1	Bambilor	Tabou servic	1	Déni Birame Ndao
Sable	CHEIKH DIENG	1	Gorom 1	EMTC	1	Kaniack
Sable	CHEIKH TALL DIOUM	1	Bambilor	EDTS	1	Kaniack
Sable	DAARA DAROU SALAM GAYE	1	Mbeut	ER TECH	1	Keur Massar
Sable	CARREFOUR IMMO	1	Bambilor	LABAI AGEN	1	
Sable	ENTREPRISE AICHA	1	Déni b Ndao	Touba bouss	1	Kaniack
Sable	DIAMENTE TECHNOLOGIE	1	Bambilor	Ruf	1	Déni Birame Ndao
Sable	MY BERGER	1	Déni b Ndao	Massilatours	1	Kaniack
Sable	SCI INVEST	1	bambilor	K inter	1	Kaniack
Sable	ETS TOUBA D. KHOUDOSS	1	Bambilor	Cisse amar	1	
Sable	TABOU SERVICE	1	Bambilor	EDTK	1	Déni Birame Ndao
Sable	EMTC	1	kaniack	Al azar	1	
Sable	TOUBA BOUSSOBE	1	kaniack	GIE Agro pasto	1	Sébikotane
Sable	ETS GASSAMA	1	Déni b Ndao	SSTC	1	Niakhirate
Sable	ET TECH	1	kaniack			
Sable	IRON TRASFERT	1	kaniack			
Total			23			21

Source : Données 2017-2018, Service régional des mines et de la géologie

XVI.1.2. PRODUCTION DES MINES ET CARRIERES

Les recettes de l'exploitation des ressources minérales s'élèvent à 515 551 335 FCFA en 2017. Les proportions les plus élevées sont celles liées au moellon et à l'extraction du sable dunaire qui enregistrent respectivement des volumes de 1 104 628 m3 et 1 035 363 m3 pour une valeur commerciale de 267 697 435 FCFA et 229 861 100 FCFA. Aussi, d'autres productions sont enregistrées dans la région, il s'agit du calcaire et de la latérite dont les productions s'élèvent respectivement à 47 367 m3, 12 590 m3 pour une valeur de 100 83 800 FCFA et 4 735 000 FCFA.

Comparativement aux recettes de l'année précédente, on constate que l'exploitation du sable est passée de 672 920m3 à 1035363m3 entre 2016 et 2017 entrainant une hausse de 53,9%, cela s'explique par le rythme rapide des constructions au niveau de

la région surtout à Diamniadio. S'agissant du calcaire un repli du volume de 15 385 m3 entrainant simultanément la baisse de la valeur commerciale de 20,2%.

S'agissant du calcaire un repli du volume de 15 385 m3 entrainant simultanément la baisse de la valeur commerciale de 20,2%.

Tableau XVI-2 : Evolution de la production des carrières selon le volume et la valeur

Type	2016		2017		Variation en %	
	Volume (en m^3)	Valeur (en 1000 FCFA)	Volume (en m^3)	Valeur (en 1000 FCFA)	Volume	Valeur
Sable	672 920	67292000	1035363	229861100	53,9	241,6
Calcaire	63 202,50	12640500	47367	10083800	-25,1	-20,2
Latérite	-	-	12590	4735000	-	-
Moellon	-	-	1104628	267697435	-	-
Coquillage	-	-	9168	3174000	-	-
Total	-	-	2209116	515551335	-	-

Source : Données 2017-2018, Service régional des mines et de la géologie

XVI.2. ENERGIE

XVI.2.1. ENERGIE ELECTRIQUE

L'alimentation en électricité de la région de Dakar est assurée par la Société Nationale d'Electricité du Sénégal (SENELEC). Sa mission se résume à la production, au transport et à la distribution de l'énergie électrique à des coûts accessibles à la clientèle.

XVI.2.2. LES ABONNES

Le nombre d'abonnés à la SENELEC dans la région de Dakar en 2017 se chiffre à 614 158. La plupart des clients de la SENELEC sont dans le département de Dakar soit un effectif de 298 488 abonnés, vient après le département de Pikine avec un effectif de 159 283 abonnés, les départements de Rufisque et Guédiawaye enregistrent respectivement 87 742 abonnés et 67 813 abonnés. Par ailleurs, on constate que le nombre de clients abonnés au forfait est passé de 67 211 clients à 131 789 accusant une augmentation importante de 64 578 nouveaux par rapport à l'année dernière.

De même, entre 2016 et 2017, le nombre d'abonnés est passé de 556 744 à 614 158 abonnés accusant une hausse de 32 468 abonnés en valeur absolue, soit 10% en

valeur relative. La quasi-totalité des clients de la SENELEC au niveau de la région sont abonnés à l'électricité basse tension. Cependant sur les 613 323 abonnés, seul 832 abonnés sont en moyenne tension.

Tableau XVI-3 : Evolution du nombre d'abonnés selon le type d'abonnement, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	BT (basse tension)	MT (moyenne tension)	HT (haute tension)	Total
Dakar	2016	275 060	-	-	275 060
	2017	298 488	-	-	298 488
	Variable en %	8,52	-	-	8,52
Guédiawaye	2016	62 991	-	-	62 991
	2017	67 813	-	-	67813
	Variable en %	7,66	-	-	7,66
Pikine	2016	141 550	-	-	141 550
	2017	159 283	-	-	159283
	Variable en %	12,53	-	-	12,53
Rufisque	2016	76 330	-	3	76 333
	2017	87 739	-	3	87742
	Variable en %	14,95	-	0	14,95
Région	2016	555 931	810	3	556 744
	2017	613 323	832	3	614 158
	Variable en %	10,32	2,72	0	10,31
Sénégal	2016	1 197 226	1924	5	1 199 155
	2017	1 329 911	2156	6	1 332 073
	Variable en %	11,08	12,06	20	11,08

Source : Données 2016-2017, SENELEC

XVI.2.3. LA CONSOMMATION

La consommation totale de la région de Dakar en électricité se chiffre à 1 857 114 276 KWh en 2017 représentant près de 59% de la consommation nationale évalué à 3 174 577 430,90 KWh. Par rapport à l'année précédente, la consommation en électricité a connu une hausse de 180 482 790 KWh soit 11% en valeur relative. Cependant, la consommation des abonnés basse tension s'élève à 63% de la consommation régionale et celle des abonnés moyenne tension est de 598 453 250 KWh soit 32%.

La consommation, selon la circonscription administrative, s'accroit dans tous les départements avec respectivement Dakar (10%), Guédiawaye (3%), Pikine (12%), Rufisque (1%). Aussi les statistiques indiquent que le département de Dakar est le plus grand consommateur d'électricité de la région avec 788 837 606,40 KWh consommés en 2017 soit 43%.

Tableau XVI-4 : Evolution de la consommation d'énergie électrique selon le type d'abonnement, par circonscription administrative

Circonscriptions administratives	Année	BT (kWh)	MT (kWh)	HT (kWh)	Total (kWh)
Dakar	2016	719 757 145,80			719 757 145,80
	2017	788 837 606,40			788 837 606,40
	Variable en %	9,60			9,60
Guédiawaye	2016	76 826 417,90			76 826 417,90
	2017	78 927 626,50			78 927 626,50
	Variable en %	2,74			2,74
Pikine	2016	168 912 284,90			168 912 284,90
	2017	189 183 097,60			189 183 097,60
	Variable en %	12			12,
Rufisque	2016	92 590 413,40		68 051 480	160 641 893,40
	2017	93 617 304,90		90 338 580	183 955 884,90
	Variable en %	1,1		32,8	14,5
Région	2016	105 808 626 200,00	550 493 744	68 051 480	1 676 631 486
	2017	1 168 322 446,00	598 453 250	90338580	1 857 114 276
	Variable en %	10,42	8,71	32,75	10,76
Sénégal	2016	1 848 806 821,80	850 903 254	182 093 749	2 881 808 824,80
	2017	2 040 791 799,90	953 367 592	180 418 039	3 174 577 430,90
	Variable en %	10,38	12,04	-0,92	10,16

Source : Données 2016-2017, SENELEC

CONCLUSION

Concernant le secteur minier, le sable et le calcaire sont les ressources minières les plus exploités dans la région. S'agissant du calcaire il est plus utilisé pour la production de granulat, de pierre de taille, du ciment et de chaux. Il est important de noter que l'urbanisation galopante de la région engendrant une construction massive d'infrastructures, notamment routières et portuaires, constituent un grand marché pour les ressources minières et sont favorables au développement du secteur.

Outre le minier, le secteur de l'énergie occupe une place capitale dans la région. En effet, la mégalopole surpeuplée de Dakar et sa forte concentration en usines, entreprises explique cette forte demande et cette consommation toujours élevée en électricité

Cependant, la Société nationale d'électricité du Sénégal (SENELEC) a amélioré sa capacité de production dans la région de Dakar ce qui a conduit à des avancées significatives par rapport à l'année dernière avec la réduction des coupures d'électricité pour la satisfaction de la clientèle.

Chapitre XVII : COMMERCE ET ARTISANAT

INTRODUCTION

La région de Dakar concentre l'essentiel des activités commerciales du pays. La politique de l'Etat repose essentiellement sur l'exécution des missions de la direction du Commerce Intérieur, qui sous l'autorité du ministre du commerce, de l'entreprenariat et du secteur informel est chargée de l'application de la politique commerciale de l'Etat au niveau interne, notamment la protection du consommateur en veillant au bon fonctionnement du marché avec la maitrise des circuits de distribution, la garantie d'une concurrence saine et loyale entre opérateurs économiques, la règlementation et la régulation des prix ainsi que la maitrise de l'information commerciale. Le Service régional du Commerce de Dakar est chargé de mettre en œuvre ces impératifs dans la région de Dakar, il est appuyé en cela par ses démembrements au niveau des départements de Pikine, Rufisque et Guédiawaye

L'artisanat joue un rôle important dans l'activité économique et sociale de la région de Dakar. Ainsi, sur le plan de l'insertion professionnelle des jeunes, le secteur artisanal offre de la formation, et de la qualification.

Ce chapitre traite le commerce intérieur qui regroupe toutes les entreprises ou personnes dont l'activité principale est la revente (sans transformation) de biens neufs ou d'occasion destinés à être utilisés par les particuliers ou les ménages dans la région de Dakar. Il passera aussi en revue les équipements marchands, les prix à la consommation ainsi que la vérification des instruments de mesures et le contrôle de la qualité des produits, Ensuite nous abordons en deuxième partie, le secteur de l'artisanat.

XVII.1. LE COMMERCE

XVII.1.1. LES MARCHES

La répartition géographique des équipements marchands dans l'espace régional est déséquilibrée. En effet, les départements de Pikine et de Dakar disposent de l'essentiel de ces équipements marchands, qui enregistrent respectivement 39% et 30% des marchés permanents et hebdomadaires. Cela s'explique par le fait que ces deux départements sont les plus peuplés de la région. Le département de Rufisque dispose 17% de l'effectif des marchés de la région, celui de Guédiawaye enregistre 14% du total.

Le marché Sandaga, lieu de prédilection des articles manufacturés divers (produits cosmétiques, appareils électronique, tissus chaussures etc.), représente un pôle commercial de tout premier plan dans le dispositif régional. De par sa renommée internationale, il joue le rôle de pilier dans l'activité commerciale régionale et même nationale. A côté, il existe des marchés spécialisés pour des catégories de produits bien déterminés, en vue de couvrir les besoins de la région.

C'est le cas du marché aux poissons, qui assure le ravitaillement en produits halieutiques, (poissons), en direction des différentes localités de la région. Il joue le rôle de principal fournisseur dans ce domaine. Le ravitaillement de la région en légumes est assuré essentiellement par les marchés de Castors et de Thiaroye.

Le marché Kermel, vitrine des équipements marchands dans l'espace régional, est spécialisé dans la vente de fleurs, de fruits et légumes et de produits divers. D'autres équipements marchands avec des pôles d'influence non moins importants complètent le dispositif régional de par leur multi fonctionnalité et leur caractère spécialisé.

Par rapport à l'année précédente, on constate que le nombre de marchés permanents et hebdomadaires n'a pas connu de changement, il reste stable dans chaque département.

Tableau XVII-1 : Evolution du nombre de marchés selon le type, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Marchés permanents	Marchés hebdomadaires	Total
Dakar	2016	16	5	**21**
	2017	16	5	**21**
Pikine	2016	21	7	**28**
	2017	21	7	**28**
Guédiawaye	2016	11	3	**14**
	2017	11	3	**14**
Rufisque	2016	07	5	**12**
	2017	07	5	**12**
Région de Dakar	2016	**51**	**20**	**71**
	2017	**51**	**20**	**71**
	Variation en %	**0**	**0**	**0**

Source : Données 2016-2017, Service régional du commerce intérieur

XVII.1.2. LES COMMERÇANTS

Le nombre de commerçants enregistré dans la région de Dakar passe de 27 431 commerçants à 27 619 commerçants en entre 2016 et 2017. Mieux, la région

comptabilise 27 178 détaillants, 352 demi-grossistes et 189 grossistes. En outre, les détaillants sont plus présents dans l'activité commerciale de la région soit 98% de l'effectif global, ils sont suivis des demi-grossistes, et les grossistes viennent en dernière position due au fait que ce type de commerce nécessite de gros moyens.

Comparativement par circonscription administrative, le département de Dakar enregistre le plus de commerçants, soit 80% de l'effectif de la région. Il est suivi par le département de Pikine qui homologue 3 552 commerçants. Par contre les départements de Guédiawaye et Rufisque renferment le plus bas effectif avec respectivement 882 commerçants et 621 commerçants.

Tableau XVII-2 : Evolution du nombre de commerçants selon le type, par circonscription administrative

Circonscriptions administratives	Année	Grossistes	½ Grossistes	Détaillants	Total
Dakar	2016	156	300	22000	22456
	2017	156	298	22210	22664
Pikine	2016	27	24	9500	9551
	2017	27	25	3500	3552
Guédiawaye	2016	2	21	539	562
	2017	2	21	598	621
Rufisque	2016	4	8	850	862
	2017	4	8	870	882
Région de Dakar	2016	189	353	32889	27431
	2017	189	352	27178	27619
	Variation %	0	-0,28	-17,36	0,69

Source : Données 2016-2017, Service régional du commerce intérieur

XVII.1.3. LE COMMERCE DES PRINCIPALES DENREES CONSOMMEES

XVII.1.3.1. Les stocks

Durant l'année 2017, les stocks de riz étaient satisfaisants et l'approvisionnement régulier. Par contre, le marché du riz a connu un flottement durant le dernier trimestre de l'année dû à une faiblesse de l'offre causée par le fait que l'Inde se trouvait en période de récolte. Or le riz indien représente 80% du riz utilisé au Sénégal. Cette situation a entrainé une hausse du prix du riz ordinaire au niveau régional. Concernant les autres produits, les stocks assuraient la couverture régionale.

L'année 2017 a été marquée par un approvisionnement correct en riz. D'ailleurs, le stock de riz brisé parfumé a connu une hausse de 6%, en passant de 38 390 tonnes à

40 800 tonnes entre 2016 et 2017. Par contre, le stock de riz brisé non parfumé passe de 43 913 tonnes à 34 520 accusant une baisse de 9%.

Tableau XVII-3 : Evolution des stocks des principales denrées consommées selon le produit, par circonscription administrative

Produits	Dakar			Pikine			Guédiawaye			Rufisque			Région Dakar		
	2016 (en tonnes)	2017 (en tonnes)	Variation %	2016 (en tonnes)	2017 (en tonnes)	Variation %	2016 (en tonnes)	2017 (en tonnes)	Variation %	2016 (en tonnes)	2017 (en tonnes)	Variation %	2016 (en tonnes)	2017 (en tonnes)	Variation %
Riz brisé parfumé	22200	23100	4,1	13950	13200	-5,4	1040	1300	25	2200	3200	45,5	38390	40800	6,3
Riz brisé non parfumé	1300	15800	1115,4	9792	14820	51,3	8921	1050	-88,2	1224	2850	132,8	43913	34520	-21,4
Total	23500	38900	65,5	23742	28020	18	9961	2350	-76,4	3424	6050	76,7	82303	75320	-8,5

Source : Données 2016-2017, Service régional du commerce intérieur

XVII.1.3.2. Les prix

De manière générale, l'année 2017 est marquée par une stabilité des prix dans la région de Dakar. Aussi, il est important de souligner que le niveau des prix est le même dans tous les départements de la région.

Le panier de la ménagère est riche en produits comme le riz, le sucre, l'huile et le ciment. S'agissant du riz, Les brisures parfumés et non parfumés demeurent l'aliment de base de la population. Malgré cela, l'essentiel de la demande est couvert par l'importation, même si le gouvernement s'est engagé dans une politique d'autosuffisance en riz. Ainsi, le prix du riz brisé parfumé s'élevait à 400 FCFA le kilogramme en 2016, mais a connu une hausse de 13% en passant à 450 FCFA en 2017. Pour ce qui est du riz non parfumé, le prix reste stable en 2017 avec 260 FCFA le Kg. Au niveau des circuits de distribution, le prix de l'huile du litre de l'huile en fût passe de 900 FCFA à 1000 CFA. Les prix des autres produits restent stables entre ces deux périodes.

Tableau XVII-4 : Evolution des prix des principales denrées consommées selon le produit, par circonscription administrative

Produits	Dakar			Pikine			Guédiawaye			Rufisque			Région Dakar		
	2016 (en tonnes)	2017(en tonnes)	Variation %	2016 (en tonnes)	2017(en tonnes)	Variation %	2016 (en tonnes)	2017(en tonnes)	Variation %	2016 (en tonnes)	2017(en tonnes)	Variation %	2016 (en tonnes)	2017(en tonnes)	Variation %
Riz brisé parfumé / kg	400	450	12,50	400	450	12,50	400	450	12,50	425	450	5,88	400	450	12,50
Riz brisé non parfumé / kg	260	260	0	260	300	15,38	260	300	15,38	260	300	15,38	260	300	15,38
Riz local / kg	290	300	3,45	290	300	3,45	280	290	3,57	290	320	10,34	290	320	10,34
Sucre en morceaux / kg	800	800	0										800	800	0
Sucre Cristallisé / kg	560	575	2,68										560	575	2,68
Lait en Poudre / kg	3000	300	-90										3050	3000	-1,64
Huile en fût / litre	900	1000	11,11										900	1000	11,11
Ciment / tonne	65000	65000	0										65000	65000	0
Gaz Butane de 6 kg / bonbonne	2885	2885	0	II)[34]	II)								2885	2885	0
Gaz Butane de 2,7 kg / bonbonne	2885	2885	0	II)									1885	2885	53,05

Source : Données 2016-2017, Service régional du commerce intérieur

XVII.1.4. LA VERIFICATION DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DE LA QUALITE DES PRODUITS

Les balances, les bascules, les poids, les distributeurs d'huile comestible, les distributeurs de lubrifiants, et les distributeurs de carburant constituent les instruments de mesure ou de pesée. Tous ces appareils ou outils de mesure de pesée doivent répondre à des normes très strictes de qualité, de fiabilité et, surtout, de précision car la moindre défaillance peut avoir des conséquences économiques. C'est pourquoi, la loi sénégalaise exige un contrôle strict et une surveillance sévère.

D'ailleurs, le service régional du commerce a contrôlé 28 305 instruments de mesure sur lesquels 27 189 instruments sont admis, soit 96% de l'ensemble. Par contre, un effectif de 1 116 appareils est refusé. Comparé à l'année dernière, ce nombre a enregistré une baisse importante en passant de 1 395 à 1 116 appareils hors norme.

[34] II) : Prix homologués

Par ailleurs, on constate que la plupart des contrôles concernent les balances, soit un effectif de 18 700 balances.

Tableau XVII-5 : Evolution des résultats de la vérification des instruments de mesure

Instruments de mesure	2016			2017			Variation (en %)		
	Présentés	Admis	Refusés	Présentés	admis	Refusés	Présentés	admis	Refusés
Balances	18200	17100	1100	18700	17800	900	2,75	4,09	-18,18
Bascules	208	200	8	242	220	22	16,35	10,00	175,00
Poids	5600	5500	100	5420	5340	80	-3,21	-2,91	-20,00
Distributeurs d'huile comestible	3300	3120	180	3308	3200	108	0,24	2,56	-40,00
Distributeurs de lubrifiants	34	30	4	36	32	4	5,88	6,67	0,00
Distributeurs de carburant	598	595	3	599	597	2	0,17	0,34	-33,33
Total	**27940**	**26545**	**1395**	**28305**	**27189**	**1116**	**1,31**	**2,43**	**-20,00**

Source : Données 2016-2017, Service régional du commerce intérieur

XVII.2. ARTISANAT

XVII.2.1. LES INFRASTRUCTURES

En 2017, la région de Dakar enregistre 3 villages artisanaux dont un village dans chaque département à l'exception du département de Pikine. Par rapport à l'année 2016, l'effectif des villages artisanaux n'a pas connu une évolution.

Le village artisanal de Soumbédioune est devenu la vitrine de l'artisanat Dakarois. En effet, créé en 1961 et situé au quartier de la Médina de Dakar sur la corniche ouest, il s'est fait un nom au fil du temps.

Tableau XVII-6 : Evolution du nombre de villages artisanaux par circonscription administrative

Circonscription administrative	Nombre de villages artisanaux		Variation en %
	Année 2016	Année 2017	
Dakar	1	1	0
Pikine	0	0	0
Guédiawaye	1	1	0
Rufisque	**1**	1	0
Région Dakar	3	3	0

Source : Données 2016-2017, Chambre des métiers de Dakar

XVII.2.2. LES ARTISANS INSCRITS A LA CHAMBRE DE METIER

Toute entreprise exerçant une activité artisanale est dans l'obligation d'être immatriculée au Répertoire des métiers. Ce répertoire est tenu par les Chambres de

métiers et de l'artisanat et constitue le répertoire des entreprises artisanales. Le nombre d'artisans inscrits à la chambre de métiers selon la section et la forme juridique varie d'une zone à une autre. Toutefois, l'effectif des entreprises individuelles évoluant dans le secteur de la production se chiffre à 105 entreprises, celles menant leurs activités dans le secteur des services sont au nombre de 35 et celles évoluant dans le secteur de l'Art enregistrent un effectif de 15 entreprises.

Les entreprises, évoluant dans le secteur de la production, sont en majorité dans le département de Dakar, soit 79 entreprises sur 105. Les autres sont abritées dans les autres départements avec respectivement 13 entreprises à Pikine, 9 à Guédiawaye et 4 à Rufisque. S'agissant des autres secteurs, la même tendance est observée. Par comparaison, le nombre d'entreprises individuelles a augmenté au niveau de toutes les sections. Par ailleurs, il est important de souligner que les données ne concernent que ceux qui sont inscrits à la chambre des métiers.

Tableau XVII-7 : Evolution du nombre d'artisans inscrits à la chambre de métiers selon la section et la forme juridique, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Section	Entreprise individuelle			G.I.E.			Total		
		Année 2016	Année n2017	Variation %	Année 2015	Année 2016	Variation %	Année 2016	Année n2017	Variation %
Département Dakar	Production	19	79	316	-	-	-	19	79	316
	Service	11	20	82	-	-	-	11	20	82
	Art	4	10	150	-	-	-	4	10	150
Département Pikine	Production	4	13	225	-	-	-	4	13	225
	Service	4	9	125	-	-	-	4	9	125
	Art	0	2	-	-	-	-	0	2	-
Département Guédiawaye	Production	1	9	800	-	-	-	1	9	800
	Service	0	3	-	-	-	-	0	3	-
	Art	0	2	-	-	-	-	0	2	-
Département Rufisque	Production	4	4	0	-	-	-	4	4	0
	Service	0	3	-	-	-	-	0	3	-
	Art	0	1	-	-	-	-	0	1	-
Total	Production	28	105	275	-	-	-	28	105	275
	Service	15	35	133	-	-	-	15	35	133
	Art	4	15	275	-	-	-	4	15	275

Source : Données 2016-2017, Chambre des métiers de Dakar

CONCLUSION

La région de Dakar est le siège de l'essentiel des activités commerciales du pays. Le sous-secteur du commerce s'est relativement bien comporté en 2017. Il faut noter que le secteur a connu une stabilisation des prix de la plupart des produits de base, mais un contrôle régulier est nécessaire pour éviter une flambée des prix.

L'artisanat joue un rôle social important car il absorbe la main-d'œuvre, jeune en particulier. Il est le second employeur des jeunes sénégalais après l'agriculture. Mais il est confronté au problème de la formation. Cependant, le développement de l'artisanat visant à améliorer le revenu des artisans s'inscrit en parfaite harmonie avec les stratégies de la lutte contre la pauvreté.

Chapitre XVIII : JEUNESSE ET SPORT

INTRODUCTION

Aujourd'hui, La jeunesse est constituée de la catégorie sociale qui a un poids démographique important et elle est observée dans toutes sphères de la vie économique et sociale. Cependant, le gouvernement conscient de cela, a mis en place une politique permettant d'assurer à la jeunesse un plein épanouissement moral, économique et social.

Quant au sport, il est devenu un phénomène social de premier ordre, de par l'intérêt et l'engouement qu'il suscite auprès des jeunes et des moins jeunes, des sportifs et des non sportifs. Par la force de la convoitise qu'il suscite, il est devenu également une activité génératrice de revenus.

Ce chapitre traite dans un premier temps la situation des infrastructures de jeunesse de même que les associations et dans un deuxième temps, l'analyse va porter sur le sport.

XVIII.1. JEUNESSE

XVIII.1.1. LES INFRASTRUCTURES DE JEUNESSE

La région de Dakar enregistre au total 51 infrastructures en vue de la promotion de la jeunesse aussi bien en 2017 qu'en 2018. Les CSE sont les plus représentées avec 28 structures dans le territoire régional, soit une part de 55% des infrastructures. Les FJ sont également très nombreux représentant à eux seuls 22% du total. Les CDEPS, EJ et CCA sont également représentés respectivement à hauteur de 8%, 10% et 6%.

Le département de Dakar concentre presque la moitié de ces infrastructures avec 49% de structures, suivi de loin par Pikine avec 24%. Les restes situés à environ 25% sont partagés entre Rufisque et Guédiawaye. Il est important de noter à Guédiawaye vu l'état de délabrement du CDEPS et du CCA, ces deux structures sont transférées à l'espace jeune. De même, à Pikine le CDEPS logé à l'espace jeune de Mbao. Par rapport à l'année 2017 aucune installation d'infrastructures de jeunesse n'est observée pour 2018.

Tableau XVIII-1 : Evolution du nombre d'infrastructures de jeunes selon le type, par circonscription administrative

Circonscriptions administratives	Année	CDEPS[35]	CSE[36]	EJ[37]	FJ[38]	CCA[39]	Total
Dakar	**2017**	01	19	00	04	01	**25**
	2018	01	19	00	04	01	**25**
Guédiawaye	**2017**	01	01	01	03	01	**07**
	2018	01	01	01	03	01	**07**
Pikine	**2017**	01	08	02	01	00	**12**
	2018	01	08	02	01	00	**12**
Rufisque	**2017**	01	0	0	02	01	**04**
	2018	01	0	0	02	01	**04**
Région	**2017**	**04**	**28**	**05**	**11**	**03**	**51**
	2018	**04**	**28**	**05**	**11**	**03**	**51**
	Variation %						

Source : Service régional de la jeunesse 2017 et 2018

XVIII.1.2. LES ASSOCIATIONS DE JEUNES

La mission du service régional de la jeunesse est d'appliquer les décisions du Ministère de la Jeunesse ; de coordonner l'action des services départementaux de la Jeunesse et des CCA ; aussi d'exerce sa tutelle et son contrôle sur les activités des associations régionales de Jeunesse ; d'évaluer les formations de moniteurs de C.E et contrôler les C.E ; de participer à la lutte contre le VIH/SIDA etc.

S'agissant des activités de soutien à la vie associative dont le but est d'appui, conseil, encadrement dans la constitution des dossiers de déclaration d'association , accompagnement des activités des mouvements, foyers et associations de Jeunes et la participation aux rencontres des organisations régionales de jeunesse.

En 2018, la région de Dakar, compte 4749 associations de jeunes. Les départements de Rufisque et de Dakar concentrent le nombre d'associations le plus important avec respectivement 1221 et 1028 en 2014 et 1593 et 1588 en 2018. Le département de

[35] CDEPS = Centre Départemental d'Education Populaire et Sportive
[36] CSE = Centre Socio-Educatif
[37] EJ = Espace Jeunes
[38] FJ = Foyer de Jeunes
[39] CCA = Centre Conseil Adolescents

Pikine compte le plus faible nombre d'associations avec 387 en 2014 et 486 en 2018. Le nombre d'associations présent dans le département de Guédiawaye est assez important en 2018 avec un total de 1082. Mais, comparé à 2014 (1027), le rythme de création des associations n'a pas été trop intense dans ce département.

S'agissant du nombre de mouvements de jeunes à caractère national, il se chiffre à 32 aussi bien en 2014 qu'en 2018. Même schéma, dans les quatre départements de la région, où aucune nouvelle création n'est enregistrée. Pour les associations affiliées au mouvement navétane, le nombre n'a presque pas évolué durant la période 2014-2018 avec respectivement 575 et 576 associations. A l'exception du département de Guédiawaye, où un nouveau mouvement navétane est enregistré, aucune variation n'est notée dans les autres départements.

Tableau XVIII-2 : Evolution du nombre d'associations de jeunes selon le type, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Mouvements de jeunes à caractère national	Associations affiliées au mouvement « navétane »	Autres associations déclarées	Total
Dakar	**2014**	11	172	845	1028
	2017	ND	ND	ND	ND
	2018	11	172	1405	1588
Guédiawaye	**2014**	7	52	968	1027
	2017	ND	ND	221	-
	2018	7	53	1022	1082
Pikine	**2014**	7	169	211	387
	2017	ND	ND	ND	ND
	2018	7	169	310	486
Rufisque	**2014**	7	182	1032	1221
	2017	ND	ND	ND	ND
	2018	7	182	1404	1593
Région	**2014**	32	575	3056	3663
	2017	ND	ND	1238	
	2018	32	576	4141	4749

Source : Données 2017-2018, Service Régional de la Jeunesse

XVIII.1.3. SERVICE REGIONAL DE LA JEUNESSE DE DAKAR

Le Service régional de la Jeunesse et les services départementaux élaborent des plans de travail sectoriel en articulant leurs actions autour des grands domaines d'interventions définis par le Département et qui sont : La promotion sociale des jeunes et de leurs groupements ; la promotion économique des jeunes et de leurs groupements ; l'éducation à la citoyenneté, à la Paix et aux Droits humains / responsabilisation et participation citoyenne.

La mission du service régional de la jeunesse est: Appliquer les décisions du Ministère de la Jeunesse ; Coordonner l'action des services départementaux de la Jeunesse et des CCA ; Exerce sa tutelle et son contrôle sur les activités des associations régionales de Jeunesse ; Evaluer les formations de moniteurs de C.E et contrôler les C.E ; Participer à la lutte contre le VIH/SIDA ; Organiser l'examen écrit d'encadreurs de collectivités éducatives.

XVIII.2. SPORT

XVIII.2.1. LES DISCIPLINES SPORTIVES PRATIQUEES

La région de Dakar capitalise 1 574 clubs qui sont recensés dans toutes les disciplines confondues auxquels 47 467 individus détiennent la licence sportive. Cependant, les clubs de sports de vacances demeurent plus présents dans la région soit 573 clubs représentant 36% de l'effectif total. Ils sont suivis des clubs de lutte qui enregistre un effectif de 164 clubs, le football vient en troisième position. Les sports de combat comme le karaté et le taekwondo enregistrent chacun 8% de l'effectif global des licenciés. Puis vient le football, composé de 112 clubs mais demeure le sport le plus populaire de la région avec 18 036 licenciés au niveau de la ligue régionale dont 17 822 hommes et 214 femmes.

Les autres disciplines enregistrent globalement une proportion égale ou inférieure à 7%. Par ailleurs dans les différents clubs de la région, le nombre de licenciés hommes est plus important que celui des filles.

Tableau XVIII-3 : Situation des disciplines sportives pratiquées dans la région

Disciplines sportives	Structures de gestion	Nb de clubs	Nb de licenciés			Observations
			hommes	femmes	Total	
Athlétisme	**Ligue régionale**	14	733	475	1208	+une école fédérale Lamine Diack
Basketball	**Ligue régionale**	46				
Handball	**Ligue régionale**	14	354	383	737	
Volleyball	**Ligue régionale**	09	-	-	291	
Karaté	**Ligue régionale**	129			4000	
Taekwondo	**Ligue régionale**	121			2005	
Viet Vo Dao	**Comité d'exception**					
Natation	**Ligue régionale**	09			600	
Randonnée pédestre	**Comité d'exception**	42			2053	Le nombre dépasse le chiffre pour le moment le nbre de licenciés reste peu
Sport Boules	**Ligue régionale**	17			200	
Sport travailliste	**Ligue régionale**	12	439	06	445	La ligue n'est pas encore en place
Courses hippiques	CNG [1]	02	52	00	52	Hippodrome non fonctionnel
Sports de vacances	ORCAV [2]	573				
Judo	**Ligue régionale**	**31**				
Tennis de Table	**Ligue régionale**	**15**	**350**	**160**	**510**	
Handisport	**CRP**	**10**			**317**	
Football	**Ligue régionale**	112	17822	214	18036	09 club féminin
Jeux de dames	**Ligue régionale**	22	264	00	264	
Escrime	**Ligue régionale**					
Lutte	**CRG**	164	2336	-	2336	
UASSU	**Secrétariat régional**	25	1183	206	1389	
Sport de glisse (skate roller)	**Ligue régionale**	13	300	50	350	
Scrabble	**Ligue régionale**	08	20	00	20	
Haltérophilie	**CNPPH**	65	650	01	651	Le comité régional est sur le point d'être installé
Association Mixed Martial Arts(MMA)		15	-		-	Création depuis 6ans avec clubs d'arts martiaux et Sports de combat
Cyclisme	**Ligue régionale**	04	18	00	18	
Canoë-kayak	**Ligue régionale**	05			22	
Gymnastique	**Ligue régionale**					
Kung Fu	**Ligue régionale**	64			3501	
Gold	**Ligue régionale**	02			200	
Tir et Chasse	**Ligue régionale**	09			250	
Sport Auto Moto	**Ligue régionale**	01			55	
Rugby	**Ligue régionale**	21	5752	2205	7957	
Tir à l'Arc	**-**	-	-	-	-	-
Total		1574				

Source : Données 2017, Service Régional de la Jeunesse

XVIII.2.2. LES INFRASTRUCTURES SPORTIVES

Le développement du sport passe par la présence d'infrastructures sportives qui est un élément fondamental. Cependant, elles sont inégalement réparties sur le territoire régional. Le département de Dakar abrite l'essentiel des infrastructures, présentant les meilleures conditions de la pratique sportive.

Il existe dans la région, 28 stades répartis dans les quatre départements selon le type d'infrastructure. En ce qui concerne les stades nationaux, la région n'en dispose que 3

qui se trouvent dans le département de Dakar. S'agissant des stades municipaux, la région en dispose 22 dont 9 à Dakar, 2 à Rufisque, 10 à Pikine et 1 à Guédiawaye. Par ailleurs, le nombre d'infrastructures a enregistré une augmentation de 2 stades en valeur absolue.

Tableau XVIII-4 : Evolution du nombre de stades selon le statut, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Stades nationaux	Stades régionaux	Stades départementaux	Stades municipaux	Total
Département Dakar	**2016**	3	-	-	9	12
	2017	3	-	-	9	12
Département Guédiawaye	**2016**	-	-	1	1	2
	2017	-	-	2	-	2
Département Pikine	**2016**	-	-	1	4	5
	2017	-	-	1	10	11
Département Rufisque	**2016**	-	-	1	2	3
	2017	-	-	1	2	3
REGION	**2016**	3	-	3	20	26
	2017	3	-	3	22	28
	Variation %	0	0	0	0	0

Source : Données 2016-2017, Service Régional de la Jeunesse

XVIII.2.3. LES ASSOCIATIONS ET CENTRES DE FORMATION SPORTIVES

Par rapport aux chiffres disponibles et présentés dans le tableau ci-dessous[40], les Association Socio-Culturelles (ASC) constituent le type le plus fréquent avec un effectif de 741 en 2016 et 573 en 2017, soit une baisse de 23%. Après, il y a les écuries de luttes qui ont été au nombre de 150 en 2016 puis 177 en 2017. Ils s'en suivent les équipes de Football pour lesquelles un nombre de 138 et 146 ont été recensés durant les années 2016 et 2017 respectivement. Quant aux équipes des autres types de sport à savoir le Basketball, le Handball et le Volleyball, elles ne sont pas nombreuses dans la région et au total, elles ont été de 64 avec 42 pour le Basketball, 12 pour le Handball et 11 pour le volleyball en 2017. Au niveau départemental, le département de Dakar détient la majorité des équipes de football, de Basketball et écuries de lutte.

[40] Les statistiques sur les associations et centres de formation sportives ne sont pas à jour et pour beaucoup de ces associations, les données sont indisponibles.

Tableau XVIII-5 : Evolution du nombre d'associations et centres de formation sportive selon le type, par circonscription administrative

Type	Dakar			Guédiawaye			Pikine			Rufisque			Région		
	2016	2017	Variation %	2016	2017	Variation %	2016	2017	Variation %	2016	2017	Variation %	2016	2017	Variation %
ASC	342	199	-41,80	49	50	2,00	170	160	-5,90	180	164	-8,90	741	573	-22,7
Equipe de football	107	112	4,70		4	-	13	12	-7,70	18	18	0,00	138	146	5,80
Equipe de basketball	39	46	17,90	6	4	-33,30	1	1	0,00	6	6	0,00	39	42	7,70
Equipe de handball	7	5	-28,60	3	4	33,30	1	1	0,00	1	1	0,00	12	12	0,00
Equipe de volleyball	5	5	0,00		0	-	0	0	0	6	6	0,00	11	11	0,00
Ecurie de lutte	138	164	18,80	02	2	-	2	2	0	8	9	12,50	150	177	18,00
Club de judo	31	-	-100,00	1		-	1	1	0	0	0	0	35		-
Club de karaté	16	-	-100,00	27	4	-85,20	44	42	-4,50	8	9	12,50	107		-
Club de Taekwondo	63	-	-100,00		8	-	7	7	0,00	2	2	0,00	80		-
Association Jeux de Dames		264	-			-	-	-	-	3	3	0,00	-	-	-
Club Sports Boules	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	4	33,30	-	-	-
Club de boxe	-	-	-	-		-	5		-	-	-	-	-	-	-
Sports de Vacances		-	-		53	-			-	-	-	-	-	-	-
Randonnée Pédestre		-	-		6	-			-	-	-	-	-	-	-
Club de Viet vodao	13	-	-100,00	1	2	-	1		-100,00	1	1	0,00	16	-	-100,00
Club de Natation	9	-	-100,00		-	-	1		-100,00	0	0	-	9	-	-100,00
Club de Gymnastique	-	-	-	-	-	-	1		-100,00	1	1	-	-	-	-
Handisport	6	10	66,70	1	-	-	1		-100,00	1		-100,00	6	-	-100,00
Sports travaillistes	11	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	11	-	-100,00
Tennis de Table	15	-	-	-	1	-	-		-	-	-	-	15	-	-100,00
Autres associations jeux de l'esprit (scrabble, échec)	-	-	-	-	1	-	1		-100,00	5	5	0,00	-	-	-
Total	224		-	39		-	47		-100,00	235	253	7,70	363		-100,00

Source : Données 2016-2017, Service Régional de la Jeunesse

XVIII.2.4. LES PRATIQUANTS

Le nombre de licenciés de la région de Dakar passe de 122 009 à 129 871 entre 2016 et 2017 accusant une hausse de 6%. Cette hausse est surtout observée dans certaines disciplines telles que : Handisport (176%) ; Lutte (142%) ; Sport Scolaire (119%) ; Natation (116%), etc.

Tableau XVIII-6 : Evolution du nombre de licenciés selon la discipline et le sexe

Disciplines sportives	2016			2017			Variation en %		
	Licenciés hommes	Licenciées femmes	Total licenciés	Licenciés hommes	Licenciées femmes	Total licenciés	Licenciés hommes	Licenciées femmes	Total licenciés
Athlétisme	642	312	960	733	475	1208	14,2	52,2	25,8
Football	-	-	-	17822	214	18036	-	-	-
Basketball	1194	721	1915	1309	816	2125	9,6	13,2	11,0
Handball	354	383	737	-	-	-	-	-	
Volleyball	105	145	250	-	-	291	-	-	16,4
Karaté	3200	800	4000	-	-	-	-	-	
Taekwondo	1631	374	2005	-	-	-	-	-	
Viet Vo Dao	553	107	660	-	-	-	-	-	
Jeux de Dames	158	6	264	-	-	-	-	-	
Natation	150	128	278	-	-	600	-	-	115,8
Randonnée pédestre	13198	7867	21065	-	-	-	-	-	
Sport Boules	-	-	200	-	-	-	-	-	
Sport travailliste	-	-	445	-	-	-	-	-	
Sports de vacances	90000		90000	-	-	91000	-	-	1,1
Sport Scolaire	-	-	6542	-	-	14312	-	-	118,8
Auto Moto	-	-	55				-	-	
Tir et Chasse	-	-	250				-	-	
Tennis de table	300	150	450	550	200	750	-	-	66,7
Golf	-	-	200	-	-	-	-	-	-
Kung-Fu	2310	1191	3501	-	-	-	-	-	-
Canoë Kayak	-	-	22	-	-	-	-	-	-
Cyclisme	18	0	18	-	-	-	-	-	-
Rugby	5752	2205	7957	-	-	-	-	-	-
Sport de glisse (skate roller)	-	-	350	-	-	-	-	-	-
Lutte	510	-	510	1232	-	1232	-	-	141,6
Handisport	103	12	115	-	-	317	-	-	175,7
Total	**105508**	**5453**	**122009**	**-**	**-**	**129871**	**-**	**-**	**6,4**

Source : Données 2016-2017, Service Régional de la Jeunesse

CONCLUSION

Vu la structure de la population, la région de Dakar est majoritairement composées de jeunes. Cependant, l''émergence de la région est dépendante de l'implication des jeunes dans les divers secteurs de l'économie et de la croissance. Mais encore faudrait-il que ces jeunes reçoivent une bonne formation citoyenne indispensable à l'accomplissement d'acte patriotique et la prise de décision politique favorable au développement socio-économique de la région.

En ce qui concerne le sport dans la région, on voit qu'il est très bien pratiqué même si les statistiques reçues ne couvrent pas l'ensemble des activités sportives du fait, d'une part, qu'il y en a beaucoup qui ne sont pas officielles ou n'ont pas ce caractère qui leur permet d'être suivi et d'autre part du fait du manque de personnel et de moyens du service régional des sports. Concernant les infrastructures, c'est le département de Dakar qui abrite l'essentiel des infrastructures présentant les meilleures conditions de la pratique sportive. Néanmoins, pour avoir un développement harmonieux du sport dans la région et dans le pays d'une manière plus générale, il faut des infrastructures de qualité et en nombre suffisant.

Chapitre XIX : TOURISME, CULTURE ET LOISIRS

INTRODUCTION

La région de Dakar, du fait de sa situation géo-climatique, occupe une place centrale dans les activités du secteur du tourisme et de l'hôtellerie. Elle accueille des touristes de toutes les gammes. En outre, Dakar relie l'Europe, l'Afrique et l'Amérique, ce qui lui consacre une place de pilier dans le tourisme d'affaires dans la sous-région.

A travers le projet phare du PSE dénommé Hub aérien, l'ambition de l'Etat est de faire de la région une plateforme aérienne de référence avec un objectif de 6 millions de passagers à l'horizon 2018 et 10 millions en 2035.

Pour traiter ce chapitre, nous allons voir dans un premier temps, la situation du tourisme régional, dans un second temps les types de tourisme, et enfin les activités culturelles.

XIX.1. TOURISME

XIX.1.1. SITUATION DES RECEPTIFS

La région de Dakar occupe une place centrale dans les activités du secteur du tourisme et de l'hôtellerie. Ainsi, elle dispose d'une gamme variée de produits touristiques. En termes de capacité d'hébergement, en 2017 la région capitalise 100 hôtels, 63 résidences, 16 campements et 81 auberges, soit un total de 260 réceptifs dont 182 autorisés, 77 classés. De surcroit, 55 autres réceptifs sont en cours d'instruction depuis 2015.

Le pôle compte 8173 chambres et 11253 lits en 2015 contre 5083 chambres et 10759 lits en 2014. La région compte en outre 231 restaurants, 287 agences de voyages et 248 guides. S'agissant des données de 2016, 2017 et 2018, elles ne sont pas encore disponibles, mais l'objectif était d'atteindre 11 500 lits en 2016 et 12 500 lits en 2017.

Tableau XIX-1 : Evolution du nombre de réceptifs par circonscription administrative

Indicateurs		Réalisations					Cibles	
		2014	2015	2016	2017	variation % 2017-2016	2016	2017
Nombre de réceptifs	Hôtels	87	89	100	100	0,00	-	-
	Auberges	52	55	81	81	0,00	-	-
	Appartements hôtels	29	29	ND	-	-	-	-
	Campements	15	15	16	16	0,00	-	-
	total	183	188	260	260	0,00	191	193
Nombre de lits		10759	11253	ND	ND	-	11 500	12 500
Nombre de chambres		5083	8173	ND	ND	-	-	-

Source : Données 2016-2017, Service régional du tourisme

XIX.1.2. LES ENTREES DE TOURISTES

Entre 2014 et 2015, le nombre d'arrivées des touristes a connu une baisse de 25% dû à la crise économique qui persiste en Europe et à l'épidémie du virus EBOLA, survenue en fin 2014. Par contre, on note une augmentation substantielle du nombre de visiteurs qui passe de 550 000 en 2016 à 630 000 en 2017, soit une hausse 15%. Cela s'explique par le fait que Dakar accueille chaque année de nombreux congrès, salons professionnels, colloques universitaires et rencontres panafricaines ou internationales.

Tableau XIX-2 : Evolution des arrivées de touristes

Indicateurs	Réalisations				Cibles	
	2014	2015	2016	2017	2016	2017
Arrivées des Non-résidents	637081	429041	550 000	630 000	670 000	730 000
Arrivées globales	742944	517595	ND	ND	800 000	880 000

Source : Données 2016-2017, Service régional du tourisme

XIX.1.3. L'OCCUPATION DES RECEPTIFS

Le nombre de nuitées des non-résidents est passé de 949 548 en 2016 à 1 139 458 en 2017, soit une augmentation de 20%.

Le taux d'occupation des lits est relativement faible avec une proportion de moins de 40%. Il en est de même de la durée de séjours qui est en moyenne de deux jours.

Tableau XIX-3 : Evolution de l'occupation des réceptifs

Indicateurs	Réalisations					Cibles	
	2014	2015	2016	2017	variation 2017/2016	2016	2017
Nuitées des Non-résidents	1001990	791003	949 548	1 139 458	20,00	1 300 000	1 500 000
Nuitées globales	1170426	950388	ND	ND	ND	1 600 000	1 800 000
Durée moyenne de séjour	1,58	1,84	2	2	0,00	2,5	3
Taux d'occupation lits (%)	39,23	31,86	35	38	8,57	35	40
Nombre de lits	10759	11253	ND	ND	ND	11 500	12 500
Nombre de chambres	5083	8173	ND	ND	ND	-	-

Source : Données 2016-2017, Service régional du tourisme

XIX.1.4. CIRCUITS TOURISTIQUE

Le développement du tourisme dans la région de Dakar crée de nombreux circuits touristiques grâce aux programmes d'excursions organisées par les agences et les hôtels de la place, mais aussi du bon état des infrastructures routières. Cependant, l'état de la route d'intérêt touristique de Keur Massar – Ndiakhirat pour aller au Lac Rose est totalement dégradé et crée chez les touristes un danger permanent et un découragement.

Les circuits touristiques sont : Gorée, le Lac Rose et environs, le Palais Présidentiel, le Musée de l'IFAN, le marché Kermel, le Monument de la Renaissance Africaine et le tour de ville.

XIX.1.5. LES TYPES DE TOURISME

XIX.1.5.1. Le balnéaire

La Région de Dakar dispose de nombreux sites balnéaires. Avec ses magnifiques plages dont certaines sont mises en valeur par les complexes hôteliers, ces sites offrent diverses possibilités d'activités balnéaires et de sports nautiques. A cela, s'ajoutent les belles plages de Yenne et de Toubab Dialaw qui par leurs magnifiques falaises rouges et leurs petites criques, offrent d'agréables moments de détente aux baigneurs.

XIX.1.5.2. Le tourisme d'affaires

La position géographique du Sénégal (proche de l'Europe et faisant face à l'Amérique), la stabilité politique du pays, les infrastructures de qualité combinées à la douceur du climat et à la légendaire Téranga font du Pays une destination idéale pour le tourisme d'affaires.

La capitale sénégalaise est une grande métropole moderne de l'Afrique de l'Ouest. Elle accueille chaque année de nombreux congrès, salons professionnels, colloques universitaires et rencontres panafricaines ou internationales, sans oublier la Biennale de Dakar dédiée à l'art contemporain.

Ce tourisme d'affaires bénéficie d'infrastructures significatives, tel que le Centre International du Commerce Extérieur du Sénégal (CICES), situé à proximité de l'Aéroport international de Dakar Léopold Sédar Senghor ou l'hôtel King Fahd Palace sur la Pointe des Almadies qui est doté d'un palais des congrès et tout récemment d'hôtels de grands standings comme le « Terroubi » et le « Radisson Blue ». L'équipement des salles de congrès est ultra moderne et comprend des installations pour la traduction simultanée. En plus, la capitale sénégalaise dispose de services de communications internationales (réseau téléphonique international par câble et satellite, réseau télex international, télécopie, internet à haut débit).

XIX.1.5.3. Le tourisme de découverte

Dakar est le point de départ du tourisme de découverte au Sénégal vue son statut et son histoire à savoir capitale du Sénégal et porte de l'Afrique et surtout ancienne capitale de l'AOF avec ses immeubles, ses marchés typiques et ses musées.

XIX.1.5.4. La pêche sportive

La forte concentration de poissons à rostre dans les eaux sénégalaises et particulièrement les espadons voiliers et marlins bleus mais également la présence d'une dizaine d'espèces, font de Dakar un haut lieu de la pêche sportive où des records mondiaux homologués ont été réalisés. La pêche sportive, organisée à partir de certains hôtels, clubs, centres de pêche est coordonnée par une fédération bien structurée. Elle est pratiquée toute l'année.

XIX.1.5.5. Le tourisme culturel

La vie culturelle de Dakar est rythmée par une série de manifestations riches et variées dont la mise en valeur peut nous aider à renforcer le produit. Ces manifestations sont d'ordres traditionnels ou modernes. À celles-ci s'ajoutent les rendez-vous de la Biennale des arts, etc.

XIX.2. CULTURE ET LOISIRS

XIX.2.1. INFRASTRUCTURES CULTURELLES

La région de Dakar s'est dotée d'un certain nombre d'infrastructures culturelles importantes. C'est ainsi qu'en 2017, la région a enregistré 44 centres de documentation et bibliothèques dont les 29 sont logés dans le département de Dakar, 8 à Pikine, 6 à Rufisque et 1 à Guédiawaye. En ce qui concerne les cinémas, les effectifs diminuent à cause de leur transformation de plus en plus en lieux de culte. Pour ce qui est des galeries d'art et musée, ils sont tous concentrés dans le département Dakar avec 13 galeries d'art et 8 musées. Par ailleurs on constate que les effectifs n'ont pas évolué entre 2016 et 2017.

Tableau XIX-4 : Evolution du nombre d'infrastructures culturelles par circonscription administrative

Infrastructures culturelles	Dakar			Pikine			Guédiawaye			Rufisque			Région		
	2016	2017	Variation %	2016	2017	Variation %	2016	2017	Variation %	2016	2017	Variation %	2016	2017	Variation %
Bibliothèque et centre de documentation	29	29	0	8	8		1	1	_	6	6		44	44	_
Centre de lecture et d'animation culturelle (clac)	0	0	0	0	0		0	0	_	0	0		0	0	_
Cinéma	4		_	1			0		_	0			5	5	_
Théâtre, salle et aire de spectacle	_		_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
Centre culturel	_		_	_	_	_	_	_	_	_	_	_			_
Manufacture	_		_	_	_	_	_	_	_	_	_	_			_
Galerie d'art	13	13	0	_	_	_	_	_	_	_	_	_	13	13	_
Musée	8	8	0	_	_	_	_	_	_	_	_	_	8	8	_
Studio d'enregistrement	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
TOTAL	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_

Source : Données 2016-2017, Ministère de la Culture et de la Communication

XIX.2.2. PATRIMOINE CULTUREL

XIX.2.2.1. Patrimoine matériel

Au niveau de la région de Dakar, il existe plusieurs sites pouvant attirer des touristes. C'est ainsi que le Ministère du tourisme a établi une liste des sites et Monuments Historiques Classés.

Tableau XIX-5 : Liste des sites historiques de la région, par département

Département	Sites historiques
Rufisque	Centre historique ou « Vieux Rufisque », compris entre le Canal Est, le Canal Ouest, la ligne de chemin de fer et le front de mer, Imprimerie nationale
	Ex-Ecole Normale William Ponty de Sébikotane, Dunes ogoliennes de Kounoune, site néolithique, Le lac rose,Cap Manuel, site préhistorique et géologique, Île de Gorée ,Île de Ngor
Dakar	Secteur nord de la Pointe des Almadies, site préhistorique et protohistorique,Les Mamelles, site géologique, Musée d'Art africain, Place Soweto,Lieux de culte des Layènes (Mausolée, Mosquées à Yoff et Cambérène, Grotte à Ngor),Pavillon A, Campus universitaire,
	Falaise de Toundeup Riya à Yoff, site géologique,Falaise de Toundeup Riya à Yoff, site géologique,Île des Madeleines, site préhistorique et réserve ornithologique,Assemblée nationale, Place Soweto
	Villa n°1 et 2 Place Soweto,Villa n°10, 30, 33, 35/37, 39 à 57, 60 Avenue Nelson Mandela,Casino du Port, 19, Bd de la Libération x Avenue Abdoulaye Fadiga,Villa n°22, Rue Calmette,Villa n°23 et 25, Avenue Carde
	Ecole Nationale des Douanes, Avenue Carde x Rue René Ndiaye
	Villa n°61/63, 65 Rue J. Bugnicourt (ex. Rue Kléber),Lycée Lamine Guèye,
	Bâtiment abritant le C.E.M. Abbé Fridoil et l'Ecole élémentaire
	Villa n° 3, 12, 14, 16/18, 21 à 28, 30, Avenue Amadou Cissé Dia (ex. Brière de l'Isle),Immeuble de l'Isle, Avenue Amadou Cissé Dia (ex. Brière de l'Isle)
	Bâtiment de l'Etat-major général des Armées, Cercle Mess des Officiers,
	Villa n° 30, 32/34, 36, 38, 40, Avenue des Jambaar,Villa n° 54 et 55, Avenue Franklin Roosevelt,Bâtiment abritant la Médiature, Avenue Franklin Roosevelt
	Ancien bâtiment abritant le Bureau régional de Dakar de la Croix Rouge, 3, Avenue Franklin Roosevelt, Palais de Justice, Cap Manuel,Institut Pasteur
	Bâtiment la Maternité de l'Hôpital Aristide Le Dantec, Petit Palais
	Villa n° 4, Avenue Pasteur « la Pechardière »,Villa n° 4 (bis), Avenue Maunory,IFAN,Bâtiment abritant l'Ambassade de la Grande Bretagne,IFAN
	Villa n° 4 (bis), Avenue Maunory,Hôpital Principal,Primature, Chambre de Commerce, Palais de la République et bâtiments annexes,Square Van Vollenhoven,Ministère des Affaires étrangères,Bâtiment abritant la Gouvernance, Bâtiment abritant la Préfecture, Maison des élus locaux,
	Immeuble abritant l'UNICEF, Place du Tirailleur sénégalais, Gare ferroviaire
	Ensemble logements et Direction de l'Océanographie, Boulevard Djily Mbaye
	Bâtiment abritant ENDA Tiers-Monde, Rue Kléber x Rue Joseph Gomis
	Marché et Place Kermel, Ecole Hôtelière Amala Sy, Bâtiment abritant AGF - Sénégal assurances, Ecole Berthe Maubert, Ecole Amadou Assane Ndoye I et II, Ecole Mame Yacine Diagne, Villa n° 13/15, Rue Wagane Diouf, Villa n° 3, Rue Ngalandou Diouf,Hôtel de Ville de Dakar,
	Bâtiment abritant les Etablissements Eiffage, Bâtiment abritant ENDA - Tiers – Monde, Maison des Avocats, Office national des anciens combattants, Villa n° 15, Avenue Emile Zola x Rue Joseph Gomis ,Cathédrale du Souvenir Africain, Building Maginot,
	Immeuble abritant le Ministère de l'Economie et des Finances, Villa n°165, Avenue du Président Lamine Guèye, Tribunal Régional
	Théâtre National Daniel Sorano, Hôtel des Députés,Musée de l'Armée

	Ministère de la Communication, Boulevard de la République x Avenue Jean. Jaurès,Bâtiment abritant la Cour de Cassation, Cimetière musulman, Corniche Ouest,Cimetière catholique Bel Air, Ex-Camp Lat Dior et logements,
	Bâtiment abritant le Marché Sandaga,Grande mosquée du Plateau,
	Mosquée des Khadres, Avenue du Président Lamine Guèye x Rue Félix Faure
	Hôtel Saint-Louis Sun, Temple du Protestant, Centre culturel Français,
	Bâtiment du Service régional d'Hygiène, Groupe Scolaire de Médina, Institut d'Hygiène social (Polyclinique), Maison de la Culture Douta Seck,
	Ensemble Grande Mosquée / Institut Islamique de Dakar,Stèle dédiée à Jean Mermoz, Ecole El Hadji Malick Sy,Place de la Nation et Monument de l'Indépendance (Obélisque), Penc de Santhiaba, Mosquée de Thieurigne,Hôpital Abass Ndao, Ancienne tour de contrôle de l'Aéropostale,
	Hangars de l'Aéropostale, au Garage dépôt des bus « DemDik », Bâtiment abritant l'OCLALAV à Hann Maristes
Pikine	Cimetière militaire de Thiaroye.

Source : ARRETE MINISTERIEL n° 1941 MCC/DPC en date du 27 mars 2003 portant Publication de la liste des sites et Monuments Historiques Classés

XIX.2.2.2. Patrimoine immatériel

Le patrimoine culturel immatériel de Dakar est très diversifié. On peut noter entre autres les structures mentionnées suivante :

Tuur de DEUK DAOUR (ou LEUK DAOUR) : Génie de Dakar Communément organisé à la Gueule tapée, à Soumbédioune précisément, en rappel du Génie de Dakar.

Tuur îles Sarpen (îles aux serpents) :Tuur Mame NDiaré (Yoff), le Génie de Yoff La Prêtresse est Penda Diène, le rituel est organisé sous la tutelle des Soumbar

Tuur Mame Coumba Lamb : Organisé par la prêtresse Maimouna Faye,aujourd'hui conservé par sa descendance, en honneur au génie de Rufisque.

Tuur de Bargny et alentours (Sébikhotane, Bambylor, Sendou, Yène, Toubab Dialaw, Déni Birame Ndaw, Déni Malick Guèye, Keur Samba Guèye, etc.) Organisé par feu Daouda Seck, pérennisé par sa descendance Maguette Diop.

Tuur Coumba Castel :de Gorée et Cap Manuel.

Badji Guéweul ou Tambour Major : Griot traditionnel qui véhiculait les messages au son du Tam Tam. En quelque sorte c'était l'annonceur des événements de la communauté léboue.

Goumbé (Siko) : Cette expression culturelle appelée Goumbé et sa musique sont très importantes dans le développement de la culture africaine. D'abord, la danse du

Goumbé provient d'un instrument mythique qui fait partie de la répartition des tambours et instruments à percussion particulièrement fabriqués sur cadre quadrangulaire avec fond ouvert, très important dans l'héritage du patrimoine lébou.

Ndawrabine le « Ndawrabine » : dont le rythme traditionnel est le support par excellence de sa danse. Il a le pouvoir de moduler les pas d'une centaine de danseuses en colonne de deux rangées égales. Chacune de ces danseuses porte trois ou quatre différentes sortes de pagnes tissés, superposées.

Warale : Cérémonie nuptiale

Labane : Cérémonie de lune de miel

Beukeuteu : Baptême traditionnel des Lébous. Une semaine après sa naissance, le nouveau-né est baptisé selon un rituel sacré. Le pagne, en rabal appelé « Ndior » dont on avait enveloppé sa maman; à son arrivée au foyer, lors de sa cérémonie nuptiale, est enroulé sous forme de « teigne » et porté par la « badjène » qui super-pose là-dessus un petit canaris et un « layou » sur lequel est porté le bébé et transporté sur 7 portails de maison pour chercher de l'eau de puits. De retour à la maison une poignée de millet est prise avec les mains de sa mère dont toute la famille va moudre dans un mortier à tour de rôle. Humecté d'eau de puits, en faisant une ronde de 7 tours, autour du mortier, en compagnie de la maman du nourrisson rappant tenant à sa bouche une tige de millet enrobé de fil de coton traditionnel (pokhé) dont la badjène tient l'autre bout. Il va s'en suivre un échange du bébé entre la badjiguène et d'autres membres de la famille 7 fois ! A la suite, le millet moulu est transformé en « nakke » mélangé à du lait caillé et « craché » sur la maman du bébé, etc.

Leul : Cérémonie d'initiation

Panal : Carnaval lébou

Lo lambé : Une expression ludique qui évoque les souvenirs d'enfance en passant par les jeux, nos amis, les parents, etc.

XIX.2.3. ACTIVITES CULTURELLES

La vie culturelle à Dakar est rythmée par plusieurs évènement artistiques tel que :

Le BANLIEUERYTHME : Cet événement se positionne comme un véritable moyen de communication sociale et d'épanouissement pour les habitants du Sénégal, plus

particulièrement la banlieue de Dakar. Une programmation variée des musiques du monde. Banlieue Rythme : un festival intégré dans son milieu.

Le FESTIVAL AFRICA FETE : Implanté depuis 2001 au Sénégal, le Festival Africa Fête est devenu un rendez-vous incontournable international des musiques africaines. Un événement monté par le Label Africa Fête, de feu Mamadou Konté, qui a produit dans les années 80 de nombreux artistes africains.

Le BARGNY RYTHMES-SUR-MER : Déterminée à militer pour la décentralisation et la démocratisation de l'action culturelle, l'association sportive et culturelle Juure, initiatrice de l'événement

La COMMEMORATION DE L'ANNIVERSAIRE DE LA MORT DE BOB MARLEY : Le Sénégal à l'instar des autres communautés célèbre l'anniversaire de son décès.

Le DAKAR –GOREE JAZZ FESTIVAL :Un désir né après constat que la capitale sénégalaise est absente de la liste des grands festivals, comme si elle renonçait un peu à cette partie de son important patrimoine historique et culturel. C'est de ce constat que l'idée de réparer cette anomalie a germé. Et Dakar aura désormais un festival de haut niveau «afin de recentrer la culture au cœur de la stratégie de la promotion touristique».

La FETE DE LA MUSIQUE : La journée du 21 juin qui marque la fête de la musique. C'est le ministère de la culture en collaboration avec d'autres structures qui ont offert un cadre aux artistes pour qu'ils puissent exprimer leur passion et faire découvrir leur talent.

La JOURNEE MONDIALE DE LA DANSE : Lancée en 1982 par le Comité international de la danse de l'Institut international de théâtre de l'UNESCO, la date de la Journée internationale de la danse est le 29 avril, soulignant ainsi l'anniversaire de naissance de Jean-Georges Noverre, un éminent chorégraphe à l'origine d'importantes réformes dans la production de ballets.

Le BATTLE NATIONAL : Danse Hip Hop Compétition de danse hip hop (break dance, debout, krump). Désignation champion du Sénégal. 14 régions du Sénégal.

Le FESTIVAL KAAY FECC : tous les deux ans, le rendez-vous de toutes les danses. Chorégraphes et danseurs contemporains, d'ici et d'ailleurs, sont les acteurs de spectacles très attendus, par les passionnés de danse.

Le FESTIVAL INTERNATIONAL DUO SOLO DANSE :Initié par la compagnie Diagn'Art, le Festival international Duo solo danse propose du mouvement, du rythme, des spectacles en duo et solo venant de tous les horizons, mais aussi une exposition, des performances et des formations pour des jeunes danseurs

L'URBANATION BOYS : Monté en 2008, le Battle Urbanation a pour objectif principal de promouvoir la danse Hiphop en Afrique mais surtout d'arriver à professionnaliser cette activité.

Le DALIFORT DANSE FESTIVAL : Plateforme d'expression, de promotion et diffusion artistiques autour de la Danse.

La JOURNEE MONDIALE DU THEATRE : Créée par l'Institut international du théâtre (ITI) en 1961. Elle est célébrée le 27 mars par les Centres ITI et la communauté théâtrale dans le monde entier.

CONCLUSION

L'accès et la position de Dakar comme plateforme incontournable dans le transport aérien et sa position géographique privilégiée est favorable au développement du secteur du Tourisme. Cependant c'est un secteur marqué par un contexte mondial très concurrentiel. Toutefois, le souhait affiché par les autorités et qui consiste à de faire la destination Sénégalaise, à l'horizon des cinq à dix prochaines années l'une des premières destinations en Afrique, laisse croire un espoir pour la relance du tourisme.

Chapitre XX : POSTE, SYSTEME FINANCIER DECENTRALISE, BANQUES

INTRODUCTION

Les secteurs de la poste, de la banque et du Système Financier Décentralisé (SFD) occupent une place importante dans le secteur des services et financiers de l'économie nationale.

La poste a pour rôle de transmettre des informations ou des objets sous forme physique en assurant le transport et la distribution des courriers. La micro finance, quant à elle, est considérée comme étant un instrument puissant pour mener à bien la lutte contre la pauvreté.

Ce chapitre s'intéresse aux activités de la poste, des systèmes Financiers Décentralisés (SFD) et des banques[41] notamment leur couverture, leur clientèle ainsi que les principaux services qu'ils fournissent.

XX.1. POSTES ET AUTRES SOCIETES DE TRANSFERT D'ARGENT

XX.1.1. COUVERTURE

De 2017 à 2018, un seul nouveau bureau de poste a été mis en place et ceci au niveau du département de Dakar. Ainsi, 37 bureaux de poste ont été dénombrés en 2018 dont les 25 (68%) sont au niveau du département de Dakar. Quant aux boites postales installées, elles ont connu une diminution de 19% en passant de 48 323 à 39 111. Aussi, concernant les boites postales attribuées, elles sont généralement moins nombreuses que celles installées et ont eu une hausse de 6% de 2017 à 2018.

Tableau XX-1 : Evolution du nombre de bureaux de poste et de boites postales par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Nb bureaux de poste	Nb boîtes postales installées	Nb boîtes postales attribuées
Dakar	2016	23	41111	17257
	2017	24	42650	19401
	2018	25	34436	20329
Guédiawaye	2016	2	1755	411

[41] cette section n'a pas été traitée faute de données.

	2017	2	1936	625
	2018	2	1555	592
Pikine	2016	5	1840	326
	2017	5	1982	397
	2018	5	1640	736
Rufisque	2016	5	1480	525
	2017	5	1480	641
	2018	5	1752	603
Région	2016	35	46186	18519
	2017	36	48323	21026
	2018	37	39111	22327
	variation 2017/2016 en %	2,86	4,63	13,54
	variation 2018/2017 en %	2,78	-19,06	6,19

Source : Données 2017-2018, Direction générale de la poste

Comme constaté, au niveau départemental, la plus grande part des structures de la poste se trouve dans le département de Dakar. La différence de Dakar avec les autres départements reste énorme puisqu'abritant la quasi-totalité des structures.

Parallèlement aux activités postales, la poste effectue des transferts d'argent et offre deux services de transfert d'argent à savoir : poste One et Poste Cash. En 2017, 1180 structures de transfert d'argent de la poste ont été dénombrées dont les 872 sont dédiées à poste Cash.

Tableau XX-2 : Evolution du nombre de bureaux de transferts d'argent autres que la poste selon la structure, par circonscription administrative

Structures De transfert d'argent	Dakar			Guédiawaye			Pikine			Rufisque			Région		
	2016	2017	Variation en %	2016	2017	Variation en %	2016	2017	Variation en %	2016	2017	Variation en %	2016	2017	Variation en %
Poste one	242	102	-137,25	95	51	-86,27	188	86	-118,60	102	69	-47,83	627	308	-47,83
Poste cash	450	675	33,33	21	56	62,50	38	69	44,93	18	72	75,00	527	872	75,00
Total	692	777	10,94	116	107	-8,41	226	155	-45,81	120	141	14,89	1154	1180	14,89

Source : Données 2016-2017, Direction générale de la poste

XX.1.2. XX.1.2. MANDATS EMIS

Le mandat postal est un moyen de transfert de fonds par le biais des services postaux. Une fois émis par voie informatique au bureau de poste, le mandat pourra être retiré par le bénéficiaire dans n'importe quel bureau de poste.

Durant les années 2017 et 2018, le montant des mandants émis par la poste au niveau de la région de Dakar a été évalué respectivement à 12 661 948 millions de FCFA et à 12 765 384 550 millions de FCFA. Comme au niveau des opérations précédentes, la quasi-totalité d'entre elles ont été produites dans le département de Dakar (89%). Après viennent les départements de Pikine et de Rufisque qui ont accumulé respectivement 6% et 5% des mandats émis en 2018.

Par rapport aux structures de transfert d'argents, il est constaté que les émissions de mandats se font plus souvent via western union (51% en 2017 et 60% en 2018). La structure Poste-one vient en deuxième position en concentrant 29% en 2017 et 24% en 2018 des transactions effectuées par émission de mandats. Les autres moyens de transactions restent très peu utilisés au niveau de la poste. Les moyens de transfert tels que Small Word et IFS étaient carrément inutilisés par la poste durant ces deux dernières années.

Tableau XX-3 : Evolution du montant des mandats émis par la poste selon la structure de transfert d'argent, par circonscription administrative (en millions de FCFA)

Structures de transfert d'argent	Dakar		Guédiawaye		Pikine		Rufisque		Région	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
Poste-One	3 298	2 707	63	54	272	197	88	56	3 721	3 014
Western	5 710	6 689	27	28	261	384	407	530	6 405	7 631
RIA	210	621	8	20	24	104	7	34	249	779
Small Word	-	196	-	-	-	-	-	1	-	197
IFS	-	13	-	-	-	-	-	-	-	13
Money Gram	2 143	1 231	5	-	48	58	95	40	2 291	1 329
Total	**11 361**	**11 457**	**103**	**102**	**605**	**743**	**597**	**661**	**12 666**	**12 963**

Source : Données 2017-2018, Direction générale de la poste

Quant à la valeur des mandats émis par les structures de transfert autres que la poste, les informations de l'année 2018 sont indisponibles mais en 2017, il été indiqué que 324 millions ont été transférés par les services Poste-One et Poste Cash. En 2017, la valeur des mandats émis par Poste-One a été plus importante que celle de Poste Cash.

XX.1.3. MANDATS PAYES

La valeur des mandats payés par la poste dépasse largement le triple des mandats émis par la poste. En 2017, 54 231 millions ont été payés par la poste au niveau de la région de Dakar. Mais, en 2018, il y a eu une baisse de 15,49% du montant global des mandats payés (45 829 millions). Comme pour les émissions de mandats, la quasi-totalité des paiements de mandats se sont effectués au niveau du département de Dakar (68,57% en 2017 et 66,60% en 2018). Le département de Guédiawaye reste toujours à la dernière position : en moyenne 5% durant ces deux dernières années. Quant au département de Pikine, il vient après Dakar.

Par rapport aux structures de transfert d'argent, celle de Small World s'est placée en première position avec un montant de 12 117 millions de mandats payés en 2017 et 10 107 millions en 2018. Il s'en est suivi la structure de Western Union à travers laquelle 10 706 millions de FCFA ont été payés en 2017, mais à l'année suivante, ce montant a diminué de 39,39% et ceci a fait qu'elle s'est retrouvée derrière la structure RIA en 2018 qui a représenté la troisième structure de paiements de mandats durant cette année.

Tableau XX-4 : Evolution du montant des mandats payés par la poste selon la structure de transfert d'argent, par circonscription administrative (en millions de FCFA)

Structures de transfert d'argent	Dakar		Guédiawaye		Pikine		Rufisque		Région		
	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	Variation 2018-2017
Poste-One	1 058	732	82	63	299	170	133	99	1 572	1 064	-32,32
Western	7 151	4 668	216	259	1 023	1 304	2 316	258	10 706	6 489	-39,39
RIA	4 901	5 253	477	602	1 327	1 645	1 597	1 857	8 302	9 357	12,71
Small World	7 954	6 323	787	806	2 758	2 315	618	663	12 117	10 107	-16,59
IFS	2 137	2 936	22	30	71	67	24	21	2 254	3 054	35,49
Transfast	4 863	3 667	450	402	1 295	1 183	305	306	6 913	5 558	-19,60
Cash minute	3 880	2 329	348	222	589	568	320	208	5 137	3 327	-35,23
MoneyGram	3 062	3 134	104	140	484	591	821	959	4 471	4 824	7,90
Sigue	2 182	1 119	9	3	471	382	97	52	2 759	1 556	-43,60
Juba Express	-	279	-	6	-	99		9	0	393	
World Remit	-	29	-	-	-	3		1	0	33	
Placid	-	0	-	-	-	1		-	0	1	
MTPay	-	53	-	1	-	11		1	0	66	
Total	37 188	30 522	2 495	2 534	8 317	8 339	6 231	4 434	54 231	45 829	-15,49

Source : Données 2017-2018, Direction générale de la poste

Par ailleurs, il est important de noter que les structures utilisées pour les paiements de mandats sont plus nombreuses que celles pour gérer les mandats émis.

En ce qui concerne les mandats payés par les structures de transferts autres que la poste le montant global est passé de 564 millions en 2016 à 563 millions en 2017 accusant une baisse légère de 0,2%. D'autre part, cette tendance baissière est observée au niveau des structures de transferts d'argent de la poste One accusant une diminution de 38%. Par contre, pour ce qui de la poste Cash, le volume des mandats payés a accru de 51% entre 2016 et 2017.

Tableau XX-5 : Evolution du montant des mandats payés par les structures de transfert d'argent autres que la Poste selon la structure, par circonscription administrative (en millions de FCFA)

Structures de transfert d'argent	Dakar		Guédiawaye		Pikine		Rufisque		Région	
	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017
Poste one	156	90	53	32	69	45	48	36	326	203
Poste cash	130	175	31	56	41	62	36	67	238	360
Total	286	265	84	88	110	107	84	103	564	563

Source : Données 2016-2017, Direction générale de la poste

XX.1.4. ORIGINE ET DESTINATION DES MANDATS

Le tableau ci-dessous renseigne sur le montant global des mandats émis et payés par les services postaux de la région de Dakar en provenance du Sénégal et du reste du monde qui s'établit à 57 899 millions de FCFA en 2016, contre à 63 909 millions de FCFA en 2017 accusant ainsi une hausse de 10% soit 6 010 000 000 FCFA en valeur absolue. Cette hausse est imputable à celle des mandats émis et payés en provenance de l'intérieur du Sénégal et du reste du monde.

En outre, cette augmentation est aussi observée au niveau de tous les départements de la région avec respectivement pour : Dakar (12%), Pikine (9%), Guédiawaye (8%), Rufisque (4%). D'autre part, il convient de constater que le montant total des mandats émis et payés par les services postaux en destination du Sénégal et du reste du monde est passé de 27 600 millions de FCFA à 29 024 millions de FCFA, soit un accroissement de 5%.

Tableau XX-6 : Evolution du montant des mandats émis et payés par la Poste selon la provenance et la destination, par circonscription administrative (en millions de FCFA)

Désignation		Dakar		Guédiawaye		Pikine		Rufisque		Région	
		2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017
Provenance	Sénégal	286	321	84	102	110	173	84	103	564	699
	Reste du monde	40376	45 211	2198	2 361	8097	8 735	6667	6 903	57335	63210
	Total	40662	45 532	2282	2463	8207	8 908	6751	7 006	57899	63909
Destination	Sénégal	183	302	37	49	67	72	72	81	359	504
	Reste du monde	21829	22354	602	712	2337	2652	2448	2802	27241	28 520
	Total	22012	22656	639	761	2404	2724	2520	2883	27600	29024

Source : Données 2016-2017, Direction générale de la poste

XX.1.5. TRAFIC POSTAL

Le trafic postal est très important dans la région de Dakar. Ainsi, la poste offre une large gamme de services adaptés à tous types d'envois, notamment la lettre qui est définie comme tout envoi de document n'excédant pas 500 grammes, à découvert ou sous enveloppe close ou non close, ayant le caractère de correspondance ou pouvant en tenir lieu. La carte postale est une feuille de carton mince, suffisamment résistante dont au moins la moitié droite du recto est réservée à l'adresse du destinataire. Les cartes postales illustrées sont un moyen unique de rester en contact avec ses proches même en voyage et de leur faire découvrir d'autres horizons et d'autres cultures. Et les envois de marchandises : sous forme de paquet pouvant peser jusqu'à trois kilos selon la destination.

Globalement, les différents types de désignations utilisés pour le trafic postal sont : les dépêches expédiées et celles reçues, les lettres recommandées expédiées et reçues, les Valeurs Déclarées expédiées et reçues et les colis expédiés et reçus.

Au total, 389 217 trafics ont été dénombrés durant l'année 2018 alors qu'en 2017, un nombre de 379 895 a été répertorié. Parmi tous les types de désignation, les lettres recommandées ont été les plus nombreuses, représentant en moyenne 37%. Ils s'en suivent les paquets expédiés et reçus (8% en moyenne) puis les colis et enfin les dépêches. Quant au niveau départemental, les tendances observées plus haut se maintiennent. Le département de Dakar reste en tête et Guédiawaye en dernière position.

Tableau XX-7 : Evolution du trafic postal selon la nature, par circonscription administrative

Désignation	Dakar		Guédiawaye		Pikine		Rufisque		Région	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
Dépêches Expédiées	4482	4446	249	247	996	988	1245	1235	**6972**	**6916**
Dépêches Reçues	4482	4446	249	247	996	988	1245	1235	**6972**	**6916**
Lettres Recommandées Expédiées	88115	93096	4998	5174	21350	20688	24049	25860	**138512**	**144818**
Lettres Recommandées Reçues	95146	92934	5404	5182	20135	20652	26223	25815	**146908**	**144583**
Paquets Recommandés Expédiés	18533	19406	1029	1100	4011	4313	4960	5391	**28533**	**30210**
Paquets Recommandés Reçus	18371	19440	1042	1080	3845	4320	4914	5400	**28172**	**30240**
V.D. Expédiées	609	900	72	76	186	200	241	250	**1108**	**1426**
V.D. Reçues	240	251	19	20	53	56	67	70	**379**	**397**
Colis Expédiés	4727	5671	120	149	472	564	590	705	**5909**	**7089**
Colis Reçus	13144	13297	334	337	1312	1328	1640	1660	**16430**	**16622**
Total	**247849**	**253887**	**13516**	**13612**	**53356**	**54097**	**65174**	**67621**	**379895**	**389217**

Source : Données 2017-2018, Direction générale de la poste

XX.2. SYSTEMES FINANCIERS DECENTRALISES (SFD)

Dans le langage de la microfinance, les Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) représentent une institution dont l'objet principal est d'offrir des services financiers à des personnes qui n'ont généralement pas accès aux opérations des banques et établissements financiers tels que définis par la loi portant réglementation bancaire et habilitée aux termes de la loi portant réglementation des SFD à fournir ces prestations.

La microfinance, quant à elle, fait référence à l'offre de services financiers aux populations pauvres et à faibles revenus, qui ont peu ou n'ont pas accès aux services financiers bancaires, dans le but de satisfaire les besoins de leur ménage ou de leurs activités économiques et professionnelles.

Au Sénégal, la microfinance a connu une nette croissance et un développement rapide ces dernières années. Le réseau est très dense et les encours de crédits dépassent largement les encours de l'épargne, ce qui démontre l'intérêt des populations pour ce mode de financement moins rigide que celui des banques.

XX.2.1. COUVERTURE DE LA REGION EN SFD

Les structures financières décentralisées sont des structures agréées par l'autorité de tutelle, autorisées à exercer des activités d'épargne, de crédit et d'opérations d'engagement par signature sur le territoire national et dotée d'une personnalité juridique.

Les différents types de SFD sont les faitières, les SFD affiliés, IMCEC isolées, les Sociétés Commerciales et les Associations. Au total, 125 SFD ont été dénombrées en 2017, mais à l'année suivante, il y a eu des retraits d'autorisation d'exercer de 21 SFD à cause des manquements avérés à la loi portant réglementation des SFD. Ainsi, en 2018, 104 SFD ont été recensées. Toutes les SFD radiées ont été des Institutions Mutualisme Communautaire d'Epargne et de Crédit (IMCEC) isolées (« (35,93% ont été éliminés). A cet effet, en 2018, les SFD affiliés ont été plus nombreuses que les IMCEC isolées. Quant aux Sociétés Commerciales, leur nombre a augmenté de 2 en passant de 5 à 7. Pour les autres types de SFD, leur nombre a resté inchangé.

Tableau XX-8 : Evolution du nombre de SFD inscrits selon la nature, par circonscription administrative

Nature SFD	Nombre SFD inscrits		
	2017	2018	Variation en %
Faitières	05	05	0
SFD affiliés	50	50	0
IMCEC isolées	64	41	-35,93
Sociétés commerciales	05	07	40,00
Association	01	01	0,00
Total	125	104	-16,80

Source : Données 2017-2018, Direction de la Règlementation et de la Supervision des Systèmes financiers décentralisés

Concernant les sociétaires de ces structures de microfinance, de 2017 à 2018, leur nombre est passé de 1 240 965 à 2 858 837. Cet accroissement résulte, notamment, de l'effet conjugué de la diversification et de l'amélioration croissante des services proposés par les IMF, de la politique de proximité des SFD et de la confiance que les usagers leur accordent. En 2017, la répartition de l'effectif du sociétariat dans la région se présente ainsi : Dakar (66%), Guédiawaye (6%), Pikine (17%), Rufisque (11%). Pour l'année 2018, les données au niveau départemental ne sont pas disponibles. Les sociétaires sont largement constitués de personnes physiques qui ont représenté 93% et au niveau départemental, les mêmes tendances se sont conservées. Par ailleurs, suivant le sexe, les sociétaires hommes sont légèrement supérieurs aux femmes.

Tableau XX-9 : Evolution du nombre de sociétaires des SFD, par circonscription administrative

Département	2017				2018			
	Homme	Femme	Personnes morales	Total	Homme	Femme	Personnes morales	Total
Dakar	420 371	344 460	57 452	822 284				
Guédiawaye	35 924	30 839	5 650	72 413				
Pikine	107 648	90 063	16 005	213 716				
Rufisque	67 059	56 265	9 229	132 553				
Région	631 002	521 627	88 336	**1 240 965**	1 477 082	1 114 321	267 434	**2 858 837**

Source : Données 2017-2018, Direction de la Règlementation et de la Supervision des Systèmes financiers décentralisés

XX.2.2. EPARGNES ET CREDITS

Au niveau des institutions financières décentralisées de la région, le nombre d'épargnants se chiffrait à 913 415 personnes en 2017 mais en 2018, ce nombre a fortement augmenté (1 947 344) et dépassant le double de l'effectif dénombré en 2017.

Tableau XX-10 : Evolution du nombre d'épargnants, de crédits en cours et de crédits accordés selon le sexe et la nature du sociétaire

Désignation	Sexe/Nature sociétaire	2017	2018
Nombre d'épargnants	Hommes	451 831	999 271
	Femmes	386 837	772 038
	Personnes morales	74 747	176 035
	Total	**913 415**	**1 947 344**
Nombre de crédits en cours	Hommes	105 908	
	Femmes	158 628	
	Personnes morales	47 583	
	Total	**312 119**	
Nombre de crédits accordés	Hommes	71 233	228 010
	Femmes	73 218	265 051
	Personnes morales	17 182	76 184
	Total	**161 633**	**569 245**

Source : Données 2017-2018, Direction de la Règlementation et de la Supervision des Systèmes financiers décentralisés

D'après le tableau XX.10, les hommes ont plus épargné que les femmes durant ces deux années tandis que les personnes morales restent minoritaires face aux autres. S'agissant des crédits, il apparait que les femmes en font plus de demandes (leur effectif est majoritaire pour les crédits en cours et ceux accordés). En 2017, il a été dénombré 312 119 crédits en cours (quel que soit le statut juridique) et 161 633 crédits accordés. Ce nombre a beaucoup augmenté en 2018 avec 569 245 crédits accordés.

En termes de valeurs, d'après le tableau XX.11, le montant de crédit encours, d'épargne et des crédits accordés est plus important chez les hommes et reste minime chez les personnes morales. Aussi, entre 2017 et 2018, il y a eu de fortes hausses des montants des épargnes et crédits avec le montant des crédits accordés qui a augmenté de 135,93%, celui des épargnes collectées de 96,61% et les crédits encours de 12,54%.

Tableau XX-11 : Evolution des montants de l'épargne collectée, de l'encours de crédit et des crédits accordés selon le sexe/nature du sociétaire et le milieu de résidence

Désignation	Sexe/Nature sociétaire	2017	2018	Variation
Encours de crédit	**Hommes**	112 349 185 026		
	Femmes	31 268 124 048		
	Personnes morales	22 525 837 745		
	Total	**166 143 146 819**	**187 026 044 231**	**12,57**
Epargne collectée	**Hommes**	71 619 917 539	163 415 218 077	128,17
	Femmes	40 119 070 207	86 847 437 078	116,47
	Personnes morales	45 680 072 688	59 243 325 477	29,69
	Total	**157 419 060 434**	**309 505 980 632**	**96,61**
Montant des crédits accordés	**Hommes**	109 690 029 704	214 510 470 227	95,56
	Femmes	28 125 173 838	117 107 199 070	316,38
	Personnes morales	23 835 141 958	49 771 857 731	108,82
	Total	**161 650 345 500**	**381 389 527 028**	**135,93**

Source : Données 2017-2018, Direction de la Règlementation et de la Supervision des Systèmes financiers décentralisés

Concernant les types de désignation, le montant des encours de crédits sont plus conséquents que ceux encours d'épargne. Globalement, en 2018, les encours de crédits sont évalués à 187 026 044 0231 FCFA et les encours d'épargne à 177 753 304 735 FCFA. Pour les encours de crédits, ceux de type moyen terme ont été plus nombreux (41,39%) et sont des encours de court termes (29,89%). Les crédits en souffrance n'ont représenté que 6,47% et les encours de crédit à long terme (22,25%) en 2018. Quant aux emprunts, une valeur de 44 711 522 229 FCFA a été estimée et la quasi-totalité est de moyen et long terme.

Tableau XX-12 : Evolution de la valeur des encours de crédit, d'épargne et des emprunts selon leur type

Crédits/épargne/emprunts	2017 (CFCA)	2018 (CFCA)	Variation 2017/2018 en %
Encours de crédit	**166 143 146 819**	**187 026 044 231**	12,57
Court terme	48 680 372 953	55 897 861 450	14,83
Moyen terme	68 731 716 853	77 405 927 225	12,62
Long terme	39 438 107 522	41 616 645 228	5,52
Crédits en souffrances	9 292 949 491	12 105 610 328	30,27
Encours d'épargne	**157 419 060 434**	**177 753 304 735**	12,92
Dépôts à vue	68 029 323 399	77 821 752 824	14,39
Dépôts à terme	40 720 775 280	44 253 495 140	8,68
Autres dépôts	48 668 961 754	55 678 056 771	14,40
Emprunts	**40 403 015 426**	**44 711 522 229**	10,66
Court terme	64 261 491	977 394 238	1420,96
Moyen et long terme	40 338 753 935	43 734 127 991	8,42

Source : Données 2017-2018, Direction de la Règlementation et de la Supervision des Systèmes financiers décentralisés

XX.2.3. OBJET ET SECTEURS D'ACTIVITE BENEFICIAIRES DES CREDITS ACCORDES

De façon générale, la production de crédits dans la région de Dakar fait l'objet de quatre types : les crédits immobiliers, les crédits d'équipement, les crédits à la consommation et les crédits de trésorerie. Ces derniers constituent un type particulier de crédit à court terme accordés aux entreprises ou aux particuliers par les établissements bancaires.

L'ensemble des crédits accordés a été évalué à 144 716 546 612 FCFA en 2016 et 161 650 345 496 FCFA en 2017. La majeur partie de ces crédits étaient destinées à la trésorerie qui a concentré 91% et 88% des crédits accordés en 2016 et en 2017. Ensuite, il y a les crédits d'équipements qui ont été de 9 749 603 241 FCFA en 2016 et 17 357 203 133 FCFA en 2017 soit respectivement 7% et 11% de la valeur des crédits accordés. S'agissant des crédits à la consommation et immobiliers, ils ont représenté tous moins de 1% de la valeur des crédits accordés.

Ces différents types de crédits ont été injectés dans des secteurs d'activités différentes dont la plus fréquente est celle du « commerce, restaurant et Hôtels » qui a concentré 79% du montant des crédits. En 2016, le secteur des « assurances et services aux entreprises » a été la deuxième destination des crédits (6%) alors qu'à l'année suivante, c'étaient les « industries manufacturées » (8%). D'après le tableau XX.13,

ces dernières ont connues une forte hausse (189%) entre 2016 et 2017 mais comparativement aux autres secteurs d'activité, les variations ont été plus importantes dans le secteur des « industries extractives » où il y a eu une augmentation de 656% du montant qui y a été injecté en 2016. Egalement, une forte hausse a été notée dans le secteur « électricité, gaz, eau » où la valeur des crédits est passée de 4 169 029 FCFA à 11 042 633 soit 165%. Entre 2016 et 2017, le secteur des « Assurances, services aux entreprises » a été le seul à avoir connu une baisse drastique du montant qui lui a été alloué en passant de 9 milliards à 55 millions de FCFA. Le reste des secteurs à savoir ceux de « Agriculture, sylviculture et pêche », des « Bâtiments et Travaux Publics », du « Transport, entrepôts et communication » et de « l'immobilier » ont eu très peu de variation.

Pour ce qui concerne l'année 2018, les données ne sont pas disponibles.

Tableau XX-13 : Evolution de la production de crédits selon l'objet et le secteur d'activités

Désignation	2016	2017	Variation en %
Objet des crédits accordés	**144 716 546 612**	**161 650 345 496**	**11,70**
Crédits immobiliers	650 485 059	728 996 830	12,07
Crédits d'équipement	9 749 603 241	17 357 203 133	78,03
Crédits à la consommation	1 171 024 811	1 211 297 348	3,44
Crédits de trésorerie	131 471 885 402	142 069 914 579	8,06
Autres	1 673 548 099	282 933 606	-83,09
Secteurs d'activités bénéficiaires des crédits accordés	**ND**	**161 650 345 499**	**ND**
Agriculture, sylviculture et pêche	8 634 518 815	8 726 138 515	1,06
Industries extractives	4 060 504	30 679 090	655,55
Industries manufacturées	4 522 941 704	13 069 069 977	188,95
BTP	2 179 843 708	2 946 705 499	35,18
Commerce, restaurants, hôtels	110 536 700 362	128 357 103 651	16,12
Electricité, gaz, eau	4 169 029	11 042 633	164,87
Transport, entrepôts et communication	3 343 617 640	3 777 435 145	12,97
Assurances, services aux entreprises	9 019 528 519	55 778 880	-99,38
Immobilier	1 665 022 553	1 664 771 855	-0,02
Services divers	ND	3 011 620 254	ND

Source : Données 2017-2018, Direction de la Règlementation et de la Supervision des Systèmes financiers décentralisés

CONCLUSION

Le secteur postal joue un rôle très important dans l'économie. De 2017 à 2018, le nombre de bureau postal n'a augmenté que d'un et la quasi-totalité des bureaux restent concentrée dans le département de Dakar. Le trafic postal augmente d'année en année. Le volume des mandats émis a légèrement augmenté sur la période étudiée alors que celui des mandats payés a connu une baisse de 15,49% et la plupart des mandats émis et payés ont pour provenance l'extérieur du Sénégal.

S'agissant des SFD, il a été noté une diminution de la couverture entre 2017 et 2018 alors que le nombre d'épargnants et de crédit accordés a fortement augmenté contrairement aux années précédentes. De plus la majorité des crédits octroyés sont investis dans le secteur du « commerce, restaurant, hôtels ».

Chapitre XXI : TELECOMMUNICATIONS ET MEDIAS

INTRODUCTION

Les télécommunications sont définies comme la transmission à distance d'informations avec des moyens à base d'électronique et d'informatique et de transmission filaire, optique ou électromagnétique. Le Sénégal est en pointe dans le secteur des télécommunications. En effet, la forte augmentation du taux de pénétration du téléphone mobile puis de l'accès à internet ont dynamisé ce secteur. De grands acteurs mondiaux sont implantés dans le domaine des infrastructures et des services. Le terme media, quant à lui, désigne tout moyen de diffusion ou direct comme le langage, l'écriture, l'affiche ou par un dispositif technique. La diversification des media au Sénégal est l'une des conditions de l'essor de la démocratie, mais ce pluralisme est lui-même lié à la politique du pays.Ce présent chapitre fait une analyse de la part de chaque opérateur des réseaux de télécoms puis une évaluation de l'accès de la population aux différentes chaines de télévision, de radios et de journaux dans la région de Dakar.

XXI.1. TELECOMMUNICATIONS

Le marché des télécommunications dans la région comme dans le pays est dominé par les 3 grands opérateurs que sont la SONATEL, le SAGA AFRICA HOLDING LIMITED (pour le réseau Free) et Expresso Sénégal). Au cours de l'année 2017, six nouveaux acteurs ont été accueillis dans le secteur. Il s'agit notamment des trois fournisseurs d'accès à Internet (FAI) que sont WAW SAS, ARC informatique et Africa Access et les trois opérateurs de réseau mobile virtuel (MVNO).

XXI.1.1. L'ACCES AUX RESEAUX DES TELECOMMUNICATIONS

Depuis l'arrivée de l'ADSL au Sénégal, l'internet s'est répandu très vite sur l'ensemble des communes de la région de Dakar. Ainsi, toutes les localités de la région sont couvertes par les différents services de l'internet et de la téléphonie.

Tableau XXI-1 : Evolution du nombre de localités (communes) desservies par les 3 opérateurs de télécom selon le type de service, par circonscription administrative

Opérateurs	Types de service	Dakar			Guédiawaye			Pikine			Rufisque			Région		
		2017	2018	Variation %	2017	2018	Variation %	2017	2018	Variation %	2017	2018	Variation %	2017	2018	Variation %
SONATE – « ORANGE »	Internet Haut débit	19	19	0	5	5	0	16	16	0	12	12	0	52	52	0
	Internet Bas débit	19	19	0	5	5	0	16	16	0	12	12	0	52	52	0
	Internet 3 G+	19	19	0	5	5	0	16	16	0	12	12	0	52	52	0
	Internet 4 G	19	19	0	5	5	0	16	16	0	12	12	0	52	52	0
	Téléphonie fixe	19	19	0	5	5	0	16	16	0	12	12	0	52	52	0
	Téléphonie mobile	19	19	0	5	5	0	16	16	0	12	12	0	52	52	0
SUDATEL- « EXPRESSO »	Internet 3 G+	19	19	0	5	5	0	16	16	0	12	12	0	52	52	0
	Internet 4 G	19	19	0	5	5	0	16	16	0	12	12	0	52	52	0
	Téléphonie fixe	19	19	0	5	5	0	16	16	0	12	12	0	52	52	0
	Téléphonie mobile	19	19	0	5	5	0	16	16	0	12	12	0	52	52	0
SENTEL- « TIGO »	Internet 3 G+	19	19	0	5	5	0	16	16	0	12	12	0	52	52	0
	Internet 4 G	19	19	0	5	5	0	16	16	0	12	12	0	52	52	0
	Téléphonie mobile	19	19	0	5	5	0	16	16	0	12	12	0	52	52	0

Source : Données 2016-2017, ARTP

XXI.1.2. LA CLIENTELE

A défaut d'avoir les statistiques exactes sur la clientèle des différents services de télécommunications, cette partie fera l'objet d'une analyse des parts de marché afin de voir la performance des opérateurs et l'intensité de la concurrence. En effet, les trois principaux opérateurs du marché des télécommunications sont permanemment en concurrence. L'évolution de la structure du marché de la téléphonie mobile a favorisé une concurrence plus importante entre les opérateurs et le développement de nouveaux services. Toutefois, le réseau Orange reste plus dominant.

Par rapport à la téléphonie mobile, le réseau Orange a accumulé près de 53% des parts de marché pour les années 2017 et 2018 soit une baisse de moins de 1%. Parallèlement, le réseau Expresso a eu une diminution de 3% de part de marché. Par contre, le réseau Free (ex Tigo) a connu une hausse de 4% en passant de 25% à 26%.

Graphique XXI-1 : Evolution et Part de marché des opérateurs sur la téléphonie Mobile

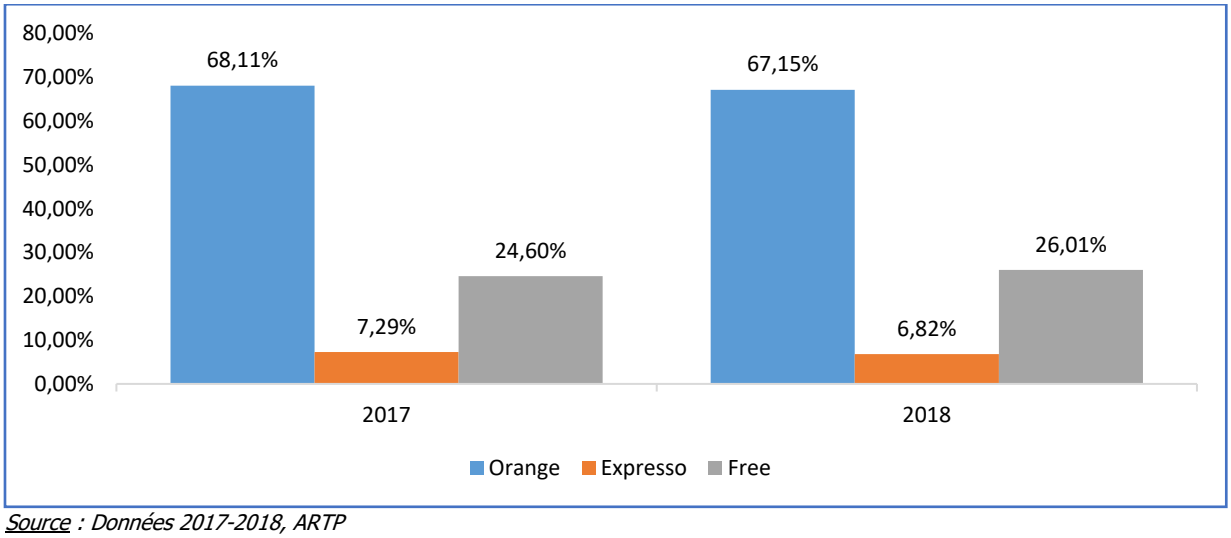

Source : Données 2017-2018, ARTP

Concernant la téléphonie fixe, l'opérateur historique SONATEL reste aujourd'hui le seul à offrir des services sur le marché de la téléphonie fixe, suite au retrait des fréquences CDMA[42] qui permettaient à Expresso de proposer des services sur ce marché au profit du système de communication du Train Express Régional (TER). SAGA AFRICA HOLDINGS LIMITED qui a aussi une licence globale intervenant de manière timide sur ce segment de marché.

Jusqu'en 2017, le marché du téléphone fixe est composé entre les sociétés SONATEL et SITADEL. Mais on constate toujours que c'est l'opérateur orange qui occupe la place la plus importante sur le marché ; ce qui signifie qu'il gagne plus de clients que son concurrent qui ne présente que 3% du part de marché en 2016 et 2% en 2017.

Graphique XXI-2 : Evolution et part de marche des opérateurs sur la téléphonie fixe

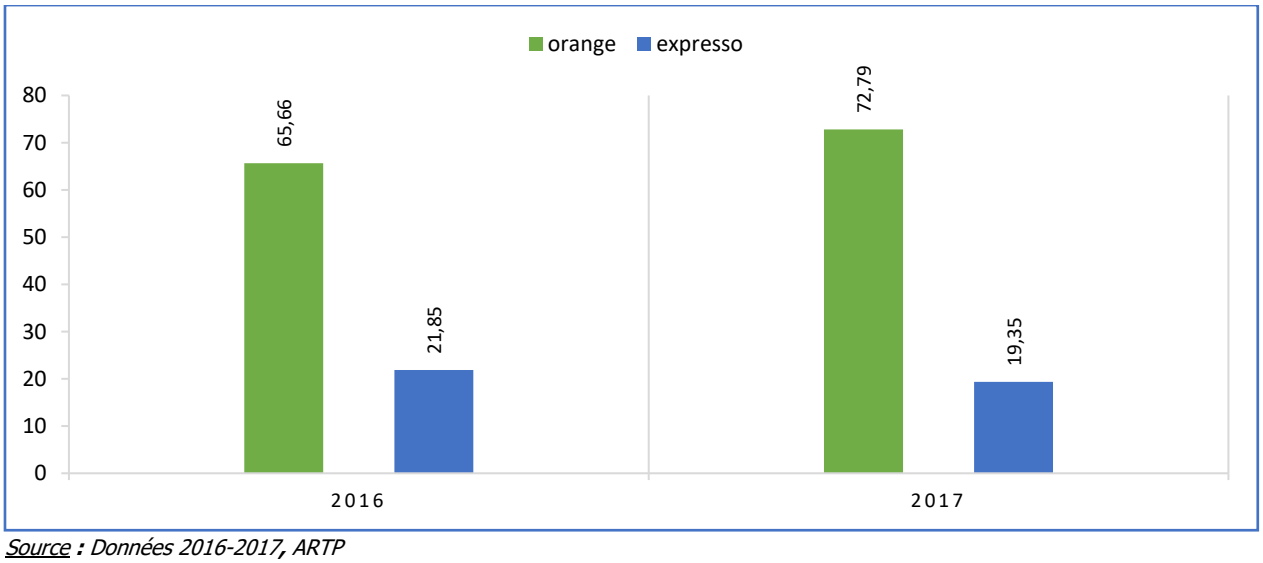

Source : Données 2016-2017, ARTP

[42] CDMA : Code Division Multiples Access

S'agissant de la connexion internet, celle fournie par Orange parait être plus attractive puisqu'elle est plus usitée. En effet, 68% des parts de marché associés à l'internet ont appartenu à Orange en 2017 et 67% en 2018. Pour les autres réseaux, comme pour la téléphonie mobile, Expresso a détenu le plus faible part de marché (7% en 2017 et en 2018).

Graphique XXI-3 : Part de marche des opérateurs sur l'internet global

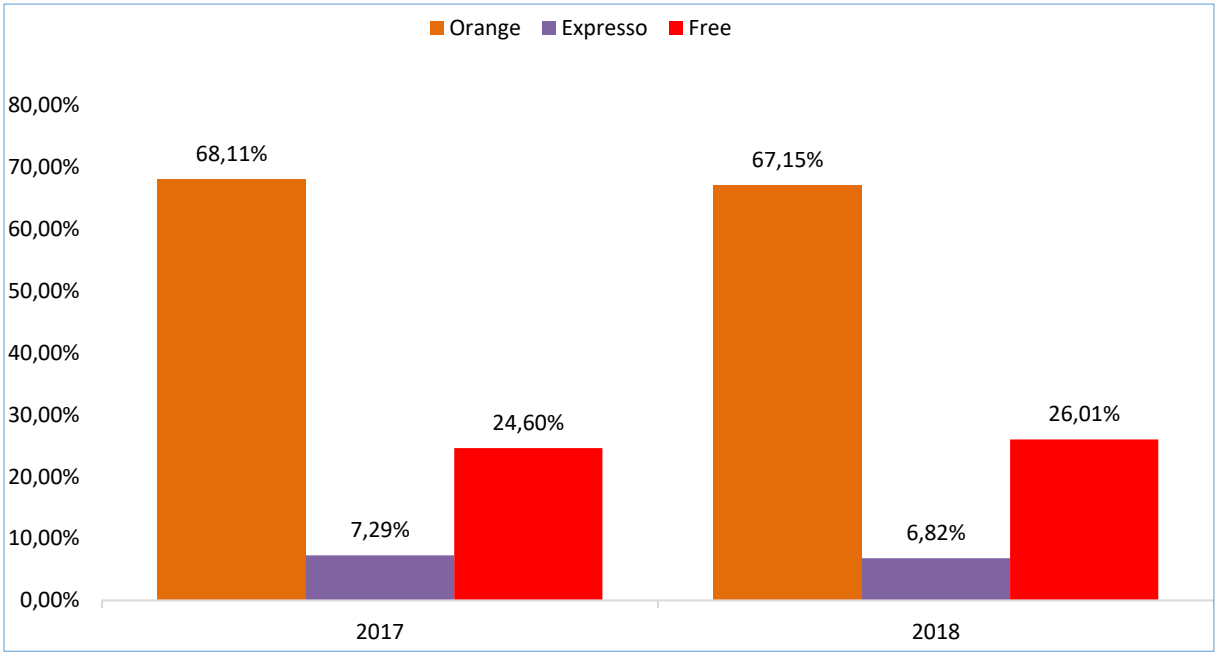

Source : Données 2017-2018, ARTP

XXI.2. MEDIAS

XXI.2.1. LA TELEVISION

Il n'existait qu'une chaîne nationale qui est la RTS. Mais, la libéralisation progressive du secteur de la télévision a permis à des groupes de communication privés de se positionner sur le marché. Profitant des évolutions technologiques rapides, ils ont connu une forte croissance durant ces 10 dernières années. Etant donné que la radio et la télévision sont disponibles sur Internet, et même sur les téléphones portables, ce qui induit nécessairement une couverture sur l'ensemble des communes de la région.

XXI.2.2. L'ACCES AUX CHAINES DE TELEVISION NATIONALES ET LOCALES

Dans la région de Dakar, les chaines de télévision nationales et locales sont très présentes. En effet, les communes d'arrondissement du département de Guédiawaye constituées de Golf Sud, de Sam notaire, de Ndiarème Limamoulaye, de Wakhinane

Nimzatt, de Médina Gounass et les communes d'arrondissement du département de Pikine à savoir Yeumbeul nord, Yeumbeul sud, Malika, Keur Massar, Pikine ouest, Pikine est, Pikine sud nord, Dalifort, Djihâd Thiaroye Kao, Guinaw rail nord, Guinaw rail sud, Thiaroye /mer, Diack Sao, Diamaguène/Sicap Mbao, Thiaroye Gare, Mbao sont toutes couvertes par les chaines de télévision nationales et locales. De même, dans les départements de Dakar et Rufisque, la couverture y est complète.

Enfin, un téléspectateur se trouvant dans la zone de couverture d'Intelsat 801, disposant d'une antenne parabolique d'au moins 3,5 mètres de diamètre, munie d'un récepteur satellite numérique, pourra recevoir tous les programmes de la télévision.

Tableau XXI-2 : Evolution du nombre de localités (commune) couvertes par les chaines de télévision nationales et locales

Chaînes de télévision	Dakar			Guédiawaye			Pikine			Rufisque			Région		
	2017	2018	Variation %	2017	2018	Variation %	2017	2018	Variation %	2017	2018	Variation %	2017	2018	Variation %
RTS 1	19	19	0	5	5	0	16	16	0	12	12	0	52	52	0
RTS 2	19	19	0	5	5	0	16	16	0	12	12	0	52	52	0
TFM	19	19	0	5	5	0	16	16	0	12	12	0	52	52	0
WALF TV	19	19	0	5	5	0	16	16	0	12	12	0	52	52	0
2STV	19	19	0	5	5	0	16	16	0	12	12	0	52	52	0
RDV	19	19	0	5	5	0	16	16	0	12	12	0	52	52	0
SENTV	19	19	0	5	5	0	16	16	0	12	12	0	52	52	0
AFRICA 7	19	19	0	5	5	0	16	16	0	12	12	0	52	52	0
LCS	19	19	0	5	5	0	16	16	0	12	12	0	52	52	0
MOURCHID TV	19	19	0	5	5	0	16	16	0	12	12	0	52	52	0
TOUBA TV	19	19	0	5	5	0	16	16	0	12	12	0	52	52	0
DTV	19	19	0	5	5	0	16	16	0	12	12	0	52	52	0
2S RACINES	19	19	0	5	5	0	16	16	0	12	12	0	52	52	0
AL MOURIDYYA TV	19	19	0	5	5	0	16	16	0	12	12	0	52	52	0
LAMP FALL TV	19	19	0	5	5	0	16	16	0	12	12	0	52	52	0

Source : Données 2017-2018, ARTP

XXI.2.3. L'ACCES AUX CHAINES RADIOS NATIONALES ET LOCALES

S'agissant de l'accès aux chaînes radios nationales et locales, la couverture est totale au niveau du territoire régional. D'ailleurs, une présence des radios communautaires est également à noter. C'est un canal de communication qui produit et diffuse dans les langues locales, sur des problématiques propres aux groupes sociaux, culturels,

religieux ou socioprofessionnels pour lesquels il a été créé. De même, ces radios permettent à certaines communautés d'avoir accès à l'information.

En résumé, l'accessibilité de l'ensemble des localités du territoire régional aux chaines de radios nationales et locales est réelle. Comparativement à l'année dernière, aucun changement n'est observé en ce qui concerne la couverture régionale.

Tableau XXI-3 : Evolution du nombre de localités (commune) couvertes par les chaines de radio nationales et locales

Chaînes	Dakar			Guédiawaye			Pikine			Rufisque			Région				
	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018	Variation % 2017/2016	Variation %
Dakar FM	19	19	19	5	5	5	16	16	16	12	12	12	52	52	52	0,00	0,00
Diamono FM	19	19	19	5	5	5	16	16	16	12	12	12	52	52	52	0,00	0,00
LampFall FM	19	19	19	5	5	5	16	16	16	12	12	12	52	52	52	0,00	0,00
Nostalgie Dakar	19	19	19	5	5	5	16	16	16	12	12	12	52	52	52	0,00	0,00
Océan FM	19	19	19	5	5	5	16	16	16	12	12	12	52	52	52	0,00	0,00
Origine FM	19	19	19	5	5	5	16	16	16	12	12	12	52	52	52	0,00	0,00
Radio Futur-Média (RFM)	19	19	19	5	5	5	16	16	16	12	12	12	52	52	52	0,00	0,00
Radio Nostalgie	19	19	19	5	5	5	16	16	16	12	12	12	52	52	52	0,00	0,00
Radio Municipale de Dakar ou RMD	19	19	19	5	5	5	16	16	16	12	12	12	52	52	52	0,00	0,00
Radio Dunya FM	19	19	19	5	5	5	16	16	16	12	12	12	52	52	52	0,00	0,00
Radio-Télévision sénégalaise ou RTS1 nationale	19	19	19	5	5	5	16	16	16	12	12	12	52	52	52	0,00	0,00
Radio-Télévision Sénégalaise Internationale ou RSI	19	19	19	5	5	5	16	16	16	12	12	12	52	52	52	0,00	0,00
Sept FM	19	19	19	5	5	5	16	16	16	12	12	12	52	52	52	0,00	0,00
Soknna FM	19	19	19	5	5	5	16	16	16	12	12	12	52	52	52	0,00	0,00
Sud FM	19	19	19	5	5	5	16	16	16	12	12	12	52	52	52	0,00	0,00
Témoin FM	19	19	19	5	5	5	16	16	16	12	12	12	52	52	52	0,00	0,00
Terenga FM	19	19	19	5	5	5	16	16	16	12	12	12	52	52	52	0,00	0,00
Top FM	19	19	19	5	5	5	16	16	16	12	12	12	52	52	52	0,00	0,00
WalfFadjiri FM	19	19	19	5	5	5	16	16	16	12	12	12	52	52	52	0,00	0,00
Walf FM 2	19	19	19	5	5	5	16	16	16	12	12	12	52	52	52	0,00	0,00
Walf FM 3	19	19	19	5	5	5	16	16	16	12	12	12	52	52	52	0,00	0,00
Zik FM	19	19	19	5	5	5	16	16	16	12	12	12	52	52	52	0,00	0,00
NdefLeng	19	19	19	5	5	5	16	16	16	12	12	12	52	52	52	0,00	0,00
Jokko	19	19	19	5	5	5	16	16	16	12	12	12	52	52	52	0,00	0,00
Afia	19	19	19	5	5	5	16	16	16	12	12	12	52	52	52	0,00	0,00
Oxy-jeunes	19	19	19	5	5	5	16	16	16	12	12	12	52	52	52	0,00	0,00
Fem FM	19	19	19	5	5	5	16	16	16	12	12	12	52	52	52	0,00	0,00

Source : Données 2017-2018, ARTP

XXI.2.4. ACCES AUX JOURNAUX NATIONAUX ET LOCAUX

Dans la région de Dakar, parmi les journaux quotidiens, on peut citer : Le Soleil (premier quotidien national), Sud quotidien, Walfadjri, L'Observateur, le Populaire, Le Quotidien, L'As, L'Enquête, La Gazette, Ferloo, Rewmi, Leral, Sunu Lamb, Xalima. Le système de distribution décentralisée des journaux permet l'accessibilité de ceux-ci au niveau de toute la région de Dakar.

Tableau XXI-4 : Evolution du nombre de localités (commune) servies en journaux nationaux et locaux

Journaux	Dakar			Guédiawaye			Pikine			Rufisque			Région				
	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018	Variation % 2017/2016	Variation % 2018/2017
Le Soleil	19	19	19	5	5	5	16	16	16	12	12	12	52	52	52	0,00	0,00
Sud quotidien	19	19	19	5	5	5	16	16	16	12	12	12	52	52	52	0,00	0,00
Walfadjri	19	19	19	5	5	5	16	16	16	12	12	12	52	52	52	0,00	0,00
L'Observateur	19	19	19	5	5	5	16	16	16	12	12	12	52	52	52	0,00	0,00
Le Populaire	19	19	19	5	5	5	16	16	16	12	12	12	52	52	52	0,00	0,00
Le Quotidien	19	19	19	5	5	5	16	16	16	12	12	12	52	52	52	0,00	0,00
L'As	19	19	19	5	5	5	16	16	16	12	12	12	52	52	52	0,00	0,00
L'Enquête	19	19	19	5	5	5	16	16	16	12	12	12	52	52	52	0,00	0,00
La Gazette	19	19	19	5	5	5	16	16	16	12	12	12	52	52	52	0,00	0,00
Ferloo	19	19	19	5	5	5	16	16	16	12	12	12	52	52	52	0,00	0,00
Rewmi	19	19	19	5	5	5	16	16	16	12	12	12	52	52	52	0,00	0,00
Leral	19	19	19	5	5	5	16	16	16	12	12	12	52	52	52	0,00	0,00
Sunu Lamb	19	19	19	5	5	5	16	16	16	12	12	12	52	52	52	0,00	0,00
Xalima	19	19	19	5	5	5	16	16	16	12	12	12	52	52	52	0,00	0,00

Source : Données 2017-2018, ARTP

CONCLUSION

Dans la région de Dakar, le marché de la télécommunication est occupé par les opérateurs SONATEL, SUDATEL, ET SENTEL. La part de marché de l'opérateur Orange est pratiquement plus importante que celle des autres opérateurs. Toutes les localités de la région sont couvertes par les types de services internet.

En ce qui concerne les médias, le pays a opéré des réformes démocratiques majeures au fil des années. Le développement des médias pendant les 10 dernières années a vu naitre des médias de tous genres. La radio reste le véritable média de masse avec la prolifération de radios à travers la région. La RTS qui a longtemps bénéficié d'un monopole, doit aujourd'hui compter avec des chaines de télévision privées de plus en plus concurrentielles, telles que 2STV, RDV, Walf TV, TFM, LCS, Sen TV etc. Les télés, les radios et journaux couvrent l'ensemble des localités de la région de Dakar.

CONCLUSION GENERALE

Au fil des années, la région de Dakar est devenue une grande métropole avec ses enjeux et ses défis. Le poids démographique de la région s'est multiplié par 16 en 70 ans passant de 223 000 habitants en 1950 à 3 630 324 habitants en 2018. D'ailleurs, l'agglomération dakaroise abrite le quart de la population du pays avec une densité de 6 601 hbts/km^2 en 2018. Elle demeure également la région la plus urbanisée avec plus de 96% de sa population vivant en zone urbaine. Néanmoins, cette croissance démographique de la région n'est pas fortuite. Elle est due à l'accroissement naturel de la population et à l'exode rural, soutenu par une crise durable des secteurs de l'agriculture et des pêches, mais aussi par des opportunités offertes par l'infrastructure économique en évolution de Dakar.

L'économie de la région a connu une croissance exponentielle ces dernières décennies. Actuellement, la capitale sénégalaise concentre la quasi-totalité des unités administratives et économiques du pays en regroupant près de 90% des services, des sièges sociaux et des entreprises. En outre, du secteur formel au secteur informel, l'activité économique de la région de Dakar est très dense illustré par la forte présence des infrastructures industrielles et du secteur tertiaire. Le secteur primaire est également très intense à Dakar, surtout avec la pêche, qui est l'une des activités économiques phares de la région. D'ailleurs avec le Plan Sénégal Emergeant, d'importants investissements économiques sont engagés surtout en matière d'infrastructures comme le port de Ndayanne et d'investissement avec la Délégation à l'Entrepreneuriat Rapide (DER).

S'agissant du capital humain, de la protection sociale et du développement durable, d'importants progrès ont été réalisés, même s'ils restent beaucoup de défis à relever. Pour le capital humain, l'éducation et la santé sont confronté à une forte demande mais également à une instabilité institutionnelle avec les nombreuses grèves qui secouent ces secteurs. D'abord pour l'éducation, le système éducatif de la région de Dakar est très instable au vu de l'évolution des indicateurs étudiés. Les taux de scolarisation sont encore faibles et il y a de plus en plus une large privatisation des structures scolaires. Sur le plan de la santé, la région est confrontée à un déficit en matière d'infrastructures sanitaires et ceci engendre davantage un surpeuplement dans les structures de santé. Néanmoins, une amélioration notoire est enregistrée au niveau des indicateurs de couvertures sanitaires et un accroissement des programmes sanitaires pour la prévention de certaines maladies. Pour la protection sociale, le sous-secteur de la justice est confronté à une augmentation de cette population de type vulnérable en 2018. En matière de développement durable, L'hydraulique et l'assainissement demeurent un grand défi dans la région de Dakar surtout en matière d'accessibilité d'une eau de qualité et des systèmes d'évacuation d'assainissement de base. Même si d'importantes réalisations ont été faites dans ces secteurs, de gros

efforts sont à fournir pour endiguer les coupures d'eaux et les problèmes d'inondations dans la région. Pour les ressources naturelles et l'environnement, les défis sont majeurs surtout avec le risque de disparition du domaine classé de Dakar et la raréfaction des ressources naturelles

Pour le transport, il constitue un secteur clé dans le contexte de l'accroissement rapide de la population de la région. Actuellement les parties semi-urbaines sont en pleine expansion d'où une forte mobilité de la population dans le territoire régional. Toutefois il faut souligner que des progrès ont été faits pour faciliter la mobilité intra et interurbaine comme la VDN section 3 ou la construction de l'échangeur de l'émergence entre autre. En outre, le parc des bus et minibus a été renforcé de nouveaux véhicules apportant un nouveau souffle à ce secteur. Le transport maritime a été également renforcé.

Cependant, en dépit de la réalisation de nombreuses infrastructures et d'importants investissements effectués, le rythme de l'accroissement de la population est plus rapide que le rythme de création des biens et services engendrant un problème de développement humain durable dans la région Dakar.

Chapitre XXII : ANNEXES

Chapitre II : Démographie

Tableau XXII-1 : Répartition de la population de la région de Dakar selon le département de résidence en 2017 et 2018

DIVISIONS ADMINISTRATIVES	2017			2018		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
Dpt de Dakar	650 238	639 054	1 289 292	668 851	657 346	1 326 197
Dpt de Guédiawaye	183 823	187 038	370 860	189 084	192 392	381 476
Dpt de Pikine	665 797	651 326	1 317 123	684 855	669 970	1354 825
Dpt de Rufisque	276 517	275 508	552 025	284 432	283 394	567 826

Source : ANSD, projections de 2017 et 2018

Tableau XXII-2 : Répartition de la population de la région de Dakar selon le milieu de résidence en 2017 et 2018

REGION DE DAKAR	2017			2018		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
Milieu Urbain	1695635	1706611	3402246	1740478	1759153	3499631
Milieu Rural	63322	63732	127054	64997	65695	130692
Total	1758957	1770343	3529300	1805476	1824848	3630324

Source : ANSD, projections de 2017 et 2018

Tableau XXII-3 : Répartition de la population du département de Dakar selon la localité de résidence en 2017 et 2018

LOCALITE	2017			2018		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
ARRONDISSEMENT DAKAR-PLATEAU	**113000**	**100168**	**213168**	**116235**	**103035**	**219270**
CA. GOREE	886	1003	1890	912	1032	1944
CA. PLATEAU	20177	18875	39052	20754	19415	40169
CA. MEDINA	50409	41820	92229	51851	43017	94869
CA. COLOBANE/FASS/GUEULE TAPEE	31014	27788	58802	31902	28583	60485
CA. FANN/POINT E/ AMITIE	10514	10681	21196	10815	10987	21803
ARRONDISSEMENT GRAND DAKAR	**174051**	**171011**	**345062**	**179033**	**175906**	**354939**
CA. GRAND DAKAR	28013	24875	52888	28815	25587	54402
CA. BISCUITERIE	41354	35761	77114	42537	36784	79322
CA. HLM	21250	22766	44016	21858	23418	45276
CA. HANN/ BEL AIR	38246	38210	76455	39340	39303	78644
CA. SICAP LIBERTE	25081	27977	53059	25799	28778	54578
CA. DIEUPPEUL DERKLE	20108	21424	41531	20683	22037	42720
ARRONDISSEMENT ALMADIES	**115401**	**122324**	**237725**	**118704**	**125826**	**244530**
CA. OUAKAM	41873	42155	84027	43071	43361	86433
CA. N'GOR	9825	9730	19556	10107	10008	20115
CA. YOFF	47968	52653	100621	49341	54160	103501
CA.MERMOZ/ SACRE -COEUR	15735	17787	33522	16185	18296	34482
ARRONDISSEMENT PARCELLES ASSAINIES	**247786**	**245551**	**493337**	**254879**	**252579**	**507458**
CA. GRAND YOFF	104683	104005	208688	107680	106982	214662
CA. PATTE D'OIE	22641	23602	46244	23289	24278	47567
CA. PARCELLES ASSAINIES	90890	88543	179433	93491	91078	184569
CA. CAMBERENE	29572	29400	58972	30419	30241	60660

Source : ANSD, projections de 2017 et 2018

Tableau XXII-4 : Répartition de la population du Département de Guédiawaye selon la localité de résidence en 2017 et 2018

LOCALITE	2017			2018		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
ARRONDISSEMENT GUEDIAWAYE	**183823**	**187038**	**370860**	**189084**	**192392**	**381476**
CA. GOLF SUD	50748	53139	103887	52200	54660	106860
CA. SAM NOTAIRE	43891	44600	88491	45147	45877	91024
CA. N'DIAREME LIMAMOULAYE	19764	19801	39567	20330	20368	40699
CA. WAKHINANE NIMZATT	50042	50893	100935	51474	52350	103824
CA. MEDINA GOUNASS	19377	18604	37982	19932	19137	39069

Source : ANSD, projections de 2017 et 2018

Tableau XXII-5 : Répartition de la population du Département de Pikine selon la localité de résidence en 2013

LOCALITE	2017			2018		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
ARRONDISSEMENT NIAYES	**282915**	**278586**	**561501**	**291013**	**286561**	**577573**
CA. YEUMBEUL NORD	95753	93671	189424	98493	96352	194846
CA. YEUMBEUL SUD	55555	53519	109074	57145	55051	112196
CA. MALIKA	18039	18107	36146	18555	18626	37180
CA. KEUR MASSAR	113568	113289	226857	116819	116532	233350
ARRONDISSEMENT PIKINE DAGOUDANE	**187476**	**182276**	**369752**	**192842**	**187494**	**380336**
CA. PIKINE OUEST	29133	29540	58672	29967	30385	60352
CA. PIKINE EST	18409	18099	36508	18936	18617	37553
CA. PIKINE SUD	26220	26407	52627	26971	27163	54133
CA. DALIFORD	17724	16496	34220	18231	16968	35199
CA. DJIDAH THIAROYE KAO	55316	53753	109070	56899	55292	112192
CA. GUINAW RAIL NORD	17395	16420	33815	17893	16890	34783
CA. GUINAW RAIL SUD	23280	21561	44841	23946	22178	46124
ARRONDISSEMENT THIAROYE	**195406**	**190463**	**385870**	**201000**	**195915**	**396915**
CA. THIAROYE /MER	29467	29902	59369	30310	30758	61068
CA. DIACK SAO	23427	22203	45631	24097	22839	46937
CA. DIAMAGUENE/SICAP M'BAO	74326	70248	144574	76454	72259	148712
CA. THIAROYE GARE	14204	13734	27938	14610	14127	28738
CA. M'BAO	53982	54376	108359	55528	55932	111460

Source : ANSD, projections de 2017 et 2018

Tableau XXII-6 : Répartition de la population du Département de Pikine selon la localité de résidence en 2013

LOCALITE	2017			2018		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
ARRONDISSEMENT BAMBYLOR	**62842**	**61897**	**124739**	**64640**	**63669**	**128310**
CR. YENE	13842	14052	27894	14239	14454	28692
CR. BAMBYLOR	25573	25009	50582	26305	25725	52029
CR. TIVAOUANE PEULH-NIAGHA	23426	22837	46263	24096	23490	47587
ARRONDISSEMENT RUFISQUE	**213675**	**213610**	**427285**	**219792**	**219725**	**439516**
CA. RUFISQUE CENTRE (NORD)	52091	51465	103556	53582	52938	106520
CA. RUFISQUE EST	39494	39397	78890	40624	40524	81148
CA. RUFISQUE OUEST	32403	33847	66250	33331	34816	68147
COM. BARGNY	28862	28724	57586	29688	29546	59234
COM. SEBIKOTANE	15383	15444	30827	15823	15886	31709
COM. DIAMNIADIO	13490	13000	26490	13876	13372	27248
COM. JAXAAY PARCELLE NIAKOUL RAP	23274	23492	46766	23940	24164	48104
COM. SANGALKAM	6855	6550	13405	7051	6738	13789
COM. SENDOU	1824	1691	3516	1877	1740	3616

Source : ANSD, projections de 2017 et 201

Chapitre IV : Education

Tableau XXII-7 : Répartition des élèves de l'enseignement secondaire selon le Statut de l'établissement, le sexe, la série et le niveau, par circonscription administrative en 2017

Séries	Niveau	Public			Privé			Total		
		Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total
Dakar										
Séries littéraires	**Seconde**	1 981	1 281	3 262	1 960	1 720	3 680	**3 941**	**3 001**	**6 942**
	Première	1 835	1 036	2 871	1 650	1 417	3 067	**3 485**	**2 453**	**5 938**
	Terminale	1 612	916	2 528	2 303	1 970	4 273	**3 915**	**2 886**	**6 801**
Séries scientifiques	**Seconde**	1 158	1 103	2 261	1 292	1 249	2 541	**2 450**	**2 352**	**4 802**
	Première	860	776	1 636	986	1 044	2 030	**1 846**	**1 820**	**3 666**
	Terminale	708	613	1 321	1 059	1 277	2 336	**1 767**	**1 890**	**3 657**
Pikine										
Séries littéraires	**Seconde**	1691	1216	2 907	1572	1198	2 770	**3 263**	**2 414**	**5 677**
	Première	1219	857	2 076	1538	1160	2 698	**2 757**	**2 017**	**4 774**
	Terminale	1178	800	1 978	2419	1920	4 339	**3 597**	**2 720**	**6 317**
Séries scientifiques	**Seconde**	980	1022	2 002	619	611	1 230	**1 599**	**1 633**	**3 232**
	Première	539	729	1 268	547	631	1 178	**1 086**	**1 360**	**2 446**
	Terminale	473	737	1 210	697	824	1 521	**1 170**	**1 561**	**2 731**
Guédiawaye										
Séries littéraires	**Seconde**	1226	839	2065	683	577	1260	**1909**	**1416**	**3325**
	Première	1099	741	1840	599	539	1138	**1698**	**1280**	**2978**
	Terminale	946	622	1568	1304	1038	2342	**2250**	**1660**	**3910**
Séries scientifiques	**Seconde**	983	858	1841	221	288	509	**1204**	**1146**	**2350**
	Première	806	525	1331	167	240	407	**973**	**765**	**1738**
	Terminale	754	941	1695	422	542	964	**1176**	**1483**	**2659**

Rufisque										
Séries littéraires	**Seconde**	1201	882	2 083	600	504	1 104	**1 801**	**1 386**	**3 187**
	Première	1112	855	1 967	509	465	974	**1 621**	**1 320**	**2 941**
	Terminale	1109	808	1 917	869	676	1 545	**1 978**	**1 484**	**3 462**
Séries scientifiques	**Seconde**	713	739	1 452	137	137	274	**850**	**876**	**1 726**
	Première	473	603	1 076	71	104	175	**544**	**707**	**1 251**
	Terminale	441	494	935	191	226	417	**632**	**720**	**1 352**
Région de Dakar										
Séries littéraires	**Seconde**	**6 099**	**4 218**	**10 317**	**4 815**	**3 999**	**8 814**	**10 914**	**8 217**	**19 131**
	Première	**5 265**	**3 489**	**8 754**	**4 296**	**3 581**	**7 877**	**9 561**	**7 070**	**16 631**
	Terminale	**4 845**	**3 146**	**7 991**	**6 895**	**5 604**	**12 499**	**11 740**	**8 750**	**20 490**
Séries scientifiques	**Seconde**	**3 834**	**3 722**	**7 556**	**2 269**	**2 285**	**4 554**	**6 103**	**6 007**	**12 110**
	Première	**2 678**	**2 633**	**5 311**	**1 771**	**2 019**	**3 790**	**4 449**	**4 652**	**9 101**
	Terminale	**2 376**	**2 785**	**5 161**	**2 369**	**2 869**	**5 238**	**4 745**	**5 654**	**10 399**

Source : Données 2017-2018, DPRE, inspections d'académie de Dakar, de Rufisque et de Pikine/Guédiawaye

Chapitre V : Santé et hygiène publique

Tableau XXII-8 : Evolution des principaux indicateurs de santé de la reproduction de la région selon les districts

Indicateurs	Année	District Centre	District Nord	District Ouest	District Sud	District Diamniadio	District Guédiawaye	District Keur Massar	District Mbao	District Pikine	District Rufisque	District Yeumbeul	Total
Nombre de premiers contacts	2017	8715	12927	5436	7648	4483	11326	9121	11645	9501	13752	5184	99738
	2018	10521	12395	7303	8178	4634	11729	9385	10358	10410	14676	7219	106808
	Variation en %	20,72	-4,12	34,35	6,93	3,37	3,56	2,89	-11,05	9,57	6,72	39,26	7,09
CPN1	2017	6319	7849	3539	5615	2941	8368	6872	8430	7049	9199	3752	69933
	2018	7700	8427	5003	6003	3139	8919	6623	7543	7360	10158	4428	75303
	Variation en %	21,85	7,36	41,37	6,91	6,73	6,58	-3,62	-10,52	4,41	10,43	18,02	7,68
CPN2	2017	7048	9280	4461	6154	3561	8880	7553	9654	7713	10864	4212	79380
	2018	8230	9705	6055	6830	3752	9221	7304	7683	7704	11408	4555	82447
	Variation en %	16,77	4,58	35,73	10,98	5,36	3,84	-3,30	-20,42	-0,12	5,01	8,14	3,86
CPN3	2017	5935	7977	3849	5132	3368	8272	7073	8946	7018	9833	3685	71088
	2018	6737	7824	5075	5409	3457	8170	6451	6495	7012	10087	4239	70956
	Variation en %	13,51	-1,92	31,85	5,40	2,64	-1,23	-8,79	-27,40	-0,09	2,58	15,03	-0,19
CPN4	2017	4330	6222	2747	3799	3240	6873	5600	7295	5351	7523	3346	56326
	2018	5147	6163	3704	4717	3282	7310	5088	5329	5458	7744	3533	57475
	Variation en %	18,87	-0,95	34,84	24,16	1,30	6,36	-9,14	-26,95	2,00	2,94	5,59	2,04
CPN4 correctes	2017	3075	3649	1564	2194	1373	4815	3260	4638	4028	2303	2461	33360
	2018	3713	4211	2126	3297	1942	4809	3068	3366	3783	1899	2788	35002
	Variation en %	20,75	15,40	35,93	50,27	41,44	-0,12	-5,89	-27,43	-6,08	-17,54	13,29	4,92
CPON1	2017	7932	10004	7038	9986	2977	10518	7078	10705	4402	12169	3733	86542
	2018	8553	9511	9322	11340	3112	9492	6895	9036	4532	12249	3241	87283
	Variation en %	7,83	-4,93	32,45	13,56	4,53	-9,75	-2,59	-15,59	2,95	0,66	-13,18	0,86
CPON2	2017	6133	5468	2703	2205	2537	6121	5271	6304	4008	9413	2725	52888
	2018	9778	4981	3551	4752	2493	4875	4963	4905	3763	10052	2694	56807
	Variation en %	59,43	-8,91	31,37	115,51	-1,73	-20,36	-5,84	-22,19	-6,11	6,79	-1,14	7,41

CPON3	**2017**	971	1902	212	924	661	2209	1882	2471	2284	1684	1367	16567
	2018	1217	1923	770	840	811	1962	1925	2351	2279	1881	1305	17264
	Variation en %	25,33	1,10	263,21	-9,09	22,69	-11,18	2,28	-4,86	-0,22	11,70	-4,54	4,21
SP1	**2017**	6763	8817	3032	5749	3371	8387	6815	6611	7251	9809	3684	70289
	2018	7723	9425	5202	6349	3699	8761	6598	6091	7537	10245	4149	75779
	Variation en %	14,19	6,90	71,57	10,44	9,73	4,46	-3,18	-7,87	3,94	4,44	12,62	7,81
SP2	**2017**	5751	7488	2453	5047	3307	7628	5943	6034	6428	8831	3425	62335
	2018	6393	9425	4319	5437	3308	7976	5739	5258	6741	9008	3868	67472
	Variation en %	11,16	25,87	76,07	7,73	0,03	4,56	-3,43	-12,86	4,87	2,00	12,93	8,24

Source : Données 2017-2018, Région médicale de Dakar

Tableau XXII-9 : Situation des accouchements dans les districts sanitaires 2017

Districts	Grossesses attendues	Accouchements à la structure	Accouchements effectués par du personnel qualifié	Accouchements assistés par un personnel qualifié avec partogramme	Accouchements césarienne	Nouveaux nés ayant bénéficié du paquet de soins immédiats (5 éléments) à la naissance
Centre	13515	9651 (71,4%)	9621 (71,2%)	6763 (70,29%)	2254 (16,68%)	9429 (96,8%)
Nord	18204	12898 (70,9%)	12895 (70,8%)	9577 (74,25%)	1838 (10,10%)	11262 (86%)
Ouest	8772	7228 (82,4%)	7228 (82,4%)	5749 (79,54%)	1456(16,60%)	5008 (73,3%)
Sud	7084	9992 (141,1%)	9943 (140,4%)	2726 (27,28%)	2289 (32,31%)	6082 (61,7%)
Diamniadio	5399	2984 (55,3%)	2880 (53,3%)	2598 (87,06%)		2916 (94,1%)
Guédiawaye	13685	10423 (76,2%)	10359 (75,7%)	9518 (91,32%)	1099 (8,03%)	10001 (96,8%)
Keur Massar	20719	10776 (52%)	10628 (51,3%)	9959 (92,42%)		9386 (81,3%)
Mbao	14239	12271 (86,2%)	12126 (85,2%)	7999 (65,19%)	2010 (14,12%)	11851 (96,7%)
Pikine	13644	4799 (35,2%)	4431 (32,5%)	4239 (88,33%)		4404 (90,8%)
Rufisque	14971	12345 (82,5%)	11105 (74,2%)	7231 (58,57%)	954 (6,37%)	11296 (91,4%)
Région	130232	93337 (71,66%)	91246 (70%)	66359 (71,09%)	11900 (9,13%)	81635 (88,87%)

Source : Données 2017-2018, Région médicale de Dakar

Chapitre X : Elevage

Tableau XXII-10 : Evolution des importations de viande selon l'espèce

Quantité en Tonnes	Viande Bovine	Viande de Buffle	Viande Ovine / Caprine	Abats	VOLAILLES		Charcuterie	Viande Porcine	Conserves à base de viande	Totaux
					Découpes	Entiers				
2017	358,203	2 975,256	207,289	4 060,554	0	33,968	403,314	161,699	94,378	8 294,661
Importance relative (%)	4,32	35,87	2,50	48,95	0,00	0,41	4,86	1,95	1,14	100,00
2016	406,004	3 092,678	212,109	4 671,550	0	14,479	310,537	110,171	105,208	8 922,736
Marges 2016/2017	-47,801	-117,422	-4,82	-610,996	0	19,489	92,777	51,528	-10,83	-628,075
Marges 2016/2017 (%)	7,61	18,70	0,77	97,28	0,00	-3,10	-14,77	-8,20	1,72	100,00

Source : Données de 2017-2018, Service Régional de l'Elevage et des Productions animales

Tableau XXII-11 : Evolution des importations des produits laitiers

Produits	Types	2016	2017	Variation 2016/2017 (%)
LAIT	Sucré	230	17,195	-92,5
	Non Sucré	89,76	280,083	212,0
	Frais Stérilisé	1 579,33	1 695,08	7,3
	Crème et Yaourt	570,299	339,535	-40,5
POUDRE	En Sac	24 898,37	25 904,85	4,0
	En Boîte	0	41,99	
Beurre		712,529	553,566	-22,3
Margarine		25	0	-100,0
Fromage		1 691,68	1 828,13	8,1
Graisse Butyrique		1,5	0	-100,0
Totaux		29 798,47	30 660,43	2,9

Source : Données de 2017-2018, Service Régional de l'Elevage et des Productions animales

Tableau XXII-12 : Importations d'animaux vivants domestiques 2017

Espèces	Bovins	Buffle	Ovin	Caprin	Porcin	Equin	Chiens	Chats	Autres Espèces
Totaux	**1 254**	**0**	**180**	**136**	**0**	**0**	**5**	**4**	**2 750**

Source : Données de 2017-2018, Service Régional de l'Elevage et des Productions animales

Tableau XXII-13 : importations d'animaux vivants sauvages en 2017

Mammifères		Oiseaux		Autres animaux
Espèces	Nombre	Perroquets	Divers	
Totaux	42	300	10 080	0

Source : Données de 2017-2018, Service Régional de l'Elevage et des Productions animales

Chapitre XII : Ressources naturelles

Tableau XXII-14 : Rentrée de charbon de bois dans la région de Dakar en 2017

ORIGINE	Quantité de charbon en 2016 (Qx)	Part en %
QUOTA 2015	800	0,07
QUOTA 2016	250791	22,11
QUOTA 2017	468317	41,28
DEFRICHEMENT	49150	4,33
DEGAGEMENT	298100	26,28
VENTE DE GRE à GRE	66041	5,82
AUT. EXCEPTIONNELLES	1175	0,10
TOTAL	**1134374**	**100,00**

Source : Données 2017-2018, Inspection Régionale des Eaux et Forêts /Dakar

Tableau XXII-15 : Répartition du personnel des eaux et forêts selon le diplôme ou le titre

Désignation	Effectifs					
	31/12/2010	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017
Ingénieurs des Eaux et Forêts	1	1	1	1	1	1
Ingénieurs des Travaux des Eaux et Forêts	5	5	5	5	8	8
Ingénieurs des Travaux des Parcs Nationaux	0	0	0	0	0	0
Agents Techniques des Eaux et Forêts	21	20	18	19	19	19
Agents Techniques des Parcs Nationaux	1	0	1	0	0	0
Gardes des Eaux et Forêts	0	0	9	10	17	15
Gardes des Parcs Nationaux	1	1	1	1	1	1
Techniciens Horticoles	3	1	0	0	0	0
Agents de santé	2	0	0	0	4	4
Comptables	1	1	1	1	1	1

Secrétaires	5	3	3	3	3	3
Chauffeurs	6	5	5	5	4	4
Surveillants de Forêts	5	4	4	4	5	5
Pépiniéristes	15	15	14	14	13	13
Agent administratif	1	1	1	1	1	1
Planton	1	0	0	0	0	0
TOTAL	**68**	**57**	**62**	**64**	**77**	**75**

Source : Données 2010-2017, Inspection Régionale des Eaux et Forêts /Dakar

Chapitre XIX : Tourisme, Culture et loisirs

Tableau XXII-16 : Répertoire des activités culturelles de la région en année 2017

ACTIVITES	LOCALITE OU LIEUX
Banlieue rythme	Guédiawaye
Festival africa fete, bargny rythmes-sur-mer	Dakar
Commemoration de l'anniversaire de la mort de bob marley	Dakar
Dakar –goree jazz festival	Dakar
Fete de la musique	Dakar
Journee mondiale de la danse	Dakar
Battle national	Dakar Maison de la culture Douta SECK
Festival kaay fecc	Dakar
Festival international duo solo danse	Dakar
Urbanation boys	Dakar
Nuit de la danse	Dakar
Dalifort dance festival	Dakar
Journee mondiale du theatre	Dakar
Festival theatre-forum kaddu yaraax	Lieu : Yarakh
Festival international de theatre	Dakar
Festival international des arts de la scene	Dakar
Les journees nationales du patrimoine	Dakar
Le festival international des peuples de l'eau - eco-arts	Dakar-Yoff
Tuur de « maam ndjare »	Dakar
Convergences culturelles des communautes	MC Douta Seck
Festival culturel et touristique du lac rose-(fcutlar	Dakar
Journee de la coiffure traditionnelle	Dakar
Journees culturelles sereres	Dakar
Le simb ou faux lion	Dakar
Fesmir	Dakar
Goree diaspora festival	Gorée

Festival joko	Dakar
Groupe thiaroye 44	Dakar
Festival du sahel	Sahel
Festival ribidion	Dakar
Festival xeex	
Festival culturel des niayes	Arrondissement des Niayes de Pikine
Festival lumières des sicap	Les Sicap et les autres Communes de l'Arrondissement de Grand-Dakar
Handi Festival international	Maison de la Culture Douta Seck
Centre Aéré : enfance-culture	Les Sicap et les autres Communes de l'Arrondissement de Grand-Dakar
Festival Yaakar ex hip-hop Awards	Dakar
Festa 2h	Maison de la Culture Douta Seck
Knl4 productions	Dakar
Mémorial bourba joloff	Dakar
Festigraff	Date : 29mars / Lieu : Dakar
72 heures de hip-hop	Dakar
Street battle	Dakar
FILDAK (foire du livre et du matériel didactique)	Dakar
Journée de la poésie	CEM Ndiawar Diagne / Thiaroye
Journée Mondiale du livre et du droit d'Auteur	Dakar
Journée internationale de l'écrivain africain	Dakar
Journée internationale de la Francophonie	Dakar
La cérémonie de commémoration de la naissance de Léopold Sédar Senghor	Dakar
Célébration de la disparition de cheikh Anta Diop	Dakar
Célébration de l'anniversaire de la disparition de Léopold Sédar Senghor	Dakar
Les rencontres cinématographiques de Dakar (RECIDAK)	Dakar
Festival de cinéma image et vie	Dakar
Festival du film de quartier	Dakar
Festival Moussa invite	Dakar
Sira vision	Date : mars / Lieu : Dakar
La semaine internationale de la mode de Dakar (SIMOD)	Dakar

Dakar fashion week	Dakar
Soirée de gala des couturiers et créateurs associés du Sénégal (CCAS)	Dakar
Nuit du conte	Dakar
Festival international de conte « Mampuya »	Dakar
Biennale de l'Art Africain contemporain (DAK'ART)	Dakar
Gorée regards sur cours	Gorée

Source : Données 2017, Service régional du tourisme

Tableau XXII-17 : Répertoire du patrimoine culturel immatériel (expressions culturelles et rites) de la région de Dakar

EXPRESSIONS CULTURELLES ET RITES
Tuur de **DEUK DAOUR** (ou LEUK DAOUR) Génie de Dakar
Tuur îles Sarpen (îles aux serpents)
Tuur Mame NDiaré (Yoff), le Génie de Yoff
Tuur Mame Coumba Lamb
Tuur de Bargny et alentours (Sébikhotane, Bambylor, Sendou, Yène, Toubab Dialaw, Déni Birame Ndaw, Déni Malick Guèye, Keur Samba Guèye, etc.)
Tuur Coumba Castel de Gorée et Cap Manuel
Badji Guéweul ou Tambour Major
Goumbé (Siko)
Ndawrabine
Warale
Labane
Beukeuteu
Leul
Panal
Lo lambé

Source : Données 2017, Service régional du tourisme

Chapitre XXIII : REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1) Situation Economique et Sociale de la région de Dakar 2008
2) Situation Economique et Sociale de la région de Dakar 2015
3) Situation Economique et Sociale de la région de Dakar 2016
4) Bulletins agro météorologique décadaire de l'ANACIM des années 2017 et 2018 (disponible sur http://www.anacim.sn)